

*Hewage. N° 5
Leningrad N° 36*
Binek

Prof. Kichel'son

L'UKRAINE SOVIETISTE

QUATRE ANNÉES
DE GUERRE ET DE BLOCUS

le
st

L'UKRAINE SOVIETISTE

QUATRE ANNÉES
DE GUERRE ET DE BLOCUS

RECUEIL DES DOCUMENTS OFFICIELS
D'APRÈS LES LIVRES ROUGES UKRAINIENS

BERLIN 1922

EN DÉPOT CHEZ

PUTTKAMMER & MÜHLBRECHT
ÉDITEURS D'OUVRAGES DE SCIENCE ET DROIT.

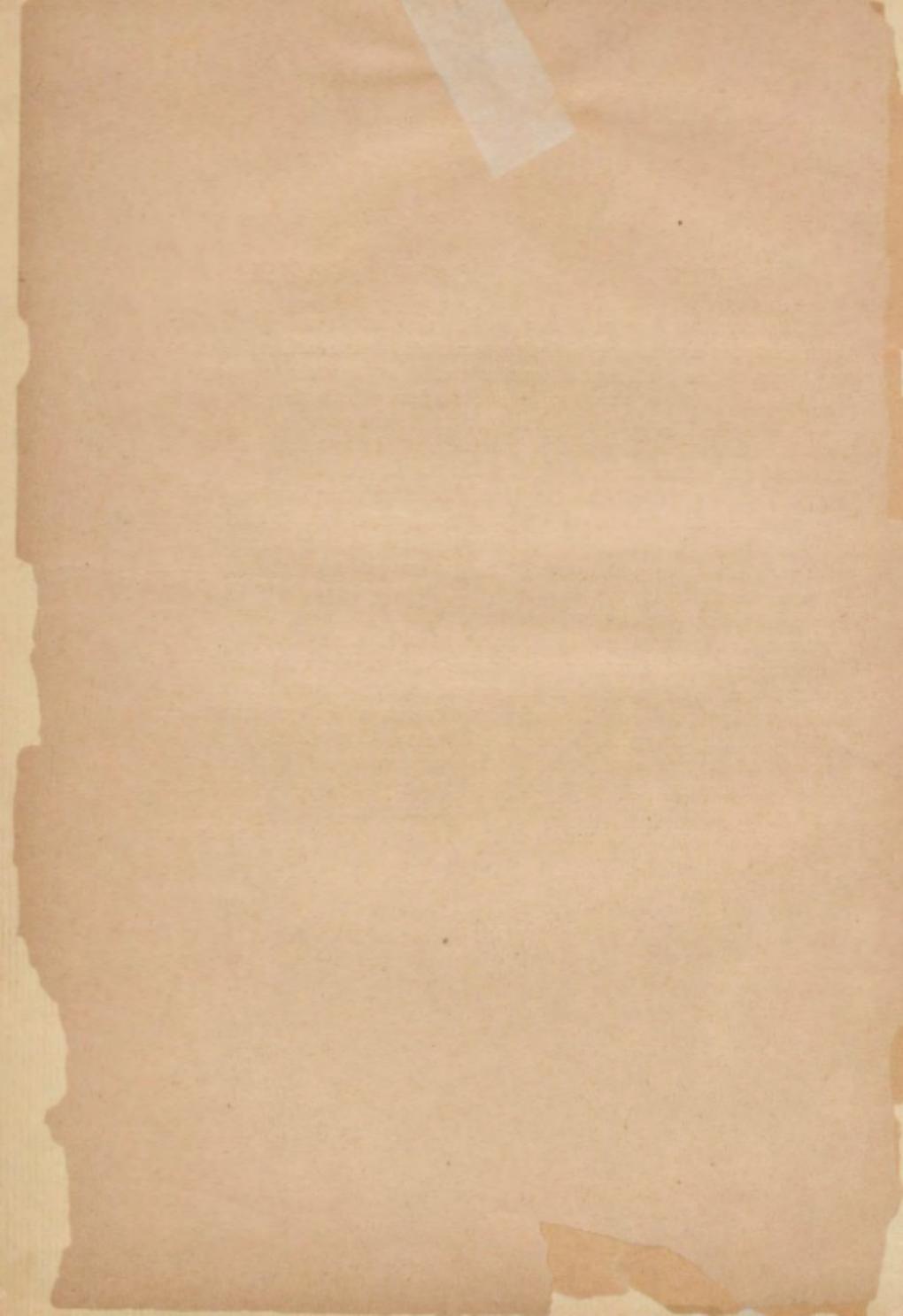
PRÉFACE À L'ÉDITION FRANÇAISE.

Ce recueil contient les documents les plus importants publiés dans les trois livres rouges que le Gouvernement Soviéliste d'Ukraine a présenté au Sixième Congrès panukrainien des Soviets convoqué à Kharkov au mois de décembre l'année dernière. Le lecteur y trouvera non seulement les traces de la lutte acharnée que depuis quatre ans l'Ukraine ouvrière et paysanne livre pour son existence, mais encore la preuve des menaces qui restent suspendues sur elle comme d'ailleurs sur toutes Républiques Soviélistes. La guerre et l'intervention, officiellement désapprouvée par les gouvernements bourgeois, continuent toujours mais sous la forme sournoise de l'expédition des bandes, organisées et équipées sur les territoires des autres Etats et envoyées périodiquement en Ukraine et en Russie.

Le livre est divisé en trois parties précédées chacune d'une préface contenant le commentaire des documents qui suivent. Tandis que la deuxième et la troisième parties du recueil sont consacrées spécialement aux rapports de l'Ukraine avec la Pologne et la Roumanie, la première partie contient une série des documents concernant les agissements des autres Etats bourgeois envers l'Ukraine Soviéliste. Enfin ce recueil est accompagné d'une série des copies ou des photographies des documents émanant du camp ennemi qui doivent convaincre tout lecteur impartial que les allégations contenues dans les notes diplomatiques des gouvernements soviétistes ukrainien et russe reposent sur des faits irréfutables.

Berlin, avril 1922.

LÉS ÉDITEURS.



PREMIERE PARTIE
—
POUR LA DÉFENSE DE
L'UKRAINE SOVIÉTISTE

PRÉFACE.

La fin de l'année 1918 est marquée par un grand accroissement du mouvement révolutionnaire. L'insurrection des masses au mois d'octobre 1917 fut au mois de mars et d'avril de la même année étouffée par les baïonnettes de l'imperialisme allemand qu'aménèrent Petlioura, Winitchenko et les autres chefs de la Rada Centrale, qui succomba à son tour sous les mêmes baïonnettes de la réaction monarchique qui éléva sur le trône le hetman «de Toute l'Ukraine» l'ancien général Tsariste, Pavel Skoropadsky.

Quoique le gouvernement de Skoropadsky infligea de persécutions innouées aux moindres manifestations des sentiments révolutionnaires, le prolétariat et les villageois pauvres de l'Ukraine menèrent pendant l'été et l'automne une lutte acharnée contre leurs asservisseurs.

Les détachements de l'Ukraine des Soviets conquériront un bout de terre après l'autre, une ville après l'autre. A la fin du mois de janvier 1919, le Gouvernement Provisoire des Ouvriers et Paysans de l'Ukraine trouva nécessaire de se réorganiser, comme il est dit dans sa déclaration, vu l'extension de son territoire et les complications de ses problèmes, en un gouvernement embrassant toutes les branches étendues de la vie administrative.

Le présent recueil commence par cette déclaration.

A la chute du hetman Skoropadsky prenaient aussi part les chefs de la Rada Centrale — Winitchenko, Petlioura et autres qui constituaient le sol-disant Directoire, qui se déclara l'ennemi du Gouvernement Provisoire des Ouvriers et Paysans et qui commença la lutte contre celui-ci.

Mais les masses ouvrières, se rappelant bien la trahison de ces chefs qui avaient amené en Ukraine des généraux allemands, s'en détournent. Déjà au commencement du mois de février 1919, les troupes des Soviets occupèrent Kieff, la citadelle du Directoire. La jonction des détachements révolutionnaires du Directoire aux troupes rouges priva Vinitchenko et Petlioura de tout appui.

La délivrance de Kieff mit les troupes Ukrainiennes des Soviets en un contact immédiat avec les troupes alliées sous le commandement suprême français, occupant Odessa, Nikolaieff avec les noeuds de chemins de fer voisins et tout le reste de la côte Ukrainienne de la Mer Noire.

Les troupes des états alliés sous le commandement des généraux français, soutenues par une poignée de capitalistes et propriétaires fonciers, de généraux et d'officiers de la bande noire, manifestaient une bestialité incroyable envers des vieillards, des femmes et des enfants.

Le Gouvernement des Ouvriers et Paysans protestait énergiquement commençant par la note du 6. février 1919, adressée au gouvernement de tous les Etats de l'Entente contre la présence des troupes alliées sur le territoire de l'Ukraine, ainsi que contre les bestialités, violences et pillages commis par les troupes françaises, allemandes, et grecques à Odessa.

Nikolaieff, Kherson et dans autres endroits où elles fusillaient à bout portant des mitrailleuses, brûlant vif des vieillards, des femmes et même des nourrissons, soumettant des villages paisibles au bombardement de leur flotte.

Lorsque le Directoire, où pour mieux dire son chef Petlioura, délaissé par tous les partis politiques, dépouillé de territoire, contracta avec les impérialistes français une convention, afin d'obtenir l'appui qu'il voulait avoir de la France pour pouvoir lutter contre le Gouvernement des Soviets, une convention qui transformait l'Ukraine pour des dizaines d'années en une colonie française impitoyablement exploitée. — le Gouvernement des Soviets des Ouvriers et Paysans protesta contre la politique d'en-vaissement impérialiste de la France.

Il protesta aussi énergiquement contre l'enlèvement des vaisseaux de guerre et des transports d'Odessa par la France, lorsque le commandement français fut forcé de retirer sa flottille de la côte ukrainienne de la Mer Noire.

Les ouvriers et paysans de l'Ukraine, qui avaient éprouvé tous les charmes de l'impérialisme allemand et ensuite celui de l'Entente, avaient chaleureusement protesté par leur gouvernement des Soviets contre la paix barbare de Versailles qui asservit le prolétariat de l'Allemagne au gouvernements de l'Entente.

Tous les documents publiés ici exposent ce que fit le pouvoir des Ouvriers et Paysans dans la deuxième période de son existence «pour défendre l'Ukraine des Soviets» comme gouvernement indépendant et autonome.

DOCUMENTS OFFICIELS

No. 1.

Déclaration du Gouvernement Provisoire des Ouvriers et Paysans de l'Ukraine.

A tous les Gouvernements! A tous, à tous, à tous!

La lutte pour la restauration du pouvoir des Soviets en Ukraine tend vers sa fin. Les masses ouvrières de l'Ukraine, n'ayant pas pour un instant interrompu cette lutte, qui, à l'époque du Hetman, prit la forme de grèves ouvrières et de soulèvements ouverts des masses de paysans, son dernièrement emportées dans toute l'Ukraine par l'incendie de l'insurrection générale. Ce mouvement élémentaire s'est transformé en un assaut organisé et résolu contre la domination bourgeoise.

La majeure partie de l'Ukraine est libérée. L'étendard rouge du pouvoir des Soviets des ouvriers et paysans flotte déjà sur Tchernigoff, Kharkoff, Poltava, Ekaterinoslav et dans le Bassin du Don.

De l'Est, du Nord et de l'Ouest se meuvent les colonnes des troupes rouges de l'Ukraine Soviétique, augmentées par l'avalanche des ouvriers et des paysans insurgés ainsi que par les soldats mobilisés par le Directoire, et ne sont qu'à quelques dizaines de lieues de Kieff, où se trouve la dernière puissance capitaliste et bourgeoise de l'Ukraine.

Le Directoire se démène dans une terreur panique et se prépare à fuire.

Etant donné l'extention du territoire et la complication de problèmes pendents, le Gouvernement Provisoire, organisé au début de la Révolution Ukrainienne, jugea que, pour servir le mieux la Révolution Ukrainienne, il était nécessaire de s'organiser de la façon suivante:

Président du Gouvernement Provisoire des Ouvriers et Paysans de l'Ukraine et Commissaire du Peuple des Affaires Etrangères-camarade Rakowsky.

Conseil de l'Economie Sociale de l'Ukraine: Piatakoff, Kviring, Rouchimovitch.

Commissariat du Peuple des Affaires Militaires: Podvoisky et Mejlauk.

Commissariat du Peuple de la Propagande des Soviets: Artem.

Commissariat du Peuple des Affaires Intérieures: Averine et Worochiloff.

Commissariat du Peuple de l'Instruction Publique: Zatonsky.

Commissariat du Peuple d'Agriculture: Kalegaeff.

Commissariat de Justice: Khmelnitzky.

Commissariat du Peuple du Travail: Maguidoff.

Commissariat du Peuple du Ravitaillement: Chlichter et Boubnoff.

Commissariat du Peuple de Finances: Zélite.

Commissariat du Peuple des Voies de Communication: Jarko.

Le Président de l'Inspection suprême socialiste et du Contrôle de la République: Skripnik.

Commandant les troupes de la République Socialiste des Soviets Ukrainiens: Antonoff-Ovséenko.

Conseil Militaire Révolutionnaire: Antonoff-Ovséenko.

Membres du Gouvernement: Kotsubinsky et Chtchadenko.

Le Gouvernement Provisoire des Ouvriers et Paysans déclare au nom de tout le peuple travailleur de l'Ukraine, que les ouvriers et les paysans de l'Ukraine, liés par des liens indissolubles aux ouvriers et paysans de tous les pays, ont la ferme intention de vivre en paix et en amitié avec tous les peuples.

Pour cela le Gouvernement invite les peuples et gouvernements de tous les pays d'entretenir des relations diplomatiques avec la République Socialiste des Soviets Ukrainiens et s'adresse surtout aux Gouvernement Socialistes des Soviets de la Russie, Lettonie, Estonie, de la Russie Blanche et de la Lituanie en les invitant de contracter des alliances défensives contre toutes tentatives ayant pour but le renversement du pouvoir des ouvriers et paysans constitué au prix de sacrifices aussi grands.

Vive la Solidarité des Masses Ouvrières!

Le Président du Gouvernement Provisoire des Ouvriers et Paysans de l'Ukraine et Commissaire du Peuple des Affaires Etrangères:

Rakowsky.

Kharkoff, le 28. janvier 1919.

No. 2.

Note du Gouvernement des Soviets Ukrainiens adressée au Ministre des Affaires Etrangères de la République Française, M. Pichon, concernant l'évacuation de l'Ukraine par les troupes de l'Entente.

A. M. Pichon, Ministre des Affaires Etrangères de la République Française à Paris. Aux Gouvernements de la Grande Bretagne, de l'Italie, du Japon et des Etats Unis de l'Amérique du Nord.

La libération de Kieff par les troupes des Soviets Ukrainiens auxquels se sont joints les détachements du Directoire sous le commandement de l'ataman Grigorieff, passés sous le commandement des Soviets Ukrainiens, plaça nos troupes rouges en contact immédiat avec les troupes alliés, occupants Odessa et Nikolaieff et les noeuds du chemin de fer voisins ainsi que la côte Ukrainienne de la Mer Noire.

Attrirant votre attention sur ce fait le Gouvernement Provisoire des Ouvriers et Paysans Ukrainiens proteste énergiquement contre la présence des troupes de l'Entente dans lesdites contrées, ainsi que contre la manière d'agir du commandement allié.

Le fait que les troupes des Puissances Alliées s'y trouvent contre la volonté de toute la population ouvrière et paysanne, contre la volonté de tous les partis révolutionnaires, unis dans la lutte contre toute intervention en affaires intérieures des républiques créées sur le territoire de l'ancien Empire Russe, et que les troupes des Puissances Alliées n'y sont soutenues

nues que par une poignée de capitalistes, de propriétaires fonciers, de généraux tsaristes et d'officiers de la fraction réactionnaire (les cent noirs), ces faits entraîneront inévitablement après soi le soulèvement de la population contre ces troupes alliées ainsi que des collisions avec les troupes des Soviets Ukrainiens.

Cette situation extrêmement anormale s'aggrave encore par la politique de violence et de pillage poursuivie par les membres du commandement des troupes alliées.

Les membres du commandement allié non seulement persécutent les partisans du pouvoir des Soviets en les déclarant hors la loi, mais encore sous leur protection fleurit la dictature militaire qui rappelle les temps les plus sombres du tsarisme.

Les membres du commandement allié ont recours aux officiers et soldats allemands et autres dictateurs improvisés non évacués du district occupé par les Puissances Alliées, pour dominer les ouvriers et paysans dans le domaine de Almazoff-Grichine.

Aussi, par exemple, à Nikolajeff vingt mille soldats allemands sous la direction des généraux alliés, jouent le rôle de bourreaux.

Parallèlement à cette politique de violence, le commandement allié poursuit une politique de pillage de la République Socialiste des Soviets Ukrainiens.

Le commandement allié n'a pas seulement enlevé toute la flotte militaire de l'Ukraine ainsi que celle de la Russie, mais aussi toute la flotte de transport, et a l'intention de s'emparer de tous les vaisseaux qui se construisent dans les chantiers de Nikolajeff en bloquant de cette façon complètement l'Ukraine et la Russie.

Le pain, le sucre et les autres produits alimentaires, nécessaires aux ouvriers et paysans ukrainiens aussi qu'à la Russie soviétique affamée, sont en même temps embarqués sur les vaisseaux et enlevé hors du pays.

Protestant énergiquement contre l'abus inouï de la force brutale qui contredit les déclarations, faites à plusieurs reprises par les Puissances Alliées, et au programme du Président Wilson, accepté par elles concernant la liberté des peuples de l'ancienne Russie de décider eux-mêmes de leur sort. — le Gouvernement des Ouvriers et Paysans Ukrainiens croit être obligé d'exiger l'évacuation de l'Ukraine par les troupes alliées.

Etant donné, què les propositions des Puissances Alliées, adressées à tous les Gouvernements formés dans les limites de l'ancien Empire Russe, d'envoyer dans les îles des Princes ses délégués en but de pourparlers avec les représentants des Puissances Alliés doivent être comprises dans ce sens, que les Puissances Alliés elles mêmes ont l'intention de retirer leurs troupes du territoire de l'Ukraine le Gouvernement des Ouvriets et Paysans du l'Ukraine se tient prêt, en envoyant ses délégués, d'entrer en pourparlers.

Estimant, que la résistance des détachements, dits volontaires, n'est possible qu'à condition d'un soutien de la part des Puissances Alliées, et que la guerre civile en Ukraine, causée par ce soutien, ne peut être, pour cela même, effectivement liquidée au moyen de pourparlers avec les Puissances Alliées, le Gouvernement Provisoire des Ouvriers et Paysans de l'Ukraine est disposé de conclure un traité, assurant les intérêts économiques des Puissances Alliées, compatibles avec les intérêts de la population ouvrière et paysanne de l'Ukraine, et avec les principes fondamentaux de

la dignité du pouvoir socialiste, à condition d'un engagement de la part des Puissances Alliées de ne pas intervenir dans les affaires intérieures du pays.

Allant au devant du désir, exprimé par les Puissances Alliées, de mettre fin à la guerre civile en Ukraine, le Gouvernement Provisoire des Ouvriers et Paysans de l'Ukraine a accepté la médiation de la République des Soviets Russes en vue de la conclusion d'un traité avec le Gouvernement du Directoire, sous l'emprise duquel se trouve effectivement une partie insignifiante du territoire Ukrainien.

Estimant, que le laps de temps jusqu'au quinze Février, proposé par les Puissances Alliées pour la conférence aux îles des Princes, lequel ne fut connu par nous que depuis quelques jours au moment même où nous apprîmes la convocation de la conférence, est insuffisant, le Gouvernement des Soviets Ukrainiens propose de l'ajourner.

Quant au lieu de la conférence nous sommes d'avis, prenant en considération que la somme du travail issue de son activité dépend de la possibilité, donnée à notre délégation, d'entrer en contact avec les chefs de la politique des Puissances Alliées, que l'endroit qui conviendraient le mieux pour cette conférence serait Paris.

Le Gouvernement Socialiste Ukrainien se jugera engagé lorsqu'il aura reçu une réponse opportune à la note présente.

Le Président du Gouvernement Provisoire des Ouvriers et Paysans,
Commissaire du Peuple des Affaires Etrangères.

Ch. Rakovsky.

Kharkoff, le 6. février 1919.

No. 3.

Note du Président du Gouvernement Provisoire des Ouvriers et Paysans de l'Ukraine et du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères
Rakovsky, adressée au Ministère Français des Affaires Etrangères
le 25. février 1919.

Le Gouvernement Provisoire des Ouvriers de l'Ukraine est de nouveau forcé d'attirer de la façon la plus sérieuse l'attention du Gouvernement Français sur les actions du Commandement Militaire des Troupes Alliées en Russie Méridionale et en Bessarabie. Il proteste contre le bombardement de la ville Eupatoria par des torpilleurs français, lorsque les ouvriers insurgés y ont restauré le pouvoir des soviets.

Il proteste aussi énergiquement contre l'envoi d'un détachement mixte franco-roumain de quatre cents hommes de Bendery contre le détachement de l'armée méridionale des Soviets qui avait occupé Tiraspol. L'effet de cette attaque révoltante, que les représentants du pouvoir des Soviets tâchaient vainement de prévenir en envoyant une délégation à l'officier qui avait sous ses ordres le détachement franco-roumain — fut qu'il y eu une centaine de tués dans ce détachement. Après avoir donné à trente deux prisonniers la possibilité d'être présents à un meeting et de convaincre que les ouvriers et paysans russes n'ont point de desseins agressifs envers les soldats français et les tiennent pour leurs frères, ils furent mis en liberté.

Le gouvernement Provisoire des Ouvriers de l'Ukraine proteste contre l'occupation de la ville de Kherson par un détachement mixte

gréco-français qui chassa par les armées le pouvoir des Soviets qui s'y était constitué. Il proteste aussi contre l'avancement des détachements grecs sur Alechki et Bréslav situés sur le Dnieper méridional.

Le Gouvernement Socialiste des Soviets de l'Ukraine attire l'attention du Gouvernement Français sur l'ordre donné le 2. février par le commandant des troupes alliées de la ville Kherson, l'officier français Lanchon, dans lequel il déclare (article IV de l'ordre), que «les agitateurs bolchéviks seront immédiatement fusillés». D'après les informations du gouvernement nos camarades communistes languissant dans les prisons de toutes les villes occupées par les Alliés sur la côte de la Mer Noire et surtout à Sébastopol et à Odessa. A Odessa se trouve, entre autres prisonniers le socialiste Boujor, arrêté l'année passée pour sa participation au pouvoir des Soviets à Odessa.

Communiquant tous ces faits de violence, le Gouvernement Socialiste des Soviets Ukrainiens juge nécessaire de porter à votre connaissance: que sur le territoire de l'Ukraine des Soviets se trouve une quantité de sujets des états de l'Entente, à Kharkoff seul il'y en a deux cents soixante trois. Entre eux quatrevingt onze sujets français, quatrevingt deux belges, soixante et un italiens, vingt cinq sujets britanniques et quatre américains. Dans ce nombre ne sont pas compris des sujets grecs, roumains et serbes, qui jusqu'à présent vivent tranquillement sur le territoire ukrainien.

A Kieff en outre séjournent sans être inquiétés, les consuls Italien et belge, qui jouissent du sauf-conduit qui leur a été délivré. A Krémentchoug se trouve un vice-consul roumain. Voulant donner la preuve de sa politique pacifique le gouvernement Socialiste des Soviets Ukrainiens n'a, jusqu'à présent entrepris aucune mesure répressive contre les sujets des états de l'Entente étants en état de guerre avec nous. Il est même disposé d'entrer en pourparlers avec les Gouvernements Français et les Gouvernements des autres pays alliés, dans le but d'un échange de leurs sujets, qui se trouvent ici, contre des citoyens de la République des Soviets Ukrainiens arrêtés avec la participation du Gouvernement Français, où bien se trouvant dans différents pays Alliés, entre autre en Roumanie, et désirant retourner en Ukraine. Ce traité devait prévoir aussi le retour des Ukrainiens prisonniers de guerre dans leur pays. Cependant si le Gouvernement et le Commandement Français à Odessa, duquel dépend avant tout la suspension des représailles envers les citoyens de l'Ukraine des Soviets, ne jugera pas nécessaire d'entrer avec nous en pourparlers sur ledit échange le plus prochainement possible, le Gouvernement Socialiste des Soviets Ukrainiens s'estimera délivré de toute responsabilité, s'il sera forcé, pour défendre les intérêts de la Révolution Ukrainienne, de prendre les mesures les plus sévères envers les sujets des pays de l'Entente.

Considérant que le Gouvernement Français et ses Alliés s'occuperont aussi d'assurer la liberté et la vie à leurs sujets, nous attendons une réponse prompte et précise.

Le Président du Gouvernement Provisoire des Ouvriers et Paysans de l'Ukraine et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères:

Kharkoff, le 25. février 1919.

Rakowsky.

No. 4.

Note du Président du Gouvernement Provisoire des Ouvriers et Paysans de l'Ukraine et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères Rakovsky, adressée au Ministère Grec des Affaires Etrangères,
le 26. février 1919.

Des détachements de l'armée régulière grecque opérant avec les troupes françaises continuent d'occuper des contrés de la côte de la Mer Noire appartenant à la République des Soviets Ukrainiens. Aliochki et Bréslav furent occupés dernièrement. Cette invasion d'un territoire étranger sans cause et sans déclaration formelle de guerre est considérée par toute loi internationale comme un brigandage. Le Gouvernement Grec se trompe s'il suppose, que l'Alliance avec la France, le débarrasse de la responsabilité pour sa politique de violence brutale envers les ouvriers et paysans ukrainiens et le protège d'une punition méritée.

Dans peu de temps le Gouvernement devra se présenter devant le tribunal des ouvriers et paysans grecs pour se justifier des violences faites non seulement à ceux-ci, mais aussi aux ouvriers et paysans d'autre pays dans lesquels l'armée grecque, jouant le rôle de mercenaires moyenâgeux verse son sang pour les intérêts du capital international.

Le Gouvernement des Soviets Ukrainiens connaît les procédés des agitateurs auxquels le Gouvernement Grec a recours pour exciter le courage des soldats grecs qui n'avaient pas voulu se battre contre les ouvriers et paysans de l'Ukraine. Il connaît l'instigation nationaliste et religieuse à laquelle il recourt pour calomnier le pouvoir des Soviets en prétendant qu'il persécuté la religion et les nationaux grecs en Ukraine Méridionale. Si des spéculateurs grecs voulaient s'emparer de l'exploitation de la côte russe et ukrainienne de la Mer Noire, les modalités de la lutte contre eux sont égales aux mesures employées contre tous les exploitateurs de l'Ukraine sans distinguer leur nationalité et leur origine, comme devoir principal de tout gouvernement socialiste. Quant à la pauvre population grecque, les pêcheurs grecs de la côte de l'Ukraine et de la Crimée, et quant aux cents cinquante mille pauvres paysans grecs vivants au-delà du Caucase, à Tsalki, leurs sympathies sont certainement du côté du pouvoir des Soviets. Aussi toutes les tentatives de propagande panhellénique de la bourgeoisie grecque afin de détourner les pêcheurs et les paysans grecs, ne possédant pas de terre, de la lutte des classes — restent et resteront vaines. Cependant, le Gouvernement Grec prenait insuffisamment en considération ce fait naturel, et continue non seulement d'intervenir dans les affaires des ouvriers et paysans de la côte de la Mer Noire, mais aussi, à l'impertinence de vouloir envoyer des missions spéciales en Ukraine et en Russie Méridionale dans le but d'exciter à des mouvements nationaliste et à une guerre civile. Ainsi, grâce aux soins du Gouvernement Grec, les agences télégraphiques ont propagé de Constantinople dans toute l'Europe la dépêche suivante: «Après la bénédiction du Saint Synode le Gouvernement Grec a résolu d'envoyer avec ses troupes, qui sont complètement prêtes à être transportées trois évêques, quatre archimandrites et quarante prêtres, accompagnés d'un bas clergé choisi, eloquant et connaissant bien la langue russe. Le but de cette mission est d'influencer spirituellement les Russes.»

Il n'est pas du devoir du Gouvernement Socialiste des Soviets Ukrainiens de démontrer la bienheureuse ignorance du gouvernement et du

Synode Grecs quant au développement intellectuel des Russes et des paysans ukrainiens, qui furent pendant des siècles volés et trompés au nom de Jésus Christ par des moines grecs venus d'Athos ou bien par les Patriarches de Constantinople. Pour éviter tout malentendu le Gouvernement Provisoire des Ouvriers et Paysans Ukrainiens se sent obligé d'avertir le Gouvernement Grec, que les évêques, les archimandrites et les prêtres éloquent ainsi que tout leur bas chargé seront considérés comme agents-provocateurs et comme espions, qu'ils seront arrêtés et traduits devant le tribunal de guerre révolutionnaire. Il porte en même temps à votre connaissance, que la politique de l'intervention militaire du Gouvernement Athénien ne peut pas avoir d'influence sur le sort de la bourgeoisie grecque qui séjourne sur le territoire ukrainien.

Le Président du Gouvernement Provisoire des Ouvriers et Paysans et Commissaires du Peuple des Affaires Etrangères, Rakovsky.

No. 5.

Note du Président du Gouvernement Provisoire des Ouvriers et Paysans de l'Ukraine et Commissaire des Affaires Etrangères Rakovsky, adressée à M. Pichon, Ministre Français des Affaires Etrangères,
le 26. février 1919.

Des doubles sont envoyés à la Conférence de Paix et au député Alexandre Blanc.

D'après des renseignements exacts, le Gouvernement Français a proposé au Directoire une convention militaire aux conditions suivantes:

1. La France reçoit une concession de cinquante ans sur les chemins de fer ukrainiens.

2. L'Ukraine s'engage de payer à la France celles des dettes de l'ancien gouvernement Tsariste et du gouvernement provisoire, qui lui reviennent.

3. Les intérêts sont garantis par les revenus des chemins de fer qui seront adjugés au Gouvernement Ukrainien.

4. Le Directoire doit organiser dans l'espace d'un an une armée de trois cents mille hommes.

5. Toute la politique financière, commerciale, industrielle et militaire de l'Ukraine est soumise pendant cinq ans, à partir du jour de la signature du traité au contrôle immédiat des représentants du Gouvernement Français.

D'après des nouvelles récentes, la convention a eu lieu. Le Colonel Vilain vient de partir pour rejoindre l'état major du Directoire afin de mettre en accord la politique militaire du Directoire avec celle du commandement français en Russie Méridionale.

Petlioura vient de conclure avec le général Berthelot une convention militaire, grâce à laquelle, l'armée du Directoire passe sous le commandement français.

En relation avec ce qui précède, le gouvernement Socialiste des Soviets de l'Ukraine porte à votre connaissance, que le Directoire est un pouvoir fictif, que toutes les intentions du Gouvernement Français de rendre son oeuvre plus officiel sont vaines. Le Directoire est non seulement dépourvu de territoire, passé presque entièrement sous le pouvoir des Soviets, non seulement privé de tout soutien de la part des ouvriers

et paysans qui se sont déclarés pour le Gouvernement Provisoire des Ouvriers de l'Ukraine-même dans les quelques districts conservés par le Directoire, mais il est aussi privé, de tout soutien politique des partis nationaux de l'Ukraine. Il s'agit non seulement du Parti Communiste de l'Ukraine du milieu duquel c'est constitué le Gouvernement Provisoire, mais aussi du parti des socialistes-révolutionnaires ukrainiens qui ont conclu une convention avec le Parti Communiste de l'Ukraine. Le Directoire est aussi privé du soutien de la majeure partie du parti social-démocrate, qui a refusé de reconnaître son autorité encore avant sa fuite de Kieff. Les chefs des ces partis, qui avaient soutenus le Directoire dans sa lutte contre le pouvoir du hetman, sont membres des Soviets du pays. D'autres groupes politiques de l'Ukraine tendent aussi vers le pouvoir des Soviets. Ainsi, la majeure partie de l'organisation juive Bund a décidée à se transformer en un parti communiste juif. Les partis russes social-révolutionnaire et minoritaire en Ukraine ne sont plus partisans du Directoire. Par conséquent les pourparlers et les traités conclus avec le Directoire n'ont aucune force juridique ni politique. Quant à l'essence de la convention entre la France et le Directoire, le Gouvernement Socialiste des Soviets Ukrainiens porte à votre connaissance qu'il se tient encore maintenant prêt à conclure la paix sur la base de sa dernière note, avec tous les pays Alliés, malgré la politique du Gouvernement Français, dont le but évident était d'empêcher toute négociation entre les Etats Alliés et le Gouvernement des Soviets, constitués sur le territoire de l'ancien Empire Russe. Ce serait possible à condition toutefois, que le Gouvernement Français cesse d'envisager l'Ukraine comme une future colonie du capitalisme français, comme un nouveau Madagascar, Maroc où Indochine. Toute convention qui ne tiendra pas compte de l'indépendance économique de la République Socialiste des Soviets Ukrainiens, est condamnée d'avance à un échec. Les conditions inouïes acceptées par le Directoire, ainsi que la politique de violence brutale poursuivie par la France en Ukraine Méridionale augmenteront seulement les rébellions des ouvriers et des paysans contre le Gouvernement Français. Estimant que tout cela n'est pas le but des ouvriers et des paysans français qui n'ont rien de commun avec les capitalistes français, le gouvernement Soc. des Soviets de l'Ukraine en appelle aux ouvriers de la France protestant contre la politique d'invasion impérialiste du Gouvernement Français envers la République des Soviets Ukrainiens.

Le Président du Gouvernement Provisoire des Ouvriers et Paysans de l'Ukraine et Commissaire des Affaires Etrangères, Rakovsky.

No. 6.

Note du Ministre Français des Affaires Etrangères M. Pichon, adressée au Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R., le 24. mars 1919.

Le Gouvernement Français a reçu un radiotélégramme de Moscou, émanant d'un prétendu Gouvernement provisoire des Ouvriers et de Paysans de l'Ukraine, au sujet d'un échange des citoyens ukrainiens, partisans des Soviets. Ce radio se plaint d'un certain nombre d'actes de caractère nettement militaires et menace d'exercer de représailles contre les sujets des puissances Alliées, si dans un bref délai des négociations ne sont pas engagées pour l'échange des sujets ukrainiens, partisans des

Soviets, se trouvant dans les pays Alliés, contre les nationaux alliés, accord qui devrait prévoir, également le retour des prisonniers de guerre ukrainiens.

Le Gouvernement Français n'a jamais exercé, et n'exercera aucune violence contre les Ukrainiens, même partisans des Soviets, qui ne troubent pas l'ordre public dans les régions où se trouvent les troupes sous le commandement Français. Le Gouvernement Français remarque, que les menaces adressées aux sujets alliés en Ukraine, ne sont nullement motivées par des actes qui leur seraient reproché, mais par la simple intention d'exercer sur le Gouvernement Français, une pression que ce dernier n'est nullement disposé à subir. Le Gouvernement Français ne possède pas de prisonniers ukrainiens et ne peut donc les libérer. Le Gouvernement Français est d'ailleurs en mesure de mettre s'il le faut la main sur un certain nombre de partisans des Soviets de la Russie méridionale, au cas où des actions semblables seraient exercées contre les nationaux Alliés. Le Gouvernement Français n'en est moins prêt à rapatrier en Russie les Russes se trouvant en France dès qu'il pourra disposer des moyens de transport nécessaires. Les négociations sont engagées entre le Gouvernement Français et le Commissaire du Peuple de Moscou.

Signé : Pichon.

No. 7.

**Note du Président du Conseil des Commissaires du Peuple de l'Ukraine et
Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères Ch. Rakovsky,
adressée au Ministère des Affaires Etrangères, le 4. mars 1919.**

Doubles envoyés: au Président de la République des Etats Unis d'Amérique du Nord, à New-York au Ministre des Affaires Etrangères, M. Lloyd George, à London; à la Conférence de Paix à Paris.

La réponse télégraphique du Ministre des Affaires Etrangères, M. Pichon, à la note de protestation du Gouvernement des Soviets de l'Ukraine vous a été envoyé par le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R., le camarade Tchitchérine. La réponse commence par un doute sur l'existence du Gouvernement des Ouvriers et Paysans de l'Ukraine, après quoi, le chef de la politique extérieure de la France passant au contenu de la note du Gouvernement Ukrainien, nie les faits de violence allégués dans notre note, qui ont été commis dans le Midi de la Russie par le commandement français contre les partisans du pouvoir des Soviets qui ont la prétendue liberté de professer leurs convictions. La note Française nie aussi le fait que la France retient des prisonniers de guerre Ukrainiens. Elle finit par une protestation, faite au Gouvernement des Soviets Russes et dont la conséquence devait être une convention entre ces gouvernements afin de rapatrier, aussitôt que les moyens de transport le rendront possible, les soldats et citoyens russes qui se trouvent en France. M. Pichon ne donne aucune réponse directe au Gouvernement Ukrainien et ne lui fait aucune proposition. Si le fait d'ignorer l'existence de Gouvernement des Soviets de l'Ukraine est pré-médité, il faut l'interpréter de cette manière, que le Gouvernement Français reconnaît au Gouvernement des Soviets de la Russie le droit de représenter toutes les Républiques des Soviets, sans différence de nationalités. Le Gouvernement des Ouvriers et Paysans de l'Ukraine n'a rien

à objecter contre ce procédé. Cependant si ce fait prémédité signifie que la France ne reconnaît en Ukraine que le pouvoir du Directoire, resté presque sans territoire et qui se sauva grâce à sa fuite, le Gouvernement Français ne peut qu'empêcher le rétablissement des relations pacifiques entre l'Ukraine et la France, sans diminuer en aucune manière l'autorité du pouvoir des Soviets de l'Ukraine.

Quant au fond de la réponse française, le Gouvernement des Ouvriers de l'Ukraine doit remarquer son mutisme sur les faits concrets pris pour base de notre note de protestation. Nous avons communiqués une partie de l'ordre, donné par le commandant français de la ville Kher-sion, le capitaine Lanchon, le 2. Février 1919, dans l'article 4 duquel il dit, que «les agitateurs bolchéviks seront immédiatement fusillés». La même menace est répétée, en termes absolument semblables, dans l'article 6 d'un ordre, donné à Borislav par le commandant des milices, Martchenko, qui a été nommé à ce poste par le commandement français.

On peut se rendre compte comment les ordres du commandement français sont exécutés par les autorités, par les faits suivants:

Quatre ouvriers du Syndicat des constructeurs ont été fusillé, dans les rues d'Odessa le 27. Février. Ceci fut exécuté par l'escorte qui les accompagnait en plein jour, devant tout le monde. Les fusillés s'appelaient: Skibko, Chotorenko, Heine et Perelmann. Deux d'entre eux appartenaient au parti socialiste révolutionnaire de la droite. A cause de l'exécution de ces ouvriers, dont l'innocence a été constatée, on a présenté une requête à la Duma Municipale. A peine cette requête présentée, un nouveau massacre épouvantable arriva à Odessa. La nuit de samedi à dimanche, le 2. Mars, onze personnes, dont six femmes et cinq hommes, furent enlevées de la maison 24, rue Pouchkinskaia, logement 13, par un détachement militaire, arrivé dans un chariot, — et furent emportées au deuxième cimetière Israélite et -fusillées en deux fois. Parmis les fusillés se trouvait toute la famille Leifman, savoir: la vieille mère et ses deux filles, Vera et Gnesia. Parmis les fusillés était aussi la citoyenne française, Labourbe. La plupart des femmes fusillées apartenait au Syndicat des ouvrières couturières. Leurs cadavres furent transportés à la Morgue, mais ont été enterrés le lendemain par les autorités militaires pour éviter une grandiose démonstration, qui avait lieu à cause de l'enterrement des quatres ouvriers de bâtiment également fusillés.

Ces faits d'exécution sans jugement, sans qu'une institution responsable en eût rendue l'arrêt ne sont pas un hasard. Des nouvelles d'Odessa, ainsi que de renseignement privés, affirment, que ces massacres sauvages arrivent continuellement dans les rues d'Odessa. L'indignation de la population est si grande, que même les partis bourgeois, comme les K.-D. russes, qui avait invité les Alliés à massacer les ouvriers et les paysans russes, se sentent obligés de protester contre les procédés des autorités militaires d'Odessa.

Communication ces faits, le Gouvernement des Ouvriers et Paysans de l'Ukraine aimeraient connaître l'opinion du Gouvernement Français là-dessus et voudrait savoir si le Gouvernement Français n'a pas l'intention de citer ses agents responsables en justice.

Dans la cession du 29. Février de la Chambre Française M. le Ministre Français des Affaires Etrangères accusait la République des Soviets Russes d'avoir eu, pour défendre la révolution, recours à la terreur rouge. Ces accusations se basaient sur les documents non vérifiés. Il ne prenait

pas en considération les conditions graves dans lesquelles se trouvait l'été dernier la République des Soviets de la Russie, qui devait lutter contre les puissantes armées des Alliés et contre la contre-révolution à l'intérieur du pays. Par contre, quels motifs de justification peut donner le Gouvernement Français qui sous la protection d'une flotte puissante et d'une descente des troupes algériennes, sans être forcée par des circonstances extraordinaires s'attaque aux ouvriers, privés de secours, aux vieillards, aux femmes et aux enfants, aux passants, où bien aux personnes, arrêtées grâce à une fausse dénonciation. De quelle manière M. Pichon peut justifier la Terreur blanche exercée par ses généraux, qui ne sont point attaqués, l'indépendance de la patrie desquels n'est point menacée et qui son en outre dans un pays étranger.

Parallèlement aux faits mentionnés ci-dessus d'exécutions bestiales dans des villes pacifiques, occupées par le commandement Français se passent des horreurs dans la zone des opérations militaires, qui rappellent les temps les plus sombres de la conquête d l'Algérie et les procédés épouvantables de la guerre Balkanique.

Voici ce qui nous avait été communiqué aujourd'hui par le représentant officiel du Commissariat des Affaires Etrangères de l'Ukraine, le camarade Ego, et par notre commandant, l'attaman Grigorieff.

Le délégué du Commissariat des Affaires Etrangères communique : « Je propose de publier une protestation officielle contre l'acte bestial, commis par le commandement français à Kherson d'après l'ordre duquel les habitants pauvres des faubourgs, des vieillards, des enfants, des femmes ont été rassemblés et enfermés dans un magasin du port. La majorité fut brûlée et fusillée au moyen des obus incendiaires ». Le commandant Grigorieff communique : « les Grecs et les Français ont commis les derniers jours, sous le commandement des officiers français des bestialités incroyables. En tout ont été fusillés trois cents hommes soupçonnés de bolchévisme. Ils furent poussés dans des magasins du port, que l'on arrosa ensuite d'une matière inflammable et brûla avec les gens qui s'y trouvaient. J'ai vu en outre, de mes propres yeux, six cadavres d'ouvriers torturés par des Grecs. A l'un d'eux on a coupé les lèvres et la langue et crevé les yeux; trois autres ouvriers avaient la langue coupée et les yeux crevés. En général, les bestialités commises par les Français et les Grecs, rappellent par leur brutalité des tortures asiatiques du moyen âge. »

Le Gouvernement des Soviets de l'Ukraine a ordonné de photographier les cadavres et de procéder à des enquêtes sur ces bestialités. Les résultats de cette enquête seront publiés.

Pour éclairer complètement le rôle du commandement français dans le Midi de l'Ukraine, il faut faire mention des actes des troupes de son allié, Petlioura, qui pendant sa retraite organisait des pogroms contre juifs, et dont le plus grand fut celui de Proscourov, le 19. Février. D'après des lettres, publiées dans les journaux d'Odessa, sur les sort de la famille Chvartser, dont la femme et trois enfants, de huit et de six ans et un de quatre mois furent massacrés, on peut juger du caractère de ce pogromme. Deux soeurs de Chvartser et leur mère ont été grièvement blessées. Le père et une fille étaient absents, grâce à quoi ils ont échappé à la mort. M. Chilman, homme politique, l'instituteur, M. Tenenbaum, M. Kivrik et son fils, M. Iskman, la femme avocat Mme. Trautenberg et beaucoup d'autres ont été tués. Le Rabbin de Basiléa ainsi

que ses deux petits-fils ont aussi été tués. Quelques centaines de cadavres furent enterrés le 18. Février. Les massacres étaient suivis de pillages. Des pogrommes semblables, quoique de moindre importance eurent lieu à Ananijeff, Golta, Jitomir, Krementchoug, Poltava, Ovroutch (80 tués) et dans d'autres contrées, pendant qu'elles étaient occupées par les troupes du Directoire. A Odessa se prépare aussi un pogromme, organisé sous la protection des Alliés par la troupe monarchiste des «vrais russes».

Quant aux violences et pogrommes, commis en Bessarabie par l'oligarchie roumaine, qui y jouit d'une protection spéciale de la France, ils sont suffisamment connus grâce à la note envoyée par le Gouvernement des Soviets de l'Ukraine au commencement du mois de Février. Tout ces faits sont confirmés par le mémoire, envoyé à la Conférence de Paix à Paris, par l'Alliance de l'affranchissement de la Bessarabie, organisation bourgeoise, hostile aux Soviets.

Il n'est pas du devoir du Gouvernement des Soviets Ukrainiens d'appréhier historiquement le rôle du Gouvernement Français, devenu chef et protecteur des classes et des gouvernements les plus réactionnaires. Mais le Gouvernement de l'Ukraine réfute de la manière la plus énergique l'assertion du M. Pichon qui prétend, que la politique française n'est nullement fondée sur la violence. Le Gouvernement de l'Ukraine ne peut garder sous silence le fait, que la présence des troupes françaises en Ukraine et les procédés de leur commandement sont des actes de la plus grande violence. L'assertion du Gouvernement Français, d'après lequel le Gouvernement Français n'a point de rapports avec les prisonniers de guerre Ukrainiens qui se trouvent à l'étranger, n'est pas exacte non plus. 1.) Une partie des Ukrainiens, qui étaient avec les soldats russes sur le front français, se trouvent encore en France et en Algérie. 2.) Par la volonté des Alliés et du Gouvernement Français les prisonniers de guerre Ukrainiens, qui se trouvent en Allemagne ne sont pas rapatriés. 3.) En Autriche et en Hongrie se trouvent cent cinquante mille soldats ukrainiens malades, dont nous ne pouvons prendre soins, à cause des obstacles opposés par les Alliés et surtout par la France, qui exerce une pression sur ces gouvernements en leur défendant d'admettre des représentants de la République des Soviets.

Revenant aux propositions concrètes, faites dans sa dernière note, adressée à la France, le Gouvernement des Soviets de l'Ukraine propose derechef au Gouvernement Français d'ordonner la suspension des représailles envers des personnes soupçonnées d'être partisans du Pouvoir des Soviets, de demander compte de leurs actes aux auteurs des ces représailles, de donner la possibilité au Gouvernement des Soviets d'avoir soin des Ukrainiens restés en France et de libérer les Ukrainiens, prisonniers de guerre en Allemagne, dont le rapatriement est interdit, tout cela en donnant la possibilité au Gouvernement des Soviets d'Ukraine d'envoyer dans les pays, où ce sera nécessaire, y compris en France, sa mission de la Croix-Rouge.

Le Gouvernement des Soviets de l'Ukraine propose au Gouvernement Français de se charger, au moyen de ses représentants à Odessa, de la médiation dans le but d'un échange des sujets des puissances alliées se trouvant en Ukraine et désirant retourner dans leur patrie, dont des sujets Français, Belges, Grecs, Roumains et autres contre des citoyens de République des Soviets de l'Ukraine-arrêtés pour avoir appartenu au parti communiste, où bien contre des Ukrainiens séjournant dans les pays

Alliés. L'échange d'une partie de ces citoyens pourrait être fait à travers le front.

Le Gouvernement Ukrainien est disposé de donner toutes les garanties d'inviolabilité aux délégués du commandement français d'Odessa, où bien envoyer son délégué à Odessa, lorsque des garanties semblables lui seront accordées de la part du Gouvernement Français. Le Gouvernement Ukrainien est disposé d'accepter pour cette mission la médiation des représentants des états neutres en Ukraine, ainsi que celle de la Croix-Rouge Danoise.

Au cas où la Terreur blanche ne sera pas terminée à Odessa et que les difficultés pour le retour des prisonniers de guerre Ukrainiens et des autres citoyens dans leur patrie ne seront écartées le Gouvernement soviétique de l'Ukraine sera obligé de recourir aux mesures répressives dont il a fait mention dans sa dernière note.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple de l'Ukraine
et Commissaire du Peuple pour les Affaires étrangères,

Ch. Rakovsky,

Kharkof, 13. Mars 1919.

No. 8.

**Radio du Gouvernement des Soviets de l'Ukraine adressé au Général
Français, M. d'Anselme, Commandant des troupes alliées.**

La Croix-Rouge Danoise en Ukraine représentée par Mrs. Busch et Brandel, vous adresse la prière suivante: « prenant en considération, qu'un grand nombre de prisonniers de guerre Turcs, revenant de la Russie, ainsi que des prisonniers de guerre, natifs du Caucase et de la Bessarabie, retournant de l'Allemagne, s'est accumulé à Kieff, il devient indispensable d'organiser leur transport. Nous vous prions de nous faire part, si vous voyez la possibilité de laisser passer un train sanitaire de la Croix Rouge Danoise jusqu'à Odessa, où quelque autre lieu occupé par les troupes de l'Entente, et de consentir à l'organisation du transport des prisonniers de guerre russes accumulés à Odessa, et au retour de ce-même train, au complet à Kieff, selon les indications du délégué de la Croix Rouge Danoise à Odessa. M. le docteur Sief.

Le train sera accompagné des délégués de la Croix Rouge Danoise pour la Bulgarie et la Turquie, s'y rendant afin de porter secours aux prisonniers de guerre Russe — Mrs. Kalifarski et Orloff, auxquels nous vous prions de vouloir bien prêter votre assistance.

En cas d'une objection de votre part pour laisser passer le susdit train, la Croix Rouge Danoise vous prie d'accorder le passage des délégués mentionnés en y suppléant l'itinéraire. Guillemard.

Président du Gouv. Provisoire des Ouvriers et Paysans de l'Ukraine et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères. R a k o v s k y.

Kharkoff, le 9 mars 1919.

Radiotélégramme du Président du Gouvernement des Ouvriers et Paysans de l'Ukraine et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères Rakovsky, adressé au prolétariat et aux paysans pauvres du monde entier, le 14. mars 1919.

La troisième Assemblée des Soviets des délégués des ouvriers, paysans, et de l'armée rouge, siégeait à Kharkoff depuis le 6. jusqu'au 10. inclusivement. Elue par tout le peuple travailleur, elle a été l'Assemblée Nationale, dont le but était d'élaborer une Constitution de la République Socialiste des Soviets de l'Ukraine. Il y avait 1707 députés à voix décisive, et 33 députés à voix consultative. Les gouvernements de Kharkoff, de Poltava, de Kieff, de Ekaterinoslav, de Tchernigoff, de Kherson, de Volhyniè, de la Tauride et l'Armée Rouge (cent vingt neuf députés) y étaient représentés. D'après les convictions politiques, l'Assemblée se composait de 1451 communistes (y compris ceux qui leur sympathisent), 106 socialistes-révolutionnaires ukrainiens de la gauche, 97 socialistes-révolutionnaires ukrainiens, 53 n'appartenant à aucun parti. Le camarade Sverdloff, Président du Comité Central Exécutif de la Russie, ainsi les présidents de la Lettonie, de la Russie Blanche et de la Lithuanie y étaient invités. La première résolution de l'Assemblée après son ouverture étaient de transmettre la métropole de Kharkoff à Kieff. L'Assemblée a élaboré la Constitution des Soviets, la loi de la nationalisation des terres, et a confirmée la loi sur la mobilisation. L'Assemblée a exprimé la confiance à la politique du Gouvernement Provisoire des Ouvriers et Paysans, qui s'est transformée en un gouvernement permanent. L'Assemblée terminée, un Comité Exécutif Central de l'Ukraine fut élu, se composant de cent personnes, dont 90 communistes et 10 socialistes-révolutionnaires ukrainiens.

Dimanche, le 9. mars, a eu lieu une revue des Troupes Rouges et des ouvriers organisés de Kharkoff. Les colonnes régulières des troupes de l'Armée Rouge de la République des Soviets, de toutes espèces d'armée et de toutes les spécialités, défilaient aux sons de l'Internationale et frappaient par leur maintien, par la discipline et par leur air brave.

Les troupes de l'armée Rouge, qui attiraient l'attention par leurs nouveaux uniformes, étaient suivis des colonnes de bataille des membres des Syndicats, des collaborateurs soviétistes, des organisations de femmes, ainsi que de la Ligue communiste de Jeunesse. Le soleil printanier éclairait des centaines d'étendards rouges. On a transmis pendant la revue les diplômes et l'étandard aux officiers, nommés la veille. Le plus solennel moment lorsque les nombreux bataillons prenaient serment, répétant la formule de la promesse solennelle du soldat de l'Armée Rouge, de prodiguer sa force et sa vie même pour le triomphe de l'œuvre des classes ouvrières de l'Ukraine, des autres Républiques des Soviets et celles du monde entier. Pendant l'Assemblée est arrivé l'heureuse nouvelle que Kherson est délivré, et que les troupes rouges ont capturé chez les Français et les Grecs quatre canons, 2 tanks avec canons, 53 mitrailleuses, les bagages de trait et 500 carabines. Portant à la connaissance des travailleurs du monde entier le nouveau pas, fait en Ukraine dans la voie de l'affermissement du pouvoir du prolétariat, le Gouvernement des Soviets de l'Ukraine est convaincu, que cette nouvelle

donnera une nouvelle impulsion à la lutte pour l'affranchissement des ouvriers du monde entier.

Président du Gouvernement des Ouvriers et Paysans de l'Ukraine et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères, Rakovsky.

No. 10.

Négociations avec le Commandement Allié.

A. Ultimatum du Commandant de la Division Transdnieprienne.

G. P. O. P. U.

Commandant de la Division Transdnieprienne
des Soviets de l'Ukraine.

Le 30. mars 1919.

à M. le représentent du Commandement Allié.

No. 234.

Armée active.

Ayant pris connaissance de l'exposé de notre représentant sur les négociations, qui ont eu lieu avec vous, et ayant examiné les questions qui y étaient délibérées, — le Commandement Militaire Suprême des Troupes des Soviets opérant dans ce district vous propose:

1. De retirer, du port et de la rade de Marioupol pas plus tard qu'à midi le 30. mars, tous les bâtiments militaires, excepté deux torpilleurs, qui peuvent y rester pour la défense des intérêts des citoyens alliés.

2. La question de la fourniture du charbon doit être réglé par les représentants de votre Gouvernement et les représentants du Gouvernement des Soviets.

3. Après le départ de vos vaisseaux, le Gouvernement des Soviets de l'Ukraine se charge de la défense de la vie et des intérêts des citoyens alliés.

4. Si les citoyens Alliés expriment le désir de retourner dans leur patrie, le Gouvernement des Soviets de l'Ukraine non seulement se charge de leur défense, mais aussi leur prêtera assistance.

5. La liberté du commerce est une question qui doit être résolue par des autorités purement civiles.

6. Le port sera, comme point stratégique, mis à la disposition des autorités militaires. Il y sera introduit la force militaire nécessaire, pour défendre les intérêts de la République des Soviets de l'Ukraine contre tout attentat contre son existence.

7. A chaque entrée dans la rade les vaisseaux alliés seront obligés de demander la permission du Commandant du port.

Je déclare, que pour éviter un conflit armé et des victimes de la part les habitants pacifiques qui souffriront le plus de ce conflit, nos propositions doivent être acceptées par vous.

Les représentants de la France Démocratique dont le mot de ralliement était toujours Fraternité, Égalité et Liberté n'ont aucun droit moral d'entrer par force dans la vie de la jeune République qui lutte pour sa existence, d'imposer par force à un peuple ce contre quoi tout le peuple russe vient de se révolter. Je vous prie de donner une réponse définitive pas plus tard qu'à 10 h. du matin, le 30. Mars.

Dans le cas où le réponse ne soit pas arrivée à temps, nous serions obligés de prendre d'autres mesures. Vous pouvez remettre la réponse au porteur.

Le Commandant de la première division Transdnieprièrene de l'Ukraine des Soviets. (Signature).

B. Réponse du Commandement Supérieur Français à Marioupole.

Le Commandement Supérieur Français
à Marioupole.

Torpilleur d'escadre: «Hussard».
Bord Marioupole, le 30. Mars 1919.

A. M. le délégué du Commandement Supérieur
des Armée du Soviet.

Votre démarche d'hier a été rapportée à l'amiral français dont nous attendons les ordres.

Votre communication écrite va lui être apportée par un officier. Trois jours sont nécessaires pour la réponse que vous demandez. Je vous demande donc de n'entreprendre, aucun mouvement militaire dans la zone du port avant le mercredi, 2. Avril à midi. Afin d'éviter tout conflit nous retirons nos troupes dans la journée si vous acceptez ce délai de 3 jours.

Notre plus grand désir est d'éviter de faire des victimes parmi la population civile.

Je vous prie de donner une réponse avant 2 heures aujourd'hui.
Le Capitaine de la frégate «Dunoyer».

Le Commandant Supérieur Français à Mariouple (Signature).

C. Réponse du Commandement Allié concernant l'acceptation de l'ultimatum.

Monsieur le Commandant de la Première Division
Transdnieprièrene des armées des Soviét
de l'Ukraine.

Nous prenons bonne note de votre lettre d'aujourd'hui du 30. Mars 1919 en ce qui concerne l'acceptation de nos propositions, contenues dans notre lettre de ce matin.

Comme nous vous annonçons, nous avons procédé dès 10 heures au retrait des troupes que nous avions à terre, et nous comptons, que la force de police, que vous nous demandez d'envoyer ce soir dans le port, se bornera uniquement au maintien de l'ordre. Pour ce qui est du rétablissement des communications entre la ville et le port, nous l'acceptons, bien entendu à condition que cette mesure ne pourrait amener aucune action militaire dans le port.

Le Commandant Supérieur Allié à Marioupole (Signature).
le 30. Mars 1919.

No. 11.

Radiotélégramme du Président du Gouvernement des Soviets Ukrainiens et Commissaires du Peuple des Affaires Etrangères, Rakovsky.

A tous, à tous, à tous.

le 2. Avril 1919.

Des ouvriers chinois, qui se trouvaient à la station Khristonovka où ils furent envoyés encore pendant la guerre par l'ancien gouvernement

Tzariste pour creuser des tranchées du front du Sud-Ouest ainsi que pour des travaux de terrassement pour la construction des chemins stratégiques subissent pour leurs sympathies au pouvoir des soviets des massacres et persécutions systématiques de la part des volontaires des soldats de Petljoura ainsi que de la part du commandement allié du Midi de l'Ukraine. Au mois de Février, à Mélitopole, les volontaires ont fusillé des dizaines d'ouvriers chinois de Choubé et de Shantoung. Les troupes de Petljoura ont emporté à la Station Khrustinovka, près de 30 chinois et marchands, qui s'y trouvaient encore depuis l'année passée, et les ont pris avec eux pour une démonstration. Pour expliquer leurs défaites et leur impopularité en Ukraine ils font circuler des bruits absurdes, que ce sont des chinois, des lettous et magyars qui s'avancent sur eux et non des ouvriers et paysans ukrainiens. Portant ceci à la connaissance de tous les gouvernements et surtout du Gouvernement de la Chine Méridionale, le Gouvernement des Soviets Ukrainiens lui propose de joindre sa protestation à celle du Gouvernement Ukrainien contre ce traitement révoltant et bestial de personnes complètement innocentes.

Le Président du Gouvernement des Soviets Ukrainiens et Commissaire du Peuple des Affaires Etrangères, Rakovsky.

No. 12.

Note du Président du Conseil des Commissaires de Peuple et Commissaire du Peuple des Affaires Etrangères des la R.S.S.U. (République Socialiste des Soviets de l'Ukraine), Rakovsky, adressée au Ministre des Affaires Etrangères de la République Française, M. Pichon, le 2. Avril 1919. Copie à la Conférence de Paix.

Le Gouvernement Socialiste Ukrainien attire l'attention du Gouvernement Français et de la Conférence de Paix à Paris sur les bestialités commises dans Midi de l'Ukraine par les soldats français et grecs pendant leur retraite de Kherson. Pour faire une enquête sur ces bestialités, le Gouvernement de l'Ukraine a nommé une commission spéciale, qui se compose, outre des représentants du pouvoir des Soviets d'un représentants de l'ancien corps des procureurs et d'un membre de l'ancienne régence urbaine. Les résultats de cette enquête ont entièrement confirmé les données primitives sur les massacres bestiaux des citoyens pendant toute la durée du séjour des troupes grecques sous le commandement français dans Midi de l'Ukraine. Trois soldats grecs ont enlevé le 2. Mars de la Monastirskaia Slobodka de la ville de Kherson les personnes suivantes: Joseph Tchoumak, âgé de 60 ans, Dimitri Ostapenko, âgé de 60 ans, Ivan Privoda, âgé, de 75 ans, Grigorij Tkatchek, âgé de 56 ans et Kousma Bielij, âgé de 35 ans. Ces personnes étaient accusées de bolchévisme et ont été arrêtées le lendemain par des soldats grecs. Les témoins déclarent qu'ils étaient absolument innocents. Des exécutions et des massacres en masse étaient commises la nuit avant la retraite des Grecs et des Français de Cherson. Les habitants de la rue Michailovskaja et ceux des rues voisines, contigües au port, ont été enlevés sans distinction de sexe, d'âge et de position sociale et envoyés dans un magasin en bois, qui se trouvait près de l'embarcadère, leurs maisons furent pillées par la patrouille grecque. A la moindre résistance ou protestation les soldats grecs les massacraient avec la crosse des fusils et des revolvers. On a ras-

semblé dans ce magasin près de mille citoyens. Pendant la nuit ils étaient surveillés par les gardes grecques qui se postaient dehors comme à l'intérieur. Le 10. Mars, vers six heures du soir la garde de l'intérieur partit. Après quelque temps deux obus envoyés du torpilleur français qui se trouvait tout près tombèrent sur l'enclos. La construction en bois s'enflamma et une partie des prisonniers qui se trouvait à l'intérieur péri dans les flammes, les autres réussirent à fuir à travers les murs écroulés. On a identifier jusqu'à présent 95 cadavres de citoyens péris dans ce terrible incendie, du au commandement français à Kherson. Les procédés barbares auxquels ont eu recours les soldats grecs peuvent être constatés par les dépositions des témoins de ce crime. Le vieillard César Ivanovitch Jaton témoigne, qu'il était enlevé avec les autres locataires par les soldats grecs, qui les traitaient d'une manière extrêmement brutale et leur portaient même des coups.

Monsieur Jaton même, appartient, d'après sa position sociale à la bourgeoisie et s'en rapportait à ses connaissances dans le commandement français, pour se délivrer des soldats grecs, mais il était emmené avec les autres dans ce magasin. Ensuite retentirent des coups de canons. Un obus tomba dans la partie est du magasin. Des poutres et du fer commencèrent à pleuvoir, le toit brûlant tomba sur les arrêtés dont une partie se jeta sur la porte qui donne sur la rivière, mais ici ils furent fusillés au moyen des mitrailleuses et des fusils du croiseur, qui se tenait de près. Les témoins reconnaissent entre les tués les citoyens suivants de la ville Bereslav: André Koluchny et la citoyenne Sborovskaja. Les témoins Mrs. Tcheremtchenko, Weide et Grank déposent que le milicien, M. Goldenberg, n'était arrêté et fusillé que parce qu'il portait une capote de soldat Mme Ephrosina Mousyka témoigne que son mari Panteley et deux femmes locataires ont été arrêtés et fusillés par les soldats grecs. Les témoin M. Lalame, directeur de l'école de la nation de Kherson a été emmené dans le magasin, ci dessus mentionné avec ses fils Vladimir et César. Ses témoignages s'accordent avec ceux de M. Jaton. Un fils de M. Kaloune fut tué dans le hangar. La maison de M. Kaloune fut pillée par les grecs pendant la perquisition. M. Alexandre Salpicse, professeur à la même école confirme que le bombardement venait du torpilleur français qui ne se trouvait qu'à un kilomètre de la ville. M. Piotr Gaber témoigne, que lors de leur arrestation sa soeur, Mme Janovskaja, qui ne sortait pas encore après les couches, suppliait les soldats grecs de la laisser avec son enfant, mais ceux-ci étaient inflexibles et l'amenèrent avec tout le monde. La mère Sanikoff, une vieille femme âgée de 73 ans tomba sur la route, mais l'officier défendit de la relever, et M. Plotr Gaber la retrouva le lendemain sur le trottoir avec une jambe percé par une balle. La femme et les enfants de M. Plotr Gaber furent tués. Ses témoignages sont confirmés par M. Alexandre Pantelièff. Les témoins Mrs. Alexandre Goutmann, Boris Bespaloff avec sa femme et M. Israil Zacharoff déposent que le 9. Mars des soldats grecs tirèrent en menaçant de les fusiller M. Boris Jakovlevitch Bespaloff, sa femme et son enfant âgée de 2 ans, une domestique Aniouta, âgée, de 15 ans, le frère de M. Bespaloff-David, une autre domestique-Chaja, âgée de 18 ans, la mère de M. Bespaloff, vieille femme âgée de 62 ans, et la domestique Frouma, de la cave de la maison Sérebiakoff, où ils se cachaient pendant le bombardement de la ville. Avec M. Béspaloff furent pris encore l'instituteur M. Pinsker du Gouvernement de Minsk, qui se cachait dans la cave, le citoyen Sacharoff et les voisins des Béspaloffs — M. Mendel avec sa femme et ses deux enfants et, à la fin,

les frères de M. Béspaloff — Mrs. Salmon et Jakob Chneierson. On les envoya sous escorte dans le hangar sur l'embarcadère où se présenta bientôt un officier grec qui déclara à l'aide d'un interprète: «Il faudrait vous fusiller tous comme prisonniers russes, mais je vous fais la grâce et je vous laisse ici jusqu'à l'arrivée des bolchéviks, qui vous laisseront sortir». Ensuite les Alliés commencèrent à bombarder le hangar. Pendant ce bombardement M. Boris Béspaloff, sa femme et sa domestique, Mrs. Sacharoff Jakob Chneierson furent blessés très grièvement. La mère de M. Béspaloff ainsi que la jeune fille Batnane, le précepteur Pinsker et toute la famille de Mendel disparurent sans trace, ils ont été probablement brûlés. M. Salmon Chneierson mourut des blessures dans l'hôpital israélite. Un autre M. Béspaloff témoigne que les soldats grecs lui enlevèrent pendant la perquisition un portefeuille contenant plus de mille roubles. Avant le bombardement du hangar plusieurs patrouilles grecques et des matelots français y entrèrent et l'éclairèrent de deux bougies. Les témoins suppose que ceci était fait pour s'assurer que toutes les personnes arrêtées y étaient présentes. A leur tête était un chef, qui, d'après le signalement donné par M. Israel Sacharoff ressemble au commandant de la garde riveraine grecque. L'autopsie des cadavres établit que beaucoup ont été transpercés avec des baïonnettes encore pendant qu'ils vivaient.

Tout les faits ci-dessus mentionnés démontrent suffisamment quels sont les procédés militaires du commandement français dans le midi de l'Ukraine dans sa lutte contre les ouvriers et paysans ukrainiens, menée pour restituer l'ancien pouvoir des propriétaires fonciers, le pouvoir capitaliste et bureaucratique.

Exprimant sa profonde indignation et protestant contre les procédés bestiaux du commandement français et des soldats grecs devant le monde entier et surtout devant la classe ouvrière française, le Gouvernement Socialiste des Soviets Ukrainiens juge nécessaire d'affirmer, que la responsabilité de toutes les actions commises tombe sur le commandant en chef des Troupes du Midi, le général d'Anselme qui par cela-même est mis hors la loi.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple des Affaires Etrangères,

Ch. Rakovsky.

No. 13.

Note du Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple des Affaires Etrangères du U.S.S.R. Rakovsky, adressé au Ministère Français des Affaires Etrangères, le 5. Avril 1919.

Avant de se retirer d'Odessa, le commandement français s'est emparé des vaisseaux de guerre ukrainiens et russes et de beaucoup de transports chargés de produits alimentaires et d'autres biens. Le Gouvernement Socialiste des Soviets Ukrainiens proteste de la manière la plus énergique contre un semblable pillage, surtout que la Gouvernement Ukrainien ne doute pas, que tout le peuple français qui en 1900 forçait le gouvernement français de rendre à la Chine les biens volés à Pékin par le général Amade, se joindra à sa protestation lorsqu'il connaîtra ces faits.

Le Gouvernement Ukrainian s'adresse au Gouvernement Français avec la protestation la plus urgente, d'ordonner immédiatement au com-

mandement français de rendre à la République Socialiste des Soviets Ukrainiens et aux ouvriers et aux paysans ukrainiens les transports emportés et les vaisseaux militaires avec la cargaison entière.

Le Prés. d. Conseil des Commissaires du Peuple et Com. du Peuple
d. Aff. Etr. Rakovsky.

No. 14.

Lettre du Conseil des Consuls Etrangers à Rakovsky.

Au Commissaire des Affaires Etrangères
camarade Ch. Rakovsky.

le 9. Avril 1919.

No. 262.

En réponse à votre proposition de prendre part à l'enquête sur les événements de Kherson le Conseil des Consuls Etrangers à l'honneur de porter à votre connaissance, que cette proposition a été acceptée par le Conseil, et que les consuls seront élus conformément à votre recommandation dans le rapport du 4. Avril 1919, No. 345.

Vu que tous les consuls sont des membres honoraires de la Croix-Rouge Internationale, qui, conformément à notre conversation avec vous, doit aussi prendre part à l'enquête, le Conseil des Consuls Etrangers vous prie en même temps de vouloir bien hâter la réception de la Délégation de la Croix Rouge Internationale afin d'examiner la question de la participation des ses représentants à cette enquête.

Le Président du Conseil des Consuls Etrangers (Signature).

Le Secrétaire du Conseil des Consuls Etrangers (Signature).

No. 15.

Lettre du Revkom (Comité Révolutionnaire) de la Crimée.

Au Camarade Rakovsky.

Vous savez probablement, que le Commandement Allié, qui se trouvait à Sébastopol, a conclu avec nous un armistice de 8 jours. C'est au jour d'hui le 5^e jour. Le Président du Revkom de Sébastopol, cam. Gorodetski, est arrivé chez nous aujourd'hui et raconte ce qui suit: des meetings ont eu lieu samedi sur les vaisseaux alliés: le dimanche près de 500 matelots français sont allés à terre avec un étendard rouge, ont organisés une démonstration et criaient: «vive le pouvoir des Soviets et les bolchéviks». La démonstration a été interrompue après le bombardement par des soldats grecs, pendant lequel 4 matelots français et 10 habitants pacifiques de Sébastopol dont cinq, moururent, ont été blessés. Après cet événement. M. Trousson, commandant des troupes alliées, invita le Président du Revkom. cam. Gorodetsky et exprima le désir d'entrer en pourparlers avec les représentants du Pouvoir Central des Soviets. Les pourparlers concernaient deux points.

1. Nous devons retirer notre flotte dans la baie, pendant qu'ils y mettront des vaisseaux de surveillances afin que notre flotte ne puisse sortir de la baie.

2. Ils ont besoin, pour une évacuation complète, d'un transport, ils garantissent le retour du transport. Ils exigent qu'on négocie avec eux en

ayant des mandats officiels. Il est nécessaire de connaître votre avis sur ces deux questions. Le commandement allié indique tout le temps, que Sébastopol peut nous servir de base militaire contre Constantinople. Je vous prie de répondre tout de suite. Revkom de la Crimée. Le 25. Avril 1919.

No. 16.

A. M. le Commandant en Chef des troupes allié opérants dans la Mer Noire.

Le Président du Conseil
des Commissaires du Peuple et Commissaire
du Peuple des Affaires Etrangères de la
République Socialiste des Soviets Ukrainiens.

le 21. Avril 1919.

No. 952.

Monsieur le Commandant.

Je viens de recevoir du Commandant des troupes du gouvernement de la République Socialiste des Soviets l'Ukraine operant en Crimée, un télégramme, résumant les conditions, qui lui furent y proposées par le Haut Commandement Allié, pour que l'armistice, signé le 19. Avril à Sébastopol entre les armées belligérantes, et expirant le 25. Avril 1919, devienne définitif et entraîne l'évacuation de Sébastopol par les forces de terre et de mer, qui nous ont été proposées par l'Amiral, commandant la flotte française et les troupes de terre, lequel en présence de l'amiral, commandant de unités anglaise a exprime le désir de continuer et d'élargir ces pourparlers avec les représentants, autorisés de la République Socialiste des Soviets de l'Ukraine, sur une base, qui assurerait aux deux parties intéressés des garanties reciproques.

Me trouvant à Odessa je serai heureux d'obtenir un exposé précis du point de vue du Haut commandement allié pour donner à cette question une solution rapide dans l'intérêt commun des puissances de l'Entente et de la République Socialiste des Soviets de l'Ukraine.

Veuillez Agréez, Monsieur le commandant en chef l'assurance de ma considération la plus déstinguée.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple des Affaires Etrangères de la République Socialiste des Soviets de l'Ukraine, Rakovsky.

B. Correspondance avec le commandement allié à Odessa.
«Waldeck Rousseau».

Contre-Amiral Caubet,
commandant de 1-ere Division légère.

A Monsieur le Président Rakovsky.

En réponse à votre lettre du 21 Avril, adressée à M. le commandant en chef des forces alliées, opérants dans la Mer Noire, lettre, qui m'a été remise par Monsieur le commandant du croiseur «Ernest Renan», j'ai l'honneur de vous faire connaître que le 19. Avril M. le vice-amiral Amet commandant en Chef de la 2-me escadre française a reçu un envoyé parlementaire, du général Kotoff, demandant le retrait de nos troupes de Sébastopol à un colonel anglais et non à un amiral anglais. l'Amiral

Amet a dit, à ce parlementaire, que les gouvernements alliés accordaient plus facilement le retrait demandé, si des garanties leur étaient données affirmant qu'il ne serait fait dans la Mer Noire aucune tentative contre la navigation des bateaux des marines alliées.

M. l'Amiral Amet ne peut pas envoyer traiter cette question à Odessa avant de recevoir la déclaration de principe disant que ces garanties, seront accordées par une déclaration qui doit lui être apporté par un parlementaire et qu'il transmettre à notre gouvernement.

Veuillez agréer, M. le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

le 24. Avril 1919.

C a u b e t .

C. Lettre envoyée par le Président du Conseil des Commissaires du Peuple de l'Ukraine, Rakovsky au commandant de la 1-me flottille légère, M. le contre amiral Caubet.

Monsieur le Contre-Amiral,

En réponse à votre lettre du 24. Avril, j'ai l'honneur de vous faire connaître, que la République Socialiste des Soviets d'Ukraine, n'ayant la moindre intention agressive contre aucun peuple se déclare prête à donner des garanties, qu'il ne serait fait aucune tentative dans Mer Noire contre la navigation des bateaux de la marine alliée, en échange des garanties, que les flottes alliées n'entreprendraient aucune action agressive contre la République et ne mettraient pas des entraves à la navigation commerciale et au ravitaillement de l'Ukraine. Il reste à établir d'un commun accord les modalités pratiques de l'exécution de ces clauses.

Veuillez agréer, Monsieur le Contre-Amiral, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Kieff, le 30. avril 1919.

R a k o v s k y .

No. 17.

Note du Gouvernement des Soviets de l'Ukraine adressée au Gouvernement Républicain de la Galicie orientale, à Stanislavov.

Ayant nettoyé le territoire de la République Socialiste des Soviets Ukrainiens des troupes du Directoire, qui tentaient de constituer ici contre la volonté des ouvriers et paysans de l'Ukraine un pouvoir bourgeois, les troupes rouges ukrainiennes atteignirent les frontières de la Galicie orientale. Saluant les ouvriers et les paysans de la Galicie orientale, à l'affranchissement desquels de toute autorité bourgeoise nous consentons chaleureusement, nous jugeons nécessaire de déclarer au nom de gouvernement des Ouvriers et Paysans de l'Ukraine que nous croyons, que la question de l'administration intérieure de la Galicie est l'affaire des ouvriers et paysans galiciens. Le Gouvernement des Ouvriers et Paysans de l'Ukraine renonce à toutes opérations militaires sur la territoire de la République de la Galicie orientale, à condition que le gouvernement Galicien suspende toute action hostile envers l'Ukraine des Soviets. Je vous propose d'envoyer des délégués pour fixer la ligne de démarcation.

Kieff, le 7. mai 1919.

Le Président du Conseil de Commissaire du Peuple de la République Socialiste des Soviets de l'Ukraine, Rakovsky.

No. 18.

Note de protestation contre le traité de Versailles et déclaration de solidarité avec le prolétariat allemand.

Au Soviet des Ouvriers et soldats à Berlin. A tous les Soviets de l'Allemagne, A tous, à tous, à tous.

Le Comité Exécutif Central des Soviets des Ouvriers et Paysans et des Soldats de l'Armée Rouge de l'Ukraine est profondément indigné et proteste de la façon la plus énergique contre les conditions de la paix pillarde de Versailles qui transforme les ouvriers et paysans allemands durant leur vie en esclaves de l'impérialisme des états de l'Entente. Il exprime sa ferme conviction, que ces tristes résultats de la politique de capitulation devant l'impérialisme Franco-Anglais, pour complaire auquel Ebert et Scheidemann tuèrent les meilleurs chefs et la fleur du prolétariat allemand et s'unirent démonstrativement pour l'obstruction impérialiste contre la République des Soviets, montreront pour cette fois de la manière la plus évidente que c'est seulement par l'union avec toutes les Républiques des Soviets que le prolétariat allemand conquérira son affranchissement de cet esclavage honteux. Remettant les décisions de l'organe Suprême de l'Ukraine Soviétique, le Gouvernement des Ouvriers et Paysans de l'Ukraine se joint entièrement aux sentiments et aux voeux qui y sont exprimés. La résolution ci-dessus mentionnée a été prise unanimement le 17. mai, à un meeting grandiose, qui a eu lieu dans le théâtre municipal au nom de Karl Liebknecht par tous les membres du Comité Exécutif Central de toute l'Ukraine, du Soviet des Députés de Kieff, du Comité des Syndicats et des comités des fabriques et usines. A cette résolution, proposée par les communistes, se joignirent tous les autres partis soviétiques: les socialistes-révolutionnaires-communistes de l'Ukraine, les socialistes-révolutionnaires-ukrainiens de la minorité gauche: les social-démocrates indépendants, — de la gauche.

Kieff, le 19. mai 1919.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple des Affaires Etrangères de l'Ukraine. Ch. Rakovsky.

No. 19.

L'interdiction de séjour aux Consuls Etrangers en Ukraine.

A Monsieur le Consul Général d'Italie.

Monsieur le Consul Général.

Les mesures, que le Gouvernement de la République des Ouvriers et Paysans Ukrainienne a été forcé de prendre envers les consuls se trouvant à Kieff et en particulier envers le Consul Général de l'Italie nous ont été dictées par l'attitude des Etats, qu'ils représentent.

A notre demande de nous donner la possibilité d'envoyer, d'après le principe de reciprocité nos représentants consulaires dans les états que ces consuls représentent — nous avons reçu un refus.

Dans ces conditions nous avons été forcés de prendre les mêmes mesures d'éloignement des consuls qui représentent les dits états.

Aussitôt que nous nous trouverons dans des conditions égales, les consuls pourront retourner en Ukraine afin de reprendre leurs devoirs.

Quant à ce qui concerne en particulier l'Italie, nous serons très heureux si vous parvenez, comme vous m'aviez parlé en vous rendant à Rome, à écarter toutes les difficultés qui s'opposent à présent au renouvellement des relations normales entre nos pays.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple des Affaires Etrangères, Ch. Rakovsky.

Kieff, le 19. mai 1919.

No. 20.

Appel à la République Socialiste des Soviets Hongrois.

Au camarade Bela Kun à Budapest.

Dans sa session du 17. mai, le Comité Exécutif Central de toute l'Ukraine a résolu en présence des députés du Soviet de Kieff, des représentants des syndicats, des comités des fabriques et usines et en présence des milliers d'ouvriers, rassemblés au théâtre au nom de Karl Liebknecht, de saluer la Hongrie des Soviets à l'occasion des succès de l'Armée Rouge Hongroise et de charger de nouveau aussi bien le Conseil des Commissaires du Peuple de l'Ukraine, que le commandement militaire de prêter tout secours à la Hongrie des Soviets fraternelle qui nage dans son sang. Secourir le prolétariat hongrois signifie à ce moment un secours au prolétariat allemand, auquel l'impérialisme international promet un complet esclavage politique et économique. En communiquant cette décision de l'Autorité Suprême de l'Ukraine des Soviets, le Conseil des Commissaires du Peuple de l'Ukraine déclare, qu'il suivra infailliblement la politique d'un front unique avec la Hongrie Rouge et que nous avons annoncé par notre ultimatum à la Roumanie notre offensive.

Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères, Ch. Rakovsky.

Kieff, le 18. mai 1919, No. 1482.

No. 21.

Note du Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple des Affaires Etrangères de U.S.S.R. Rakovsky, adressée au Ministre Français des Affaires Etrangères, M. Pichon; le 29. mai 1919.

La flotte française continue de bombarder la côte de la Crimée avec des pièces de longue portée, détruisant des villages et tuant des habitants pacifiques. Le 23. mai l'infanterie marine française a essayé de débarquer une descente sur le rivage près de Soudak, qui a été liquidée par un détachement de l'armée Rouge arrivé à propos de Théodosia. Quoique ces opérations militaires s'accordent complètement avec la politique réactionnaire du gouvernement de M. Clémenceau, qui joua envers les Républiques des Soviets le même rôle que Pitt et le duc de Braunschweig envers la Grande Révolution Française, le Gouvernement des Ouvriers et Paysans de l'Ukraine ainsi que le gouvernement des Ouvriers et Paysans de la Crimée ne peuvent ne pas remarquer que les actions du commandement français sont une violation insolente des assurances plu-

sleures fois répétées et données par le commandement maritime français pendant les négociations à Sébastopol, qu'il ne prêtera aucun secours à la garde blanche, et sont une violation des assurances données par le gouvernement Français à la Chambre des Députés, qu'il n'aura point recours à une intervention militaire dans les Affaires intérieures des peuples russe et ukrainien.

Le 29. mai 1919.

Le Président du Conseil d. Commissaires du Peuple de l'Ukraine et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères Rakovsky.

No. 22.

A tous les Comités Centraux de la Croix Rouge. Au Comité International de la Croix Rouge à Genève.

Le 6 Juin 1919, N. 1171.

Le Comité Central de la Croix Rouge Russe, ayant appris que de pogroms juifs d'une cruauté inouïe, avaient été organisés par les troupes du Gouvernement Polonais et du Directoire Ukrainien dans les provinces limitrophes au sud et à l'ouest de la Russie, — crut de son devoir d'élever sa voix pour la défense des innocentes victimes, et adressa un radio-telegramme en date du 28 avril au Comité International et aux Comités Centraux de la Croix Rouge, en les invitant d'intervenir auprès des Gouvernements respectifs afin de mettre fin «aux orgies de massacres sanglants qui déshonorent la culture et le nom même des peuples civilisés». Mais le mois écoulé n'a pas apporté la réalisation de nos espoirs. L'avance des troupes polonaises dans la région de Wilna se signala de nouveau par des massacres d'une cruauté bestiale. A Pinsk ces troupes organisèrent un pogrome sous prétexte des «rassemblements provocateurs de la population juive», cependant que ces «rassemblements» avaient pour but unique la distribution des vivres, reçus par la population grâce au concours de la Mission Américaine.

De même, la dernière révolte des «atamans» (chefs des bandes) Ukrainiens: Grigorieff, Zeleny etc., était également accompagnée de massacres organisés et systématiques de la population juive locale.

Etant donné ces manifestations et une série de faits analogues, plusières organisations, — aussi bien juives nationales, que philanthropiques russes — armées de tous le matériel statistique et des données les plus exactes, décidèrent de s'adresser au Comité Central de l'Association Russe de la Croix Rouge pour renouveler par son intermédiaire leur appel à l'opinion des peuples de l'Europe occidentale et d'Amérique et à la conscience de leurs gouvernements, en leur demandant secours et protection.

D'après les informations précises et vérifiées dans la ville de Proskourow 3000 victimes périrent de la main des assassins; à Felstine — ce furent 2000; à Gitomir — 410; à Teplik — 350; à Wassilkow — 110; à Tschernobile — 100; à Ovroutsch — 80; à Mégigore — 104; à Letitchev — 35; à Berditschev — 30; à Elisavetgrad — 22. Outre cela, des pogroms eurent également lieu dans les villes suivantes: Poltava, Stepanzki, Rossava, Korosten, Kherson, Dombrowitzi, Radomisl, Kobeliaki, Romodan, Loubni, Zamenka, Neronowka, Kornin, Walkov, Oboukhov, Pirlatin, Brovari, Gornostapol, Fastov, Olechantzi, Bobrinsk, Tschernihov,

Olewsk, Peresan, Klevan, Medgibodge, Zenkov, Koublichkeit, Ladygin, Grannov, Kitaygorod, Tchernowka, Sobolewka, Skvira, Tarastcha, Bogouslav, Kanew, Balta, Bobrovitz, Louguine, Gomel.

D'après le calcul le plus modeste, on aurait besoin pour porter les premiers secours à la population sinistrée (stations alimentaires, foyers d'enfants, cuisines populaires, asiles) des centaines de millions de roubles.

Tel est le langage éloquent des chiffres, terriblement expressif, mais encore loin d'être complet, le nombre de victimes, des derniers exécs des Gandes de Grigorieff n'étant pas encore connu. D'autre part la ligne actuelle du front empêche encore de reunir les données authentiques dans certaines localités.

C'est pourquoi le Comité Central de l'Association Russe de la Croix-Rouge s'adresse de nouveau aux organes gouvernementaux ainsi qu'aux organisations nationales, sociales et celles de la Croix Rouge avec un appel ardent, voire une exigence: Assez de consolations platonique qui ne réchauffent personne, assez de garanties verbales qui ne sont données que pour être aussitôt oubliées! Nous exigeons que des mesures effectives soient prises afin de faire cesser immédiatement les pogroms scélérats, horreur et honte du XX^e. siècle, nous réclamons une enquête sévère et un chatiment exemplaire des coupables. Il faut assurer aux victimes une existence digne des hommes libres tant au point de vue juridique que matériel. Par les efforts des gouvernements et de la société doit être créée une vaste organisation de secours, avec la collaboration directe du personnel et des institutions de la Croix Rouge, qui trouveront là un vaste champ pour leur action humanitaire.

Pour le Comité Central de l'Association Russe de la Croix Rouge:
Le Président du Com. Central
Ben. Sverdloff.

No. 23.

Radiotélégramme adressé par le Président du Conseil des Commissaires du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U., Rakovsky, au Commissaire du Peuple de la République Socialiste-Slovaque, Jakouch, le 28. juin 1919.

Accueillant avec joie la nomination d'un représentant plénipotentier par la République Socialiste Slovaque auprès du Gouvernement de la République Socialiste des Soviets de l'Ukraine, nous saluons chaleureusement le prolétariat slovaque qui saisit les rênes du pouvoir. La création de la République Socialiste des Soviets nous encourage dans la lutte que nous menons contre la contre-révolution russe, ukrainienne et celle du monde entier et fortifie en nous la foi dans la victoire prochaine des travailleurs du monde entier. Vive la République Socialiste Slovaque! Vive l'Internationale Communiste! Vive la Révolution Mondiale!

Président du Conseil des Commissaires du Peuple de l'Ukraine et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U.
Rakovsky.

Note du Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U., Rakovsky, au Ministre des Affaires Etrangères de France Pichon.

Copie, A tous, à tous, à tous.

Apres avoir pillé les ports de la Mer Noire et rendu les transports militaires et commerciaux, qui se trouvaient à Odessa, aux plus grands ennemis des ouvriers russes et ukrainiens à la garde blanche russe, la flotte française, bloquant la côte ukrainienne de la Mer Nolre, commence à présent de s'occuper d'exploits, quoique mesquins, mais également contreévolutionnaires.

Les amiraux et contre-amiraux français s'occupent à présent d'une chasse aux pauvres pêcheurs et aux voyageurs, qu'ils prennent comme otages, après quoi ils font couler à l'aide de leur artillerie des voileurs, des goélettes et des barques de pêcheurs. Mais ce qui rend un caractère tout spécial à ces actions illégales du commandement de la marine française c'est la ruse mesquine et l'imposture auxquelles il a recours.

Il conclut périodiquement des conventions avec le Comité Exécutif des Soviets des Députés ouvriers et paysans et de l'armée rouge d'Odessa sur l'admission de la navigation de cabotage entre Odessa, Kherson et Nicolaieff et sur la permission de pêcher à la côte.

A peine nos pêcheurs se montrent-ils à la mer, se flant à la parole d'honneur des officiers français, que les torpilleurs français les bombardent, les arrêtent, en font des otages et les offrent en échange de tel où tel groupe d'étrangers. Ces escroqueries se repètent périodiquement. La semaine prochaine on y a entrepris le bombardement de la ville pacifique Otchakoff, après qu'on y avait enlevé quelques membres du Comité Exécutif local, qu'on a invités à des prétendues négociations.

La plus grande punition pour les procédés indiqués et inadmissibles du commandement maritime français — c'est l'insurrection des matelots français mêmes, forcés sous peine d'exécution, de se soumettre aux procédés militaires africains, de leurs supérieurs, mais qui hissèrent à la première occasion sur les mâts le drapeau rouge. A leur retour en France ils raconteront à leurs frères ouvriers et paysans les actions des alliés anglo-français envers les Républiques des Soviets, ils augmenteront le nombre de nos partisans et fortifieront l'esprit d'insurrection contre le capitalisme.

Quant à la future attitude de nos autorités de la côte nous leurs avons donné des instructions sévères de ne pas se fier à la parole d'honneur des représentants officiels de la France, c'est ce qui je porte à votre connaissance.

Le 22. juillet 1919.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple de l'Ukraine et Commissaire du Peuple des Affaires Etrangères, Ch. Rakovsky.

DEUXIÈME PARTIE

LA RUSSIE ET L'UKRAINE SOVIÉTIQUES
ET LA ROUMANIE

PRÉFACE.

La Roumanie seigneuriale appartenait au nombre de ces états fortunés, qui pendant de longues années, pratiquaient avec succès sur tous les champs de bataille européens une politique de maraudage territorial. Avec un art dont elle se distinguait de ses voisins balkaniques, non moins avides, mais moins expérimentés, la Roumanie savait se tirer toujours si bien d'affaire et profiter de l'antagonisme, existant soit entre ses voisins balkaniques, soit entre les grandes puissances, que, dans toutes les dernières guerres, elle se trouvait constamment dans le camp des vainqueurs et s'en retirait toujours avec un énorme butin. C'est ainsi que la Roumanie, qui n'avait en 1912 qu'une superficie de 137,000 kilomètres carrés et une population de 7,240,000 habitants, d'après les données statistiques officielles de l'année 1920, est devenue un Etat ayant un territoire de 316,000 kilomètres carrés et 17,393,000 habitants.

Quelles sont les étapes de cet accroissement?

Le début remonte à 1913. Ayant profité de la guerre entre la Bulgarie, d'une part, et la Serbie et la Grèce d'autre part, la Roumanie, tout en négociant le partage du butin turc, a envahi sans coup férir la Bulgarie septentriionale.

Elle s'y est emparé du fameux quadrilatère enfermé entre le Danube et la Mer Noire, pays riche et fertile, d'une superficie totale de 7500 kilomètres carrés et avec 300,000 habitants, qui fournissait au trésor bulgare un tiers de ses revenus. Le succès final de cette aventure des Boyards a été facilité par l'antagonisme entre les puissances de l'Entente et les Empires Centraux. La Russie, qui en 1912 soutenait le chauvinisme bulgare, vit son avantage à se ranger ensuite du côté des Grecs et des Serbes, tandis que l'Allemagne et l'Autriche prirent le parti des Bulgares. La Roumanie, l'allié juridique de l'Allemagne et de l'Autriche, se trouva en même temps en alliance de fait avec la Russie. C'est à partir de ce moment, que la politique roumaine subit un changement. Tout en restant l'allié formelle de l'Allemagne et de l'Autriche, la Roumanie ne tarde pas à constater qu'on ne peut s'approprier des territoires étrangers qu'avec le secours des pays de l'Entente; la politique roumaine commence à s'orienter de plus en plus vers la Russie et la France. La victoire facile sur les Bulgares augmenta encore davantage l'influence du parti militaire nationaliste en Roumanie, ce parti parlait ouvertement d'une guerre inévitable avec l'Autriche-Hongrie dans le but de rattacher la Transylvanie à la Roumanie. En même temps le gouvernement roumain commence à déployer, clandestinement une activité terroriste en Hongrie et y envoie un agent de l'Etat-Major Roumain, un certain Ilia Catareu, originaire de Bessarabie, ci-devant déserteur roumain.

Nous devons insister sur ce point. Ce n'est pas la première fois que nous observons une agitation terroriste clandestine entretenue par des gouvernements bourgeois dans des pays étrangers. Ce procédé est connu. Mais dans le cas du gouvernement roumain nous sommes à même de mettre

en lumière pour la première fois son activité terroriste, en nous basant sur des documents authentiques qui sont fournis par ce gouvernement même. C'est d'autant plus important pour nous qu' Ilia Catareu, qui débute en 1913 par son activité patriotique en Hongrie, est le même personnage qui devient ensuite, en été et en automne 1917, le héros principal de la réunion de la Bessarabie à la Roumanie. C'est ainsi que le flic et terroriste Catareu nous apparaît comme un des «héros», peut-être celui d'entre eux qui a le plus de mérites dans la création de la grande Roumanie, et auquel la bourgeoisie roumaine doit ériger un monument à la Place de la Victoire à Bucarest. Nous soulignons ce fait, parce que nous y voyons une occasion de se rendre compte, avec l'appui des preuves irréfutables de l'un des procédés habituels de l'activité terroriste illégale des gouvernements bourgeois.

Les documents relatifs à Catareu sont réunis et imprimés dans les premières pages de l'appendice à la partie officielle de ce livre. Le lecteur doit les examiner attentivement; dans la présente introduction nous nous bornurons à donner la liste de ces documents. Nous donnons en premier lieu un télégramme de lassy en date du 12 juin publié dans le journal «Klevskala Mysl» du 13. juin 1917, où l'on décrit l'apparition inattendue dans les rues de lassy de ce héros national et dynanmite roumain, accompagnée de l'apparition d'un parti nationaliste-revolutionnaire se proposant de lutter à l'aide de la terreur pour «la réunion des terres roumaines». Dans ce télégramme nous trouvons déjà des données sur Catareu, sur son passé obscur et sur ses actes de terreur en Hongrie. Le second document de cette série est une lettre du camarade Ziganko, député de la «Sfatoul-Tsérie», qui décrit exactement les activités de Catareu à Kichinev durant l'été et l'automne de l'année 1917. De ce document il appert que l'agent de la police secrète Catareu était l'âme du mouvement rhuténophile; de cette manière il devient clair que Catareu était non seulement soutenu, mais aussi dirigé par la police secrète de la Roumanie. Ces deux documents ne représentent qu'une introduction devant servir à une plus ample compréhension des 4 documents officiels qui suivent immédiatement après. Le premier de ces documents roumains officiels émane de l'Etat-Major roumain; il date de l'an 1913 et établit le jour quand Catareu a été engagé au service du contre-espionnage de l'Etat-Major roumain. Le second document est un écrit autographe adressé par l'ambassadeur d'Autriche à Bucarest, le comte Czernin, au Président des Ministres roumain d'alors, Monsieur Bratiano. Ce document se rapporte déjà à l'époque où Catareu, après ses attentats en Hongrie, est rentré en Roumanie. Le gouvernement hongrois a trouvé les traces de Catareu. Dans toute la presse roumaine on imprimait en toutes lettres le nom de Catareu, comme l'organisateur des attentats de dynamite à Debretchin et à Brachov. La police hongroise s'adresse à celle de Roumanie et demande l'arrestation de Catareu. Une grande agitation s'empare de la presse hongroise et autrichienne. Afin de calmer l'opinion publique de son allié, Bratiano, d'accord avec l'ambassadeur d'Autriche, émet une communication officielle disant que la police roumaine ne fera pas d'obstacles à ce que les assassins de l'évêque hongrois tombé victime de l'attentat à Debretchin soient recherchés sur le territoire de la Roumanie. Les noms de ces assassins ne sont pas mentionnés dans le document, ils sont, néanmoins, publiés par toute la presse hongroise et roumaine. Pour sortir de la situation embarrassante le gouvernement roumain envoie Catareu en Bulgarie avec une commission d'espionnage pour l'Etat-Major. Catareu arrive à Sofia sous le nom de Maroussov et commence à rendre des visites fréquentes à la Légation de la Roumanie. Ne voulant pas se voir

compromis la Légation roumaine s'adresse à son gouvernement à Bucarest avec la requête de révoquer Maroussov (alais Catareu) de Sofia. Catareu rentre de nouveau en Roumanie. Mais le gouvernement roumain craint que Catareu peut être trouvé par les détectives de la police hongroise, ce qui pourrait mettre la Roumanie en face d'une requête officielle du gouvernement hongrois de l'arrestation et de l'extradition de Catareu. Mais le gouvernement roumain ne veut pas, naturellement, délivrer son complice: il peut raconter en Hongrie comment agit son allié — la Roumanie. Bratiano prend des mesures pour que la Roumanie puisse se refuser à délivrer aux autorités hongroises Catareu dans le cas où il serait arrêté sur le territoire de la Roumanie. A cet effet Bratiano s'adresse aux jurisconsultes français en leur demandant de lui donner une consultation en vertu de laquelle il pourrait refuser de livrer Catareu. Mais pour que toute cette correspondance ne tombe pas par hasard entre les mains de personnes peu sûres, Bratiano écrit d'une manière non officielle à la Légation Roumaine à Paris et envoie en même temps une lettre privée à l'ambassadeur roumain Lahovari; et pour être plus sûr encore que le secret sera bien gardé il choisit cette fois comme courrier son neveu, Jean Pilate. Le 21 mars (le 3 avril) 1914 l'ambassadeur roumain à Paris, Lahovari, envoie la réponse à Bratiano, aussi par voie privée. Lahovari écrit notamment une lettre privée qu'il confie à un de ses amis intimes, un certain Tcherkez. C'est précisément cette lettre de Lahovari qui fait le 4-me document des quatre documents roumains officiels.

C'est par de pareils attentats que la Roumanie prépare son passage du côté de l'Entente. Mais tout en préparant sa défection, elle veut faire un jeu sûr et attend le résultat des premiers combats de la guerre impérialiste afin de voir de quel côté elle a plus d'avantage à se ranger. Au premier moment, lorsque l'Autriche, après l'attentat de Séraïevo, remet son ultimatum à la Serbie, la Roumanie prend le parti de l'Autriche et de l'Allemagne. Le ministre roumain Bratiano justifie dans sa conversation avec l'Ambassadeur russe, Poklevski, les actes et l'attitude de l'Autriche. Ainsi par exemple dans un télégramme du 12 juin 1914, à la veille-même de la guerre, Poklevski communique à Sasonov (Ministre du Tsar pour les affaires étrangères) que Bratiano, pendant un entretien concernant la note autrichienne, trouva que «l'Autriche avait un certain droit à la satisfaction de la part de la Serbie.» Après la déclaration de la guerre, dans un télégramme daté du 20 juin, Poklevski communique: «Bratiano a exprimé son regret au sujet du refus de la Serbie d'accepter en entier la note autrichienne, et s'est plaint de la situation difficile de la Roumanie et de la grande responsabilité qui incombe au gouvernement roumain.» L'Ambassadeur du Tsar écrit plus loin: «Le Grand Conseil sous la présidence du Roi va discuter la question de la mobilisation de l'armée roumaine. Mais on est déjà en train de prendre des mesures militaires préparatoires. La situation ici est alarmante. La presse évite d'attaquer l'Autriche. Les organes officieux de principaux partis politiques cherchent non sans circonspections à justifier la façon d'agir de l'Autriche à l'égard de la Serbie.» Cette opinion des sphères gouvernementales roumaines correspond aux premiers mouvements de la guerre, lorsque l'armée allemande avait déjà envahi la Belgique faisant preuve d'une telle supériorité technique qu'on pouvait croire à une issue favorable de la guerre pour l'Allemagne. A ce même moment se rapporte un autre document fort intéressant qui se trouve entre nos mains. C'est l'original d'une lettre privée du Major Rosetti au Ministre Bratiano (en date du 16 juillet 1914), dans laquelle Rosetti expose les préparatifs militaires faits «dans l'hypothèse contre la Russie». Autrement

dit, avant même de terminer sa volte-face vers les Alliés, la Roumanie fait un demi-pas en arrière et commence les préparatifs militaires contre la Russie.

Mais lorsque l'offensive allemande fut endiguée et l'Allemagne subit la défaite à la Marne, lorsque l'armée russe envahit la Galicie, Monsieur Bratiano fait une nouvelle volte-face et engage une conversation des plus franches sur les conditions de la participation de la Roumanie du côté des Alliés. L'on marchande durant 2 ans, jusqu'au 4. août 1916, date à laquelle fut signé le traité concernant le ralliement de la Roumanie aux Alliés. Avant tout M. Bratiano se met à vendre la «neutralité bienveillante» roumaine. Le 20. septembre 1914 entre la Russie et la Roumanie est conclue la première convention, en vertu de laquelle la Russie en cas de victoire sur l'Autriche, assure aux terres roumaines le droit de se joindre à la Roumanie comme compensation de la «neutralité bienveillante» de celle-ci; avant de signer ce traité le gouvernement roumain cherche à voir s'il ne serait pas possible d'obtenir une compensation territoriale de la part de la Russie même. Comme cette tentative pourrait désobliger la Russie, la Roumanie procède (suivant la tradition en usage entre les gouvernements — «amis») par voie indirecte. Par l'intermédiaire du gouvernement italien la Roumanie sonde le terrain quant à la possibilité de la restitution à la Roumanie des trois districts bessarabiens rendus à la Russie par le traité de Berlin. On sait que ces districts furent annexés par la Roumanie d'après le traité de Paris conclu après les défaites russes en Crimée.

Ce n'est qu'après avoir reçu un refus que la Roumanie signe la dite Convention du 20. septembre, par laquelle la Russie garantit à la Roumanie l'immunité de son territoire y compris ses acquisitions après la guerre des Balkans. Mais les Alliés ne se contentent pas du traité qui leur garantissait la «neutralité bienveillante» de la Roumanie. Ils se servent de la presse roumaine en l'achevant, donnant de l'argent aux chefs de partis politiques et aux hommes d'Etat, tout cela pour déployer en Roumanie une agitation en faveur de l'intervention. C'est le Ministre actuel des Affaires Etrangères M. Take Ionesco qui fut alors l'homme de confiance et le plus fidèle collaborateur des Alliés. La distribution des fonds ne s'effectuait que par l'intermédiaire de Take Ionesco. Les documents provenant des archives secrètes du gouvernement russe et qui dévoilent les machinations de cet homme d'Etat roumain (jusqu'aux sommes reçues par lui) ont été publiés dans la «Pravda» du 31. janvier et de 2. février 1918, sous les titres: «La situation en Roumanie» et «Les documents secrets du Ministère des Affaires Etrangères». Nous ne voulons pas revenir ici sur ces documents. Notons seulement que le gouvernement roumain profitant de la situation difficile des Allié augmente de jour en jour ses prétentions territoriales, exige toujours de nouvelles garanties et ajourne sous tous les prétextes le moment effectif de son intervention. Le prince Troubetskoi, Ambassadeur russe en Serbie, de passage à Bucarest en 1915, manda au gouvernement du Tsar qu'après sa conversation avec Bratiano il eut l'impression que la Roumanie cherche «à gagner le plus possible sur les sacrifices des autres, et d'en apporter le moins possible, elle-même». La Roumanie pose toujours de nouvelles exigences: elle réclame la Bukovine avec la ville de Czernowitz et toute la Transylvanie jusqu'au fleuve de Tissa; elle veut avoir le Banat avec la ville de Zemiline, située vis-à-vis de la capitale Serbe. Elle réclame que les Alliés garantissent qu'ils ne cesseront pas la guerre tant que la satisfaction de toutes ces prétentions territoriales de la Roumanie

n'aura pas été assurée. Les diplomates du Tsar sont révoltés par le chantage roumain et protestent contre ses appétits insatiables. Mais sachant bien que le besoin d'aide militaire est grand chez les Alliés, la Roumanie ne se rend pas. Les émissaires du gouvernement roumain à Rome et à Paris déplient une activité intense contre la Russie et la Serbie. L'un d'entre eux Georges Diamandi, le frère du Ministre roumain à Petrograd dit ouvertement au Président de la République Française M. Poincaré pendant l'audience (ainsi que dans le Mémoire remis au Président) que la Roumanie souhaite la victoire de la France et la défaite de la Russie.*). Comme résultat de ces agissements et, avant tout, à cause de sa situation difficile sur le front de Salonique, la France appuie de toute sa force les prétentions de la Roumanie. Après un télégramme plein d'insistance du Président de la République française, Nicolas II se décide enfin de signer les lettres de change présentées par la Roumanie. Mais dans sa réponse il tient à souligner l'attitude de la Roumanie et déclare: «Malheureusement, plus les Alliés cèdent à la Roumanie, plus les exigences roumaines augmentent, et voilà qu'après 2 ans de pourparlers ininterrompus et de toutes nos concessions, nous nous heurtons à de nouvelles difficultés» (Télégramme de Nicolas II à Polincarré en date du 25. juillet 1916). 10 jours après le Traité concernant l'intervention roumaine est signé et le 16. août les groupes roumains envahissent le territoire de l'Autriche — Hongrie.

Or la guerre roumaine ne fut qu'une duperie, qu'un «bluff». Au lieu d'être utile, elle ne fit que nuire. Tant que la Roumanie restait néeutre, l'aile gauche de l'Armée russe, opérant sur territoire roumain pouvait rester tranquille; en outre, la ligne du front était aussi plus courte. Mais 2 mois après l'intervention de la Roumanie, son armée commandée par des officiers sans talent, mal armée et mal équipée puisque (tout comme dans l'armée russe) les trois quarts des fournitures étaient volés, — cette armée n'ayant pas gagné une seule bataille a laissé aux Allemands, aux Bulgares et aux Autrichiens toute la Dobroudja, la Valachie, une partie de la Moldavie et allait déjà passer sur territoire russe. Il a fallu, pour sauver la Moldavie envoyer un million de soldats, principalement des troupes stationnés en Ukraine, par suite de quoi le front russe qui s'étendait auparavant jusqu'aux pentes nord des Carpates, a du être allongé jusqu'à la Mer Noire. Des dizaines de mille d'ouvriers et de paysans russes sacrifièrent leur vies, cependant que le roi roumain Ferdinand Hohenzollern quittait son trône et se sauvait de Bucarest à Iassy. Et la Roumanie seigneuriale s'acquitta bientôt à sa façon de ce sang russe versé pour elle. Aussitôt après la Révolution, lorsqu'il devint évident que les ouvriers et les paysans russes ne veulent plus verser leur sang pour la cause des impérialistes et des monarchies, — la Roumanie flaire la prole et se met à marauder à l'arrière des troupes révolutionnaires russes. Déjà en été 1917, pendant le régime de Kerenski et Terechchenko, frères fidèles des seigneurs roumains, le gouvernement roumain commence à déployer son réseau d'espionnage et de provocation en Bessarabie. Des provocateurs y apparaissent ayant à leur tête Catareu dont nous avons parlé plus haut, avec son parti roumain nationaliste — terroriste. Au mois de juin Terechchenko se voit obligé de s'adresser au Ministre russe à Iassy en lui proposant «de réunir de données précises sur les groupes d'individus arrivés de Roumanie afin de mener en Bessarabie une propagande en faveur de la séparation de cette province de la Russie et pour coordonner les mouvements moldavien et ukrainien».

* Voir dans l'Annexe le texte complet du Mémoire remis par Diamandi.

C'est alors qu'en Bessarabie apparaissent des agents disposant de fonds très considérables. Mais entre-temps la politique roumaine devient plus déterminée. Les chances à la victoire étant du côté de l'Allemagne, la Roumanie se met à faire volte-face et, tout en restant l'allié fidèle de l'Entente manœuvre de façon à pouvoir s'en tirer de la guerre impérialiste, en cas de la défaite des Alliés, non seulement saine et sauve, mais encore ayant annexé au moins la Bessarabie.

Les Gardes Blanches russes de toutes le nuances accusent le gouvernement soviétique d'avoir livré par sa politique la Bessarabie aux Roumains. Ce mensonge ignoble est réfuté par les documents prouvant qu'encore du temps du gouvernement provisoire la Roumanie avait commencé ses agissements clandestins en vue de l'annexion de la Bessarabie. Il va sans dire que la Roumanie s'était servie de la démobilisation sur le front roumain dans ses buts. Ici aussi la Roumanie fait preuve d'adresse, de ruse et d'hypocrisie qui lui sont propres. La première apparition des troupes roumaines en Bessarabie se fait soi disant dans l'intérêt de la Russie et de la Roumanie. Les Alliés et le gouvernement roumain déclarent à plusieurs reprises que l'occupation de la Bessarabie par les troupes roumaines n'est que provisoire et dictée par les intérêts de la civilisation et par le désir d'assurer le ravitaillement des armées roumaine et russe. Le lecteur trouvera dans ce livre plusieurs déclarations officieuses et officielles de ce genre; qu'il lise surtout les notes des ambassadeurs Alliés et les déclarations faites par les généraux roumains Presanze et Skine lors de l'occupation de la Bessarabie par leurs troupes.

Notons ici qu'en outre des impérialistes alliés la Roumanie jouit encore du soutien d'une «Puissance» laquelle dès le moment de son apparition au monde se trouva tout naturellement dans le camp de la Contre-révolution. Nous parlons de la feue «Rada Centrale» ukrainienne. Lorsque les troupes roumaines profitant de la démobilisation, commencent à attaquer les troupes révolutionnaires russes, à les désarmer, à piller les magasins etc., elles le faisaient avec le concours de soi-disant «radas militaires» ukrainiennes du front roumain. Plus tard, quand la Bessarabie était déjà occupée par les troupes roumaines, les chefs de la Rada Centrale et de partis petit-bourgeois ukrainiens ont solennellement exprimé leur joie à cette occasion. Vinnitchenko fit à Kiev un discours où il saluait sa nouvelle alliée, la Roumanie de boyards et de seigneurs. En même temps la Rada Centrale communiqua officiellement au général Koanda, Représentant de la Roumanie à Kiev que l'Ukraine ne pouvait que saluer l'occupation de la Bessarabie par les roumains. Ce fait est d'ailleurs cité par le gouvernement roumain dans sa note du 20, avril 1918 en réponse au gouvernement du Hetman qui espérait d'obtenir à l'aide de soldats de Guillaume un morceau de la Bessarabie.

Il est maintenant clair pour tout le monde ce que poursuivaient les roumains en occupant la Bessarabie. La Roumanie voulait annexer la Bessarabie, et les Alliés craignant la défection de la Roumanie, soutenaient volontiers l'aventure roumaine. Ceci fut toujours évident pour le gouvernement soviétique, mais non pas pour les menchévitres. Ceux-ci, profitant de l'influence dont ils jouissaient dans la section étrangère du «Roumtcherod»*) à Odessa, menaient une politique de haute-trahison et faisaient échouer toute tentative de protestation et de lutte contre les usurpateurs roumains.

La politique d'hésitation et de compromis de la part de la section étrangère du «Roumtcherod» ne prit fin que lorsque la «Haute-Commission

*) Comité du Front roumain, de la Mer Noire et d'Odessa.

pour combattre la contre-révolution roumaine et ukrainienne» (organe plénipotentiaire du Conseils des Commissaires du Peuple) est arrivée à Odessa. «Roumtcherod» d'accord avec le Conseil des Commissaires du Peuple, inaugura une nouvelle politique, décisive et énergique, qui ne tarda pas de donner des résultats. On commença par l'arrestation des nombreux espions et des parlementaires roumains à Odessa; ensuite on jeta la Garde Rouge sur le front d'Odessa. Bien que l'offensive austro-allemande fut dérangée cette politique, elle n'est pas restée sans résultats. Premièrement, le gouvernement roumain, voyant ses députés et sénateurs arrêtés, engagea des pourparlers concernant la libération des membres du comité révolutionnaire qui languissaient dans les prisons roumaines (à l'exception du camarade Rochal lâchement assassiné par l'Etat-Major Général roumain avec le concours du procureur militaire Steré). Deuxièmement, le gouvernement roumain fut obligé de signer le traité concernant l'évacuation de la Bessarabie, dont le texte (ainsi que les pourparlers correspondants) se trouvent dans l'Annexe.

Les efforts des Alliés de retenir la Roumanie dans leur camp au prix de la Bessarabie, ont échoué, et n'ont pas empêché à la Roumanie de faire la paix avec l'Allemagne. Le front roumain change encore une fois. Le pouvoir est entre les mains du gouvernement germanophile de Marguilmanc. Et voilà que ce nouveau gouvernement cherche, cette fois à l'aide des impérialistes allemands, d'assurer à la Roumanie la possession de la Bessarabie. On cerne par des troupes roumaines le Conseil bessarabien «Sfatoul-Tzeri», institution composée de délégués de partis politiques et ne représentant aucunement les ouvriers et les paysans de la Bessarabie. Marguilmanc force ce Conseil de signer «spontanément» la réunion de la Bessarabie à la Roumanie, à la condition que celle-ci jouira de l'autonomie politique. Cet acte de violence a lieu de 27. mars, ce dont le gouvernement soviétique russe proteste par sa note dont le texte se trouve dans ce livre. Plus tard, le 25. novembre 1918 le «Sfatoul-Tzeri» renonce aussi «spontanément» à son autonomie politique et la Bessarabie devint une province roumaine. Mais cette fois la violence fut trop brutale, et la majorité des députés du Sfatoul-Tzeri, y compris même ceux qui s'étaient vendus au gouvernement roumain et avaient voté la première fois pour la réunion à condition d'obtenir une autonomie, — signèrent cette fois une protestation contre la nouvelle comédie du gouvernement roumain. Le lecteur, trouvera dans l'annexe la photographie de l'original de cette protestation.

Et quelle fut l'attitude de la population envers l'occupation roumaine? Dès le premier moment toute la population, et avant tout les ouvriers et les paysans, a lutté à main armée contre le «razboi» roumain (En roumain le mot «razboi», signifiant en russe «brigandage» veut dire «guerre». Ainsi la langue roumaine donne à la guerre sa juste qualification).

Il faut dire que cette lutte fut dirigée par les paysans roumains de la Bessarabie qu'on appelle moldaves puisqu'ils appartiennent à la même race que les paysans de la Roumanie-même. Nous empruntons au journal d'Odessa «Svobodnaia Mysl» (No. du 15. mars 1918) le fait suivant qui caractérise bien l'attitude des moldaves:

«Le 6. janvier au matin eut lieu la première tentative des roumains de s'emparer de la gare de Kichinev. Dans la nuit du 5 au 6, un échelon de «transylvains» (volontaires-nationalistes roumains de Transylvanie) très bien armés et pourvus de mitrailleuses est arrivé de Kiev à la station de Kichinev. La garde de la gare fit venir de la ville le premier régiment moldave. Les transylvains cachés derrière des wagons répondirent à la proposition de se

rendre par un feu intense de fusils et de mitrailleuses sur la gare. Cependant les salves des moldaves les forcèrent à jeter bas les armes et de se rendre. Cette première tentative infructueuse de la part des roumains fut le signal pour la mobilisation des forces du Conseil de Kichinev et de la «Section du front roumain» (organisation déléguée par le «Roumtcherod»), afin d'opérer contre la Roumaine. La situation à Kichinev fut alarmante pendant toute la journée. On distribuait des armes à droite et à gauche (n'oublions pas c'est une personne hostile au Pouvoir Soviéтиste qui écrit cela). Le soir la ville fut subitement éveillée par une cannonade intense. On reçut bientôt des informations qu'à la station de Strachny, à quelques verstes de Kichinev, un combat avait eu lieu entre les roumains et le détachement russe de chemin de fer, après quoi les roumains furent forcés de se retirer Jusqu'au 10 un calme relatif régnait dans la région de Kichinev, et rien ne prédisait le proche dénouement. Or, le 10 au soir un bruit persistant se répandit en ville, que les roumains avançaient sur un large front du côté d'Ounguenie vers Kichinev, et du côté de Reni vers Bendery. Dans la journée du 11 apparaissent en ville des parlementaires du Commandant roumain, général Brachtianou. Ils exigèrent sous menaces de bombardement que la ville soit rendue et que les troupes russes soient retirées.

Le 12, au soir la ville fut occupée par un détachement roumain assez considérable, composé de toutes les armes. Une fois dans la ville, les Roumains se mirent à distribuer à la population des proclamations où ils expliquaient leur arrivée par le désir d'établir l'ordre et de se charger de la sauvegarde des stocks de ravitaillement en Bessarabie. Le discours du général Brachtianu à la séance solennelle convoquée par le Sfatul-Tzeri à l'occasion de l'arrivée des Roumains eut un sens analogue. «La jeune république moldave — déclara le général — a besoin d'une force réelle qui pourrait lui servir d'appui pour la réalisation de son idéal; une telle force lui manquait jusqu'à présent, mais sa soeur aînée — la Roumaine est venue à son aide. La Roumaine n'interviendra point dans les affaires intérieures de la Bessarabie et retirera ses troupes aussitôt que la Moldavie aura créé sa propre force réelle, c. à d. des régiments nationaux moldaves.»

C'est de cette façon que les Roumains avaient «libéré» la Bessarabie!

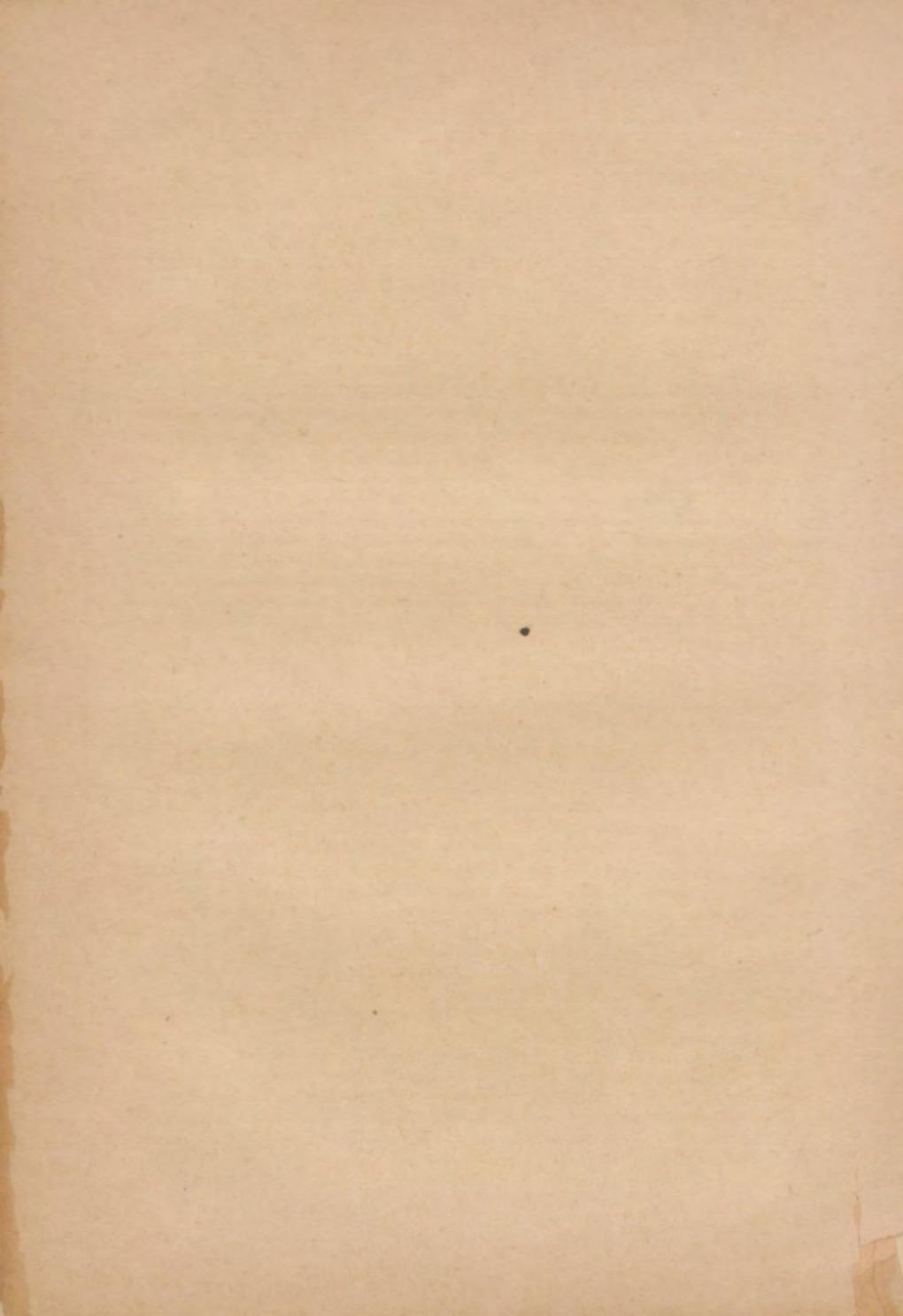
Or, quelle était l'attitude des gouvernements soviétistes à l'égard de la politique roumaine en Bessarabie? Il va sans dire, qu'ils ne pouvaient pas se concilier avec le fait de la violence brutale commise par les bandes militaristes roumaines envers les ouvriers et les paysans bessarabiens. Mais d'autre part, la Russie et l'Ukraine Soviétistes n'ont jamais estimé et n'estiment pas actuellement que la question de la Bessarabie doit être décidée par les armes. Trois ans se sont écoulés depuis l'annexion de la Bessarabie par la Roumanie. Les gouvernements soviétistes n'ont pas changé leur attitude envers le problème bessarabien, estimant que tôt ou tard les ouvriers et les paysans vaincront en Roumanie, comme ils ont déjà vaincu en Russie et en Ukraine, et qu'ainsi la question de la Bessarabie sera résolue. Mais une seule fois, vu la politique générale de la Roumanie à l'égard de républiques soviétiques, la question de la guerre avec la Roumanie s'imposa impérieusement aux gouvernements soviétistes. Ce fut lorsque les troupes roumaines (qui formaient auparavant l'aile gauche du front des troupes françaises contre les Soviets) organisèrent des incursions, occupèrent Tiraspol, bombardèrent Mohilev-Podolsk et envahirent la Hongrie Soviétique pour y étrangler le Pouvoir révolutionnaire des ouvriers et des paysans. Considérant la politique d'agression des agriculteurs roumains comme une menace pour elles-même, l'Ukraine et la Russie

soviétistes adressèrent alors au gouvernement roumain l'ultimatum que l'on connaît. C'est l'avance des Blancs qui sauva alors la Roumanie, et celle-ci put se livrer tranquillement à son travail scélérat d'étranglement de la République soviétique Hongroise.

Quelles sont actuellement les intentions de la Roumanie à l'égard des Républiques soviétiques? Dans ses notes elle s'efforce de persuader les gouvernements soviétistes quant à ses intentions pacifiques et de bon voisinage. Cependant les faits contredisent ces assertions. Tout comme la Pologne, la Roumanie sert aux bandes Peturiennes de base opérative contre l'Ukraine. Les notes et les documents se rapportant à l'année 1921 sont pleines de faits pareils.

D'autre part, à toutes les propositions des gouvernements soviétistes concernant les pourparlers de paix qui pourraient écarter tous les malentendus et régler la question de la Bessarabie. — Le gouvernement roumain donne toujours la même réponse: «Nous étions toujours en état de paix avec les Républiques Soviétistes; la question de la Bessarabie n'existe pas; rendez-nous notre or.»

Les gouvernements soviétistes ne peuvent pas partager ce point de vue. S'il est peu commode au gouvernement roumain de mettre sur le tapis la question de la Bessarabie, qu'il reconnaîsse aux gouvernements soviétistes le droit de ne point poser de questions concernant l'or et les biens roumains ou d'autres questions que les gouvernements soviétistes ne veulent pas discuter. En laissant ces questions ouvertes, les gouvernements soviétistes se sont toujours déclarés prêts à s'entendre avec la Roumanie sur tout les autres questions pratiques résultant du fait du voisinage entre l'Ukraine soviétique et la Roumanie.



DOCUMENTS OFFICIELS

No. 1.

Acte sur la confiscation du fond d'or roumain.

Le Conseil des Commissaires du Peuple arrête:

1) de rompre toutes les relاتons diplomatiques avec la Roumanie; d'expulser par la voie la plus rapide la Légation de Roumanie ainsi que tous les agents des autorités roumaines, en général;

2) de déclarer comme insaisissable pour l'oligarchie roumaine le fond d'or de Roumanie gardé à Moscou; le pouvoir soviétique prend la responsabilité pour la conservation de ce fond et s'engage à le remettre entre les mains du Peuple Roumain;

3) l'ancien général en chef du front roumain, Chtcherbatchev, qui s'est insurgé contre la révolution est déclaré comme ennemi du peuple et mis hors la loi.

Le 13 janvier 1918.

Palais Taurique.

No. 2.

Les premiers pourparlers russo-roumains.

Radio: à tous!

Hier sont arrivés les délégués de l'Etat-Major roumain, le colonel Rodalescu et le capitaine Caderl. Ils ont proposé un armistice jusqu'à demain, le 3/16 février, 5 heures du matin, pour entendre les conditions de paix qui nous seront proposées par le représentant de la mission militaire française, le capitaine Reichshammer.

A cet effet la proposition a été acceptée à condition qu'il sera stipulé au protocole que seules les opérations militaires sont arrêtées mais en ce qui concerne le mouvement et la concentration de troupes nous nous réservons la pleine liberté d'action et admettons la même liberté pour l'Etat-Major roumain. Il se trouva cependant que le capitaine Reichshammer, conformément à sa propre déclaration, ne possédait aucun pouvoirs et n'était autorisé qu'à proposer la création d'une commission mixte russo-roumaine pour éclaircir la situation.

Nous estimons, par conséquent, que la délégation roumaine, représentée par le colonel Rodalescu et le capitaine Caderl nous a induit en erreur d'une manière inadmissible dans les relations internationales juridiques. Cependant notre dignité révolutionnaire nous oblige de maintenir l'armistice jusqu'au terme fixé, c. à d. jusqu'à demain matin, à condition de maintenir la liberté des mouvements et de la concentration de

troupes. En même temps nous envoyons notre ultimatum, laissant au gouvernement roumain le délai jusqu'à demain matin pour accepter nos conditions suivantes:

Evacuation immédiate de la Bessarabie par les troupes roumaines et les détachements contre-révolutionnaires nationaux opérant sous le commandement de Chtcherbatchev et de contre-révolutionnaires russes. Restitution immédiate de tous les biens appartenant à la Russie qui ont été saisis par les autorités roumaines. Libre passage des forces armées russes par le territoire de Roumanie et de Bessarabie. Extradition du général Chtcherbatchev mis hors la loi par le Conseil des Commissaires du Peuple de la République russe des paysans, des ouvriers et des soldats. Extradition des auteurs du lâche assassinat du camarade Rochal et de la fusillade de soldats et de matelots russes, dont 14 ont été fusillés à Ismail.

Notre devoir révolutionnaire et socialiste nous oblige de déclarer que nous luttons contre le gouvernement roumain mais non contre les ouvriers, les paysans et les soldats roumains que nous considérons comme nos frères et à qui nous promettons notre aide révolutionnaire pour le renversement du gouvernement des propriétaires roumains. Nous portons à la connaissance de toutes les armées révolutionnaires opérant contre les généraux contre-révolutionnaires roumains qu'à partir de demain matin, c. à. d. du 3/16 février 5 heures de matin, commencent les opérations militaires pour la défense de la révolution russe.

Signé par:

Le Collège Suprême pour combattre la contre-révolution de Roumanie et de Bessarabie.

Membres du Collège Suprême:

Ch. Rakowsky, Kondratenko et Brachévane.

Au nom du Rumtcherod ont signé:

Le président Youdovitch.

Membres de la Présidence: M. Bogari, A. Tcharnetzky.
Le Secrétaire (signature)

Odessa, le 2 (15) février 1918.

No. 3.

Télégramme des ambassadeurs alliés en Roumanie au Consul Général d'Italie à Odessa.

Veuillez informer le «Rumtcherod» au nom des ministres alliés que sa proposition est accepté en principe par le Gouvernement Roumain qui a consenti à ce que trois représentants du «Rumtcherod» avec trois représentants du dit gouvernement et trois ambassadeurs alliés forment ensemble une commission pour l'examen et la vérification des communications sur les faits qui se sont produits sur le territoire roumain.

Quant aux événements sur le territoire de Bessarabie, une commission mixte s'y est rendue avec mission de procéder à une investigation sur les événements et d'établir un accord avec la Sfatoultserie sur la question des rapports mutuels.

Cette commission aura son siège à Kichinev, où toutes les communications pourront être adressées. Les ambassadeurs alliés ne doutent pas

que les autorités de la ville d'Odessa, ainsi que le «Rumtcherod» prendront les mesures les plus énergiques pour sauvegarder les droits des Roumains à Odessa.
Fasciotti, Ambassadeur d'Italie.

Iassy, le 29. janvier 1918.

No. 4.

Télégramme au Consul Général d'Italie, Doyen des Consuls Alliés à Odessa.

(Neuf télégrammes de teneur identique pour chacun des consuls Alliés à Odessa.)

Les ministres alliés ont eu connaissance de l'ultimatum adressé par le Rumtcherod au gouvernement roumain. Nous devons protester énergiquement contre l'attitude prise par le Rumtcherod qui ne tient point compte de l'état des pourparlers que nous avons entrepris à la requête du Rumtcherod lui-même, ni d'ailleurs des propositions concertées entre leurs propres délégués et les délégués alliés. Nous protestons notamment contre l'arrestation des Roumains et les traitements inhumains qui leurs sont infligés. En communiquant ce qui précède au Rumtcherod veuillez insister avec la plus grande fermeté pour la mise en liberté des Roumains et pour que les pourparlers soient repris conformément aux règles en vigueur entre peuples démocratiques et civilisés entre les Délégués alliés Roumains et du Rumtcherod. Nous comptons que chacun de nos consuls s'associera de toute son autorité personnelle. En ce qui concerne la Bessarabie vous rappellerez que l'intervention des troupes roumaines est une opération militaire sans aucun caractère politique, entreprise en plein accord avec les alliés et les Autorités Bessarabiennes avec le but évidemment humanitaire de garantir le ravitaillement des troupes russes et roumaines ainsi que celui de la population civile.

Le Ministre Italien, Doyen des Représentants Alliés

Fasciotti.

Iassy, le 8/21 février 1918.

No. 5.

Procès-Verbal

de la Session du Collège Suprême Russo-Roumain du 23. 11. 1918.

Ont été présents: Rakovsky, Brachévane, Rousère, Fichmane, Youdovsky, Mouraviev, Couriev, Koul, Kondratenko.

Président: Rakovsky. Secrétaire: Brachévane.

Après avoir entendu la communication du cam. Rakovsky sur la visite qui lui a été rendue par le colonel anglais Boyle et le consul français, colonel Arquier et sur leur proposition de former une Commission Mixte pour l'aplanissement du conflit russe-roumain, on a décidé d'accepter la proposition du colonel Boyle et du consul, colonel Arquier aux conditions suivantes:

1. Proposer au gouvernement roumain d'évacuer la Bessarabie et en premier lieu les chemins de fer Bender-Reni-Beltzy-Rybnitz-Wilkowo.

2. Le gouvernement roumain s'engage à ne pas entreprendre des actions militaires ou toute autre action hostile dirigées contre la Révolution russe et à ne soutenir ni directement ni d'une façon indirecte aucune force dirigée contre la Révolution russe.
3. Les ouvriers et les paysans russes n'admettront pas que leurs frères roumains souffrent de la faim. Ils considèrent comme leur devoir sacré de partager leur dernière croûte de pain avec leurs frères roumains affamés, et le peuple roumain peut compter sur une aide efficace en ce qui concerne l'approvisionnement en vivres. Mais le ravitaillement du peuple roumain peut se faire par les organes du pouvoir soviétique ou sous leur contrôle.
4. Le pouvoir soviétique prétera son concours à toute organisation, qui travaillera pour le règlement de l'approvisionnement en vivres du peuple roumain, pourvu que les opérations de pareilles organisations correspondent à la souveraineté du pouvoir soviétique. Les anciens organes gouvernementaux ne jouissaient pas de la confiance du peuple travailleur, et c'est pourquoi ces organes de ravitaillement ne pouvaient pas travailler d'une manière efficace.
5. Le gouvernement roumain s'oblige à évacuer ses troupes du territoire de la Bessarabie.
6. Dans le cas où, sous la pression des Etats Centraux, l'armée roumaine serait forcée de se replier sur le territoire de la République Fédérale des Soviets, elle y trouvera refuge et protection.
7. Dans le cas d'une guerre parallèle contre les Etats Centraux et leurs Alliés, les commandements roumain et russe doivent se trouver en contact.

Le Président: Ch. Rakovsky.
Le Secrétaire: Brachévane.

No. 6.

Accord russo-roumain.

Réponse à l'offre de médiation pour l'aplanissement pacifique du conflit Russo-Roumain, faite par les missions militaires française et anglaise d'Odessa.

1. Le Gouvernement Roumain s'engage à faire une déclaration formelle, concernant l'évacuation de la Bessarabie, par les armées d'occupation roumaines. En premier lieu l'évacuation de Bender et Sébriani. — L'armée d'occupation roumaine doit être réduite dans l'espace de deux mois à un détachement de dix mille hommes dont le service consistera à garder les dépôts roumains et les lignes de chemin de fer.

La police dans les villes et les villages sera confiée dès à présent à la milice, formée par les habitants du pays. — Au fur et à mesure de l'évacuation de l'armée roumaine les forces militaires russes nécessaires pour le maintien de l'ordre occuperont les points évacués.

Le commandement militaire roumain renonce à toute immixtion dans la vie intérieure et politique de la Bessarabie. Il ne peut ordonner des arrestations et ne peut exercer des fonctions qui appartiennent aux autorités élues locales.

La Roumanie s'engage à ne pas entreprendre des hostilités militaires ou autres et de ne pas soutenir les hostilités entreprises par d'autres, contre la Fédération des Soviets russes.

2. Les produits de la Bessarabie, qui ne seront pas nécessaires pour l'entretien de la population locale et des détachements militaires russes, présents en Bessarabie, seront réservés exclusivement pour le ravitaillement de la Roumanie.

3. Une commission, composée des représentants de la Russie, de la Roumanie, de la France, de l'Angleterre, des Etats-Unis, aura pour tâche de juger et de trancher tous les cas de litige entre les russes et les roumains.

Dans le cas où l'armée roumaine se sera obligée d'effectuer sa retraite sur la territoire de la Russie, elle trouvera refuge et ravitaillement.

Dans l'action militaire parallèle contre les puissances centrales et leurs alliés, il s'établit un contact direct entre le commandement militaire supérieur des armées des Soviets russes et le commandement roumain.

(Signatures en russe.)

Président du Conseil des Commissaires du Peuple de la province d'Odessa,

V. Youdovski.

Commissaire pour les Affaires Etrangères.

Brachévane.

Membre du Collège Suprême,

A. Voronski.

24. Février 1918.

**Réponse du Gouvernement Roumain à la proposition du Roumcherod,
pour traiter à l'amiable le conflit entre la Russie et la Roumanie.**

1. Tous les termes de la susdite proposition sont acceptés, à l'exception de la condition contenue dans la clause I, exigeant l'immédiate évacuation de Bender. —

2. Les deux parties procèderont immédiatement à la mise en liberté des prisonniers et échangeront tous les Russes, qui sont prisonniers en Roumanie, contre tous les Roumains qui sont en Russie. —

Le premier échange devra être effectué sans délai, en rendant la liberté au général Coanda et à ses adjoints détenus à Kiev, ainsi qu'à tous les Roumains internés à Odessa, en leur donnant la possibilité de rentrer en Roumanie.

En même temps le Gouvernement Roumain doit rendre la liberté à tous les Russes qui se trouvent actuellement internés en Roumanie. — L'échange doit avoir lieu aussi vite que possible en rendant la liberté chaque jour à 25 % du nombre total des prisonniers à échanger, en commençant à une date que le Roumcherod devra fixer, mais pas plus tard que le 26. Février (2. Mars) 1918. —

3. Des commissions interalliées, composées d'un membre anglais, d'un français, d'un américain, seront instituées à Odessa, Kiev, Moscou et Pétrograd, en Russie, à Iassy et Galatz en Roumanie. — Dans tous les cas d'arrestations futures de Russes en Roumanie ou de Roumains en Russie, tous les détails de chaque arrestation, ainsi que les preuves à l'appui des faits, seront soumises à la commission la plus proche. — Au cas où celle-ci déclare les inculpations et les preuves insuffisantes pour donner l'ordre d'incarcération de la personne arrêtée, elle doit être mise en liberté dans le plus bref délai, ou bien renvoyée en liberté dans son pays. —

4. Tous les fonds et approvisionnements saisies chez les commissions interalliées qui font des achats en Russie pour les Roumains, doivent être

immédiatement restitués à ces commissions et les approvisionnements dirigés vers la Roumanie. — Les commissions alliées seront autorisées à acheter en Russie les produits et approvisionnements qui ne pourraient être procurés en Bessarabie et qui sont indispensables à la population roumaine. —

Le Président du Conseil, Général
Averesco.

Concernant le document B.

Les conditions du Gouvernement Roumain apportant certains changements à nos propositions de paix sont acceptées. — Dès que le Gouvernement Roumain nous accusera réception de ce document, nous considérerons que l'état de paix entre la Russie et la Roumanie est rétabli.

Odessa, le 15. Mars 1918.

Le Président du Collège
Dr. C. Rakovsky.

Le Vice-Président du Collège Supérieur Autonome
Le commissaire des Aff. Etrangères,
Brachevan.

Le Président du Roumtcherod,
Joudovski.

Le Président du Comité Exécutif des Soviets
Voronsky.

(en russe) Commandant suprême des armées révolutionnaires
Mouravief.

Signed, sealed and delivered by Dr. Rakovsky in my presence as
witness.

The 5 of March 1918.

J. W. Boyle, Lt. Co.

La réponse du gouvernement Roumain.

Le Gouvernement Roumain prend acte de la déclaration collective du Conseil Supérieur autonome, du Roumtcherod, du Conseil des Commissaires du Peuple de la province d'Odessa, du Comité Exécutif des Soviets et du Commandant suprême des armées révolutionnaires du front sud-russe, datée du 5. Mars (20. Février) 1918 et signée par le Président du Collège Supérieur Autonome Dr. Ch. Rakovsky, par le Vice-Président du Collège Supérieur, Commissaire des affaires étrangères, Brachevan, par le Président du Roumtcherod, Youdovski par le Président du Comité Exécutif des Soviets, A. Voronsky, et par le Commandant des armées révolutionnaires du front sud-russe Mouravief, et considère à partir d'aujourd'hui le conflit aplani.

Le Président du Conseil des Ministres,
Ministre des Affaires Etrangères,
Général Averesco.

Iassy.

le 23. Février/8. Mars 1918.

**Procès-verbal
pour l'aplanissement du conflit Russo-Roumain.**

Le Collège Supérieur Autonome, le Roumtcherod, le Conseil des Commissaires du Peuple de la province d'Odessa, le Comité Exécutif des Soviets, déclarent qu'ils considèrent aplani le conflit armé entre la Russie et la Roumanie, sur la base des conditions proposées par nous avec notre réponse du 24. Février 1918, et sur la base des modifications introduites par le Gouvernement Roumain conformément à la déclaration écrite, signée par le général Averesco, le Président du Conseil des Ministres du Royaume de Roumanie.

Nous prenons en même temps en considération la déclaration verbale de Mr. le Colonel Boyle que l'échange des prisonniers russes et signée par le général Averesco, le Président du Conseil des Ministres du Royaume de Roumanie.

Odessa, 5. Mars 1918.

Le Président du Collège Supérieur Autonome.
Dr. Ch. Rakovski.

Le Vice-Président du Collège Supérieur,
Le Commissaire des Affaires Etrangères,
M. Brachévane.

Le Président du Romtcherod,
Youdovski.

Pour copie conforme aux originaux.

Le Président du Conseil des Ministres.
Ministre des Affaires étrangères,
Général Averesco.

Iassy, le 24. Février/9. Mars 1918.

(Copie.)

Prăsedenția Consiliului de ministri.

Le Président du Conseil des Ministres au Colonel I. W. Boyle
de l'armée canadienne.

En réponse à Votre lettre datée du 24. Février/9. Mars 1918, je m'empresse de Vous informer que le Gouvernement Roumain demandera, aux cours des négociations de paix avec les Puissances Centrales, que les troupes russes se trouvant encore en Roumanie puissent rentrer librement à leurs foyers en vertu du sauf conduit qui leur serait accordé.

Le Président du Conseil des ministres.
Général Averesco.

Iassy.

Le 25. Février/10. Mars 1918.

No. 7.

La déclaration d'Arion.

Dans le parlement roumain, le Ministre des Affaires Etrangères Arion, en répondant au général Averesco au sujet de la Bessarabie a fait la déclaration suivante:

"Le général Averesco vient de parler de la Bessarabie. Je constate que la cause des erreurs politiques commises ne nous peut pas être attribuée, mais que c'est lui, le général Averesco, qui a signé avec Rakovsky

un accord sur la question de la Bessarabie. Toutes les propositions de Rakovsky ont été acceptées. L'évacuation de la Bessarabie a été décidée par la signature du général Averesco, qui a seulement objecté à l'évacuation immédiate de Bender. Le général Averesco ne veut pas l'incorporation de la Bessarabie car il a peur de la Russie. Il a emprunté cette crainte à Bratiano. La Russie ne se régénérera jamais. Personne ne peut croire à une restauration du tsarisme en Russie. Des changements nombreux se produiront encore en Russie. Averesco a conclu la paix avec Rakovsky et la Russie à la condition de l'évacuation de la Bessarabie, avec le but de protéger les derrières de ses armées. Mais il a dit lui-même qu'une résistance de la part de la Roumanie serait impossible et que les Allemands le savaient très bien. A quoi bon alors ces soins de protéger les derrières de l'armée? Le général Averesco a dit qu'il pourrait obtenir des puissances centrales des conditions meilleures que nous ne le pouvons, et qu'il est prêt à nous révéler ce mystère dans une conférence secrète. Il a très mal agi, puisqu'en ayant une arme par laquelle il pouvait aider son pays il ne l'a pas utilisée et ne nous l'a pas donnée non plus, pour que nous puissions l'employer à l'avantage de la Roumanie. Le général déclare qu'il n'a pas voulu accepter la Bessarabie comme une compensation pour la Dobroudja. Les puissances centrales nous ont exprimé leur sympathie, mais ce ne sont pas elles qui nous ont donné la Bessarabie, c'est le Conseil Régional^{*)}. Que serait-il arrivé si le terrible plan du triangle de mort avait été réalisé et que les puissances centrales eussent occupé la Bessarabie? Le général Averescu a peur de la Russie à cause du bolchévisme. Lui, un homme qui pendant la guerre s'est couvert de lauriers, a peur maintenant du bolchévisme. Cette peur, d'où vient elle? Quelque soit notre avenir, nous ne serons pas seuls au monde pour défendre la Roumanie et Bessarable.»

Nr. 8.

Radio du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R. au gouvernement d'Autriche-Hongrie à Vienne, le 29. mars 1918.

Dans un radio envoyé à Sébastopol le commandant austro-hongrois de la ville d'Odessa communique qu'il a fait arrêter des commissaires bolchéviks comme otages au lieu des Roumains arrêtés et emmenés d'Odessa. Le Commissariat du Peuple pour les Affaires Etrangères attire l'attention du Ministère des Affaires Etrangères de l'Autriche-Hongrie sur le fait que l'action du commandant austro-hongrois représente une ingérence tout à fait injustifiable dans les affaires russo-roumaines. En même temps le Commissariat du Peuple pour les Affaires Etrangères ajoute que l'accord russo-roumain du 9. mars contient un article sur l'échange des Roumains arrêtés à Odessa lors du conflit russo-allemand contre des Russes arrêtés en Roumanie sur l'ordre du gouvernement de Iassy, mais que cet échange a été empêché à cause de l'occupation d'Odessa par les forces militaires des puissances centrales. En ce moment les détenus roumains se trouvent en liberté à Sébastopol dans l'attente d'une possibilité de les échanger contre les Russes arrêtés en Roumanie. En attirant l'attention du Ministère des Affaires Etrangères de l'Autriche-Hongrie sur les faits mentionnés ci-dessus, le Commissariat du Peuple

^{*)} Le Conseil Régional s'appelle en roumain «Sfatoul-Tsérie».

pour les Affaires Etrangères insiste sur la libération immédiate des Russes détenus à Odessa.

Commissariat du Peuple pour les Affaires Etrangères,
Tchitchérine, Karahan.

Remarque: Plus tard l'échange a eu lieu. Les otages roumains ont été envoyés à Soulin, et les Russes à Odessa, via Bender.

No. 9.

Radio du Commissariat du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R. au Président du Conseil des Ministres de la Roumanie, à Iassy.

Votre déclaration, publiée dans la presse européenne, qui dit que les représentants de la Bessarabie ont solennellement proclamé l'incorporation de la Bessarabie à la Roumanie et que pour cette raison vous considérez la Bessarabie comme faisant désormais une partie intégrante du Royaume Roumain, représente non seulement une provocation à la République Fédérale Soviétique Russe, mais de plus une violation inouïe de l'accord sur l'évacuation de la Bessarabie en 2 mois, passé avec la Russie par votre prédécesseur. L'annexion de la Bessarabie à la Roumanie représente aussi un acte de violence par rapport à la population bessarabie qui a franchement et à l'unanimité protesté contre l'occupation roumaine. Le Congrès des paysans de la République Moldavienne, réuni à Kichinev du 18 au 22 janvier a. c., a malgré l'arrestation du président du Congrès, Roudnev du vice-président, Prokhnitzky et malgré d'autres représailles employées par les autorités militaires roumaines, protesté à l'unanimité contre l'occupation roumaine et a réclamé l'évacuation des troupes roumaines de la Bessarabie. Votre tentative de faire passer pour l'expression de la volonté des ouvriers et des paysans bessarabes le vote des propriétaires bessarabes, ces ennemis éternels du peuple bessarabie et partisans de l'exploitation qui ont siégé sous la protection de troupes roumaines, est denuée de toute force légale internationale. L'annexion violente à la Roumanie ne détruira pas l'unité et la solidarité des masses laborieuses de la Bessarabie et de la Russie.

Commissariat du Peuple pour les Affaires Etrangères,
Tchitchérine.

No. 10.

Déclaration

des délégués moldaviens de la République Bessarabe au Président de la Délégation de Paix de la République Fédérale Soviétique Russe, camarade Rakovsky.

Les habitants de la Bessarabie souffrent terriblement du joug roumain. La population est impuissante à lutter contre cette oppression, car la gendarmerie roumaine est pire que celle du Tzar Nicolas. Profitant de notre désorganisation la Roumanie a obligé de vive force toutes les réunions et assemblées des villages et des zemstvos à signer des résolutions préalablement préparées disant que toute la population de la Bessarabie désire son incorporation à la Roumanie, ce qui a aussi été confirmé sous la pression de la bourgeoisie par la «Sfatoul-Tsérie», or-

gane élu d'une façon illégitime. En réalité le peuple ne veut pas cette incorporation et n'a point été interrogé. Nous, délégués de la majorité de la République Bessarabe, nous vous prions, camarade Rakovsky, de soulever à la conférence actuelle de paix la question du sort du peuple bessarabe. Si cela est en ce moment impossible, nous vous prions de poser cette question au moment de la conclusion de la paix générale où le sort de tout le peuple sera examiné, car la vaste majorité du peuple de la Bessarabie ne veut pas rester sous le joug roumain. Les Moldaviens demandent une autonomie dans une Fédération avec la Russie et sont partisans du pouvoir des Soviets. Le seul gouvernement qui puisse délivrer les habitants de la République Bessarabie et organiser leur vie conformément à leur propre volonté, est le gouvernement soviétique de la Russie. Nous attendons avec la plus grande impatience le moment où le peuple bessarabe pourra de nouveau respirer librement.

Agréez, camarade, l'assurance de notre estime et empressement de vous rendre service.

Délégués de la République Bessarabo-Moldavienne.

En juillet, 1918.

No. 11.

Mémorandum des Députés de la Bessarable.

Eu égard aux conditions de vie extrêmement pénibles de notre chère Bessarable, créées d'une part par la longue et atroce guerre, d'autre part par la mauvaise et inadmissible administration du Conseil des Directeurs, nous, les députés soussignés, en ce moment grave et dangereux pour notre pays, considérons comme notre devoir sacré d'indiquer au gouvernement roumain les conséquences funestes de toute la politique qu'il a menée jusqu'ici.

Au milieu d'une ruine économique complète du pays, dans cette Bessarable jadis si prospère et maintenant tout à fait appauvrie et affamée, on étouffe tout les éléments de contrôle social, on étrangle toutes les libertés civiles, on offense à l'inviolabilité des citoyens et des représentants du peuple. Les divers agents du gouvernement qui ont succédé aux anciens fonctionnaires autochtones de la Bessarabie, tyrannisent la population du pays par un régime arbitraire. Enfin, on viole les droits des minorités nationales en créant des antagonismes nationaux artificiels entre des peuples qui jusqu'ici vivaient en pleine harmonie. Cet état de choses nous oblige à condamner sévèrement tous ces actes et de exprimer notre ferme volonté au gouvernement roumain.

Pour assurer la paix publique, pour calmer les esprits irrités et exaspérés des toutes les couches sociales de la population de notre Bessarabie, au milieu des grondements menaçants d'un pays qui déjà une fois a passé par une période d'anarchie détestée par tous, et mis par le désir sincère de prévenir tout ébranlement politique, nous présentons au gouvernement roumain les revendications suivantes:

1) Le rétablissement de la liberté de la parole (l'abolition de la censure) et de la conscience, des réunions et des syndicats par un arrêté gouvernemental.

2) L'inviolabilité de la personne des députés et de tous les citoyens de la Bessarabie, en général.

Note: Nul député de la «Sfatoul-Tsérie» ne peut être privé de sa liberté sans un arrêté de la «Sfatoul-Tsérie», de même que nul citoyen de la Bessarabie ne peut être arrêté sans un ordre des autorités judiciaires.

3) La permission de retour pour les députés de la «Sfatoul-Tsérie» qui ont été expulsés, sans lesquels aucun projet de loi ne peut être examiné par la «Sfatoul-Tsérie».

4) La suspension de l'état de siège et la restauration des garanties constitutionnelles.

5) Des nouvelles élections à la Présidence de la «Sfatoul-Tsérie» et des Directeurs.

6) Tout le pouvoir en Bessarabie doit être donné au Conseil des Directeurs, élu par la «Sfatoul-Tsérie». Le Commissariat Général doit être supprimé.

7) La rentrée des gendarmes de la campagne dans les casernes aux endroits indiqués par le Directeur des Affaires Intérieures du nouveau Directoire. Les gendarmes doivent être soumis à l'administration civile.

8) La convocation des organes autonomes supprimés des Zemstvos et des Municipalités et le rétablissement de tous les droits dont ces organes jouissent en vertu des lois du Gouvernement Provisoire.

9) Le remplacement de tous les fonctionnaires bessarabiens congédiés et des employés de toutes les institutions.

10) Le rétablissement du règlement judiciaire dans sa forme ancienne.

11) Le rétablissement du droit violé des minorités nationales.

12) Le vote immédiat d'une loi sur les élections à la «Sfatoul-Tsérie» et la fixation de la date de nouvelles élections par la «Sfatoul-Tsérie» présente.

13) La formation après les élections de la «Sfatoul-Tsérie» d'une commission spéciale pour examiner les violations des lois commises par les autorités civiles et militaires en Bessarabie.

Toutes les revendications précitées basées sur l'acte du 27. mars 1918 doivent être satisfaites. Dans le cas contraire nous, les députés soussignés, déclinons toute responsabilité morale pour les conséquences à venir, vu que le refus de satisfaire nos revendications représenterait une violation de l'acte du 27. mars 1918.

Nous prions de nous donner réponse au présent mémorandum avant la dissolution de la «Sfatoul-Tsérie» ou en tout cas avant le 5. décembre 1918, vieux style.

Le présent document est fait en deux exemplaires et muni de signatures.
Suvient des signatures.

No. 12.

Acte de Protestation des députés de la «Sfatoul-Tsérie».

Nous, les députés soussignés de la «Sfatoul-Tsérie», avec le but de révéler des chantages, des violences et des falsifications inouïes et révoltantes, avons décidé de prendre acte de ce qui suit:

Sur l'initiative du «Bloc Moldavien» l'ouverture de la session de la «Sfatoul-Tsérie» a été fixée pour le 25 novembre 1918 sans des annonces

préalables dans les journaux, sans l'envoi d'invitations et à l'insu de tout autre groupe de députés que le Bloc Moldavien. Les vraies intentions du «Bloc Moldavien» ont été déguisées par une notice publiée dans l'organe officieux du Conseil des Directeurs, le journal «Sfatoul-Tsérie» dans son édition roumaine (No. 189 du 26. novembre, paru le soir le 25. novembre), où il a été indiqué que la «Sfatoul-Tsérie» sera convoquée «demain» ou «après-demain».

De cette façon tous les autres groupes parlementaires n'ont point été informés de l'ouverture de la «Sfatoul-Tsérie». Des leaders des autres fractions il n'y a que Monsieur V. V. Tziganko qui a été informé d'une manière privée, et cela seulement deux heures avant l'ouverture de la séance. C'est pourquoi Monsieur Tziganko n'a pu informer les membres de la fraction paysanne ainsi que les autres députés qui y adhèrent.

Voilà pourquoi l'ouverture de la «Sfatoul-Tsérie» a eu lieu dans la présence seulement du «Bloc Moldavien» et de quelques députés d'autres groupements venus par hasard dans le Parlement. Au nom de la fraction paysanne, de celle des minorités et d'une partie du «Bloc Moldavien» le député V. V. Tziganko a fait au vice-président de la «Sfatoul-Tsérie» P. N. Halippe une déclaration sur l'inadmissibilité de l'ouverture de la «Sfatoul-Tsérie» dans l'absence de ces fractions. Dans le cas où les circonstances exigeraient que la «Sfatoul-Tsérie» soit ouverte à tout prix le 25. novembre, la déclaration demande qu'on ne procède pas au moins à l'élection de la Présidence dans la séance de ce jour. L'ouverture de la séance a eu lieu le 25. novembre et, malgré les déclarations du député de V. V. Tziganko, les élections ont en lieu devant l'absence d'un quorum (ont voté 48 députés sur un quorum d'un tiers de la «Sfatoul-Tsérie», c. à d. 54 députés, vu que le nombre général de députés est égal à 162). Le 27. nov., avant l'ouverture de la session de la «Sfatoul-Tsérie», l'ordre du jour de laquelle ne renfermait que la question agraire, un groupe de députés, qui n'a pas pris part aux élections de la présidence et qui ne lui confiait pas la direction des affaires parlementaires, après avoir examiné la question de la séance du 25. novembre, a autorisé le député Monsieur Guensul de faire au nom du groupe ayant l'ouverture de la séance la déclaration suivante: «Un groupe de députés qui n'a pas pris part à la séance d'hier par la faute de la présidence qui n'a pas envoyé des invitations officielles, constate que les élections ont eu lieu sans quorum et ceci contrairement au règlement. C'est pourquoi ledit groupe ne reconnaît pas la présidence actuelle et demande de nouvelles élections. Avant que cette revendication ne soit satisfaita le groupe ne prendra part aux séances plénières». A cette déclaration le président a donné la réponse suivante: «Lors de l'ouverture de la «Sfatoul-Tsérie» il y avait dans la salle un nombre de députés suffisant pour ledit quorum et au moment des élections de la présidence plus de la moitié de députés venus à cette séance étaient présents. C'est pourquoi les élections de la présidence doivent être considérées valables et des nouvelles élections de la présidence n'auront pas lieu». Après cela le groupe qui a protesté contre les élections de la présidence a démonstrativement quitté la salle de réunions sous des applaudissements ironiques et des huées de la part de députés du «Bloc Moldavien» et même du Président. Une partie de députés a immédiatement quitté la «Sfatoul-Tsérie», la partie restante s'est réunie pour examiner l'incident survenu et ne voulant pas se laisser provoquer à un refus de participation aux travaux du Parlement sur

l'examen du projet de la loi agraire, a résolu d'autoriser le député V. V. Tziganko de faire au nom du groupe qui a quitté la salle de séances, à la réunion plénière la déclaration suivante: «Le groupe de députés qui a quitté la salle de séances n'a voulu qu'exprimer par cet acte sa protestation contre l'élection illégitime de la présidence, qui a eu lieu sans quorum contrairement au règlement et sous l'application d'une violence inadmissible dans un parlement. En exprimant sa défiance à la présidence le groupe mû par la conscience de la nécessité de l'élaboration d'un projet de loi agraire admissible en principe pour ce groupe dans la forme fixée par la Commission Agraire, déclare qu'il est prêt à coopérer à l'avenir à l'étude de cette loi; tout en persévérant dans sa non-reconnaissance de la présidence actuelle le groupe ne la considère pas comme l'organe responsable, directeur et représentant de la «Sfatoul-Tsérie».

Lors de la reprise de la séance le président P. N. Halippe a donné la parole au représentant des députés qui ont quitté la séance, Monsieur V. V. Tziganko qui a déclaré que la protestation mentionnée a été remise à la présidence. Monsieur V. V. Tziganko renonce à la lecture de cette protestation vu qu'il considère la promesse obtenue de Monsieur Halippe comme étant satisfaisante; cependant sur la demande des députés absents en ce moment la lecture de cette protestation pourrait être donnée dans la séance prochaine. Le petit groupe de députés qui sont restés se sont réunis avec V. V. Tziganko pour collaborer dans les délibérations du projet sur la loi agraire. La séance qui a commencé à 8 heures a fatigué les députés, car elle durait jusqu'à une heure de minuit, ce qui a fait que le nombre de députés présents diminuait de plus en plus. A deux heures et demie de minuit lorsque la lecture du projet de la loi a été fini, le président, Halippe, sans aucun avertissement, a donné lecture d'une résolution demandant l'incorporation de la Bessarabie à la Roumanie, sans aucunes conditions pour l'autonomie de la Bessarabie. En ce moment n'étaient présents dans la salle de séances que 46 députés. Une partie de ceux-ci a commencé à applaudir en couvrant par le bruit la question du président: qui vote contre la résolution? qui se récuse? «Adopté à l'unanimité», a déclaré le président, Monsieur Halippe. Les représentants d'une partie de députés de la fraction paysanne protestent et demandent la parole pour une déclaration; mais le président, Monsieur Halippe, n'accorde pas la parole, et voilà qu'un acte de la plus grande importance politique est considéré comme étant résolu dans l'absence complète d'un quorum (46 députés ont été présents dont une partie avec le député Voutchuchkan à la tête ont protesté d'une manière énergique). Le commissaire général Voytoyano invité par téléphone est immédiatement arrivé et a donné lecture d'un arrêté royal sur la dissolution de la «Sfatoul-Tsérie»; ceci a eu lieu à cinq heures et demie du matin.

En confirmant par leurs signatures la véracité des faits précités, les députés soussignés de la «Sfatoul-Tsérie» autorisés par divers groupes parlementaires à dresser le présent acte considèrent toutes les décisions prises par les sessions de la «Sfatoul-Tsérie» du 25. au 26. novembre 1918 vu les violations manifestes du droit approchant de la fraude comme étant invalables et illégitimes. Ces députés protestent de toute leur énergie contre le renoncement à l'autonomie comme contre un acte de violence sur la volonté des peuples de la Bessarabie.

Suivent des signatures.

Radio de Tchitchérine, Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R. et de Rakovsky, Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la République Socialiste Soviétique Ukrainienne, au Ministère des Affaires Etrangères, à Bucarest, et à tous, le 1. mai 1919.

Ayant profité de la communauté du front russe-roumain, la Roumanie a vers la fin de l'an 1917 perfidement envahi le territoire de la Bessarabie, supprimé les conquêtes de la Révolution Russe, restauré le pouvoir des propriétaires abhorré par tous les ouvriers et paysans bessarabes, ayant renforcé ce régime par la tyrannie de sa dictature militaire et policière. Afin de dissimuler sa politique de brigandage, la Roumanie a eu recours à des déclarations hypocrites, que l'occupation est seulement temporaire et ne poursuit que des fins désintéressées et humanitaires. Les puissances impérialistes de l'Entente, désireuses en réalité de livrer la Bessarabie en proie aux boyards roumains, comme une compensation au lieu d'annexions territoriales au dépens de l'Autriche-Hongrie qu'on n'a pu assurer alors à la Roumanie, appuyaient les plans secrets annexionnistes roumains, en faisant officiellement les mêmes déclarations hypocrites sur le caractère temporaire de l'occupation de la Bessarabie.

Dans la note officielle adressée le 21. février 1918 au Gouvernement Soviéтиque de la Russie de la part des Ambassadeurs Alliés auprès du Gouvernement Roumain, le Représentant diplomatique de l'Italie a textuellement déclaré: «en ce qui concerne la Bessarabie — l'intervention des troupes roumaines représente une opération purement militaire, privée de tout caractère politique et entreprise en plein accord avec les Alliés exclusivement avec le but humanitaire d'assurer le ravitaillement de troupes russes et roumaines, ainsi que celui de la population civile».

Or, cette occupation temporaire, soi-disant humanitaire, est devenue une violence continue. Malgré l'accord du 5.—9. mars 1918 signé par le Gouvernement Roumain et en vertu du 1-er article duquel la Roumanie devait évacuer la Bessarabie dans l'espace de deux mois, la Roumanie, en s'insinuant tour à tour dans les bonnes grâces de chacune des deux groupes impérialistes, tâchait d'obtenir la reconnaissance de l'annexion de la Bessarabie. Conformément au paragraphe 4 de l'article 1-er la Roumanie s'est engagée à «ne pas entreprendre ou soutenir des actions militaires et toute autre action hostiles dirigées contre la Fédération Soviéтиque Russe». Malgré cet engagement solennel le Gouvernement Roumain a non seulement laissé passer par la Moldavie et la Bessarabie les troupes allemandes attaquant la Russie, mais a aussi prêté un concours réel à l'offensive allemande contre la Russie. La Roumanie n'a pas cessé de mener sa politique hostile envers le pouvoir des Soviets, qui s'est manifesté dans l'assassinat bestial par les autorités roumaines du représentant des Soviets au front roumain, le cam. Rochal, peu après la Révolution d'octobre.

La Roumanie est devenue un des foyers de la contre-révolution russe. Pour de l'argent fourni par la Reine de Roumanie on formait à Iassy des détachements volontaires de Gardes-Blanches, tels que le détachement du colonel Drosdovsky, qu'on lançait sur le territoire de l'Ukraine et qu'on envoyait plus tard, avec l'assistance des Allemands, dans la région du Don. Le gouvernement roumain continuait d'alder les contre-

révolutionnaires russes aussi par d'autres voies: par la mer, via Novorossisk, elle les approvisionnait d'armes et de munitions des dépôts russes pillés par la Roumanie. Iassy est devenue un centre contre-révolutionnaire où des généraux russes qui ont été mis hors la loi par le Gouvernement des Soviets, comme Chtchérbatchev, organisaient des complots contre le pouvoir soviétique de concert avec des représentants de partis monarchistes russes. La Roumanie a apporté en Bessarabie toutes ses méthodes d'administration et tout son système d'exploitation et de brigandage, qui en 1917 ont provoqué en Roumanie même un soulèvement général des paysans, et s'efforçait de maintenir ainsi dans la Bessarabie le pouvoir roumain abhorré non seulement par les ouvriers et les paysans, mais par la population toute entière sans aucune distinction de nationalité ou de croyance. Le gouvernement roumain a donné le caractère d'un système permanent à la terreur, aux fusillades, arrestations, punitions corporelles, confiscations de biens, organisation de massacres de Juifs, à une roumanisation brutale par force et à un pillage de la population par la bureaucratie rapace roumaine.

D'après les informations des journaux d'Odessa plus de cent personnes ont été fusillées ce dernier temps seulement parmi les cheminots. Irritée jusqu'à l'exaspération, la population paysanne répondait à ces actes de violence par une série de soulèvements continuels, qui ont été réprimés avec une violence impitoyable. Des milliers de paysans ont été fusillés et leurs villages rasés par l'artillerie. D'après ces mêmes journaux bourgeois plus de mille hommes ont été fusillés pendant la révolte qui a eu lieu en janvier dernier dans le Nord de la Bessarabie. Les dizaines de mille de fugitifs, pour la plupart des paysans roumains, qui cherchaient refuge au-delà du Dniester sur le territoire Ukrainien, sont la meilleure preuve de l'oppression et de l'exploitation insupportables qui règnent sous le régime roumain.

Voyant que sur le territoire même de la Roumanie son pouvoir devient de plus en plus instable et que l'heure de la révolte des ouvriers et des paysans de Roumanie approche, le gouvernement de propriétaires roumains tâche de se consolider au moyen d'un nouveau crime: le gouvernement roumain se propose de renverser le pouvoir soviétique en Hongrie. Après avoir en vain attaqué les armées rouges ukrainiennes près de Tiraspol, les troupes roumaines attaquent maintenant de tous les côtés l'armée rouge de Hongrie. Jusqu'ici les Républiques Socialistes Russe et Ukrainienne étaient obligées de se borner à des protestations contre les actes de violence de la part de la Roumanie envers les ouvriers et les paysans bessarabes, — des protestations qui ne produisaient aucun effet sur le gouvernement roumain. Maintenant nos troupes ont battu les détachements roumains, qui ont opéré ensemble avec les Français et les Volontaires, et les ont rejetés sur l'autre rive du Dniester, en occupant les passages de Tiraspol et Rybnitz. L'offensive pourra en finir avec les provocations et les violences du gouvernement roumain. C'est pourquoi, les deux gouvernements Soviétiques ne voulant plus verser le sang fraternel des ouvriers et paysans roumains qui ont été forcés par la violence à faire la guerre, envoient au gouvernement roumain l'ultimatum suivant:

1. L'évacuation immédiate des troupes, fonctionnaires et agents roumains de toute la Bessarabie et l'établissement du droit des ouvriers et paysans bessarabes d'organiser librement leur propre pouvoir.

2. La mise en accusation devant les tribunaux publics de tous les

coupables de crimes commis envers les ouvriers et les paysans bessarabes ainsi que par rapport à la population entière de la Bessarabie.

3. La restitution de tout le matériel de guerre et des armes appartenant à la Russie et pillés par la Roumanie.

4. La restitution aux habitants de la Bessarabie de tous leurs biens qui ont été pillés et confisqués.

Les gouvernements Socialistes Soviétiques Russe et Ukrainien attendent dans les 48 heures à compter du 1-er mai 14 heures une réponse catégorique et précise sur l'acceptation de leur proposition.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la République Socialiste Fédérale Soviétique Russe: Tchitchérine.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la République Socialiste Soviétique Ukrainienne: Ch. Rakovsky.

No. 14.

Note du Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la République Socialiste Soviétique Ukrainienne, Rakovsky, au Ministère Roumain des Affaires Etrangères, du 1. mai 1919.

Les ouvriers et les paysans de la Bukovine délivrés du joug de la dynastie de Habsbourg ont été assujettis par force à une nouvelle oppression nullement meilleure: à celle des propriétaires roumains et de la dynastie roumaine des Hohenzollerns. La Bukovine, à laquelle se présentait la perspective d'un affranchissement de toute oppression nationale, est tombée victime de l'avide oligarchie militaire et civile roumaine. La République Socialiste Soviétique Ukrainienne attachée à la Bukovine non seulement par les liens de solidarité qui unissent les masses laborieuses de tous les pays, mais aussi par l'affinité ethnographique à une partie considérable de la population de Bukovine, en protestant de la manière la plus vive contre l'acte de violence à la volonté de Bukovine par le gouvernement roumain, porte à la connaissance de celui-ci que le gouvernement soviétique Ukrainien a résolu fermement de défendre par tous les moyens le droit des ouvriers et des paysans de la Bukovine à une souveraineté nationale. La classe ouvrière de l'Ukraine ne peut pas admettre qu'il reste une Bukovine subjuguée entre la Hongrie et l'Ukraine Soviétique. Le gouvernement soviétique Ukrainien propose au gouvernement de Roumanie de donner dans les 48 heures un accord d'évacuation immédiate de la Bukovine par les troupes roumaines.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple,
et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères,
Rakovsky.

No. 15.

Radio de Tchitchérine, Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R. et de Rakovsky, Président du Conseil des Commissaires du Peuple, Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la République Socialiste Soviétique Ukrainienne au Ministère des Affaires Etrangères à Bucarest et à tous, du 25. mai 1919.

Après la disparition du front russe en Roumanie, le gouvernement roumain mit la main sur une énorme quantité de matériel militaire de

chemin de fer et de la Croix Rouge appartenant à la Russie et qui se trouvait là pour les besoins de l'armée russe. Après l'occupation cynique et violente de la Bessarabie, le gouvernement roumain agit de même avec les dépôts militaires de stocks et toute la propriété des bases russes en Bessarabie. Une partie du matériel appartenant à la Russie fut utilisée par le gouvernement roumain lui-même, une partie fut remise par lui à la disposition des bandes de gardes blanches luttant contre le pouvoir des Soviets dans le sud de la Russie, et en particulier des objets de première nécessité comme des équipements, linge, du sucre, des conserves furent l'objet d'un véritable brigandage de la part des fonctionnaires et officiers roumains. Ils écoulaiient la propriété nationale à vil prix à des spéculateurs, et puis pour effacer les traces de leurs crimes ils brûlaient les dépôts et archives comme l'a fait le colonel Sion à Bender. Aujourd'hui que le gouvernement roumain voit que sa honteuse domination sur les ouvriers et paysans de Bessarabie arrive à sa fin, il se propose avant sa retraite de mettre à sac toute la Bessarabie. Les agents des autorités roumaines, non seulement ravissent aux paysans leur dernier poud de blé et leur dernier cheval, mais encore enlèvent des institutions publiques tout le mobilier y compris les châssis des fenêtres, chargent le tout et l'expédient en Roumanie. En se réservant le droit de livrer au tribunal révolutionnaire en temps utile les auteurs directs ou indirects des crimes énumérés ci-dessus, si haut placés qu'ils soient, les gouvernements des ouvriers et des paysans de la Russie et de l'Ukraine déclinent toute responsabilité pour le sort ultérieur des valeurs, transportées sous le gouvernement du Tsar en Russie et appartenant au gouvernement roumain, à la Banque Nationale de Roumanie et aux autres banques roumaines ainsi qu'aux propriétaires et capitalistes roumains.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la République Socialiste Fédérale Soviétique Russe,

Tchitchérine.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la République Socialiste Soviétique Ukrainienne,

Ch. Rakovsky.

No. 16.

Radio du Commissariat du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R. au Ministre Roumain des Affaires Etrangères,
du 24. février 1920.

Les opérations militaires victorieuses des armées des deux Républiques Soviétiques, Russe et Ukrainienne, ont créé une nécessité urgente pour la Russie et la Roumanie d'entrer en pourparlers afin de régler d'après un accord mutuel les rapports entre les deux peuples et d'établir entre eux des relations pacifiques utiles et favorables pour les deux parties.

Le gouvernement soviétique russe croit que tous les points en litige entre les deux pays peuvent être résolus par la voie de pourparlers de paix et que toutes les questions territoriales peuvent être résolues à l'amiable. Voilà pourquoi le Commissariat du Peuple pour les Affaires

Etrangères s'adresse au gouvernement roumain avec une proposition formelle d'entamer des pourparlers de paix, en priant d'indiquer le lieu et le temps de la rencontre des représentants de deux états.

Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères,
Tchitchérine.

No. 17.

Radio du Président du Conseil des Ministres de la Roumanie au Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères, Tchitchérine.

J'ai reçu aujourd'hui, le 3. mars, à Londres votre télégramme de Moscou No. 1470 en date du 24. février adressé à mon nom à Carnarvon. La Roumanie a accompli sa réunion nationale grâce à l'esprit de discipline et aux sacrifices de l'armée et de la nation entière roumaines. Cette réunion a été incorporée dans la constitution du pays par des résolutions unanimes des assemblées législatives, élues par le suffrage universel et secret. La Roumanie désire poser les fondements de son développement futur économique et politique sur une base démocratique, en paix et dans des rapports amicaux avec ses voisins. En ce qui concerne les événements et la lutte en Russie, la Roumanie a toujours tenu et persévéra dans le principe d'abstention de toute ingérence dans les affaires intérieures d'un pays voisin. Votre proposition d'entrer en pourparlers avec le but d'un règlement à l'amiable des rapports entre les deux peuples et de l'établissement entre eux des relations pacifiques, utiles et favorables pour les deux parties, correspond parfaitement aux intentions du gouvernement roumain. En partant de ces considérations, j'accepte, en ma qualité de Président du Conseil des Ministres Roumains et en celle de Ministre des Affaires Etrangères de la Roumanie, la proposition formelle d'entamer des pourparlers de paix. Pour qu'il me soit possible de vous faire une proposition concernant le lieu de rencontre des représentants des deux parties, je me mettrai immédiatement en communication avec les gouvernements des pays en question afin d'obtenir leur consentement et leur hospitalité et je vous ferai connaître les résultats. Quant à l' entrevue de nos représentants je me permettrai de vous faire une proposition à ce sujet dès que j'aurai reçu une réponse de Bucarest.

Alexandre Voyda Volevode.

Londres, le 3. mars 1920.

No. 18.

Radio au Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R., Tchitchérine.

En communiquant à Bucarest votre désir de choisir un lieu de rencontre de nos délégués avec les vôtres, je me suis déclaré pour Varsovie. Je considère cet avis comme un accord mutuel d'envoyer les délégués Bondirescu et Balutz à Varsovie et je suppose qu'ils y sont déjà arrivés. Je vous prie de vous mettre en communication avec nos délégués par l'intermédiaire de notre ambassadeur à Varsovie. En même temps je vous prie de vous mettre aussi en contact direct avec le gouvernement à Bucarest.

Voyda Volevode.

Le 15. mars 1920.

Note de Tchitchérine, Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R. et de Rakovsky, Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U. à Take - Jonesco, Ministre des Affaires Etrangères du 8. Juillet 1920.

Simultanément avec l'arrivée dans la capitale roumaine de la mission du général français Paillot et la publication dans les journaux officieux ayant des rapports avec le Ministère roumain des Affaires Etrangères du communiqué disant que le but de la commission mentionnée consiste à entraîner la Roumanie dans une guerre contre les Républiques Soviétiques, dans tous les journaux roumains apparaissent des communications portant l'en-tête identique «L'offensive des Bolchévistes contre la Roumanie a-t-elle déjà commencée?» Ces communications disaient que le 18. juin les détachements de l'Armée Rouge de la région de Kamenka ont tiré sur les troupes roumaines, ce qui a obligé le commandant de la division roumaine de la région de Soroki d'ouvrir le feu contre les détachements rouges de la rive gauche du Dniester. Bien que l'apparition simultanée de la notice sur une prétendue attaque des détachements rouges contre les troupes roumaines et de la communication révélant le but de la mission du général Paillot font involontairement croire que les communications sur les opérations agressives des détachements rouges envers l'armée roumaine sont tendancieuses et qu'elles ne sont lancées qu'avec le but défini de provoquer chez les masses du peuple roumain de la méfiance dans les déclarations réitérées des Républiques Soviétiques sur leurs intentions pacifiques envers la Roumanie, — le Gouvernement Soviétique de la Russie et de l'Ukraine, ne voyant aucune raison pour admettre que le gouvernement roumain qui dans sa note du mois de mars a.c. a assuré la Russie Sovietique de son intention de régler à l'amiable tous les différends existant entre les républiques soviétiques et la Roumanie, aurait changé sa politique à l'heure actuelle, considère tout l'incident militaire précité comme étant un pur et simple malentendu.

D'après des informations exactes de notre commandement militaire aucun détachement de l'Armée Rouge n'a tiré sur les postes roumains, et le gouvernement soviétique de la Russie et de l'Ukraine proteste de la manière la plus vive contre l'attribution qui lui était faite d'entreprendre une action agressive envers la Roumanie. Encore au commencement du mois de février le commandement militaire a donné l'ordre catégorique à tous les détachements de l'Armée Rouge d'éviter toute action agressive contre l'armée roumaine.

En même temps les gouvernements soviétiques de la Russie et de l'Ukraine désirent appeler l'attention du gouvernement roumain sur le fait que les détachements de la Garde Blanche ainsi que celles de Pétlura poursuivis par l'Armée Rouge traversent librement le Dniester et se sauvent sur le territoire occupé par les troupes roumaines.

Conformément au témoignage d'un soldat de l'Armée Rouge qui vient de rentrer de captivité, les troupes roumaines ont laissé passer le Dniester la veille du 24. mai à un détachement de cavalerie pétlurienne de 150 hommes et à un certain nombre de Polonais qui devaient forcer le passage à travers le Dniester dans la région de Rybnitz. D'après une autre communication en date du commencement de juin, les troupes roumaines ont construit un pont de bateaux sur le Dniester dans la région de Rêgekov. Enfin, nous avons reçu une communication que dans la

région d'Ovidiopol avait lieu une concentration de détachements d'infanterie et de cavalerie composés des restes de l'armée volontaire qui se sont sauvés préalablement sur le territoire occupé par les troupes roumaines.

Ces faits prouvent que les commandants des détachements roumains de la rive droite du Dniester manifestent une tolérance inadmissible envers les bandes contre-révolutionnaires de la Garde Blanche, de Pétluriens et de Polonais opérant contre l'Armée Rouge.

En portant les faits mentionnés à la connaissance du gouvernement roumain et espérant que les mesures nécessaires seront prises par celui-ci, les gouvernements des ouvriers et des paysans de la Russie et de l'Ukraine communiquent que toutes les mesures sont prises de leur côté pour protéger la rive gauche du Dniester contre l'envahissement des bandes de la rive opposée ainsi que pour éviter toute escarmouche entre l'Armée Rouge et les troupes roumaines, comme le prouve l'ordre suivant donné aux armées du front du Sud-Ouest:

«Kharkov, le 7. juillet 1920. D'après les communications de la presse roumaine, les bandes de Pétlura battues par nous passent sur la rive droite du Dniester et en tirant sur les troupes roumaines provoquent l'Armée Rouge. Je répète catégoriquement à tous les détachements de l'armée mon ordre N. 505 du 11. février a. c. défendant le passage du dit fleuve et l'ouverture de toute action militaire hostile contre les troupes roumaines se trouvant sur la rive droite du Dniester. Je prie de m'accuser réception de cet ordre et de m'informer de son exécution. No. 5, Le Commandant des Armées du front du Sud-Ouest, Egorov, Le Membre du Conseil Militaire Révolutionnaire du front du Sud-Ouest, Rakovsky, Le Chef de l'Etat-Major du Front du Sud-Ouest, Pétine.»

En même temps, pour assurer une observation plus exacte de l'armistice existant de fait entre les républiques soviétiques et la Roumanie jusqu'à la conclusion d'un traité de paix, les gouvernements soviétiques de la Russie et de l'Ukraine proposent de former une commission mixte des représentants des autorités militaires pour établir les conditions de l'armistice, ainsi que celles concernant la navigation sur le cours inférieur du Dniester.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.
Tchitchérine.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U.
Rakovsky.

No. 20.

Radio du Ministre Roumain des Affaires Etrangères, Take - Ionesco au
Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.
Tchitchérine.

J'ai reçu votre communication du 8 août envoyée par Nikolaïev avec vos regrets de ce que votre gouvernement n'a pas reçu la réponse du gouvernement Roumain à votre dernière communication dans laquelle vous avez proposé Kharkow comme lieu des pourparlers. Dans ladite réponse le gouvernement roumain demande à votre gouvernement, sous quelles conditions ce dernier serait prêt à commencer les pourparlers entre les deux parties qui se trouvent entre elles seulement à l'état nominal de

guerre. Avant de prendre telle ou autre décision au sujet de votre dernier télégramme, je tiens à vous faire part d'une nouvelle circonstance qui, comme il paraît, vous est inconnue, bien que j'ai fait dans son temps une communication à ce sujet au Parlement, et qui surgit après qu'on vous a envoyé la communication du gouvernement roumain qui d'après votre affirmation ne vous est pas parvenue. Notre allié, le gouvernement anglais, désireux d'examiner à Londres les conditions de paix entre la Russie et les Etats voisins d'elle, nous a demandé si nous consentons à prendre part aux pourparlers de paix prochains. Le gouvernement roumain a immédiatement donné une réponse affirmative. Le gouvernement roumain, dont les intentions sont bien connues, se considère comme étant lié à sa promesse de participer aux pourparlers de paix anglo-russes, mais il n'a pas encore été informé par le gouvernement anglais si ces pourparlers ont commencé.

Ministre des Affaires Etrangères.
Take-Ionesco.

No. 21.

Radio du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R. Tchitchérine à Monsieur Take-Ionesco, Ministre des Affaires Etrangères, du 30. septembre 1920.

Un mois s'est écoulé depuis le jour où nous avons envoyé à votre adresse notre dernière communication que vous avez laissée sans réponse. Cependant certains organes de la presse roumaine prétendent qu'une réponse nous a été envoyée par vous et que vous nous avez demandé, quelles étaient nos intentions quand nous vous avons proposé de commencer les pourparlers de paix. Cette réponse ne nous est pas parvenue, mais nous souvenant bien d'un autre cas pareil où une réponse envoyée par vous nous est restée inconnue, nous trouvons nécessaire d'examiner les questions que vous prétendez nous avoir posées. La Russie Soviétique attacherait une grande importance au rétablissement de rapports pacifiques et amicaux avec la Roumanie. D'après l'avis de la Russie Soviétique ces relations seraient très profitables aux deux pays. Le gouvernement Soviétique Russe estime qu'il est parfaitement possible d'arriver à un accord sur les questions territoriales et financières qui intéressent les deux pays. De même, il considère qu'il serait très désirable pour les deux pays de commencer immédiatement et sans aucun délai ultérieur les pourparlers de paix. Dans le cas où ces explications seraient considérées comme étant insuffisantes, la Russie est prête à fournir toutes les déclarations supplémentaires nécessaires lors de la conférence même entre elle et la Roumanie.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères,
Tchitchérine.

No. 22.

Note du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R. Tchitchérine, au Général Averesco, Président du Conseil des Ministres Roumain, du 18. octobre 1920.

C'est avec la plus grande satisfaction que le gouvernement Soviétique russe apprend votre désir exprimé dans votre note du 8. octobre d'établir

aussitôt que possible des rapports amicaux sur des bases solides entre la Roumanie et la Russie. Le gouvernement russe n'a de son côté jamais cessé de poursuivre le même but, et ce n'est pas sa faute si des relations pareilles n'ont pas été établies plus tôt entre les deux parties. Et c'est précisément dans l'intérêt de l'établissement de relations amicales et solides entre la Roumanie et la Russie que le gouvernement russe considère que des pourparlers directs pourraient conduire le mieux à ce but, vu que les intérêts de deux pays pourraient être satisfaits de la façon la plus favorable aux deux parties sans qu'aucune influence étrangère ne complique et n'empêche la réalisation de ce désir commun. En ce qui concerne le côté juridique des relations internationales entre la Russie et la Roumanie cette question ne pourra être résolue avec succès que lors des pourparlers projetés. Le gouvernement roumain lui-aussi ne doute point que les rapports qui existent maintenant entre les deux pays sont loin d'être normaux, vu que le gouvernement roumain est aussi de cet avis que toute une série de questions qui intéressent la Roumanie d'une part et la Russie et l'Ukraine d'autre part ne peuvent être résolues autrement que lors des pourparlers entre les gouvernements des deux pays. Le gouvernement roumain partage notre désir de sortir de la situation actuelle en commençant des pourparlers à une conférence de paix convoquée par les trois gouvernements. La stricte observation des droits des Etats en question — voilà la base sur laquelle le gouvernement Soviétiq[ue] russe espère tenir les pourparlers avec la Roumanie, et nous espérons que sur cette base on pourra facilement arriver à un accord. Le but de la conférence proposée doit consister dans la solution de tous les points en litige entre nous et dans l'établissement de relations amicales et durables. Dès que le gouvernement Soviétiq[ue] russe aura reçu du gouvernement roumain une réponse définitive au sujet de l'ouverture immédiate de la conférence de paix il communiquera au gouvernement roumain la liste des délégués qui seront autorisés par le gouvernement russe à participer à cette conférence. Nous voudrions bien savoir si le gouvernement roumain accepte la proposition faite par nous dans notre correspondance antérieure de désigner la ville de Kharkov comme lieu des pourparlers.

**Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères,
Tchitchérine.**

No. 23.

**Radio du Président du Conseil des Ministres Roumain. Général Averesco.
au Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.
Tchitchérine, du 22. octobre 1920.**

Votre radio du 13. octobre, no 5997 nous est arrivé dans un état incomplet, mais nous avons bien entre nos mains ses points essentiels dont il apparaît que le gouvernement soviétique est animé du désir de rétablir des relations entre les deux pays sur un fondement solide. Il est incontestable que le gouvernement roumain est animé du même désir et c'est précisément pourquoi nous désirons que les points qui doivent servir de base solide pour les pourparlers prochains soient déterminés d'avance. Dans votre communication vous mentionnez qu'il y a des points en litige entre les deux pays, or, la Roumanie qui ne se considère pas comme étant en état de guerre avec le gouvernement Soviétiq[ue] n'a jamais soulevé des questions qui pourraient amener à une discorde capable de troubler les

rapports entre la Roumaine et la Russie. Voilà pourquoi il serait nécessaire que le gouvernement soviétique explique plus amplement sa pensée en indiquant exactement les points considérés par lui comme étant des questions en litige, afin d'éviter de cette manière tout malentendu et de faciliter l'accord aussi sincèrement désiré par la Roumanie que par la Russie.

Le Président du Conseil des Ministres et f. f. du Ministre
des Affaires Etrangères,
Général A veresco.

No. 24.

Radio du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R. Tchitchérine au Président du Conseil des Ministres Roumain Général Averesco, du 28. octobre 1920.

C'est avec grande satisfaction que le gouvernement Soviétique russe note la déclaration contenue dans votre radio du 22. octobre dont il résulte que le gouvernement roumain est animé du désir d'établir des relations durables de bon voisinage entre la Roumanie d'une part et la Russie et l'Ukraine d'autre part. Nous regrettons pourtant de devoir constater que la Roumanie permet le passage à travers son territoire de forces militaires allant joindre les insurgés contre-révolutionnaires de la Crimée qui mènent une lutte acharnée contre la liberté des masses laborieuses de l'Ukraine et de la Russie. De la sorte, la réalité malheureusement ne correspond pas complètement aux déclarations satisfaisantes de votre radio. Et ceci n'est pas le seul moyen par lequel le gouvernement roumain prête aide et assistance à l'ancien général Wrangel et aux autres insurgés qui se sont soulevés contre le gouvernement russe. Ceci montre clairement qu'on aura à résoudre des questions litigieuses très sérieuses dans les rapports entre la Roumanie d'une part et la Russie et l'Ukraine d'autre part.

La solution de ces questions facilitera aussi celle d'autres divergences séparant les deux pays et qui restent encore ouvertes et non résolues. Dans le cas où les résultats obtenus ainsi se seraient trouvés tout à fait satisfaisants, la Russie Soviétique pourrait renoncer à des revendications qu'elle aurait le droit de présenter à la Roumanie en ce qui concerne certains autres points.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères,
Tchitchérine.

No. 25.

Note du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R. Tchitchérine et du Président du Conseil des Commissaires du Peuple et du Commissaire des Affaires Etrangères de la R.S.S.U. Rakovsky au Président du Conseil des Ministres, Monsieur Leygues, Paris, au Ministre des Affaires Etrangères, Comte Sforza, Rome, Comte Curzon, Ministre des Affaires Etrangères, Londres; Général Averesco, Président du Conseil des Ministres, Bucarest, le 1. novembre 1920.

Ayant appris qu'un accord a été signé entre les grandes puissances alliées d'une part et la Roumanie d'autre part pour l'incorporation de la

Bessarabie à la Roumanie, les Républiques Soviétiques de la Russie et de l'Ukraine déclarent qu'elles ne peuvent reconnaître aucune validité à un accord concernant la Bessarabie passé sans leur participation, et qu'elles ne se regardent nullement liées par un accord conclu à ce sujet par des gouvernements étrangers.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la
République Russe,
Tchitchérine.
Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et
Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la
République Ukrainienne,
Rakovsky.

No. 26.

Radio du Gouvernement Roumain au Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R., Tchitchérine, du 10. novembre 1920.

Nous avons bien reçu vos radios du 28. octobre et du 1. novembre.

Dans le premier de ce radios vous accusez le gouvernement roumain qui continue à maintenir son point de vue, d'avoir surpassé ses droits et ses engagements à titre d'une puissance neutre. Nous ne pouvons pas reconnaître cette accusation car elle ne correspond pas aux faits. Nous considérons même que le système de soupçons sur lesquels se base cette accusation ne peut nullement contribuer à l'accord désiré par nous. Dans le second radio vous nous informez que vous ne reconnaissiez pas l'accord signé par les grandes puissances et la Roumanie, appelé par vous une «annexion de la Bessarabie» par la Roumanie. J'affirme qu'il ne peut pas être question d'une annexion en ce qui concerne cette province qui est aussi roumaine comme le reste du royaume. En 1812 cette province a été séparée de la Roumanie par un acte arbitraire et elle s'y est de nouveau incorporée conformément aux désirs exprimé par ses représentants. C'est précisément cette incorporation qui en conformité avec les normes du droit public a été reconnue par les grandes puissances à la convention signée à Paris. La réunion de la Bessarabie à la Roumanie représente une question définitivement résolue, et le gouvernement roumain ne peut admettre aucune discussion ultérieure sur cette question. Les seules questions qui restent pour une délibération commune entre la Roumanie et la Russie sont les questions secondaires qui surgissent ordinairement pendant tout changement de souveraineté et qui sont déjà résolues en principe par la convention mentionnée. En outre l'article 9 de la convention signée à Paris laisse à la Russie le droit de présenter, si elle le veut, à l'examen de la Société des Nations les questions particulières résultant de cette réunion, à l'exception bien entendu, des questions concernant la frontière et les droits souverains de la Roumanie qui ne peuvent plus être discutées. Nous signalons que nous n'avons pas reçu de réponse à notre radio du 21. octobre dans lequel nous avons proposé aux commissaires du Peuple à Moscou d'indiquer, quelles questions parmi celles invoquées dans votre radio précédent et qui nous sont inconnues représentent des points en litige entre la Russie et la Roumanie. Nous espérons que vous nous fournirez ces renseignements supplémentaires afin que nous puissions

savoir quels sont les points qui restent à être traités entre la Russie et la Roumanie.

Le Président du Conseil des Ministres, Général Averesco,
Ministre des Affaires Etrangères,
T a k e - I o n e s c o .

No. 27.

**Radio du Ministre Roumain des Affaires Etrangères, Take-Ionesco, au
Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.
Tchitchérine, du 12. décembre 1920.**

Lorsque vous avez reçu des informations que l'armée de Wrangel peut passer en Roumanie pour préparer une attaque contre la Russie, vous nous avez demandé des explications que nous nous sommes empressés de vous donner (suit une phrase incompréhensible). Je suis persuadé que vous avez été satisfait de nos explications. De notre côté nous désirons vous faire remarquer que dans le courant de ce dernier jour, au moins, une concentration de troupes russes a lieu à la frontière du Dniester et que ce mouvement toujours croissant représente une menace à vos voisins qui vous ont déjà fait preuve de leurs intentions pacifiques. Je vous prie donc de nous fournir à ce sujet une information capable de confirmer vos déclarations antérieures sur l'établissement de relations amicales entre les deux parties. Je tiens en même temps à appeler votre attention sur le fait que notre radio No. 24133 du 8. octobre est resté sans réponse.

T a k e - I o n e s c o .

No. 28.

**Radio du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la
R.S.F.S.R., Tchitchérine, au Ministre Roumain des Affaires Etrangères
Take-Ionesco, du 14. décembre 1920.**

Le gouvernement russe a pris note des déclarations contenues dans votre radio du 30 novembre et concernant votre décision de n'admettre aucune violation de la neutralité de la Roumaine dans le sens le plus strict du mot. Le gouvernement russe espère fermement que le gouvernement Roumain ne tolérera aucune infraction à ce principe. De plus le gouvernement russe vous saurait gré si vous vouliez bien lui fournir des renseignements exacts et détaillés sur les forces armées d'insurgés contre-révolutionnaires qui d'après votre télégramme ont été désarmées par les autorités roumaines. Je prends la liberté de répéter qu'en manifestant dans le domaine de ces questions des sentiments réellement pacifiques et amicaux envers la Russie, le gouvernement Roumain facilitera par cela même la solution favorable des questions qui seront discutées à la conférence proposée par nous entre la Russie et la Roumanie.

Cependant, le gouvernement russe ne voit aucune raison qui le porterait à réduire le nombre des questions qui doivent être traitées entre la Russie et la Roumanie, en ne discutant que des questions bien déterminées et en excluant de cette discussion tous les autres points. Votre radio du 10/11 porte à croire que le gouvernement roumain nous proposera de limiter les délibérations à un certain groupe de questions. Le gouvernement russe, au contraire, est de l'avis que pour pouvoir

établir des rapports pacifiques amicaux durables entre les deux pays, il est nécessaire de laisser à l'examen de la conférence proposée par nous toutes les questions qui intéressent la Roumaine et la Russie sans exception aucune, et le gouvernement russe croit qu'une solution de ces questions pouvant satisfaire les deux parties ne rencontrera aucune difficulté sérieuse.

Bien que la situation politique et militaire de la République Russe se soit manifestement consolidée même en comparaison avec cette situation de naguère, son désir de paix et sa ferme décision d'établir des relations amicales avec les autres Etats sont si sincères, qu'elle est prête à satisfaire dans une large mesure les désirs qui pourraient être exprimés par le gouvernement roumain.

C'est donc uniquement de ce dernier que dépend d'accélérer le moment où des relations amicales et durables seront établies entre les deux Etats, et le gouvernement russe répète sa demande de l'informer si le gouvernement roumain est prêt à fixer immédiatement le lieu et le temps des pourparlers entre la Roumanie, la Russie et notre alliée, la République Ukrainienne.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères,
Tchitchérine.

No. 29.

**Radio du Ministre Roumain des Affaires Etrangères, Take-Ionesco, au
Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.
Tchitchérine, du 16. décembre 1920.**

J'ai reçu votre radio du 14 de ce mois contenant une réponse aux communications que je vous ai faites au sujet du désarmement et de l'internement des troupes qui ont passé notre frontière. Nous avons désarmé et interné 440 soldats et 105 officiers. Nous avons saisi 4 canons et 50 chevaux. Nous l'avons fait conformément à votre demande et à notre décision d'observer la plus stricte neutralité dont nous vous avons assuré maintes fois. J'attends votre réponse à mon dernier radio du 12 courant pour être en état de vous répondre à tous les autres points de votre télégramme. Je désire répéter que les rumeurs prétendant qu'il faut s'attendre à un passage de Wrangel avec ses troupes en Roumanie sont dénuées de tout fondement.

Take-Ionesco.

No. 30.

**Radio du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la
R.S.F.S.R., Tchitchérine, au Minstre Roumain des Affaires Etrangères
Take-Ionesco, du 24. décembre 1920.**

Je regrette infiniment que les difficultés de la communication radio-télégraphique entre la Roumanie et nous ont été la cause du délai fâcheux de notre réponse à vos radios de 12. et 16. décembre. Ce délai est d'autant plus regrettable que le malentendu qui surgit par suite de la présence de nos troupes dans la région du Dniester demande d'être éclairci dans l'intérêt mutuel des deux pays. Je puis vous assurer que la seule cause du séjour de nos troupes dans la région mentionnée est que

les quartiers d'hiver qu'elles ont pris sont situés dans cette région. Pour des considérations climatiques et techniques les quartiers d'hiver d'un de nos détachements sont situés dans le Sud-Ouest de l'Ukraine. Notre gouvernement n'a aucune intention agressive envers la Roumanie comme le prouve l'instance avec laquelle nous n'avons pas cessé pendant toute une année de vous proposer de commencer des pourparlers de paix. C'est de vous que dépend de faire disparaître la possibilité d'un conflit entre nous et de poser un fondement solide aux relations entre la Roumanie, la Russie et l'Ukraine, en acceptant notre proposition toujours en vigueur. La réalisation de cette proposition dépend uniquement de vous. Le gouvernement russe a pris note de vos assurances et de vos communications concernant l'accomplissement par vous du devoir international dans la question des insurgés fugitifs de la Crimée.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères,
Tchitchérine.

No. 31.

Note de Tchitchérine à Monsieur Take-Ionesco, Ministre des Affaires Etrangères de la Roumanie, du 15. janvier 1921.

Le gouvernement russe note avec satisfaction votre déclaration sur les rapports pacifiques et corrects du gouvernement roumain envers les républiques soviétistes de la Russie et de l'Ukraine. Je puis vous assurer que la République Russe est de son côté tout à fait éloignée de toute intention de s'ingérer dans les affaires de la Roumanie ou d'entreprendre toute action hostile contre celle-ci. La République Russe a décidé fermement de ne pas troubler les rapports pacifiques existant à l'heure qu'il est entre la Russie et la Roumanie. D'après l'avis du gouvernement russe, il serait extrêmement désirable d'ouvrir des pourparlers avec la Roumanie avec le but d'établir entre les deux pays des relations basées sur un traité définitif. Dans notre correspondance antérieure nous vous avons déjà indiqué que nous aurions beaucoup désiré de faire disparaître toutes les causes de discorde entre la Russie et la Roumanie en examinant à la conférence projetée toutes les questions sans exception auxquelles la Roumanie, l'Ukraine et la Russie sont intéressées, et la question si les notes de la Russie et de l'Ukraine, en date du 2. mai 1919 avaient pu entraîner une guerre entre ces deux pays et la Roumanie pourrait être résolue ensemble avec les autres questions. Cependant, si le gouvernement roumain continue à se rappor ter négativement à une délibération sur toutes les questions encore non décidées concernant la Roumanie, l'Ukraine et la Russie, nous serions prêts dans intérêt supérieur de la paix à ne soumettre à la conférence prochaine que la solution des questions les plus urgentes, telles que le rétablissement des relations commerciales et le règlement des questions si immédiates comme celle sur la navigation du Dniester, vu que la Russie désire ardemment l'établissement d'une paix à base solide avec la Roumanie. Notre gouvernement espère fermement que ce désir deviendra enfin mutuel et qu'il va se manifester dans la réalité par la convocation de la conférence proposée par nous, qu'il fallait convoquer déjà depuis long-temps.

Tchitchérine.

No. 32.

Radio du Ministre Roumain des Affaires Etrangères au Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R., Tchitchérine,
du 31. janvier 1921.

Par votre radio du 15 de ce mois vous confirmez qu'il n'existe pas entre la Roumanie et la Russie d'état de guerre. Il en résulte évidemment que les deux parties se trouvent en état de paix.

Ce fait implique une attitude normale pour chacun des voisins qui comme vous le dites dans votre radio, doit d'ailleurs s'exprimer aussi, dans une complète abstention de toute ingérence dans les affaires intérieures de l'autre pays. Dans le même radio vous affirmez qu'il y a pourtant certaines questions entre nous qui demandent à être réglées et vous citez, entre autres les relations commerciales et la navigation sur le Dniester. Vous faites la réserve qu'il y en a encore d'autres questions à ajouter. Il s'agit donc de l'établissement du programme des questions qui doivent être traitées entre les deux pays. Je ne crois pas qu'il soit commode de le faire par un échange de radios. C'est pourquoi je vous propose que chaque gouvernement nomme un délégué pour une rencontre dans un lieu neutre avec l'objet d'élaborer le programme des questions à examiner par la conférence prochaine. Je crois que la ville de Riga qui a déjà offert l'hospitalité à d'autres délégations, serait le lieu qui conviendrait le mieux pour l' entrevue. Si vous consentez à aborder ainsi la question, je vous prie de me communiquer votre réponse à ma proposition.

Ministre des Affaires Etrangères,
Take-Ionesco.

No. 33.

Radio du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R. Tchitchérine au Ministre des Affaires Etrangères
Take-Ionesco, du 23. mars 1921.

Les troupes roumaines, stationnées le long du Dniester non seulement protègent les détachements de Gardes Blanches et leur facilitent la traversée du fleuve pour attaquer les forces armées russes et ukrainiennes, mais de plus commettent elles-mêmes des actions directement hostiles à ces dernières. Ainsi, le 13. mars les troupes roumaines ont bombardé le village de Jaronga situé au Sud-Est de Mohilev, et le 14. mars elles ont répété le bombardement avec plus d'énergie encore. Nous protestons le plus vivement contre ces actions hostiles, et pour éviter les conséquences fatales qu'elles peuvent entraîner, nous attendons que vous mettriez fin à ces actes d'hostilité et que vous donnerez la pleine satisfaction aux habitants qui ont souffert de l'attaque.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères,
Tchitchérine.

No. 34.

Radio des Commissaires du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R. et de la R.S.S.U. au Ministre Roumain des Affaires Etrangères
Take-Ionesco, du 9. avril 1921.

La situation actuelle à l'embouchure du Dniester est tout à fait anormale et inadmissible. Des monitors et d'autres bâtiments de guerre

roumains circulent librement, sans aucune restriction dans l'embouchure, tandis que des bateaux appartenant à la Russie et à l'Ukraine, même les plus petits bateaux de commerce jusqu'à de simples chaloupes sont exposés au bombardement par les Roumains. L'attitude des autorités roumaines à l'embouchure représente non seulement une violation inouïe des principes élémentaires du droit international, mais se trouve aussi en flagrante contradiction avec les déclarations réitérées du gouvernement roumain sur son désir de vivre en paix avec la Russie et l'Ukraine. L'état de choses qui s'est créé maintenant oblige les gouvernements de la Russie et de l'Ukraine à demander catégoriquement l'éloignement immédiat de tous les bâtiments de guerre de l'embouchure du Dniester et de déclarer que l'apparition de monitors ou autres vaisseaux de guerre roumains dans l'embouchure sera considérée par eux comme un acte hostile, contre lequel toutes les mesures nécessaires pour la défense de nos rives seront prises. Considérant, d'autre part, qu'un règlement de la navigation dans l'embouchure du Dniester est une question extrêmement importante et urgente, les gouvernements russe et ukrainien proposent au gouvernement roumain de former une commission mixte de représentants des trois états pour élaborer les statuts de l'embouchure du Dniester et les règles de sa navigation.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.
Tchitchérine.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U..
Rakovsky.

No. 35.

Note du Ministre Roumain des Affaires Etrangères, Take-Ionesco au Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.
Tchitchérine, du 13. Avril 1921.

Les résultats de l'enquête sur les incidents qui ont eu lieu le 13. et 14. mars au village Jaronga, au Sud-Est de Mohilev correspondent parfaitement à mes prévisions. Nos troupes n'ont pas tiré de l'autre rive du Dniester. Les communications que vous avez reçues s'expliquent par le fait que sur le territoire roumain dans les environs du Dniester un exercice de tir avait lieu, et pas un seul projectile non seulement n'a pu atteindre la rive gauche du fleuve, mais ne portait pas plus loin que 3 kilomètres du Dniester. Vos habitants en entendant ce tir, ont certainement imaginé qu'il s'agissait d'un bombardement. Mais je répète que pas un seul projectile n'a passé la frontière, car ceci est impossible si l'on tient compte de la distance qui sépare cette dernière du lieu où le tir se faisait.

Votre radio du 9. Avril, aussi bien que le précédent, est basé sur une information fausse et manifestement mal intentionnée. Sur la partie roumaine de l'embouchure du Dniester nous n'avons pas de monitors mais des simples barques armées pour le service policier. Des monitors ne pourraient d'ailleurs penetrer dans l'embouchure du Dniester qui est barrée par un banc de sable. Nos barques n'ont pas tiré sur vos bateaux. Tout au contraire, il y a un an à peu près les canons de la rive russe ont bombardé pendant deux heures une de nos barques. En conformité avec les règles incontestables du droit international les eaux roumaines sont

séparées des eaux russes suivant le thalweg sur toute la longueur du Dniester à partir du point où commence l'embouchure jusqu'au point où l'embouchure tombe dans la mer; vu qu'en cet endroit il n'y a plus de courant la ligne de démarcation entre les eaux roumaines et russes est formée par la ligne moyenne, c. à d. à égale distance des deux rives. Nos barques armées, dont la présence est nécessaire, ont reçu l'ordre de se tenir strictement dans les limites de nos eaux, et rien n'empêche que la Russie tienne elle-aussi des barques armées dans la partie correspondante de l'embouchure pour le service policier.

En ce qui concerne votre proposition de former une commission mixte pour l'élaboration des règles de la navigation à l'embouchure du Dniester, j'accepte cette proposition aux conditions suivantes: pour ne pas dévier des normes du droit international, il serait utile de marquer à l'embouchure par des bouées la ligne moyenne qui sépare les eaux des deux voisins. Nous aurions pu établir nous-mêmes ces bouées, mais si vous préférez qu'on charge de cette tâche la commission mixte, je n'ai pas d'objection. Quant à la question générale de la navigation sur le Dniester, elle fait partie du programme qui doit être élaboré par Messieurs Litvinov et Fillalitti. Monsieur Fillalitti se trouve maintenant à Constantinople et j'attends son arrivée ces jours-ci pour pouvoir le déléguer à Reval avec les instructions nécessaires.

C'est déjà pour la troisième fois que suis obligé de vous donner des explications précises et catégoriques sur les actes soit-disant hostiles, qui comme il paraît, ne vous sont communiqués qu'avec le seul but de troubler nos rapports. Je tiens à vous répéter ce que j'ai eu l'occasion de vous dire dans mes radios précédents, c'est que le gouvernement roumain reste toujours fidèle à ses engagements et que ses actions correspondent toujours à ses paroles.

Le Ministre des Affaires Etrangères
Take-Ionesco.

No. 36.

Note du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R., Tchitchérine, et du Président du Conseil des Commissaires du Peuple, Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de R.S.S.U., Rakovsky, au Ministre Roumain des Affaires Etrangères, Monsieur Take-Ionesco, du 19. avril 1921.

En réponse à votre radio du 13. Avril les gouvernements alliés de la Russie et de l'Ukraine sont obligés de répéter leur protestation contre les actions hostiles et arbitraires entreprises envers leurs pays par des bâtiments de guerre roumains à l'embouchure du Dniester. Lesdits gouvernements ne peuvent en aucun cas donner leur adhésion au principe de la division de l'embouchure du Dniester en deux parties égales avec la présence simultanée de bâtiments de guerre de tous les trois pays. Ils constatent de nouveau, qu' aussitôt que des bateaux russes et ukrainiens apparaissent à l'embouchure ils sont en butte au feu roumain et déclarent qu'ils seront obligés d'avoir recours à tous les moyens se trouvant en leur disposition pour se défendre contre les actions hostiles des bâtiments et des batteries roumains.

En vue de faire disparaître le danger menaçant la paix créé par la continuation de l'état de choses actuel à l'embouchure, les gouvernements

de la Russie et de l'Ukraine trouvent que la seule issue possible de cette situation serait de convoquer immédiatement une commission spéciale, qui cependant ne doit pas du tout avoir pour but de diviser les eaux de l'embouchure en deux parties égales, mais, au contraire, d'établir tout le long de l'embouchure un régime uniforme propre à faire disparaître tout motif pour des conflits entre la Roumanie d'une part, et la Russie et l'Ukraine d'autre part. Les gouvernements alliés de la Russie et de l'Ukraine espèrent que le gouvernement roumain ne va pas persévéérer dans son attitude négative envers leur proposition faite dans l'intérêt de la paix entre les peuples intéressés.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères,
Tchitchérine.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple de la R.S.S.U. et
Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères,
Rakovsky.

No. 37.

**Radio du Suppléant du Ministre des Affaires Etrangères, Titulesco, au
Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.
Tchitchérine, du 29. Avril 1921.**

Nous avons bien reçu votre radio du 19. Avril relatif au régime qui doit être établi à l'embouchure du Dniester par la commission mixte. Notre Ministère de la Guerre y a envoyé des experts pour vérifier l'état de choses sur les lieux. Ils présenteront bientôt leur compte-rendu et nous vous donnerons alors une réponse définitive à votre proposition concernant une commission mixte, contre la formation de laquelle nous n'avons en principe aucune objection à faire.

Le Suppléant du Ministre des Affaires Etrangères,
Titulesco.

No. 38.

Note de Tchitchérine, Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R. et de Rakovsky, Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U. au Ministre Roumain des Affaires Etrangères, Take-Jonesco, du 29. avril 1921.

A notre regret, nous devons constater que les explications citées dans votre radio du 13. Avril et concernant les actions de troupes et d'autorités roumaines en Bessarabie ne sont pas plus satisfaisantes que vos explications relatives aux actes hostiles des bâtiments de guerre roumains dans l'embouchure du Dniester. Si sur cette dernière question les gouvernements de la Russie et de l'Ukraine ont été obligés de déclarer qu'ils garderont la pleine liberté d'action pour la défense du territoire ukrainien et pour la libre navigation de bateaux soviétiques dans l'embouchure du Dniester, nous ne pouvons non plus souscrire au point de vue du gouvernement roumain en ce qui concerne les incidents qui se sont produits à la frontière de la Bessarabie. Ce que vous appelez exercice de tir dans les environs du Dniester a eu comme résultat un certain nombre de blessés

parmi les habitants de villages ukrainiens situés à la rive gauche de ce fleuve. Nous ne pouvons pas admettre que les troupes roumaines stationnées en Bessarabie fassent leurs exercices d'artillerie d'une manière qui a comme résultats des blessés sur l'autre rive du Dniester. En outre, il a été établi de fait que des groupes, et parfois des bandes entières de Pétluriens et de contre-révolutionnaires après s'être préalablement formés en Bessarabie passent le fleuve sous la protection de l'armée d'occupation roumaine et pénètrent de force dans les villages ukrainiens situés sur la rive gauche. C'est pourquoi nous considérons comme nécessaire et espérons que le gouvernement roumain nous fournira des renseignements exacts sur les mesures qu'il a prises pour mettre fin aux actions inadmissibles de ses troupes et ses autorités aux environs du Dniester.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.
Tchitchérine.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du
Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U.,
Rakovsky.

No. 39.

Note du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la
R.S.F.S.R. Tchitchérine, et du Président du Conseil des Commissaires du
Peuple, Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la
R.S.S.U. Rakovsky, au Ministre Roumain des Affaires Etrangères,
Monsieur Take-Jonesco, du 23. mai 1921.

Malgré les assurances réitérées du Gouvernement roumain et nonobstant les protestations répétées des gouvernements russe et ukrainien, les actions hostiles de la part des troupes roumaines stationnées en Bessarabie envers la Russie et l'Ukraine ne cessent pas. Il suffit d'indiquer que le 11. Mai dans la région de Mohilev-Podolsk 60 coups de feu ont été donnés sur les troupes russes et ukrainiennes se trouvant à l'autre rive du fleuve. Les gouvernements russe et ukrainien protestent de nouveau le plus vivement contre des actions pareilles et appellent l'attention du gouvernement roumain sur la situation intolérable créée par ces attaques répétées de la part des troupes roumaines.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.,
Tchitchérine.

Le Président du Conseil des Commissions du Peuple et Commissaire du
Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U.
Rakovsky.

No. 40.

Radio du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la
R.S.F.S.R., Tchitchérine, et du Président du Conseil des Commissaires du
Peuple, Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la
R.S.S.U. Rakovsky, au Ministre Roumain des Affaires Etrangères,
Monsieur Take-Jonesco, du 1. juin 1921.

Les gouvernements russe et ukrainien sont d'accord à ce qu'un torpilleur ou autre bâtiment de guerre russe ayant à son bord une délégation

russo-ukrainienne se rencontre dans les eaux de l'embouchure du Dniester avec une délégation roumaine qui arrivera à bord d'un bateau roumain. Le président de la délégation russo-ukrainienne sera le membre du Collège du Commissariat du Peuple pour les Affaires Etrangères de l'Ukraine, le citoyen Iakovlev. Les membres de la délégation seront les représentants de l'Etat-Major et de la Marine, Model et Stepanov.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.
Tchitchérine.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple, Commissaire du
Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U..
Rakovsky.

No. 41.

Note du Ministre Roumain des affaires Etrangères, Take - Ionesco, au
Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.,
Tchitchérine.

Dans la nuit du 1. juin, à 2 heures, à une distance d'une verste du village roumain Vascaoutzy a eu lieu l'incident suivant: une patrouille roumaine a saisi sur notre rive un groupe de soldats armés qui sont arrivés sur deux barques et les a fusillés. Là-dessus un feu de salve a été ouvert de l'autre rive, et quelque temps après d'autres barques ont fait apparition tout près du même endroit sur notre rive et la rive ukrainienne. Les soldats qui se trouvaient dans ces barques tâchaient de traverser le Dniester pour entrer en Bessarabie. Lorsque nos soldats ont commencé à tirer sur ces barques, on leur a répondu par un feu acharné de la rive ukrainienne. Aussi bien ceux qui ont passé à notre rive, comme ceux qui essayaient de le faire, se sont retirés sur l'autre rive du fleuve. Pendant toute la durée de cet incident des coups de feu ont été échangés entre les deux parties.

Un autre incident a eu lieu vers minuit le 3. juin. Des bandes armées de revolvers et de fusils ont traversé le Dniester et ont attaqué notre sentinelle de frontière à Grousenvitz. Dans le combat qui s'est engagé les assaillants ont perdu un homme, et de notre côté un homme a été blessé.

Je comprends bien que des pareils incidents peuvent toujours se produire le long d'une frontière d'étendue si considérable, mais en vous signalant ces faits je vous prie de donner des ordres stricts à vos troupes afin d'éviter tout ce qui peut donner lieu à des incidents si fâcheux.

Le Ministre des Affaires Etrangères de la Roumanie,
Take-Ionesco.

No. 42.

Radio du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la
R.S.F.S.R., Tchitchérine, au Ministre Roumain des Affaires Etrangères
Take-Ionesco, du 19. juin 1921.

Ayant reçu votre radio du 16. Juin relatif à des incidents qui ont eu lieu sur le Dniester entre des patrouilles roumaines et des personnes

armées arrivées de l'autre rive du fleuve, notre gouvernement a pris immédiatement contact avec le gouvernement ukrainien pour examiner le bien fondé de vos affirmations et le caractère des incidents qui se sont produits sur le Dniester aux dates indiquées.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères,
Tchitchérine.

No. 43.

Radio du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R., Tchitchérine, et du Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U. Rakovsky au Ministre Roumain des Affaires Etrangères, Monsieur Take-Ionesco, du 7. juillet 1921.

Au moment où tout est prêt pour commencer les premiers pourparlers entre la Russie, l'Ukraine et la Roumanie pour l'établissement d'un régime spécial à l'embouchure du Dniester, l'armée roumaine stationnée en Bessarabie a entrepris une nouvelle attaque contre les républiques soviétiques. Le 5. juillet à 2 heures 15 minutes du matin les troupes roumaines du côté de Lipkan, près de Bender, ont ouvert un feu violent sur les troupes russes et ukrainiennes se trouvant à l'autre rive du fleuve. Pendant deux heures les troupes soviétiques supportaient ce feu continual sans répondre. Ayant enfin trouvé qu'il serait indigne si elles restaient plus longtemps l'objet passif d'une pareille attaque, nos troupes ont tiré 45 coups de mitrailleuse sur les troupes roumaines, qui alors ont cessé leurs actions hostiles. Il a été établi avec certitude que les troupes soviétiques n'ont point donné lieu à cette attaque de la part des Roumains. Les imputations prétendant que des bateaux étaient partis de la rive gauche sont réfutées par l'examen de la rive et les investigations ultérieures. De cette façon l'armée roumaine est coupable d'un acte hostile tout à fait injustifiable envers les forces armées russes et ukrainiennes. Les gouvernements des Républiques Soviétiques de la Russie et de l'Ukraine protestent contre cette nouvelle attaque de l'armée roumaine et prient le gouvernement roumain de leur communiquer quelles mesures ce dernier compétit prend pour mettre fin aux attaques constantes de la part des troupes roumaines, stationnées en Bessarabie.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.
Tchitchérine.

**Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U..
Rakovsky.**

No. 44.

Radio du Ministre Roumain des Affaires Etrangères au Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R., Tchitchérine, du 13. juillet 1921.

J'ai reçu le 10. juillet votre radio du 7. juillet et je m'informerai immédiatement sur les faits que vous me communiquez et qui me paraissent d'autant plus étranges, vu que des ordres catégoriques ont été donnés pour

éviter toute complication possible dans le cas d'escarmouches de frontière. Je ne manquerai pas de vous faire part des résultats de l'investigation.

Take-Ionesco.

No. 45.

Radio du Ministre des Affaires Etrangères de la Roumanie, Take-Ionesco au Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R. Tchitchérine, du 17. Juillet 1921.

Vu que dans un de vos radios derniers vous avez signalé un incident qui a eu lieu entre vos soldats et les nôtres, je tiens à vous informer que dans la nuit du 2. juillet à 23 heures, c. à d. à 11 heures du soir, vos soldats ont tiré sur notre poste à Salontcheni et ont blessé 11 de nos soldats.

Take-Ionesco.

No. 46.

Radio du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R. Tchitchérine, et du Président du Conseil des Commissaires du Peuple, Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U., Rakovsky, au Ministre Roumain des Affaires Etrangères, Take-Ionesco, du 24. juillet 1921.

Votre communication du 17. juillet concernant les coups de feu qui ont été tirés par des soldats russes ou ukrainiens sur le poste de l'armée d'occupation roumaine à Solontcheni sera vérifiée par une enquête. Je désire de nouveau appeler l'attention du gouvernement roumain sur les actes hostiles des troupes roumaines et des certains détachements jouissant de leur protection envers les troupes russes ou ukrainiennes. Le 13. juillet le poste militaire stationné à Podoyma, à 10 verstes, au Nord-Ouest de Kamenka, a été attaqué par un détachement de soldats roumains qui ont passé le Dniester et l'Orini. Après un engagement acharné le détachement débarqué fut refoulé sur l'autre rive du Dniester. Nous prions encore une fois le gouvernement roumain de prendre enfin des mesures effectives pour mettre fin à ces actes hostiles des Roumains contre les troupes russes et ukrainiennes.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.,
Tchitchérine.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U.,
Rakovsky.

No. 47.

Note du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R., Tchitchérine, et du Président du Conseil des Commissaires du Peuple, Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U., Rakovsky, au Ministre des Affaires Etrangères de la Roumanie, Take-Ionesco, du 8. Août 1921.

En réponse à votre radio du 17. juillet concernant des prétendues actions hostiles des troupes rouges contre le poste à Solontcheni dans la

nuit du 2. juillet, nous portons à la connaissance du gouvernement roumain que d'après des rapports officiels du commandement militaire de cette région les troupes rouges n'ont pas tiré un seul coup de feu, ni commis un seul acte hostile contre les troupes roumaines stationnées à Solontcheni dans la nuit du 2. juillet. L'enquête spéciale que nous faisons à l'occasion des indications du gouvernement roumain n'est pas encore terminée.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.,
Tchitchérine.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du
Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U.,
Rakovsky.

No. 48.

Note du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la
R.S.F.S.R., Tchitchérine, et du Président du Conseil des Commissaires
du Peuple, Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la
R.S.S.U., Rakovsky, au Ministre des Affaires Etrangères de la Roumanie,
Take-Jonesco, du 13. Aout 1921.

Durant les trois derniers mois les gouvernements russe et ukrainien ont reçu à leur disposition une série d'informations bien vérifiées des sources les plus variées qui montrent d'une manière tout à fait incontestable que des hostilités contre les Républiques Soviétiques se préparent sur les territoires de la Roumanie, de la Bukovine et de la Bessarabie. Les gouvernements soviétiques alliés désirent attirer par la présente note l'attention du gouvernement roumain sur toute une série de faits pareils.

1. Un agent de Pétlura venant de Roumanie et fait prisonnier au commencement du mois de mai a fait les communications suivantes relatives à son séjour auprès de l'Etat-Major roumain à Bender: «Fin avril j'ai passé la frontière près du village Roppolan. Je suis allé à un poste roumain, mais comme je ne savais pas m'expliquer en roumain on m'a envoyé à un officier parlant le russe, à qui j'ai expliqué le but de ma mission auprès de l'Ataman Goulay-Goulenko. On m'a envoyé sous escorte à Bender au «Plénipotentiaire de l'Etat-Major des Insurgés de la République Populaire Ukrainienne», se trouvant à l'Etat-Major roumain. Là, à l'entrée de l'Etat-Major Ukrainien deux agents en habits civils m'ont conduit aux autorités roumaines. En présence des officiers ukrainiens on m'a fait subir un interrogatoire très minutieux. Après avoir produit mes pièces d'identité, je me suis mis à l'accomplissement de ma mission».

Des dépositions ultérieures de l'agent précité il appert qu'àuprès de l'Etat-Major roumain à Bender il existe un Etat-Major des insurgés ukrainiens à la tête duquel se trouvent un certain Zvetaiew et une série d'autres agents, parmi lesquels un certain Pchonnik. Des documents qu'on a trouvés chez cet agent ainsi que de ses dépositions, il résulte que le Plénipotentiaire de l'Etat-Major des insurgés de la République Populaire Ukrainienne auprès de l'Etat-Major roumain à Bender se trouve sous le commandement supérieur de l'attaman Gulay-Goulenko, l'Attaché Militaire principal de la République Populaire Ukrainienne auprès du gouvernement roumain qui prépare un soulèvement dans le département

d'Odessa, comptant en premier lieu sur l'appui des colons allemands. Vu que les agents de Pétlura, Siglert et Baumgarten, qui servaient comme intermédiaires dans les rapports avec les colons allemands ont été trouvés pas assez habiles, on les a remplacés par d'autres afin d'accélérer la marche des affaires. L'Etat-Major de Petlura à Bender, outre des organisations illégales en Ukraine maintenait des relations avec les bandes, et notamment avec celle de Sabolotny.

Parmi les diverses commissions dont cet agent pétlurien a été chargé il y avait la suivante: a) d'informer l'organisation illégale pétlurienne à Odessa, ainsi que celles le long du chemin de fer Odessa-Vapniarka que l'ataman (chef de détachement) Goulay-Goulenko lui-même, dont l'Etat-Major se trouve à Kichinev, arrivera bientôt de Roumanie en Ukraine. b) d'informer qu'à Bender on est en train d'organiser un détachement de cavalerie de 400 hommes sous le commandement d'un certain Frolov qui doit obtenir des magasins militaires roumains les 4 canons qui lui manquent, et qui se propose d'opérer dans la région d'Odessa; c) comme sphère d'opération de Goulay-Goulenko lui-même on a choisi les provinces d'Odessa, de Nikolaïev et la Crimée, au Nord jusqu'à Vapniarka.

L'agent pétlurien termine ses dépositions par la communication suivante: «Ayant reçu les documents (ceux-ci ont, en effet, été trouvés chez cet agent lors de la perquisition au moment de son arrestation sur le territoire de l'Ukraine) j'ai été envoyé sous escorte au poste roumain qui m'a conduit à travers la frontière ukrainienne m'ayant débarqué sur la rive du Dniester».

2. L'ataman Mordalevitch qui a passé volontairement au gouvernement soviétique et qui était chef des insurgés du Nord-Ouest de l'Ukraine nous a aussi transmis avec d'autres documents une carte qui lui a été envoyée directement de l'Etat-Major de Pétlura et qu'il a reçue la veille de son départ. Cette carte confirme les dépositions données par l'agent pétlurien arrêté sur la sphère d'action de Goulay-Goulenko. La preuve de l'influence dont jouit Goulay-Goulenko, l'ancien organisateur des pogromes (massacres) en Ukraine, auprès du gouvernement roumain est fournie par le fait que le gouvernement roumain l'a chargé de la surveillance des camps à Brachev, Fogarach et autres, où sont internés les soldats pétluriens, ainsi que le fait qu'on lui a permis de recruter avec l'assistance du général Delvig dans ces camps des volontaires, pour la création de détachements qui devaient être envoyés en Ukraine. Le soi-disant «général» l'ataman Goulay-Goulenko, de concert avec le gouvernement roumain, envoie des passports aux Ukrainiens résidant en Turquie, Tchécho-Slovaquie et Pologne pour l'entrée en Roumanie. En outre, les autorités roumaines donnent d'après sa recommandation un visa aux Ukrainiens se trouvant en Bessarabie pour le départ à l'étranger, ce qui est presque impossible à obtenir pour d'autres personnes.

Un autre centre d'assistance à l'Etat-Major Pétlurien est la ville de Czernowitz, où sous la direction d'un certain lieutenant-colonel Lougovoy, un recrutement analogue se fait parmi les Ukrainiens pour des opérations militaires sur le territoire de l'Ukraine. Lougovoy a d'ailleurs reçu du gouvernement roumain la somme de 500,000 lei pour la publication et la propagation de la littérature pétlurienne. Outre la permission officielle donnée par le gouvernement roumain à cet effet, Lougovoy jouit de plus du droit de faire l'enregistrement des Ukrainiens résidant à Czernowitz et dans les autres régions de la Bukovine avec la levée de contributions en faveur de la soi-disant République Populaire Ukrainienne.

3. D'après les dépositions de l'ataman Lougatch, l'ancien aide de camp de Sabolotny, passé au pouvoir soviétiste, Sabolotny se voyant menacé en Ukraine de la poursuite par l'Armée Rouge a fui en Roumanie et simultanément la bande de Sokolovsky composée des Ukrainiens qui se trouvaient en liberté ou dans les camps en Roumanie a été envoyée sur le territoire de l'Ukraine avec l'aide des autorités roumaines.

4. Des dépositions faites par un groupe de transfuges qui ont passé le 20. juin la frontière ukrainienne de la soi-disant «Brigade de Saporoglé» de l'armée pétlurienne avec Eustaphe Poukap à leur tête, il appert que déjà au commencement de juin la division de réserve de Kherson a été envoyée par chemin de fer du camp de Lanzout dans la région d'Oknizi, à 20 verstes à l'Ouest de Mogilev-Podolsk, sur le territoire de la Bessarabie et que, de même, la division de Volhynie a été envoyée sur la ligne du Dniester près de Kamenetz-Podolsk, également en Bessarabie, et qu'enfin, la Brigade de Zaporoglé a été lancée dans la région de Sorok du même territoire.

Conformément aux dépositions de ces transfuges, l'armée pétlurienne se propose de commencer les hostilités contre les républiques soviétiques immédiatement après les récoltes. Afin de ne pas provoquer des soupçons chez la population, les détachements pétluriens sont placés en Bessarabie sous le déguisement des corps ouvriers. Lorsque leur préparation militaire sera terminée, ils simuleront des soldats mutinés et passeront «de leur propre chef» sur le territoire de l'Ukraine. Cette attaque doit avoir pour but l'envalissement des districts de Kamenetz-Podolsk et de Mogilev afin d'y créer une base d'opération pour des actions ultérieures avec l'aide de la Roumanie ayant pour objet de provoquer des complications militaires et économiques pour les Républiques Soviétiques de l'Ukraine et de la Russie. La Roumanie feindra de protester en déclarant que ce ne sont que des bandes et qu'elle est tout à fait étrangère aussi bien à leur organisation qu'à leur passage de la frontière roumaine. Il appert des dépositions des transfuges que les officiers pétluriens de ces détachements, pour stimuler l'esprit des soldats, leur disent qu'un traité secret a été conclu entre la Roumanie et un certain autre état pour le rétablissement du pouvoir de Pétlura en Ukraine.

5. Tous les ordres et les appels de Pétlura et de Tutunnik, répandus par leurs agents sur le territoire de l'Ukraine, contiennent toujours des équivoques sur l'appui matériel et moral qui leur est rendu par la Roumanie avec le but de rétablir leur pouvoir.

6. Un ancien colonel pétlurien de Roumanie qui s'est rendu aux autorités soviétiques ukrainiennes leur a communiqué sur un voyage récent de Fechtchenko-Tchopovsky, le président de la soi-disant «Rada Ukrainienne à Tarnov» avec le but de passer un accord définitif avec la Roumanie pour faire disparaître les difficultés que le gouvernement roumain créait antérieurement lors du passage des troupes pétluriennes de la Pologne.

L'arrivée de détachements pétluriens dans les localités mentionnées de la Bessarabie est une preuve des résultats favorables de la mission de Fechtchenko-Tchepovsky. A Bukarest de grands honneurs ont été rendus à Fechtchenko-Tchepovsky, et le gouvernement roumain l'a chargé de saluer de sa part Pétlura avec le voeu que Pétlura «sera bientôt le seul maître de l'Ukraine».

Outre l'envalissement du territoire, les bandes organisées en Bessarabie poursuivent encore un autre but — celui d'empêcher la rentrée de

L'impôt alimentaire et de ne pas permettre au pouvoir soviétique ukrainien d'organiser l'action de secours aux paysans des provinces affamées du Sud-Est de l'Ukraine.

D'après des informations exactes que nous avons à notre disposition, le gouvernement roumain a envoyé à Constantinople une commission spéciale pour y recruter des officiers et des soldats de Gardes Blanches sous le prétexte de rapatriement des natifs de la Bessarabie. Dans cette commission prennent aussi part des représentants de Goulay-Goulenko.

8. Le gouvernement roumain entretient des rapports officiels avec le représentant de la soi-disant «République Populaire Ukrainienne», Matsievitch, résidant à Bukarest et jouissant des droits d'un représentant diplomatique.

9. Le gouvernement roumain emploie toute son influence diplomatique par rapport aux gouvernements qui dans telle ou autre mesure dépendent de la Roumanie pour paralyser les efforts du gouvernement soviétique tendant vers l'établissement des rapports de bon voisinage avec ces états. Conformément à une communication officieuse du gouvernement Bulgare publiée même dans la presse roumaine et non démentie par le gouvernement roumain, le gouvernement roumain a informé le gouvernement bulgare qu'il va considérer comme un acte hostile à la Roumanie l'envoi de délégués pour l'échange des prisonniers de guerre et civils bulgares se trouvant sur le territoire de la Russie et de l'Ukraine contre des prisonniers de guerre russes se trouvant sur le territoire de la Bulgarie. De cette façon, en dépit non seulement des règles de la convention internationale de la Croix Rouge et même du Traité de Versailles, mais bien plus des règles élémentaires de l'humanité, par le bon gré du gouvernement roumain des dizaines de mille de paysans et d'ouvriers innocents continuent à languir.

En portant à votre connaissance tous les faits précités, les gouvernements soviétiques alliés profitent de la présente occasion pour confirmer une fois de plus la ligne de la conduite politique générale qu'ils ont poursuivie jusqu'ici par rapport à la Roumanie et qui consistait, consiste et consistera aussi à l'avenir non seulement dans la création des rapports de bon voisinage à la Roumanie, mais aussi dans le rétablissement complet de relations diplomatiques et économiques normales avec celle-ci, en aplanissant par la voie de pourparlers de paix tout point en litige entre les deux parties.

Les gouvernements soviétiques russe et ukrainien donnaient toujours des ordres catégoriques qui étaient strictement remplis par les troupes rouges, sur l'inadmissibilité de toute action dans la région du Dniester, qui pourrait être interprétée comme une action agressive contre la Roumanie. En même temps nous avons porté à la connaissance du gouvernement roumain tous les incidents capables d'empirer les relations entre les gouvernements soviétiques alliés et la Roumanie, pour que le gouvernement roumain prenne les mesures nécessaires.

Tout en continuant à poursuivre la même ligne aussi maintenant, et estimant que les efforts tendant à créer des relations normales entre la Roumanie d'une part et la Russie et l'Ukraine d'autre part correspondent aux vrais intérêts des peuples ukrainien, russe et roumain et à la soif de paix qu'éprouvent les masses laborieuses, les gouvernements soviétiques alliés espèrent que le gouvernement roumain prendra des mesures urgentes pour faire disparaître toutes les causes qui menacent d'annuler les efforts des deux parties pour rétablir aussitôt que possible

des rapports normaux entre elles. Comme telles mesures sont considérées par les gouvernements soviétiques alliés: la cessation de tout appui moral et matériel aux organisations pétluriennes et de Gardes-Blanches, l'expulsion de leurs chefs du territoire de la Roumanie, la dissolution des détachements créés par ces organisations et la rupture de relations diplomatiques avec le gouvernement de la soi-disant «République Populaire Ukrainienne» dénué de tout territoire et pouvoir en Ukraine. En même temps les gouvernements soviétiques alliés portent à la connaissance du gouvernement roumain et le prient d'en faire part à tous les intéressés que les organes correspondants des républiques russe et ukrainienne ont proclamé l'amnistie de tous les soldats natifs et originaires de la Russie et de l'Ukraine qui désireraient retourner dans leur patrie. Cette amnistie se rapporte aussi au corps d'officiers, mais en ce qui concerne ceux-ci on doit s'enquérir dans chaque cas particulier auprès du gouvernement soviétique correspondant.

Dans son désir de prêter concours aux autorités roumaines dans la dispersion des bandes organisées sur le territoire de la Bessarabie et de la Roumanie avec le but d'actions agressives contre les républiques soviétiques, les gouvernements soviétiques alliés estiment comme nécessaire dans le cas où ces bandes lors de leur poursuite par les troupes soviétiques passeraient sur le territoire occupé par les autorités roumaines de poursuivre ces bandes aussi sur ce dernier territoire, en informant à temps les autorités roumaines pour que ces opérations de troupes rouges russes et ukrainiennes ne soient pas interprétées comme des actions dirigées aussi peu que ce soit contre le peuple et le gouvernement roumain.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.,
Tchitchérine.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U.,
Rakovsky.

No. 49.

Note du Ministre Roumain des Affaires Etrangères, Take-Jonesco,
au Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.,
Tchitchérine, du 20. août 1921.

J'ai reçu votre télégramme du 13. de ce mois, mais il était si mal transmis que plusieurs passages étaient tout à fait illisibles, et j'ai dû les deviner plutôt que de les lire. Je vois avec le plus grand regret que malgré les preuves de loyauté et de bon voisinage données par le gouvernement roumain (suit une lacune) représente le contraire de la part de tous ceux qui inventent des choses les plus incroyables au sujet de la Roumanie. Même du texte de votre télégramme il appert que vos informations émanent de personnages suspects qui mènent une campagne politique et qui, naturellement, doivent se soumettre (suit une interruption) à toutes les inventions (une lacune).

Leurs inventions sont tellement exagérées, que lorsque je les ai lues au Conseil des Ministres elles ont donné lieu à une stupéfaction extraordinaire. Je puis vous assurer qu'il n'y avait jamais en Roumanie ni une armée pétlurienne, ni des bandes blanches, ni des organisations de

contre-révolutionnaires russes. Il n'y a que quelques centaines de soldats ukrainiens qui sont internés et bien surveillés. Les réfugiés russes dont le nombre augmente de jour en jour malgré nos cordons sur le Dniester, se trouvent sous la surveillance de nos autorités, et d'ailleurs ces réfugiés viennent de vos pays. Si l'on considère tous les événements l'un après l'autre, on doit constater que personne n'a pu être à l'Etat-Major à Bender, puisque nous n'avons pas d'Etat-Major dans cette ville où il n'y a que peu de troupes. Il est inutile de vous dire que jamais ni un seul, ni plusieurs délégués des insurgés de la République Populaire Ukrainienne n'ont été introduits dans l'Etat-Major de la Roumanie, et qu'en outre les noms mentionnés dans votre télégramme nous sont absolument inconnus. Aucun mouvement armé ne se prépare contre vous en Roumanie et n'aurait pu être toléré par nous. Ce qui est le plus absurde c'est l'affirmation relative à un détachement de cavalerie de 400 hommes qui se trouverait à Teguine et qui était muni des canons par nous. Il n'y avait jamais aucun détachement pareil, et jamais il ne nous vint à l'idée de donner non seulement des canons mais même des fusils à quiconque. Cette prétendue révélation a produit sur nous l'impression d'un roman: nous n'avons jamais accordé une permission pour un recrutement en Roumanie que nous n'aurions jamais permis dans aucune partie de notre royaume. Non moins fabuleuse est l'histoire sur les 500,000 lei que nous aurions donnés à des personnes au sujet de l'existence desquelles nous n'avons la moindre notion. Nous le répétons: aucune bande armée n'est entrée ni s'est formée en Roumanie et n'y pourra jamais se former, car nous ne le permettrons pas. Vous pouvez ainsi être sûrs que vous ne serez jamais attaqués par des armées ou des bandes venant du territoire roumain. La Roumanie n'a de conventions secrètes avec personne. Nos traités avec les alliés ont été publiés. Tout ce qu'on vous communique sur des notes du gouvernement de la Roumanie à celui de Pétura est un mensonge absolu. Les délégués bessarabiens envoyés par nous à Constantinople avaient pour mission le rapatriement des sujets roumains, originaires de Bessarabie, qui forme une partie intégrante de la Roumanie. Le gouvernement de la Roumanie n'a pas de rapports officiels avec la représentation de la République Populaire Ukrainienne à Bucarest. Le gouvernement roumain n'a rien entrepris pour empêcher que d'autres gouvernements établissent des rapports avec le gouvernement des Soviets. La preuve en est que nous sommes alliés à la Pologne qui est à la veille d'établir des relations diplomatiques avec vous. Nous n'avons aucunement empêché la Bulgarie de faire l'échange de prisonniers avec vous. D'après votre désir je prends des mesures pour renouveler les rapports de bon voisinage entre nous. Cependant, je tiens à vous signaler que les pourparlers au sujet de l'embouchure du Dniester ont été interrompus par votre délégation, et que Monsieur Papaniu attend toujours leur renouvellement. De même, Monsieur Fillaliti, notre commissaire à Constantinople, qui a été délégué pour mener des pourparlers préliminaires avec vous, attend depuis 4 mois la rencontre avec vos délégués. Je note votre assurance que vous donnez constamment aux troupes rouges des ordres catégoriques d'éviter sur les rives du Dniester toute action pouvant être interprétée comme agressive, mais je constate qu'il n'a pas été prouvé que ces ordres sont bien accomplis. Ainsi le ministre de la Guerre me communique que dans la période jusqu'au mois d'août, 12 cas ont été enregistrés où des soldats rouges soit tentaient, soit parvenaient à traverser le fleuve en tirant de la rive russe sur la

rive roumaine. Ainsi, dans la nuit du 14. juin vers 23 heures notre patrouille à Rogatine a été attaquée par un groupe qui a traversé le Dniester dans une barque et sous la protection d'une fusillade de la rive russe. Le 22. juin à 13 heures on a trouvé dans une barque sur l'embouchure du Dniester près de notre piquet «Phares» 24,000 roubles russes, 9 grenades autrichiennes et 30 balles dum-dum. Dans la nuit du 5. juillet à 24 heures à 2 kilomètres au Nord du pont de Tesk, près de Lipkae, 4 barques tentaient de traverser le Dniester tandis qu'on les soutenait par un feu de fusils et de mitrailleuses de la rive russe. Le matin 8. juillet, à Make-de-Platre des attaques ont été entreprises sur notre poste stationné à 10 vertes au nord de Telitz. Le 24. Juillet le matin notre piquet dans le village de Gousti a été attaqué par une bande de soldats russes ayant traversé le Dniester. Le 6 août près de Teni 2 barques essayaient de traverser le Dniester. Le 13 août une bande de 15—20 hommes a traversé le Dniester dans 20 kilomètres au Sud de Doubossare et a pillé les habitants du village Simisati. Dans la nuit du 14 août un grand nombre d'hommes montés ont traversé le Dniester dans la région de Vaniechtchi, sont entrés dans le village d'Inoutzi où ils ont pillé, entre autres, 2 juifs. Dans la nuit du 14 août ils ont attaqué le piquet roumain dans le village de Korievo, dans la région de Doubossare. Je ne mentionne pas la région de Khotine où les attaques ont lieu chaque jour.

Je vous cite tous ces cas non pour charger votre gouvernement de la responsabilité pour ceux-ci, mais pour vous montrer que s'il y a des attaques de bandes, ces attaques ne sont pas entreprises par nous. Je tiens à réitérer mon assurance que le gouvernement de la Roumanie a fermement décidé d'observer la plus stricte loyauté envers la Russie. Dans aucun cas vous ne pouvez attendre de notre part la moindre attaque directe, et non plus, par des bandes.

La Roumanie qui est un Etat civilisé n'a jamais appliqué des méthodes qui seraient en contradiction avec les règles générales de l'humanité et les lois suprêmes de la morale internationale. Si la Roumanie voulait la guerre, elle le ferait franchement au moyen de son armée régulière. En ce qui concerne la prétendue hospitalité accordée aux bandes, ceci serait incompatible avec la dignité de l'Etat roumain.

Il me semble impossible de laisser sans réponse la remarque finale de votre télégramme dont je dois tirer la conclusion que le gouvernement soviétique usera de la force pour entrer sur le territoire occupé par les troupes roumaines afin de poursuivre sur ce territoire des organisations contre-révolutionnaires, en informant le commandement roumain pour éviter que les opérations de l'armée rouge soient interprétées comme des actions dirigées contre le peuple et le gouvernement roumains. Ceci ne peut en aucun cas être admis par nous. Le gouvernement roumain est assez puissant pour établir la police sur tout le territoire roumain pour que personne ne tente de former des bandes chez nous, ce qui, d'ailleurs, n'a encore jamais eu lieu. Nous pourrons l'empêcher et dans le cas de nécessité punir sévèrement les coupables, ce qui ne représente aucune difficulté pour l'armée roumaine. Mais, nous ne permettrons jamais, nous le disons d'avance que des troupes d'un Etat voisin traversent notre frontière.

Le 1er mois courant un incident a eu lieu lors duquel 38 Ukrainiens ont traversé le Dniester près du village Sobani, au Sud de Dekanenka et ont été immédiatement désarmés par nos postes. Les soldats de l'Armée Rouge qui les poursuivaient ont demandé à nos officiers de renvoyer ces

Ukrainiens sur la rive russe, en ajoutant qu'en cas contraire, ils nous attaqueront.

Je porte de nouveau à votre connaissance que conformément aux normes du droit international le devoir d'un Etat sur le territoire duquel ont trouvé refuge des détachements armés est de les désarmer et de les interner, ce que nous avons fait et que nous allons aussi faire à l'avenir.

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Take-Ionesco.

No. 50.

Radio du Ministre Roumain des Affaires Etrangères, Take-Ionesco, au Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R., Tchitchérine, du 26. Aout 1921.

Bien que n'ayant pas l'intention de rendre le gouvernement soviétique responsable des incidents qui se produisent le long de la frontière du Dniester, je tiens pourtant à vous informer d'un nouveau incident qui a eu lieu près de la ville de Teguine. Entre 6 et 8 heures plusieurs personnes cherchaient à traverser le Dniester dans des barques, mais ont été empêchées par nos patrouilles. Mais ce qu'il faut noter, c'est le fait que lorsque ces personnes essayaient de passer le fleuve on a tiré de coups de fusils et de mitrailleuses de la rive russe.

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Take-Ionesco.

No. 51.

Note du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R., Tchitchérine, et du Président du Conseil des Commissaires du Peuple, Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U., Rakovsky, au Président du Conseil des Ministres, F.F. du Ministre des Affaires Etrangères de la Roumanie, Averesco, du 17. septembre 1921.

Le fameux bandit Makhno a traversé le 23. août la frontière bessarabienne près de Monastyrievka avec une bande de ses adhérents cherchant refuge sur un territoire qui de fait se trouve sous le pouvoir de la Roumanie. Ce bandit, chef de troupes de brigands, a commis de nombreux crimes sur le territoire de la Russie et de l'Ukraine, en incendiant et pillant les villages, en massacrant la population paisible et en lui extorquant les biens par les tortures. Voilà pourquoi les gouvernements russe et ukrainien adressent au gouvernement roumain la requête formelle de leur livrer comme des criminels ordinaires le chef de troupes de brigands mentionné avec ses complices.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R., Tchitchérine.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U., Rakovsky.

No. 52.

Note du Président du Conseil des Ministres Roumain et F.F. du Ministre des Affaires Etrangères, Général Averesco, au Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R., du 27. septembre 1921.

J'ai bien reçu votre radio du 17. courant et je ne peux pas être d'accord ni avec sa forme, ni avec son contenu. Si des criminels ont réellement cherché refuge sur le territoire du royaume roumain vos autorités judiciaires peuvent réclamer que ces personnes soient livrées, et bien qu'il n'existe pas entre nos pays de convention à ce sujet, le gouvernement roumain pourrait tout de même, sur la base de réciprocité donner suite à une pareille requête. Mais à cet effet il faudrait agir en conformité avec les normes du droit international, c. à d., il faudrait envoyer un ordre d'arrestation émanant de l'institution judiciaire compétente invoquant les articles du code pénal applicables aux criminels. En outre, il fallait donner le signalé exact des criminels. Vu qu'il n'existe pas en Roumanie de peine de mort, il faut, en outre, que vous vous engagiez d'une façon formelle de ne pas appliquer la peine de mort aux personnes extradées. Quand ces conditions seront remplies, le gouvernement roumain examinera l'affaire du bandit Makhno et de ses complices, et décidera s'il y a lieu de donner suite à la demande de leur extradition.

Général A veresco.

No. 53.

Note du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R., Tchitchérine, et du Président du Conseil des Commissaires du Peuple, Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U. Rakovsky, au Président du Conseil des Ministres et F.F. du Ministre des Affaires Etrangères de la Roumanie, Général Averesco, du 3. octobre 1921.

En réponse à la note du gouvernement roumain du 27 août, les gouvernements soviétiques alliés ont l'honneur de déclarer qu'à leur grand regret cette note n'a pas dissipé toutes les appréhensions exprimées par les gouvernements soviétiques dans leur note du 13 août. La réponse du gouvernement roumain bien que renfermant des assurances au sujet de la ferme intention de la Roumanie de maintenir une politique de loyauté envers les républiques soviétiques, ne contient cependant pas l'affirmation que le gouvernement roumain est prêt à expulser du territoire de la Roumanie les représentants du gouvernement et de l'Etat-Major péturiens, Matzievitch, l'ataman Gouly-Goulenko, le général Delvig etc., dont les noms et les adresses exacts sont bien connus du gouvernement roumain, vu que ces personnes remplissent des fonctions officielles auprès de celui-ci organisant en même temps l'envoi de bandes en Ukraine. Les gouvernements soviétiques ont invoqué dans leur note toute une série de faits déterminés qui prouvent que le territoire de la Roumanie, de la Bessarabie et de la Bukovine représente une base pour l'organisation des assauts de brigands contre l'Ukraine. Les gouvernements soviétiques s'attendaient de plein droit que le gouvernement roumain ordonnera une enquête pour établir la véracité de ces faits. Malheureusement, le gouvernement roumain s'est contenté de l'indication du fait qu'à Bender, appelé maintenant Tisguine il n'existe aucun Etat-Major comme

l'affirme la note des gouvernements soviétiques. Cependant la note disait que les organisations péturiennes travaillent avec le concours de l'Etat-Major, c. à d. du commandement militaire à Bender, ce qui n'implique pas nécessairement la présence en cet endroit d'officiers de l'Etat Major.

Les gouvernements soviétiques affirment non seulement qu'auprès du commandement militaire à Bender il y avait des agents de Gouly-Goulenko, Pchenik et Zvetalev, mais ils ajoutent que dans ce soi-disant Bureau des renseignements Ukrainien travaille aussi sous l'administration directe du colonel Emelianov le sous-officier Dedoutchenko appartenant à la même organisation. Leur but réside dans l'assistance, dans l'organisation et le transport de détachements sur le territoire de l'Ukraine, ainsi que dans l'espionnage sur ordre des autorités militaires roumaines. Ils s'occupent également de faire sauter les magasins et constructions sur le territoire de l'Ukraine.

D'ailleurs, la note même du gouvernement roumain renferme une communication inattendue qui justifie toutes les appréhensions des gouvernements soviétiques alliés. Le gouvernement roumain communique que le 17 août un détachement de 38 bandits a traversé le Dniester près du village Sobani, au Sud de Dekanka et que ce détachement a été immédiatement désarmé par le poste roumain et puis interné dans le pays conformément aux normes du droit international. Ce fait est bien connu aux gouvernements soviétiques, mais ils doivent y ajouter encore une circonstance qui ne peut être inconnue aux autorités militaires roumaines. La traversée des bandes dans la localité précitée n'est pas un fait isolé, mais organisé d'avance. En effet, non loin du poste roumain se trouve le village Javki où existe un comité péturien composé des personnes suivantes: Marchouk, Novomirski, Gaydoutchenko et Novitzki, qui entretiennent des relations avec les troupes de bandits en Ukraine grâce au concours des autorités roumaines. C'est précisément vers cette localité qu'a été dirigé le détachement mentionné. De même que les faits cités dans la note du 13 août, ce fait aussi est affirmé par les gouvernements alliés en vertu des matériaux d'instruction bien déterminés, et notamment, de l'interrogatoire d'un certain Michtchenko, un agent de Sabolotny, qui a été arrêté par nous. Le 27 août une bande de 60 soldats montés et 20 fantassins avec des mitrailleuses est passée sur le territoire de la Bessarabie près de Pechtchanka c. à d. à peu près dans la même localité. Un détachement rouge arrivé à temps est parvenu à leur enlever 10 chevaux, 5 fusils et 5 «tatchanki» (mitrailleuses montées sur chariots). Lors de la traversée de cette bande sur l'autre côté du Dniester des coups de feu éclataient du côté roumain dans la direction de nos troupes. En vertu des dépositions faites par Michtchenko il fut établi qu'au moyen de divers comités qui se trouvent sur la rive bessarabienne, Sabolotny maintient des relations avec le représentant du gouvernement péturien à Kichinev, un certain Bousilovsky, demeurant à l'hôtel de Londres, dans la rue Pouchkinskaia.

Mais que cette localité indiquée dans la réponse même du gouvernement roumain, représente le lieu déterminé de la traversée des bandes péturiennes non seulement du territoire de l'Ukraine sur celui de la Bessarabie, mais aussi pour le trajet de retour, résulte clairement du fait que le 23 juillet un détachement de 25 hommes avec 18 mitrailleuses portatives destinées pour la bande de Sabolotny, tentait de débarquer au village Podoyma situé dans la même localité sur le territoire de l'Ukraine.

Sur le territoire de la Roumanie les bandits sont munis des documents roumains. D'après nos informations exactes ces pièces d'identité sont délivrées aux bandits par le consul d'une puissance étrangère, Malabensky, dont le bureau secret se trouve dans la maison du propriétaire Eritou, située au bord même du Dniestr, au village Iapadovo.

D'après les informations qui se trouvent entre les mains des gouvernements soviétiques, on envoie de la rive bessarabienne de petits groupes de ces mêmes bandes, composés de 5 personnes et chargés de faire les reconnaissances pour les autorités roumaines. Après avoir rempli leur mission ces groupes retournent sur la rive bessarabienne en prévenant les postes roumains de leur retour par des signaux avec des lampes électriques de la rive ukrainienne. Un tel groupe de cinq personnes a été, entre autre, pris le 6. juin au village Bragul sur le territoire de l'Ukraine en train de donner des signaux aux postes roumains stationnés à la rive du Dniester non loin de Khotine. De cette manière les gouvernements soviétiques considèrent comme un fait incontestablement établi qu'il y a une coopération constante entre des autorités militaires roumaines et les bandes passant sur le territoire de l'Ukraine ou cherchant refuge sur le territoire de la Bessarabie. D'autre part, les gouvernements soviétiques persévèrent dans leur affirmation qu'une partie de troupes péturientes de la Pologne a été transportée sur le territoire de la Bessarabie. Le fait que ces troupes ont été placées dans des raffineries de sucre et dans d'autres endroits est bien connu des gouvernements soviétiques des dépositions des transfuges retournant dans leur patrie. Ces informations ont aussi été confirmées par les dépositions du général Galkine envoyé par l'Etat-Major Péturien en Ukraine pour la direction des soulèvements et arrêté par les autorités soviétiques lors de la destruction de la bande d'Orlik. L'officier de l'Etat-Major Galkine lors de son interrogatoire a communiqué tous les détails concernant la République Populaire, le rôle du général Delvig auprès du gouvernement roumain comme représentant du Pétura, la mission du général Kapoustianski etc. Les gouvernements soviétiques alliés ne voient aucune raison pour douter de la véracité de ces dépositions qui sont confirmées par de nombreux matériaux émanant d'autres sources. Dans sa note le gouvernement roumain signale des faits qui d'après son opinion, établissent la culpabilité des troupes rouges, situées le long de la frontière roumaine. Ces troupes auraient agi contrairement aux ordres des gouvernements et du commandement soviétiques leur défendant toute action agressive contre la Roumanie.

Les gouvernements soviétiques alliés constatent que chaque fois que le gouvernement roumain communiquait dans ses notes des faits pareils, le commandement de l'Armée Rouge ordonnait toujours des enquêtes minutieuses. Mais la recherche des faits communiqués dans la note du gouvernement roumain du 16 août est extrêmement difficile. Le gouvernement roumain n'a indiqué jusqu'ici un seul cas réel de passage d'un détachement quelconque de l'Armée Rouge sur le territoire de la Bessarabie et les gouvernements soviétiques ne peuvent qu'exprimer leur étonnement que ces mêmes bandes qui passent sur le territoire roumain sont représentées comme des détachements de l'Armée Rouge.

De leur côté les gouvernements soviétiques alliés peuvent citer des dizaines de faits où la rive ukrainienne se trouvait sous le feu des postes roumains. Il y avait des cas où des soldats roumains ouvraient le feu ou commettaient des actes de violence sur les habitants paisibles de

l'Ukraine. Entre autres, un cas inouï a eu lieu dans la nuit du 16 août. A 1½ ou 2 verstes de la rive ukrainienne de l'embouchure du Dniester, à l'endroit où la largeur de celle-ci dépasse 6 verstes un monitor roumain apparut et en s'approchant des bateaux de pêcheurs et en les menaçant de ses mitrailleuses, déchira une partie de leurs filets et saisit le reste. D'après la déposition du pêcheur Ichtchenko le monitor a complètement détruit les filets qu'il a fixé à 1½ verstes d'Ovidioople et a déchiré deux autres filets. Un autre pêcheur Kravtchenko déclara que le monitor s'est emparé des 4 filets qu'il a tendus à 2 verstes de la rive. Les gouvernements soviétiques alliés protestent de la manière la plus énergique contre cette attaque de brigand commise par le monitor roumain et désirent savoir quelles mesures seront prises par le gouvernement roumain pour la punition des coupables.

En revenant sur le cas de la traversée d'une bande en Bessarbie le 17 août, les gouvernements soviétiques alliés ne peuvent aucunement s'accorder avec l'interprétation du droit international donnée par le gouvernement roumain. Les normes du droit international sont claires et catégoriques: des criminels passant d'un pays dans un autre n'ont pas le droit à un internement privilégié qui leur sert de repos et après lequel, armés peut être des mêmes fusils que tantôt, ils pourraient retourner sur le territoire de l'Ukraine pour y organiser de nouveau des incendies, des pogromes et des meutres. Ces criminels doivent être soit livrés au pays sur le territoire duquel ils ont commis leurs crimes, soit, au moins, cités en justice dans le pays sur le territoire duquel ils cherchaient refuge.

Les gouvernements soviétiques alliés ne peuvent pas être accusés d'une surveillance insuffisante de leurs frontières permettant aux bandes de chercher refuge sur le territoire de la Bessarabie. Nous avons porté depuis longtemps à la connaissance du gouvernement roumain que nous avons évité toute accumulation de troupes le long de la ligne du Dniester pour donner encore une fois à la Roumanie preuve de nos intentions pacifiques. D'autre part, le gouvernement roumain connaît sans doute de sa propre expérience sur la frontière de Dobroudja que les postes de frontière sont impuissants contre les détachements de bandits, si ceux-ci trouvent refuge et protection sur le territoire d'un Etat voisin. Comme le prouve la déclaration du Ministre des Affaires Etrangères au Parlement, le gouvernement roumain lui-même a passé un accord avec le gouvernement bulgare concernant la permission aux détachements roumains de poursuivre des bandes sur le territoire bulgare même. Et c'est précisément ce précédent qu'avaient en vue les gouvernements soviétiques alliés en communiquant au gouvernement roumain qu'ils peuvent être obligés de donner au commandement rouge l'ordre de poursuivre les bandes sur le territoire de la Bessarabie. Si le gouvernement roumain désire prévenir la possibilité de cas pareils, il doit commencer par la dissolution des organisations entre les mains desquelles les bandes mêmes ne sont que des instruments misérables. Or, ces organisations se trouvent non sur le territoire de l'Ukraine et de la Bessarabie, mais à Bucarest même, à Kichinev, à Czernovitz, à Iassy, où elles jouissent de fait de la reconnaissance officielle du gouvernement roumain. Les gouvernements soviétiques ne peuvent laisser sans réponse les reproches du gouvernement roumain prétendant que le retard des pourparlers de paix est de leur faute. Les gouvernements soviétiques protestent de la façon la plus catégorique contre une telle interprétation de leur attitude: pendant toute la durée de la Révolution les gouvernements soviétiques alliés s'adressaient à maintes reprises

à la Roumanie avec la proposition d'entamer des pourparlers de paix. Certaines de ces propositions sont restées sans réponse, et comme il a été établi plus tard, ni le parlement roumain, ni l'opinion publique roumaine n'en ont pas été informés. De même, les gouvernements soviétiques alliés ne peuvent qu'exprimer leur étonnement à l'occasion de l'affirmation que le Ministre roumain des Affaires Etrangères se serait déclaré lors de son séjour à Paris pour le commencement des pourparlers de paix. Dans une interview avec le rédacteur du journal «Excelsior» en répondant à la question, quel est l'état de choses en ce qui concerne la conclusion d'un traité de paix avec les républiques soviétiques, il a déclaré: «est-ce qu'il est possible de passer des accords avec les Soviets». En outre, les gouvernements soviétiques ne peuvent ne pas noter que pendant les pourparlers au sujet de l'embouchure du Dniester les journaux roumains ordinairement inspirés par le Ministère des Affaires Etrangères prédisaient d'avance l'échec des négociations. Le gouvernement roumain sait pourtant très bien que ces négociations sont considérées par les gouvernements soviétiques comme étant provisoirement interrompues. Malgré toutes les difficultés rencontrées par les gouvernements soviétiques dans la voie de l'établissement de rapports de bon voisinage, ces gouvernements espèrent avec fermeté que le gouvernement roumain, en tenant compte de l'énorme préjudice causé par la situation actuelle aux intérêts des peuples de la Roumanie, de la Russie et de l'Ukraine, partagera le sincère désir des gouvernements soviétiques que les pourparlers à Varsovie fassent disparaître tous les malentendus présents. Cependant, les gouvernements soviétiques ne peuvent cacher que le développement favorable de ces pourparlers va dépendre des preuves réelles que fournit la Roumanie que son territoire, ainsi que celui occupé par ses troupes, cessera de servir de base pour l'organisation d'opérations hostiles contre les républiques soviétiques.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.,
Tchitchérine.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du
Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U.,
Rakovsky.

No. 54.

Note du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R., Tchitchérine, et du Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U. Rakovsky, au Ministre des Affaires Etrangères de la Roumanie, Take-Ionesco, du 22. octobre 1921.

La réponse donnée le 27. septembre par le chef de votre gouvernement, général Averesco, sur notre demande de nous délivrer le bandit Makhno et les complices qui l'accompagnaient, représente plutôt une déclaration de principes d'ordre juridique qu'une communication de caractère pratique, et ne nous éclaircit pas la situation réelle de cette affaire. Cette déclaration ne contient même pas une confirmation de la présence de Makhno en Roumanie. Aussitôt que seront rassemblés les matériaux nécessaires et remplies les formes juridiques demandées par vous, on vous communiquera les résultats.

Cependant, les gouvernements russe et ukrainien considèrent que les procédures formelles n'ont qu'une importance secondaire et s'effacent entièrement devant le fait qu'une bande de criminels qui a terrorisé pendant longtemps la population paisible de l'Ukraine a trouvé refuge sous la protection du gouvernement roumain. La minutie juridique montrée dans ce cas par le gouvernement roumain n'a pas toujours été caractéristique pour sa conduite, même lorsqu'il s'agissait des faits plus importants, comme, par exemple, en ce qui concerne l'observation du traité. Il nous suffit de signaler le traité du 9. mars 1918, signé au nom de la Roumanie par le général Averesco, par lequel la Roumanie s'est engagée à évacuer la Bessarabie dans un délai de deux mois. Nous ne constatons, non plus, rien de cette minutie juridique lors de l'annexion de la Bessarabie par la Roumanie le 27. novembre 1918, lorsque après le séjour du général Valtoyano à Kichinev 46 députés sur un nombre général de 162 composant l'assemblée nationale moldave, «Sfatoul-Tsérie», ont été surpris sur la lecture d'un télégramme au roi roumain proclamant cette annexion, et lorsque le président de l'assemblée a déclaré l'acceptation de cette annexion, malgré qu'aucun vote n'a eu lieu sur cette question. Nous sommes obligés de constater que votre affirmation que la peine de mort n'existe pas en Roumanie est une déclaration assez peu conforme à la réalité. Au contraire, la peine de mort est très souvent appliquée en Roumanie en vertu des lois martiales dans les régions où l'état de siège est déclaré. Après l'occupation de la Bessarabie par les troupes roumaines et pour forcer la population de se soumettre à l'occupation roumaine, on appliquait la peine de mort dans une mesure effroyable. Dès le premier jour de l'arrivée des troupes roumaines à Kichinev, le commandement roumain a établi au centre même de la ville, dans le bâtiment du Séminaire Ecclésiastique un local spécial pour des tortures où l'on torturait et tuait des citoyens bessarabiens sous le moindre soupçon d'offrir même une tentative de résistance à la Roumanie. 17 soldats du régiment moldave qui avaient alors refusé de prêter serment au roi roumain ont été exécutés en public en présence d'une grande foule d'habitants. Ce fait a été signalé par l'organisation qui sauvegarde les intérêts des masses populaires de la Bessarabie et qui porte le nom «L' Union pour la Délivrance de la Bessarabie». Dans la déclaration de cette union il a été constaté que le nombre de citoyens bessarabiens noyés dans le Dniester par les roumains est si énorme qu'il ne se prête pas à une évaluation exacte. Les citoyens qu'on expulsait de la Bessarabie étaient fusillés sur le pont de Bender et leurs corps jetés dans le fleuve. Il est tout à fait impossible de déterminer le nombre des fusillés dans le pays entier. Les nombreuses révoltes caractérisant la situation intérieure de la Bessarabie pendant cette annexion ont également été noyées dans le sang. En 1919 après que les autorités roumaines aient réprimé les révoltes dans le district de Khotine ces autorités n'ont laissé un seul village sans des exécutions en masse. Au village de Dolpniany les Roumains ont attaqué une procession religieuse, ont tué le prêtre et ouvert le feu sur la procession. Dans la forêt de Cheroutz les autorités roumaines, ayant trouvé 60 femmes et enfants qui se sont refugiés dans la maison d'un forestier, ont mis feu à la maison, de sorte que les malheureux ont été brûlés vifs. Le 26. janvier dans la ville même de Khotine le commandant roumain avait convoqué la population pour entendre la lecture d'un certain arrêté. 600 hommes environ qui étaient arrivés sur la place ont été cernés par les soldats et massacrés par des mitrailleuses. Par rapport aux adhérents du parti politique qui se trouve à la tête du gouvernement de la Russie la peine de mort est

appliquée en Roumanie partout et toujours. Déjà au mois de juillet 1917 le social-démocrate Vexler a été tué sur l'ordre du lieutenant Romelo. Vers la même époque 3 négociants arrivés d'Odessa à lassy y ont été tués sur l'ordre de l'Etat-Major roumain. L'organisateur de ce meurtre était le préteur militaire, colonel Steré, qui dans la suite, comme l'a confirmé la presse roumaine même, a aussi donné l'ordre de tuer le commissaire Rochal, représentant du gouvernement russe en Bessarabie. Le président du Congrès des Soviets de la Bessarabie, Roudniev, le socialiste russe Grinfeld et d'autres ont été fusillés. Le nombre de communistes bessarabiens exécutés par les autorités roumaines est très grand. Tout récemment encore la presse occidentale a affirmé, malgré le démenti du gouvernement roumain, que lors d'une prétendue tentative de fuite ont été tués le député Boris Stepanov, le secrétaire de la Commission Générale des Syndicats, Popovitch, et le rédacteur de l'organe central du parti socialiste, Fabian. L'extermination systématique de communistes se poursuit. Le 24. septembre le journal «Diminatza» a publié la communication qu'au village de Klepitzi, près de Kichinev, deux personnes soupçonnées d'être communistes ont été arrêtées et tuées en route pour Kichinev sous le prétexte douteux d'avoir tenté de fuir. Le journal ajoute que beaucoup d'autres personnes arrêtées ont péri de la même manière, et que les tentatives de fuite n'existent que sur le papier.

Puisque le gouvernement roumain applique de telles méthodes au peuple bessarabien luttant contre l'occupation et aux personnes soupçonnées du communisme, il faut s'étonner de cette minutie juridique que montre ce gouvernement lorsqu'il s'agit des bandits ukrainiens qui se sont réfugiés sur son territoire. Quant aux gouvernements russe et ukrainien, il s'agit pour eux de la sûreté du territoire et de la population.

En déclarant leur empressement d'accomplir la procédure formelle sur laquelle insiste le gouvernement roumain, les gouvernements russe et ukrainien abordent cependant la question en premier lieu du point de vue de leur sûreté. Il est hors de doute que si le bandit Makhno et ses complices étaient jugés devant un tribunal en Bessarabie ils seraient condamnés à mort. Les gouvernements russe et ukrainien se bornent à la demande de leur livrer ces criminels, en espérant, qu'après l'accomplissement des formalités, le gouvernement roumain considérera comme son devoir de satisfaire cette requête si juste et si élémentaire.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.,

Tchitchérine.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et
Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères,
Rakovsky.

No. 55.

Note du Ministre des Affaires Etrangères de la Roumanie au Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R., Tchitchérine,
du 29. octobre 1921.

Je viens de recevoir votre radio du 22. octobre, auquel je m'empresse de vous répondre. En ce qui concerne l'affaire de Makhno et ses complices, j'attends la réception de vos documents de l'envoi desquels vous m'informez. Vous me déclarez que je ne vous ai pas confirmé l'arrivée de

Makhno en Roumanie. Mais nous ne savons pas si Makhno se trouve bien parmi les personnes internées par nous. Nous sommes en train de faire une recherche à ce sujet. Vous comprendrez bien que je ne puis pas discuter avec vous le reste de votre radio qui, en dépit des coutumes internationales, s'occupe des questions de la politique intérieure de la Roumanie, ainsi que de nos rapports à nos propres sujets. Ces questions concernent exclusivement le gouvernement et le parlement roumains. Si je pouvais le faire, il me serait très facile de prouver combien les affirmations renfermées dans votre télégramme sont dénuées de tout fondement. Vous m'informez, en outre, de l'exécution du député Boris Stephanovitch, du secrétaire général du syndicat, Constantin Popovitch, et d'un certain Monsieur Fabian. Et pourtant, toutes ces trois personnes, bien que se trouvant en prison, sont en pleine santé. Quant aux équivoques non fondées sur la façon dont la moitié de la Moldavie située entre le Pruth et le Dniester qui a été conquise en 1812 s'est maintenant réunie à la Roumanie, notre délégué à Varsovie a déjà indiqué à Monsieur Karahan que le gouvernement roumain considère cette question comme étant résolue et ne la posera jamais à une discussion.

Je prends la liberté de vous rappeler que lorsque je vous ai proposé il y a quelques mois de conférer avec nous sur la question de la navigation sur le Dniester, il me semble que vous avez pris la même attitude, vu que la Roumanie est devenue un pays attenant à la rive du Dniester uniquement grâce à la réunion de la Bessarabie avec sa patrie. Fidèle à sa déclaration qu'il vous a faite et qu'il vous a réitérée à maintes reprises, le gouvernement royal a décidé d'observer envers ses voisins, la Russie et l'Ukraine l'attitude de voisinage pacifique et loyal. Et c'est précisément dans cet esprit que je vais considérer votre requête concernant Makhno ou d'autres personnes, lorsque vous me ferez parvenir cette demande dans une forme légale.

Take-Ionesco.

No. 56.

Radio du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R., Tchitchérine, et du Président du Conseil des Commissaires du Peuple, Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U., Rakovsky, au Ministre des Affaires Etrangères de la Roumanie, Take-Ionesco, du 11. novembre 1921.

En notant avec satisfaction la déclaration contenue dans votre radio du 29. octobre, conformément à laquelle la Roumanie désire observer envers la Russie et l'Ukraine une attitude de voisinage pacifique et loyal, les gouvernements russe et ukrainien désireraient que les faits réels soient plus conformes à cette déclaration qu'ils ne l'étaient en réalité actuellement. Nous attendons votre confirmation de l'arrivée de Makhno en Roumanie afin de pouvoir entreprendre les mesures ultérieures de caractère juridique concernant cette question. Les gouvernements russe et ukrainien sont prêts à fournir au gouvernement roumain par l'intermédiaire de leurs représentants à Varsovie des matériaux documentaires et même photographiques.

Cependant, nous ne pouvons déjà maintenant passer sous silence questions de la politique intérieure de la Roumanie. Tant que la Russie et l'Ukraine n'ont pas reconnu la séparation de la Bess-

arabie et son annexion par la Roumanie, toutes les questions se rapportant à la Bessarabie seront pour elles des questions qui intéressent l'Ukraine, alliée de la Russie. Ni la décision, d'ailleurs contestable, de l'assemblée nationale moldavienne, ni les décisions des puissances auxquelles la Russie et l'Ukraine ne sont point soumises, ne peuvent remplacer pour ces dernières leur propre décision et l'expression de leur propre volonté. C'est pourquoi tout acte qui viole les intérêts de la population de la Bessarabie doit être considéré comme un acte violent les intérêts de la Russie dans la période antérieure à la proclamation de la R.S.S.U. et ceux de l'Ukraine dans la période qui succède cette proclamation.

De même, les gouvernements russe et ukrainien ne peuvent considérer comme des questions qui ne touchent pas leurs intérêts le meurtre des citoyens d'Odessa sur l'ordre de l'Etat-Major roumain, ainsi que l'assassinat du Commissaire russe Rochal commis sur l'initiative du préteur militaire roumain, colonel Steré.

La tentative du gouvernement roumain de déclarer comme une affaire résolue tout ce qui concerne la Bessarabie, oblige les gouvernements de la Russie et de l'Ukraine à indiquer que la déclaration du gouvernement roumain suivant laquelle après le vote de la «Sfatoul-Tsérie» la question de l'attribution de la Bessarabie n'existerait plus pour le gouvernement roumain, se trouve être en flagrante contradiction avec les tentatives de ce même gouvernement roumain d'obtenir des puissances de l'Entente la reconnaissance de l'annexion de la Bessarabie. Puisque le gouvernement roumain, pour légaliser l'annexion de la Bessarabie, a considéré comme nécessaire la reconnaissance de cette annexion par des gouvernements n'ayant rien à faire avec la Bessarabie, cette circonstance à elle seule prouve d'une manière incontestable que le gouvernement roumain lui-même ne considère pas le vote de la «Sfatoul-Tsérie» comme une base internationale suffisante pour l'annexion de la Bessarabie.

Les gouvernements russe et ukrainien ont déclaré à maintes reprises qu'ils sont prêts à discuter cette question dans toute son étendue à la conférence prochaine avec la Roumanie, à moins qu'il ne soit passé un accord entre la Roumanie et lesdits gouvernements d'exclure de l'ordre du jour de cette conférence toutes les questions litigieuses et de se borner aux questions du commerce, de la navigation et de l'échange de prisonniers. A la conférence prochaine pourra être posée la question s'il y avait une décision légale de la «Sfatoul-Tsérie» d'autant plus que les documents émanant de délégués de la «Sfatoul-Tsérie» et se trouvant en la disposition des gouvernements russe et ukrainien portent à croire qu'aucune décision pareille n'a été acceptée.

Nous n'avons été moins surpris de noter dans votre déclaration qu'il vous semble qu'ayant donné notre adhésion à discuter la question de la navigation sur le Dniester, nous aurions par cela-même reconnu l'incorporation de la Bessarabie à la Roumanie. Tout au contraire, dans toute une série de déclarations de la délégation russo-ukrainienne officiellement notées par Monsieur Papaniu, nous avons toujours formulé avec une clarté précise et parfaite notre point de vue que l'objet de la conférence consistait non dans la fixation d'une frontière entre les deux pays, mais uniquement d'une ligne de démarcation, en tenant compte de l'occupation de fait de la Bessarabie par les troupes roumaines. Et ce n'est qu'un traité entre la Roumanie d'une part et la Russie et l'Ukraine

d'autre part qui pourra amener un changement de notre point de vue sur cette question. Mais si un tel traité n'est pas encore conclu, la responsabilité en incombe uniquement à la Roumanie. C'était seulement la minutie juridique du gouvernement roumain dans la question du bandit Makhno qui a été soulevée par nous, qui nous a obligés d'entrer dans une appréciation du rapport général de la Roumanie à ses engagements internationaux, et d'indiquer, entre autre, la violation par la Roumanie du traité, du 9. mars 1918, par lequel le gouvernement roumain s'était obligé d'évacuer la Bessarabie dans un délai de deux mois.

La manière dont le gouvernement roumain se comporte envers les bandits de Makhno acquiert pour nous une importance particulière par suite des informations documentaires dont nous disposons et qui montrent que Makhno de son refuge en Roumanie préparait simultanément avec Pétlura de nouvelles attaques de ses bandes purement criminelles contre la république Ukrainienne. Les données documentaires ainsi que les dépositions des prisonniers saisis lors des attaques des bandes dirigées de la Pologne prouvent que la ville d'Odessa a été choisie comme l'arène pour les opérations de Makhno. C'est là qu'il devait accomplir ses actions criminelles et son brigandage en même temps avec les opérations de Geculy-Goulenko. Ceci se trouve en rapport avec les plans élaborés par les partisans de Pétlura sur le territoire roumain et en Bessarabie. La réorganisation de leurs bandes en Roumanie et en Bessarabie se fait avec le but d'entreprendre de nouvelles hostilités contre l'Ukraine. Conformément à leurs intentions le groupe des pétluriens qui se trouvaient jusqu'ici dans la raffinerie de sucre à Sarjansk, près de Khotine et qui maintenant est envoyé à Czernovitz est placé sous le commandement de l'agent pétlurien Lougovoy et doit commencer ses opérations contre l'Ukraine dans la mi-novembre. Ce même Lougovoy a avoué le 8. septembre dans une interview avec un correspondant du journal «Lounia» paraissant à lassy qu'il fait des préparatifs pour des hostilités contre l'Ukraine. Selon l'avis des auteurs de ces plans, la Roumanie doit aussi servir de base aux groupes pétluriens qui se trouvent en ce moment dans les pays balkaniques. Nous avons entre nos mains le texte suivant d'un accord que nous pourrons montrer au gouvernement roumain :

«République Démocratique Ukrainienne. Chancellerie du Chef des Armées et du Ministre de la Guerre. Le 3. septembre 1921, No. 273, secret. A l'Agent Diplomatique de la République Populaire Ukrainienne en Bulgarie. A Sofia se trouvent les membres de l'organisation ukrainienne «Sitch», qui doivent être transportés en Roumanie et mis à la disposition du général Gouly. A cet effet l'ataaman en chef m'a chargé de vous prier de prêter votre concours à la «Sitch». Simultanément nous en faisons part au chef de la République Démocratique Ukrainienne par l'intermédiaire de la mission diplomatique en Roumanie. Signé: Chef de Chancellerie, Général Sarovsky.»

Ces actions de Gardes Blanches en Roumanie et en Bessarabie nous obligent de prêter une attention plus sérieuse à des bandits criminels dans le genre de Makhno, qui peuvent profiter de ces circonstances pour tenter de nouveaux crimes contre la paisible population Ukrainienne.

Les gouvernements russe et ukrainien considéreront ainsi que l'attitude qui sera prise par le gouvernement roumain par rapport à cette question aura une importance essentielle pour les relations entre la Russie et l'Ukraine d'une part et la Roumanie d'autre part. Dans votre réponse du 29. octobre nous ne voyons pas de raisons suffisantes pour un change-

ment de notre point de vue que nous vous avons exposé dans nos communications antérieures et nous sommes toujours du même avis, que l'attitude prise par vous envers Makhno se distingue par une telle partialité qui ne se laisserait point expliquer, si vos rapports à la Russie et à l'Ukraine étaient en réalité tels comme vous les caractérisiez.

Le Commissaire du Peuple leur les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.,
Tchitchérine.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et
Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U.
Ch. Rakovsky.

No. 57.

Note du Ministre des Affaires Etrangères de la Roumanie, Take-Ionesco,
au Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.,
Tchitchérine, du 18. novembre 1921.

J'ai reçu aujourd'hui votre radio du 11. novembre.

Votre communication se compose de deux parties. Je vous répondrai plus tard à l'une de celles-ci, mais je considère comme mon devoir de vous donner immédiatement réponse à la partie où il s'agit de la Bessarabie.

Vous partez dans votre radio des prétentions tout à fait illégitimes que la question de la Bessarabie ne représente pas un problème de la politique intérieure de la Roumanie. C'est aujourd'hui pour la dernière fois que je me vois obligé de vous déclarer que le gouvernement royal ne reconnaît en aucun cas ni directement, ni indirectement aucune prétention de ce genre ni du gouvernement russe, ni de ses successeurs s'il y en aura de pareils. Ce que vousappelez Bessarabie, c. à d. la Roumanie située entre le Pruth et le Dniester, représente une partie absolument inséparable du Royaume Roumain et ne se distingue en rien de la partie restante de celui-ci. La Bessarabie, s'étant constituée comme pays indépendant, s'est réunie à la Roumanie, ce qui ne peut admettre des discussions de la part de personne. Le droit de souveraineté roumain ne s'était pas créé grâce à l'accord passé à Paris le 28 octobre 1920 entre la Roumanie, l'Empire Britannique, la France, l'Italie et le Japon, mais il résulte de l'acte de la réunion accompli par les représentants de la Bessarabie qui est décisif et ne demande plus une confirmation par telle ou autre puissance. Les quatre puissances n'ont fait que reconnaître la souveraineté de la Roumanie, aussitôt qu'elles ont été en état d'établir le droit international en Europe par suite de la grande guerre dont elles sont sorties vainqueurs. Et ce n'est pas la faute de la Roumanie si la Russie qui n'avait pas alors un gouvernement reconnu par les grandes puissances et conforme aux exigences du droit international de l'Europe, n'a pas été invitée à la conférence. Tout ce que le traité impose au gouvernement de la Roumanie comme condition de la reconnaissance de son droit souverain, c'est d'accepter les sentences du tribunal arbitral du Conseil de la Société des Nations relatives à toutes les questions qui pourraient être soulevées par le gouvernement russe, mais il va sans dire, que les limites définitives de ce traité ainsi que les droits souverains de la Roumanie ne peuvent faire l'objet d'une discussion. En ce qui concerne cette question le gouvernement royal roumain n'a jamais hésité dans l'affirmation de ses droits qu'il considère comme inébranlables.

Dans votre radio il y avait un passage tout à fait illisible. Sur votre radio de réponse je vous ai dit que je propose comme un point du programme de la convention prochaine le règlement de la navigation sur le Dniester.

Vous le savez aussi bien que nous que la question des frontières séparant la Roumanie de la Russie ou de l'Ukraine a été une question irrévocablement résolue. Vous me répondez que je me trompe, vu que vos délégués lors de leur entrevue avec les nôtres sur l'embouchure du Dniester se sont abstenus à ce sujet, en déclarant que sur l'embouchure il ne s'agissait pas de la fixation d'une frontière, mais seulement d'une ligne de démarcation. Vous confondez ainsi une question particulière qui devait être résolue par la commission mixte pour l'embouchure du Dniester avec une autre question dont je vous ai parlé dans mon dernier télégramme. Il ne s'agit pas de ce que vos délégués ont déclaré à Monsieur Papiniu, mais d'un radio dans lequel vous m'avez proposé d'arranger une conférence pour discuter deux points déterminés: le rétablissement des relations commerciales et le règlement des questions de la navigation sur le Dniester. Il ne s'agissait donc pas de la fixation d'une ligne de démarcation quelconque mais d'un accord entre deux pays sur la question du règlement de la navigation sur le Dniester, ce qui indique que les deux puissances ont le droit de la possession de ce fleuve, sans quoi le droit de sa possession par la Roumanie serait une absurdité, puisque la Roumanie ne pourrait avoir aucun droit de régler des questions de la navigation sur un fleuve qu'elle ne possèderait pas.

Je m'abstiendrai de répondre au reste de votre radio, et à cette occasion, ainsi qu'à celle des autres questions, je tiens à renouveler mon affirmation que le gouvernement roumain n'a aucune intention de ne pas observer par rapport à son voisin de l'autre côté de la frontière la légitime attitude de la plus grande loyauté et du meilleur voisinage. La Roumanie n'a l'intention ni d'attaquer le territoire du gouvernement soviétique, ni d'aider directement ou indirectement les attaques d'autrui sur celui-ci. La Roumanie accomplit ses engagements internationaux le plus scrupuleusement possible et avec une légitimité parfaite, et elle considère comme un de ses devoirs de ne jamais s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres.

Take-Ionesco.

No. 58.

Note du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R., Tchitchérine, et du Président du Conseil des Commissaires du Peuple, Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U., Rakovsky, au Ministre des Affaires Etrangères de la Roumanie.

Take-Ionesco, du 29. novembre 1921.

Les gouvernements soviétiques de la Russie et de l'Ukraine ont maintes fois signalé les actions criminelles et hostiles qui se préparent sur le territoire de la Roumanie et de la Bessarabie contre les républiques soviétiques avec le concours des autorités roumaines, et notamment les actions de l'agent péturien Gouly-Goulenko. Dans son télégramme du 18. novembre, aussi bien que dans ses télégrammes antérieurs, le gouvernement roumain assure toujours de ses rapports loyaux avec les républiques soviétiques. Lorsque les gouvernements soviétiques dans leurs

notes du 13. août avaient indiqué que parmi tous les agents de Gouly-Goulenko il y avait un certain nommé Pchonik qui s'est distingué par son activité et qui suivant les documents en notre disposition était l'attaché officiel auprès de l'Etat-Major roumain à Bender, le gouvernement roumain dans sa réponse du 20 août cherchait à nier la présence d'un Etat-Major roumain à Bender, ainsi que celle de Pchonik et des autres attamans. Le gouvernement roumain nous a répondu littéralement ce qui suit: «tous ces noms, ainsi que toutes les prétendues révélations produisent l'impression d'un roman: nous n'avons jamais accordé aucune permission pour un recrutement en Roumanie et jamais nous n'aurions permis un tel dans aucune partie de notre Etat. Je tiens à réitérer mon assurance que le gouvernement de la Roumanie a fermement décidé d'observer la plus stricte loyauté envers la Russie. Dans aucun cas vous ne devez vous attendre à la moindre attaque directe de nous et, non plus, par des bandes. La Roumanie est un Etat civilisé qui n'a jamais eu recours à des méthodes qui seraient en contradiction avec le droit international et les principes supérieurs de la morale internationale». Vu que les faits dont vous avec été informés se trouvaient, malheureusement, en contradiction complète avec la déclaration précitée, les gouvernements soviétiques, mûs par le désir d'établir dans l'intérêt de leurs citoyens des rapports pacifiques et de bon voisinage avec la Roumanie, ont signalé de nouveau dans leurs dernières notes au gouvernement roumain le fait inadmissible d'une préparation sur le territoire roumain des attaques de bandits sur l'Ukraine. Et notamment, dans notre note du 11. novembre les gouvernemens soviétiques citent la correspondance de l'Etat-Major péturien avec les soi-disant représentants de la République Populaire Ukrainienne à Sofia et à Bucarest dont il appert que Gouly-Goulenko désire concentrer autour de lui sur le territoire roumain non seulement tous les éléments aventureux ukrainiens, mais également tous les soldats ukrainiens actuellement internés en Bulgarie et dans les autres Etats Balkaniques. Les gouvernements soviétiques avaient de même indiqué que selon des données les plus précises les bandes venant de la Roumanie au commencement de novembre devaient être envoyées pour renforcer celles qui vers la fin d'octobre avaient déjà commencé de passer de la Pologne en Ukraine. En communiquant ces faits au gouvernement roumain les gouvernements soviétiques espéraient que le gouvernement roumain, qui leur avait déclaré à maintes reprises son caractère pacifique et ses intentions de maintenir des rapports de bon voisinage, prendra les mesures nécessaires pour prévenir l'envahissement des pays soviétiques par des bandes. Les événements sanglants qui ont eu lieu dernièrement dans la région de Tiraspol ont été laissés sans attention par votre gouvernement qui au lieu de cela prêtait son concours aux organisateurs des assauts et des massacres sanglants.

Les gouvernements soviétiques portent à la connaissance du gouvernement roumain les faits suivants. Le 19. novembre au matin une bande de 150 hommes venant de Bender a repoussé les postes de frontière russes, envahi les villages Parkini et Ternovka, massacré les paysans soupçonnés de communisme, tué 13 soldats de l'Armée Rouge, et vers 9 heures la bande est arrivée dans le faubourg de l'Quest de Tiraspol. En même temps une autre bande moins nombreuse a traversé le Dniester à Goura-Bikoulouï, au sud de Bender, s'est dirigée sur Ploskoïé, l'a occupé et est allée vers Tiraspol dans la direction de sud-ouest. Après un engagement de courte durée cette bande a été refoulée et perdit un certain nombre en tués, de blessés et de prisonniers. Parmi ces derniers il y avait 2 officiers.

Du premier court interrogatoire des prisonniers il apparaît qu'à la tête de la bande qui est arrivée à Parkani se trouvait le même ataman Pchonik. L'existence duquel a été catégoriquement niée par le gouvernement roumain. Dans la bande de Pchonik se trouvaient les officiers péturiens Milanow et Dedoutchenko ainsi que le fameux colonel Pougalov. A la tête de la bande arrivée par Goura-Bikoulou se trouvait l'ataman Batourine. L'interrogatoire ultérieur a établi que le capitaine roumain Satoulesco de l'Etat-Major du 3-me corps prenait une part active dans l'organisation et le transport de ces bandes, et le fameux capitaine Mardalesco leur fournissait des armes. Au dire des postes de frontière ukrainiens on a pu observer la veille de l'attaque dans la région de Tchebroutch, au sud de Tiraspol, deux aéroplanes roumains qui ayant monté ont commencé de lancer des fusées volantes, lesquelles à ce qu'il paraît devaient servir de signaux conventionnels pour les agents de Gouly-Goulenko sur la rive ukrainienne du Dniester. Quelques jours avant l'attaque des bandes des proclamations en langues allemande et ukrainienne ont été répandues. Ces proclamations étaient signées par Gouly-Goulenko et le chef de son administration, Poplavsky. Au moment de la traversée l'artillerie roumaine a ouvert le feu de la rive bessarabienne sur nos postes de frontière, et lorsque le 19. novembre au soir les bandes battues et dispersées descendaient vers le Dniester, des barques ont été envoyées à leur rencontre par les troupes roumaines de l'autre côté. Chez les bandits faits prisonniers on a trouvé les mêmes proclamations de Gouly-Goulenko dans lesquelles au nom de Pétlura il appelait la population à la révolte. Chez les bandits ont aussi été saisis des drapeaux ukrainiens jaunes et bleus. Des dépositions d'autres bandits il a été établi que dans la région d'Akkerman se forme un détachement de deux cent hommes sous un autre ataman, le capitaine Frolov, dont les opérations ont été décrites dans la note russo-ukrainienne du 13 août adressée au gouvernement roumain, qui pourtant niait l'existence de celui-ci, de même qu'il niait celle de Pchonik. Simultanément avec ces informations, nous en avons reçu d'autres qui prouvent que le 18. novembre au matin, dans la région de Doubossar, une autre bande nombreuse, à la tête de laquelle se trouvait Gouly-Goulenko lui-même, cherchait à pénétrer de la Bessarabie en Ukraine sous la protection de l'artillerie roumaine. Pour instruire cette affaire sur les lieux nous avons chargé la commission de faire subir aux prisonniers un interrogatoire détaillé. Les résultats de cette enquête seront communiqués au gouvernement roumain. En même temps dans une autre partie du territoire ukrainien, des informations incontestables et documentaires ont été reçues sur la participation des autorités roumaines dans le banditisme. Dans les archives de l'Etat-Major de Tutunik que nous avons saisies dans la nuit du 18. novembre près du village Goloubovitchi, après la destruction de sa bande, nous avons trouvé des documents qui prouvent cette participation. Il s'agit du rapport No. 388 adressé par Gouly-Goulenko le 22 août de la Roumanie à l'ataman en chef de Pétlura, ainsi que de la réponse donnée par l'Etat-Major de Pétlura sur la demande de Gouly-Goulenko. De la comparaison de ces deux documents il appert que Gouly-Goulenko se trouve en communication constante avec l'Etat-Major du 4me corps roumain ce qui lui rend possible de transporter des bandes sur le territoire roumain pour les lancer ensuite sur l'Ukraine. A cet effet il se sert de certains éléments déclassés ukrainiens. Comme on peut le voir de la réponse de l'Etat Major péturien le recrutement de ces éléments venant

de l'Ukraine se fait très difficilement, puisque Gouly-Goulenko n'a réussi de recruter en tout que 50 hommes par mois. Le même rapport montre qui Gouly-Goulenko possède un fonds spécial pour accorder des subsides à la presse roumaine et pour la propagation de fausses rumeurs sur la situation en Ukraine. Mais le passage le plus caractéristique dans la réponse de l'Etat-Major péturien au rapport de Gouly-Goulenko est le suivant: «L'Etat-Major de l'Ataman en chef ne peut ne pas exprimer son étonnement de ce que Gouly-Goulenko réclame de l'argent pour le maintien de l'Etat-Major de ses troupes d'insurgés, puisqu'il reçoit bien de l'argent à cet effet de la Roumanie.» Ce document manuscrit que les gouvernements soviétiques peuvent présenter au gouvernement roumain confirme avec une évidence incontestable les appréhensions que ces gouvernements avaient exprimées à maintes reprises dans leurs notes, que le gouvernement roumain se trouve en coopération étroite avec les éléments contre-révolutionnaires de l'Ukraine et qu'il organise ensemble avec ces derniers des bandes destinées à être lancées sur l'Ukraine.

En protestant de la manière la plus énergique contre la conduite des autorités roumaines et en estimant, en vertu des informations qui, malheureusement, ont été confirmées par les événements, que les assauts du 18. et 19. novembre ne forment que des épisodes d'un programme bien élaboré, les gouvernements soviétiques sont obligés de prévenir le gouvernement roumain qu'ils le considèrent responsable des actions des organisations contre-révolutionnaires ukrainiennes se trouvant sur le territoire de la Bessarabie, ainsi que des conséquences de ces actions.

Le Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.,
Tchitchérine.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple,
Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U.,
Rakovsky.

No. 59.

Note du Ministre des Affaires Etrangères de la Roumanie, Take-Ionesco,
au Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R.,
Tchitchérine, du 4. décembre 1921.

J'ai bien reçu votre radio du 29. novembre. Le texte de mes communications antérieures cité par vous est bien exact. Le gouvernement roumain s'y conformera de la façon la plus précise.

Vous me communiquez un fait précis avec des dates, des noms et des détails. J'ai ordonné aujourd'hui même qu'on fasse une enquête très soigneuse, bien qu'en vertu des informations que je possède, je ne crois pas que la bande dont vous parlez se soit formée sur notre territoire. Aussitôt que j'aurai reçu la réponse des autorités locales je ne manquerai pas de vous répondre. Je vous prie de ne pas me laisser sans renseignements ultérieurs sur ce que vous me communiquez.

Je profite de cette occasion de vous répéter que les communications que j'ai lues dans une partie de votre presse sur le projet d'une attaque de la Roumanie sur la République des Soviets sont dénuées de tout fondement. La Roumanie n'a aucune intention d'attaquer la Russie et elle ne le fera jamais.

Take-Ionesco.

ANNEXE

La police secrète Roumaine et la réunion de la Transylvanie et de la Bessarabie à la Roumanie.

A.

Aujourd'hui à Iassy en province, des personnages inconnus ont répandu l'appel et le programme du nouveau parti roumain des «révolutionnaires-nationalistes». Les noms des personnes faisant partie de son groupe initial ne sont pas publiés, excepté celui de son fondateur principal Ilias Kataroff. Ce dernier est l'ancien déserteur russe Julien Kataroff, qui a commis en Hongrie, après sa fuite de Russie et sur l'ordre de la Sûreté roumaine une explosion à Debréchine dans la maison de l'archevêque hongrois qui menait une politique anti-roumaine, et à Brachov, devant la statue du roi hongrois, Arpade. Après cela, ayant été de nouveau recélé par la Sûreté roumaine, Kataroff prend la nationalité roumaine et change de nom. Il continue en même temps à servir auprès de la Sûreté roumaine en donnant également des renseignements sur les émigrés politiques russes avec lesquels il avait tenté d'entrer en un contact plus étroit en se donnant pour un socialiste révolutionnaire. Convaincu par eux d'être au service de la sûreté roumaine, Kataroff démenagea à Iassy où habite son ami Alexis Noour, qui travaillait alors parmi les «bessarabiens». Et là, après la révolution en Russie, tout en continuant comme par le passé à se faire passer pour un émigré russe, Kataroff se créa un vaste cercle de relations parmi les russes, se donnant à quelques-uns pour un commissaire du gouvernement Provisoire prétendant avoir été envoyé spécialement en Roumanie pour liquider la contre-révolution parmi les troupes russes.

Kataroff est originaire du village de Markovitz, du gouvernement de Bessarabie; il a suivi le collège à Ananiew, Kichinev et Odessa. Il a fait son service militaire dans le régiment des hussards à Varsovie, d'où il s'enfuit en Roumanie pour des raisons inconnues se proclamant déserteur. Depuis une semaine déjà on parlait à Iassy de l'imminente publication par la Sûreté roumaine de proclamations provocatrices et on attendait ces proclamations avec un intérêt compréhensible. Cependant l'insolente conduite de Kataroff étonna même ceux qui s'attendaient à des surprises.

Le programme de son parti est rédigé en 16 points parlant de la guerre jusqu'à la victoire définitive pour l'accomplissement de l'idéal de la grande Roumanie avec des frontières allant au fleuve Tys, de l'institution de la dictature martiale, d'un sénat militaire général spécial pour

une lutte sans merci avec tous ceux qui agissent contre les intérêts de la Roumanie. Le deuxième point de ce programme traitant probablement des moyens de cette lutte n'est pas publié. A part cela le programme parle considérablement de l'octroi aux Juifs non seulement du droit d'égalité, mais de l'abandon de terres ce qui, vu le caractère général du programme, produit l'impression d'une fine provocation, dans le but de provoquer parmi les paysans roumains des pogromes contre les Juifs.

A ce sujet le «Moniteur du front roumain» publie une remarque disant que si la formation du parti de Kataroff aura pour conséquences un pogrome juif, ses coupables seront Kataroff lui-même et ses compagnons anonymes.

«Kievskaja Mysl» 13.VI. — 1917. No. 145.

Une lettre de Tzyganko.

B.

Ilias Katareu, aventurier d'un passé très obscur, apparut sur l'horizon bessarabien dès les premiers jours de la révolution de février, d'abord en qualité de membre du comité du régiment moldavien, ensuite comme membre du Conseil des députés ouvriers et militaires de Kichinev. Avançant rapidement dans le Conseil Katareu entre dans le groupe dictateur formé de 6 membres du Comité Exécutif, constituant le «Comité de Salut de la Révolution». A ce moment le collège du Comité Exécutif fut averti, d'après les données du contre-espionnage militaire, que Katareu avait été auparavant au service du chef de la police roumaine, Panatapesku et qu'il faut se méfier de lui. Une partie des camarades exigèrent son arrestation immédiate. Le Comité Exécutif temporairement supposant qu'il serait possible de maintenir Katareu dans un certain cadre ne voulant pas, pour des motifs de tactique, rendre trop tendus ses rapports avec les troupes moldaviennes parmi lesquels Katareu était encore suffisamment populaire. Mais lorsque, grâce au soutien du régiment moldavien, Katareu fut nommé au poste responsable de chef de la garnison de Kichinev, tout son fond avantageux et provocateur vint clairement à la surface. Des pillages continus, des exactions et toutes sortes de crimes se commettaient avec l'entièvre connaissance du ministre de la guerre, Pynti, personnage très vil et malhonnête (cité plus tard devant la Commission Supérieure d'Enquête) et sous le patronnage manifeste du président de la république Inkoultz et du premier-ministre Erkhan. L'agent de la police roumaine, Katareu, proposé par ces messieurs au poste de chef de la garnison est élevé par ordre du ministre de la guerre au grade de colonel. Cette nomination provoque une grande agitation parmi la garnison, et le collège du Comité Exécutif décide d'arrêter Katareu. Katareu fut arrêté et envoyé à Odessa où il fut livré au Commissaire de la Rada Ukrainienne, Poplavko. Katareu*) fut sur

*) D'après des renseignements qui doivent encore être confirmés, le gouvernement roumain, après avoir de toutes manières utilisé l'agent provocateur Katareu, l'a fusillé en espérant ainsi ensevelir avec lui tous les secrets qu'il aurait pu un jour divulguer. Cependant les morts parlent dans leurs tombes, et tous les agissements de la compagnie Bratiano, Averesco, Take Ionesco, Katareu peuvent être actuellement établis d'après les données de documents authentiques du gouvernement roumain. Il est possible que la mort de Katareu est une communication de la Sûreté roumaine pour se créer une atmosphère favorable à de nouveaux exploits nationaux terroristes.

l'ordre de Poplavko immédiatement remis en liberté et disparut complètement de mon horizon.

Le président de la fraction paysanne de la «Sfatoul-Tsérie» et président d'honneur du Com. Ex. Bessarabien du Conseil des députés paysans.

V. Tzyganko.

Kichinev, 23. avril 1918.

C.

Le programme du Parti Roumain Populaire-Révolutionnaire.

Le parti populaire-révolutionnaire exige :

1. La guerre jusqu'à la victoire complète qui assurera aux alliés la possibilité de tenir les obligations réciproques.

2. Ne peut pour le moment être proclamé.

3. L'institution immédiate d'un sénat militaire législatif qui doit diriger la défense nationale et dans lequel entieront tous les généraux retraités, de réserve et actifs.

4. L'expropriation sous forme d'emprunt de guerre de 20 % sur tous les biens meubles et immeubles, privés et royaux de 500 000 lei à 1 000 000, de 30 % de 1 à 3 millions, de 40 % de 3 à 5 millions, de 60 % de 5 à 10 millions, et de 80 % sur plus de 10 millions.

5. La fondation immédiate d'une maison des invalides et d'une maison pour les orphelins des combattants tombés pendant les opérations militaires.

6. Le rétablissement aux frais du trésor public de tous les biens des paysans détruits ou endommagés à cause de la guerre.

7. L'éloignement immédiat du service pour toute la durée de la guerre de tous les employés d'origine allemande, bulgare et hongroise, ainsi que de tous ceux qui manifestent de la sympathie aux puissances centrales.

8. La terreur contre tous ceux, qui, à dessein ou par ignorance, agissent contre les intérêts du pays et du peuple.

9. Le vote direct, secret, uniforme dès l'âge de 21 ans pour les deux sexes.

10. La remise inconditionnée de terre aux paysans et à tous ceux qui désirent s'occuper personnellement de l'agriculture.

11. L'institution d'un ministère de Santé Publique.

12. La confession de foi et les réformes scolaires conformément aux exigences exprimées aux congrès généraux des éléments compétents et directement intéressés.

13. Le respect et la satisfaction de tous les besoins des employés et des ouvriers exprimés par leurs groupes sans distinction des opinions politiques de la personne ou du groupe.

14. L'égalité des droits pour tous les juifs nés en Roumanie qui directement ou indirectement ont contribué à la défense de la patrie commune.

15. La révocation de toutes les sévérités provenant de la loi martiale au sujet de la liberté de la presse et des réunions où doivent être discutées et proclamées toutes les vérités concernant la politique intérieure.

16. La liberté individuelle dans le domaine politique.

Au nom du parti roumain Populaire Révolutionnaire suivent des signatures qui pour le moment ne seront également pas proclamées.

D.

Rapport du colonel Arguivesco au Ministre Roumain de la Guerre.

Section de l'Etat-Major

Secret.

16. janvier 1913.

No. 50.

Dans sa pétition Monsieur Ilias Katareu, étudiant en philologie, originaire de Bessarabie, demande qu'on lui donne un emploi dans la Section d'Information de l'Etat-Major. Étant donné qu'il possède la langue russe, qu'il a servi avec le grade de lieutenant dans l'armée russe, dans un des régiments de cavalerie et qu'il a de grandes relations en Russie, je considère qu'il peut nous rendre de grands services comme informateur ou comme traducteur des éditions concernant l'armée. Par ses relations avec les Russes séjournant chez nous il pourrait nous être utile comme agent de contre-espionnage. C'est pourquoi je suis d'avis qu'il soit inscrit comme agent rétribué selon le chapitre 16, article 51 du devis d'Etat, emploi prévoyant 200 lei par mois, d'après le devis approuvé par Monsieur le Ministre.

Le directeur de la Deuxième Section

(signé) Colonel Arguivesco.

Le document comporte les deux résolutions suivantes:

- 1) «Présenter à l'approbation de Monsieur le Ministre», 16. janvier 1913, le Chef de l'Etat-Major Général Averesco.
- 2) «Approuvé», 21. janvier 1913, Ministre de la Guerre Khyrjeou.

E.

Document Czernin-Bratiano.

«Le Gouvernement Roumain s'occupant actuellement avec le plus grand zèle de l'arrestation des assassins de Debreczin S. E. Monsieur Bratiano autorise le Comte Czernin de communiquer à son Gouvernement que rien ne s'oppose à la publication du fait susmentionné.»

Ce document est cousu au rapport du colonel Arguivesco et est écrit de la main du comte Czernin, l'ambassadeur autrichien à Bucarest; il est daté du 26. février 1914.

Sur la même page se trouvent les lignes suivantes rédigées par Bratiano, le ministre-président de la Roumanie à ce moment, et tracées de sa main «La police roumaine fait des démarches très actives pour aider à découvrir les auteurs de l'attentat de Debreczin qui d'après les indications de la police bucovinienne se seraient réfugiés en Roumanie.»

F.

Extraits d'une lettre de Lahovari.

Mon Cher Ami,

Votre neveu Jean Pillat, m'a remis, lundi dernier le questionnaire que vous lui avez dicté. Ma première idée a été d'aller trouver mon vieil ami et professeur Renault, que je n'ai pu voir qu'hier seulement.

* La Bucovine faisait alors encore partie de l'Autriche.

Nous avons examiné ensemble pendant deux heures toutes les questions se rattachant à la demande d'extradition qui nous est ou nous sera demandée, car nous ne connaissons pas ici d'une façon précise, les circonstances de fait et nous aurions grand besoin de posséder copie des actes judiciaires ou de police dressés à cette occasion en Hongrie et en Roumanie ainsi que la correspondance diplomatique et des conversations échangées à l'occasion de l'attentat de Debreczin.

Nous nous en tiendrons donc aux principes généraux du droit international et aux traditions qui forment précédents dans la matière.

Ce qui domine le sujet c'est le caractère politique de l'attentat, ainsi que des crimes et délits complexes et connexes de l'attentat. Le caractère politique résulte à n'en pas douter, de l'excitation populaire qui l'a déterminé et à cet égard il est de tradition constante de faire le pays requis seul juge du caractère politique attribué aux faits visés par la demande d'extradition.»

Puis suit l'exposé de toutes sortes de considérations d'ordre juridiques, des remarques sur différentes directives du code International, etc. La lettre se termine de la manière suivante :

Telle est, mon Cher Ami, l'opinion de Monsieur Renault. Vous savez son affection pour la Roumanie et son désir de nous être toujours agréable. Ses fonctions au Ministère des Affaires Etrangères lui dicent, cependant une réserve dont il ne voudrait pas sortir. Aussi nous serait-il reconnaissant que son nom ne fut pas mis en avant dans les conversations où dans la correspondance diplomatique auxquelles donnera lieu l'attentat de Debreczin et la demande d'extradition qui en fut la suite. Je dois ajouter que les opinions soutenues par Mr. Renault dans son opuscule et dans les avis donnés au Ministère des Affaires Etrangères ne sont pas conformes à notre thèse le plus souvent. Dans l'ouvrage de Mr. Beaucher j'ai marqué au crayon bleu les passages qui pourraient nous être opposés, en rouge ceux que nous avons intérêt à invoquer.

Je confie cette lettre et les deux volumes qui l'accompagnent à mon ami N. Tcherkez qui part après demain pour la Roumanie.

Bien affectueusement à Vous,

Votre devoué

A. L a h o v a r i .

G.

Télégramme

de la Délégation Diplomatique Roumaine à Sofia No. 388.

•Deux fois déjà depuis 15 jours quatre agents de l'Etat-Major se sont présentés dans notre délégation sous différents prétextes. Un certain Maroussoff (avec un passeport de courrier du gouvernement) s'est présenté dans cette institution contre le gré de Mr. Derousse^{*)}. La personne précitée a reçue de notre Etat Major des ordres d'espionnage et la tâche d'entrer en contact avec les agents allemands en Bulgarie. Pour éviter pendant qu'il est encore temps, que la mission ne soit compromise,

^{*)} Le représentant de la Roumanie à Sofia.

je vous prie de prendre des mesures pour l'interdiction à ces agents de se présenter à la mission diplomatique^{*)}.

H.

Mémorandum de G. Diamondy au Président de la République Française M. Poincaré.

Je me permets de vous communiquer ce mémoire en mon nom personnel. Cependant veuillez croire, Monsieur le Président de la République, que les vues qui y sont exposées sont partagées non seulement par le peuple Roumain, mais aussi par toute notre race.

Si nous insistons tellement sur nos revendications concernant une partie de la Bukovine et du Banat, ce n'est pas dans l'esprit mesquin de nous agrandir de quelques milliers de kilomètres carrés. Les considérations qui nous font persévéérer dans notre façon de voir sont amplement justifiées par de tristes expériences et aussi par les nécessités inexorables de notre sécurité nationale.

En vérité, tout en sachant que jadis la Bukovine entière a été roumaine, nous ne saurions nier que la politique peu clairvoyante de l'Autriche-Hongrie a favorisé tellement l'élément slave de la Galicie, que le Nord de la Bukovine incorporé, à peine depuis cent ans à cette Monarchie, se trouve actuellement ruthénisé. Il n'en est plus de même du sud de ces territoires qui, depuis les plateaux des environs de Cernauti jusqu'au Dniester, est habité en grande majorité, par une population roumaine. Les vicissitudes de notre Histoire nous obligent, à l'heure présente, à borner nos revendications à la partie du Sud de la Bukovine jusqu'au Pruth.

C'est au nom du principe des nationalités que nous réclamons ces frontières qui, dans l'espèce constituent non pas un îlot mais la prolongation ethnique du massif roumain. Inutile d'insister sur les avantages économiques et stratégiques de ces régions qui sont la clé de la vallée comprise entre le Séreth et le Pruth, depuis Cernauti jusqu'à Galatz, c'est à dire jusque près des bouches du Danube. La Russie veut occuper la Bukovine. Cernauti y compris, et ne nous accorderait que le Sud jusqu'au Séreth. Ces prétentions de la Russie ont ému tout le monde en Roumanie, non seulement à cause des territoires roumains qu'elle incorporerait, mais surtout parce que, des maintenant, il semblerait qu'à Petrograd on poursuit avec ardeur une politique qui nous croyons close depuis la visite de S. M. le Tzar à Constantza. Ces visées constituent pour nous une menace immédiate et évidente. Cette impression est aggravée par le fait que la Russie veut accorder aux Serbes une partie du Banat.

Economiquement, la production agricole du Banat, desservi par la Theiss serait à la discréction de la Serbie qui possèderait sur un parcours assez long les deux rives du Danube. Il en est de même du Maros artère fluviale desservant le Nord du Banat et du Maramuresch.

Stratégiquement, tous en nous rendant compte que les Serbes dans l'éventualité d'une guerre contre la Roumanie, ne saurait en fortifier assez la rive gauche du Danube et seraient forcément rejetés sur ce grand fleuve, nous ne pouvons pas ne pas voir que l'avancée Russe au Nord du Maramuresch et les forces Serbes du Banat tiendraient la Roumanie comme dans un étou.

^{*)} Le Maroussoff en question et Katareu sont le même personnage. Dans l'original les mots „Notre“ et „allemands“ sont légèrement biffés, mais se lisent sans aucune difficulté.

Le Danube est la frontière qui, depuis des siècles, a séparé les races turque et slave de la race roumaine. Et jamais, au grand jamais, ni les Serbes ni les Bulgares en tant qu'organisme politique indépendant n'ont possédé un centimètre carré au delà du Danube. Quant à leur argument à savoir: qu'ils voudraient garder Belgrade contre une canonnade, vous n'êtes pas, Monsieur le Président de la République, sans voir que sa valeur est minime. Tout d'abord, en cas d'expansion de la Serbie vers l'Adriatique, il est impossible de croire que Belgrade continuerait à être une capitale. Déjà à l'heure actuelle cette ville est excentrique par rapport au mouvement économique et aux nécessités stratégiques de la Serbie. Est-ce que dans la guerre actuelle malgré ses efforts réitérés, l'Autriche, maîtresse de la rive gauche du Danube, a pu débarquer des troupes du côté de Belgrade? Le bombardement même de Belgrade n'a eu aucun effet, ou presque, sur la capitale Serbe. Si toutefois l'armée autrichienne a eu l'intention d'attaquer Belgrade et si elle a pu bombarder cette ville, c'est parce qu'elle avait Semlin comme appui. Le jour où Semlin sera serbe, Belgrade ne pourra plus être sérieusement menacé. De plus, la Triple Entente pourrait demander à la Roumanie de ne pas fortifier le point qui pourrait menacer cette ville. Déjà notre frontière actuelle du côté de la Russie est indéfendable. Le projet russe s'il se réalisait, ne ferait qu'aggraver la situation de mon pays.

Ethniquement, quand on nous a parlé du principe des nationalités, nous n'avons jamais pensé qu'on allait chercher ces dernières à la loupe. A ce compte-là, il n'y a plus de région revendiquée, occident ou orient, qui découpé comme un manteau d'arlequin, puisse servir de base à une paix durable.

L'élément roumain existe en grande majorité des Carpates à la Theiss. Voilà ce qu'il faut retenir. Et si maintenant on voudrait rechercher des nationalités parmi les territoires revendiqués par les belligérants, on arriverait à des résultats par trop négatifs pour être politiques. Ainsi que j'ai eu l'honneur de le porter à votre connaissance, Monsieur le Président de la République, pour nous la Transylvanie est une expression géographique et non pas une limite ethnique et territoriale.

Nous pensons que si l'Europe veut avoir une paix prolongée, elle ne saurait l'obtenir qu'en s'appuyant sur les considérations favorables à un équilibre européen. Et d'ailleurs serait-il juste que pour deux cent et quelques milliers de Serbes, l'Europe retombe dans l'erreur qu'elle a si souvent commise: la politique des cottes mal-taillées? La Roumanie ne renonce-t-elle pas aux Roumains qui se trouvent de l'autre côté du Danube, en Bulgarie et en Serbie et dont le nombre s'élève à cinq cent mille âmes? D'après notre mode de recrutement, cela représenterait un minimum de cinquante mille soldats. N'avons-nous pas déjà sacrifié les Roumains du Pinde, de l'Epire de la Macédonie et de l'Albanie? Je crois savoir qu'afin de faciliter la situation des Serbes nous serions disposés à rétrocéder aux Bulgares une partie du Petit Quadrilatère.

Pour finir avec cet argument d'ordre ethnique, je me permettrai de vous dire que, cet hiver, lors de mes conversations avec différentes personnalités politiques françaises, auxquelles j'ai eu l'honneur de faire connaître les revendications intégrales de la Roumanie, pas une seule fois il ne m'a été dit que le Banat appartiendrait aux Serbes.

Du reste voici des chiffres que je reproduis du mémoire Serbe lui

même. L'aveu de la majorité roumaine de la population du Banat s'y trouve proclamée.

La Jupanie de Torontal (page 15 du mémoire)

Hongrois	Allemands	Slovaques	Roumains	Russes	Croates	Serbes
128.405	165.779	16.143	86.937	11	4.203	139.750

La Jupanie de Tamis.

Hongrois	Allemands	Slovaques	Roumains	Russes	Croates	Serbes
79.960	165.883	3.083	169.030	30	350	69.305

La Jupanie de Crachovo-Severin.

Hongrois	Allemands	Slovaques	Roumains	Russes	Croates	Serbes
33.787	55.883	2.908	336.082	2.351	319	14.674

242.152	387.545	22.134	592.049	2.392	4.872	223.729
---------	---------	--------	---------	-------	-------	---------

Si les serbes eux-mêmes reconnaissent que la population roumaine est en majorité dans le Banat se peut-il que leurs prétentions portent sur un seul département où l'élément serbe n'est pas en masses compactes ainsi que le prouve la carte ci-jointe et où les roumains représentent plus de la moitié du nombre des serbes?

Politiquement. Si vous voulez bien jeter les yeux sur la carte des revendications Serbes dans le Banat, vous verrez, Monsieur le Président de la République, que tôt ou tard, la Roumanie se verrait obligée d'expulser ce corps étranger de son organisme. La Russie voudrait elle vraiment préparer une guerre entre la Roumanie et la Serbie, afin d'avoir un prétexte pour envahir mon pays? La tenacité avec laquelle elle persiste dans ses prétentions en Bucovine et dans le Banat sont de nature à nous faire croire que cela est. Le gouvernement roumain présidé par S. E. Monsieur Jean J. Bratianu, mon frère, ministre à Petrograd, les nombreux amis de la France, les membres de l'Amitié Franco-Roumaine et moi-même, nous avons fait tous notre possible pour dissiper une méfiance justifiée par l'iniquité de la diplomatie russe au congrès de Berlin. C'est la lourde faute d'alors, qui nous a jeté dans les bras de l'Allemagne et de l'Autriche. Si l'histoire doit se répéter nous ne saurions entrevoir sans angoisse, la possibilité d'une hégémonie russe, alors surtout que la France et l'Angleterre semblent lui donner la haute main sur les affaires de l'Orient Européen. L'attitude inexplicable et si évidemment hostile de la Russie trouble profondément le peuple Roumain. Nous savons sûrement et cela nous a été même confirmé par des Français qu'en Russie il y a, à notre égard, deux courants: l'un sympathique, l'autre s'opposant à toute idée d'une grande Roumanie. Ce dernier est représenté par le parti militaire, avec le grand duc Nicolaievitch en tête. C'est ce parti qui a assuré aux cercles officiels russes que la victoire était possible sans le concours des armées roumaines. Les événements ne justifient guère ces prévisions. Les Allemands savent tout cela. Sans même y mettre de l'habileté ils exploitent ce que j'espére encore être un malentendu passager, mais je ne vous cacherai pas, Monsieur le Président de la République, que le courant germanophile, ou plutôt anti-russe, hier encore si timide, gagne du terrain trop rapidement. Dans ce terrible conflit où des millions d'hommes sont aux prises, dire que les 720 000 hommes ayant reçu l'instruction militaire nécessaire et les 1 050 000 disponibles selon nos ressources en munitions et armements ont une quantité négligeable, c'est ne pas connaître les conséquences internationales

de notre entrée en campagne. C'est aussi ignorer la valeur des champs de bataille et des moyens d'approvisionnement de l'Autriche-Hongrie. Ce que peut être l'on pourrait prendre à Paris pour du marchandage ou des ajournements calculés, n'est que le résultat des procédés inquiétants de la monarchie russe. Faut-il que le souci de sa dignité et de sa sécurité inspire au peuple roumain, le souhait de victoire aux Français et de défaite pour les armées russes, pour éloigner le cauchemar d'une future agression ? N'est-il pas étrange que, plus que tous les peuples de l'Europe, nous avons à craindre la Russie alors que le peuple Roumain est le premier et unique résultat du contact du monde latin avec le monde Slave ?

Si j'ai tenu à vous écrire, Monsieur le Président de la République, c'est que je connais et votre parfaite loyauté et la haute et grande envergure de votre sens politique. Aussi je me demande quel serait l'intérêt de l'Europe de substituer à la menace d'une hégémonie allemande, l'hégémonie autrement irrésistible si non de la totalité des slaves, mais tout au moins de cette masse formidable des deux cent millions de Russes ? Si dans son ensemble politique, intellectuel et économique, en un mot si, dans son ensemble social, cette masse était supérieure comme civilisation, la question pourrait encore se poser en faisant abstraction de toute notion de patriotisme. Mais dans l'état actuel des choses, la force russe est encore anarchiquement arbitraire et aveugle. Ainsi déchainée elle constituerait pour toute l'Europe un danger dont nous serions les premières victimes.

Si j'ose vous parler si franchement, c'est que ma tâche a été facilitée par votre trop aimable accueil dont j'ai gardé un ineffaçable souvenir et aussi parce que, dès le début du conflit européen, j'ai été un des premiers Roumains à croire à la justice de la cause défendue par la Triple Entente, et aussi, un des premiers qui ait réclamé avec ardeur pour la Roumanie l'honneur de marcher aux côtés de la France.

Nous entendons faire tous les sacrifices. Le passage des Carpates nous coûtera très cher. Mais encore faut-il que les arrangements que nous proposent la Russie n'aient pas un caractère menaçant.

Il est facile à dire que «les garanties se prennent et ne se demandent pas». Cela est vrai pour les pays de forces à peu près égales. Et quand on nous cite l'entrée en campagne de l'Italie, on néglige de nous dire que l'Italie avait obtenu d'abord pleine et entière satisfaction. Cette guerre pourra nous coûter la moitié de notre effectif. Quelle sera alors notre garantie vis-à-vis de la menace russe, étant donné que la France, l'Angleterre et l'Italie nous laissent en tête à tête avec Petrograd ? C'est l'âme profondément inquiète que je vous écris ces lignes, Monsieur le Président de la République, et si vraiment le refus de la Russie est définitif, je, ne prendrai pas sur moi de pousser la Roumanie à un agrandissement épémère dépourvu de toute sécurité. J'ose faire appel à votre amitié pour la Roumanie, en vous priant d'examiner le bien fondé de nos revendications et penser aussi que, si la France se désintéressait des affaires de l'Orient européen, elle découragerait la Roumanie.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute et très respectueuse considération et de mon entier dévouement.

Signé : G. DIAMONDY,
député au Parlement Roumain, Président de l'Amitié
franco-roumaine.

J.

Instruction pour les agents opérant sur la frontière.

Le III-ème Corps d'Armée (P. C.)
Bureau d'Informations.

1921, Juillet 13.

A la Compagnie 6-ème Graniceri Olanesti.

L'agent No. 4. U, qui a des instructions spéciales pour opérer au delà de la Nistre se présentera chez vous.

Vous allez lui prêter tout concours nécessaire et ensuite vous allez établir de concert avec lui les signaux conventionnels, pour qu'il puisse être reçu au retour.

En même temps vous établirez un secteur approximativement de 150 à 200 mètres autour du point convenu, où les sentinelles auront de consignes permanentes qui leurs permettront de recevoir ceux qui feront des tels signes.

Il est préférable de concentrer aux mêmes lieux et avec les mêmes signaux ceux qui ont passé par le même secteur.

Au cas où vous quitterez ce point vous allez rendre, le consigne, l'ordre présent et tout ce qui était établi à votre successeur, aussi au cas où il retournera par un autre point, vous allez communiquer à ce point là, le consigne.

Vous certifierez par votre signature d'avoir pris connaissance de cet ordre, sur la copie même et vous allez le transmettre par la poste secrète au Bureau d'Informations du III-ème Corps d'Armée (P. C.)

Vous allez prendre de mesures sévères pour l'exécution exacte du présent ordre dans le but d'épargner à l'agent toutes difficultés, surtout au retour et pour garder le secret à tout point de vue.

Si l'agent retourne par un autre point, vous allez transmettre, la copie de l'ordre présent, ainsi que l'ordre de service de l'agent, en même temps que le signal conventionnel.

Par l'ordre
du Chef de l'Etat Major
Signé Colonel

Le Chef de Bureau d'Informations
Le Major:
Signé: Iliesco.

II. Comment les généraux roumains expliquèrent l'arrivée des troupes roumaines.

A.

Extraits de l'appel du général Presanne, commandant de l'armée roumaine.

*... On fait courir des bruits que les Roumains vont s'emparer de votre pays, vous enlever vos terres, et ne pensent à rien d'autre qu'à vous rendre vos anciens administrateurs pour qu'ils vous enlèvent vos droits nationaux et politiques acquis par la révolution. Nous n'avons pas de pensées pareilles. Comment auriez vous pu croire que le soldat roumain qui, par la générosité de son roi et de son gouvernement a augmenté son bout de terre, soit celui qui viendra au pays de ses frères pour les empêcher de recevoir leurs droits. Je vous annonce à tous que l'armée roumaine ne veut rien d'autre, que par l'établissement de l'ordre et de la tranquillité qu'elle apporte, vous donner la possibilité de fortifier votre autonomie et vos libertés comme vous le déciderez vous-même.... Immédiatement après le rétablissement de l'ordre et de

la tranquillité et dès qu'il y aura des garanties que le vol, le pillage et les meurtres ne se renouveleront plus, les combattants roumains rentreront chez eux.»

B.

Extraits de l'appel du chef de la 1^{ère} division Roumaine de cavalerie général Skine.

«... C'est avec regret que je constate que tout le monde ne croit pas à l'appel publié sous la signature de notre commandement suprême lors de l'entrée des troupes roumaines sur le territoire de la Bessarabie.

Notre venue vers vous est l'accomplissement d'un devoir chrétien. Pour remplir ma mission, mission paisible, pour établir la liberté, l'égalité et la fraternité j'ai besoin du secours général.

Citoyens, au nom de notre sainte foi orthodoxe, au nom de la liberté dont votre étandard révolutionnaire était l'emblème, au nom de la révolution qui a détrôné la monarchie absolue, qui vous a durant des siècles écrasé sous son talon, je vous conjure de ne plus écouter la voix des criminels qui vous conduisent à la perte.»

III. La vilenie des Roumains.

A.

Extrait du rapport du commandement du 460-me régiment d'Infanterie de Romny.

«... Le chef de la division m'a communiqué que le but de l'entrée des troupes Roumaines en Bessarabie est l'établissement de la tranquillité et de l'ordre.

Dès leur arrivée dans le village, les Roumains coupèrent les câbles téléphoniques du régiment, réunissant le régiment, à l'état major de la division et à la brigade, et le commandant des troupes roumaines ne permit pas leur rétablissement sans motiver son refus. Ayant désarmé nos soldats les soldats Roumains visitèrent les appartements occupés par les soldats du régiment et commencèrent des perquisitions.

Quand les perquisitions étaient terminées on signalait dans beaucoup d'appartements la disparition de différents objets et de vivres, de souliers, de bonnets, de fourture, du linge, du sucre etc. Il n'y eut aucun doute que ces objets et ces vivres avaient été emportés par les soldats roumains.

Dans quelques cas les objets d'équipement et les vivres étaient enlevés aux soldats de force par les Roumains et cela non seulement dans les appartements, mais même dans les rues.

Ainsi en rencontrant des soldats isolés et les voyant chaussés de bottes neuves, les patrouilles roumaines les arrêtaient et leur prenaient leurs bottes en leur donnant en échange des chaussures déchirées. En rencontrant des soldats rapportant des vivres de l'arsenal tels que sucre, lait, beurre, conserves, les Roumains les leur enlevaient. Les Roumains placèrent une patrouille à l'entrée du magasin de ravitaillement du régiment, mais cela n'empêchait pas les soldats roumains d'entrer dans le magasin et de prendre des vivres. Vers 19 heures du même jour, les patrouilles roumaines rencontrèrent Blisnikoff et Iakimoff qui remplissaient le service d'aide du commandant de la compagnie et les dévalis-

sèrent en dérobant au premier ses bottes et son argent, au second ses bottes et sa casquette . . .

... Les officiers roumains se comportèrent très grossièrement vis-à-vis des Russes . . .

... Après avoir occupé le village, les Roumains désarmèrent les habitants, les rassemblèrent sur la place de l'administration communale, les entourèrent de soldats et de mitrailleuses et l'un des chefs s'adressa aux habitants dans un discours traduit par l'interprète, le prêtre de l'endroit, qui dit que désormais ils sont proclamés sujets roumains . . .

... Le 20 au matin les troupes roumaines enlevèrent de force les chevaux, les chars, les harnais, les boeufs, les équipages, une partie des instruments à vent et les vivres du régiment . . .

Dans sa conversation avec moi le général roumain m'a trois fois menacé d'arrestation et cela dans le but évident de justifier la prise de force par les Roumains des biens du régiment . . .

«Golos Revoliutsii» du 20.II. 1918. («La voix de la Révolution».)

B.

Le sort des détenus.

... Malgré la promesse du gouvernement roumain d'une amnistie et d'un adoucissement du régime général les députés de la «Sfatoul-Tsérie» arrêtés il y a quelque temps pour avoir protesté contre l'irruption des troupes roumaines sur le territoire de la Bessarabie, continuent à languir en prison . . . »

«Kievskaiia Mysl», 8.V. 1918.

C.

La chambre des tortures.

... On annonce de Kichinev que les Roumains continuent à violenter les habitants paisibles.

La Bessarabie entière est transformée en chambre de tortures d'où arrivent de temps en temps les gémissements assourdis des victimes torturées.

On a amené de là bas à Kichinev 20 personnes, qu'on a fusillées. Le commissaire du district Beletz Roudnev et de celui de Sorok, Litvinov, ont été fusillés. On a fusillé également l'ex-ministre moldave d'agriculture, Tchoumatchenko, l'institutrice Sviatenko et l'instituteur Grassik qui ont enseigné aux enfants la langue ukrainienne.

Le général roumain Isvaral ayant entouré de mitrailleuses le bâtiment de l'assemblée des zemtsovs à Bender, introduisit des soldats dans l'assemblée et prononça un discours disant que tous ceux qui feront de la propagande contre la Roumaine seront jetés dans le Dniester . . . »

«Rannie Outro», 2.V. 1918.

D.

La tragédie de la Bessarabie.

... Le nombre des fusillés et des pendus en Bessarabie se compte déjà par milliers.

Plus de 10 000 hommes politiques et simples habitants sont incarcérés dans les prisons.

Il y a des villages et de petites villes où presque la totalité des habitants a subi le supplice du fouet sans distinction de sexe, d'âge et de conditions sociales.

Les Roumains ont introduit le mode des amendes, et des contributions illimitées. Les réquisitions sont exécutées sans aucune pitié.

Quelques représentants des autorités d'occupation se moquent de la population d'une façon tout à fait inouïe . . . »

. . . On annonce de Kichinev que l'ex-commandant major Isvorano, tristement célèbre pour sa cruauté a été arrêté.

D'après des calculs approximatifs ce héros a fusillé et noyé dans le Dnister 500 habitants de Bender et de Kichinev, dont 200 cheminots de Bender . . . » « Slovo », 16./V. 1918.

E.

Acte

Copie.

au sujet des violences commises par les troupes roumaines dans le district de Khotine.

Le 14./27. Janvier 1919 nous, sous-signés, membres de la commission d'enquête sur les violences commises par les troupes roumaines, lors de leur départ du district de Khotine pendant le soulèvement des habitants, composée du membre de la mission militaire anglaise, premier lieutenant de la flotte britannique, M. Mac-Laren, du représentant des Zemstvos membre de l'administration cantonale de Khotine, E. E. Boiarin et du représentant du département de justice, juge de paix de la juridiction de Khotine, P. J. Voskressensky, ont constaté ce qui suit pendant la visite de l'un des villages détruits par les Roumains, celui de Nedoboutzi, et pendant l'interrogatoire des habitants :

Les troupes roumaines après avoir quitté la ville de Khotine passèrent dans le village de Nedoboutzi le 10./23. Janvier 1919. Dans l'après-midi les soldats de ce détachement, les officiers étant présents, mirent au moyen d'allumettes le feu aux maisons, 8 maisons ont été incendiées dans différents endroits, il fut interdit aux habitants d'éteindre les incendies. Les soldats entraient dans les maisons dans le but de les mettre à sac, ils réclamaient et emportaient de l'argent, il y eut beaucoup de morts et de blessés ; il y a en tout cinquante trois morts (la liste des massacrés est ci-jointe) parmi eux trois femmes et un garçon de 12 ans, au nombre des blessés il y a deux femmes. Tous les meurtres ont été accomplis dans les cabanes elles-mêmes ou à leur proximité. On a employé pour les meurtres des armes à feu aussi bien que des armes blanches. Les blessures sont dues aux sabres, aux baïonnettes et aux armes à feu, ces dernières ont produit de graves brûlures car les coups de feu étaient tirés à bout portant. Des incendies et des meurtres ont également eu lieu dans d'autres villages, par exemple à Stavchany, Dolimiany, Chirooutzy etc. Quelques cas de violence dans le village Nedoboutzi :

1) Dans la famille Batamanioukoff, composée de quatre membres, la mère est tuée, une fille de 20 ans et un fils de 12 ans sont également tués, une fillette de 13 ans est blessée ; le garçon Nicolas Batamaniouk tiré de la cabane pour être fusillé et fut exécuté dans la cour même.

2) Elias Maniouk se racheta le premier jour aux soldats pour 50 roubles et fut laissé en vie, le lendemain les soldats vinrent et le taillèrent en pièces de leurs sabres de sorte qu'on a dû l'ensevelir dans un sac.

3) Térenty Startchouk, 54 ans fut blessé d'une balle à l'aine du moment où il ouvrait la porte pour aller à la rencontre des soldats, les soldats tirèrent sur la cabane de sa cour.

4) Basile Sofroniak, 56 ans. Un soldat lui réclama de l'argent, il prit 40 roubles et après cela le blessa à la poitrine dans la cabane même par un coup de carabine tiré à bout portant.

5) Nikita Zankovsky. Les soldats lui prirent son argent, le tirèrent hors de la cabane et à proximité de celle-ci sous un arbre, malgré ses prières et sous les yeux de sa famille, l'égorgèrent avec leurs baïonnettes.

Ont signé: Les membres de la commission: le président de la mission militaire anglaise, premier lieutenant de la flotte britannique M. Mac-Laren le membre de l'administration cantonale de Khotine, Boiarin, Juge de paix P. Voskressensky.

Certifié conforme à l'original:

Le président de l'administration gouvernementale des Zemstvos de Podolie
(signature).

Le secrétaire (signature).

3. février 1919.

IV. Les proclamations roumaines.

A.

Habitants paisibles de la ville de Mohilev!

Livrez nous Rakovsky, lié, sans quoi nous ne cesserons pas le bombardement.

Nous voulons la paix, et Rakovsky veut la guerre.

Choisissez entre nous et lui.

Mais livrez nous seulement Rakovsky et vous aurez la paix et nous vous enverrons des vivres.

L'armée roumaine.

B.

Honnêtes gens d'Ukraine!

Tous les honnêtes habitants d'Ukraine sont informés que les villages ukrainiens desquels ou à proximité desquelles les bolcheviks essayeront de passer le Dniester pour aller en Bessarabie ou pour troubler notre paix, seront détruits par les armes, ainsi que si les bolchéviks tirent en Bessarabie sur nos troupes.

Si les Ukrainiens ne veulent pas la destruction de leurs villages qu'ils surveillent eux-mêmes la rive gauche du Dniester et qu'ils chassent en les battant les bolcheviks à cause desquels les paisibles Ukrainiens devront se disputer avec les bons voisins Roumains, qui ne veulent pour les Ukrainiens que du bien, de la paix et de la tranquillité.

Que les Ukrainiens fassent eux-mêmes le service de police pour que les nids de brigands ne s'introduisent pas s'ils ne veulent pas être dérangés chez eux.

Ne croyez pas les charlatans afin qu'il ne vous arrive pas ce qui est arrivé aux Hongrois que les bolcheviks ont rendu malheureux.

Aujourd'hui les villages hongrois sont détruits et abimés par le feu des armes de la fameuse armée roumaine et par les troupes des alliés qui sont arrivés jusqu'à Budapest.

Si les Ukrainiens ont pitié de leurs villages qu'ils ne permettent pas aux bolcheviks d'apporter l'anarchie dans la maison des Ukrainiens.
Ce n'est qu'ainsi qu'on peut arriver à la paix et à la tranquillité.
Le chef de la section de la 9-e division des troupes roumaines.
1919, 3 mai n. s.

C.

Copie.

Le commandement de la VIII-e division.

Proclamation.

Pendant quelques jours, vu les événements qui eurent lieu dans les environs de Khotine il est clair que dans la population circulent des bruits tendancieux au sujet des opérations militaires entreprises par les autorités militaires contre les bandits et les criminels.

Ces nouvelles tendancieuses sont spécialement répandues par des personnes mal intentionnées dans le but de tenir la population dans une agitation et une attente perpétuelle afin de troubler l'ordre intérieur et la tranquillité du pays.

Le commandement de la 8-e division demande à la population des environs de Khotine de ne prêter aucune signification aux faux bruits qui circulent actuellement, de rester tout à fait tranquille et de continuer normalement à vaquer à ses occupations.

Les autorités militaires dans un étroit contact avec les autorités administratives ont entrepris les mesures les plus sévères contre les bandits et les criminels afin de défendre aussi bien l'honneur, les intérêts et les biens de la population, que l'ordre intérieur du pays.

Le mot d'ordre de la population masculine des environs de Khotine doit être la suivante: prêter un secours obligatoire à l'armée pour faire cesser les agissements criminels des bandes.

Je recommande fermement à la population des environs de Khotine de ne pas oublier les agissements antérieurs qui eurent lieu en hiver 1919.

Le commandement de la 8-e division est fermement résolu à poursuivre sévèrement et à interdire de toute son énergie toute mauvaise intention qui aurait lieu sur le territoire du pays. L'armée est prête à défendre chaque arpent de terre acquis par nos ancêtres au prix de beaucoup de victimes et de sang.

Suivant le présent avis:

1. Les personnes qui apporteront et répanderont des bruits tendancieux au sujet d'opérations militaires ou au sujet d'autres événements qui pourraient agiter la population, seront immédiatement arrêtées et livrées au jugement comme criminels contre la sécurité du pays.

Je considère qu'il va de l'honneur de chaque citoyen d'isoler immédiatement avec l'aide des autorités les propagateurs de bruits tendancieux.

2. Les éditeurs de quotidiens et de brochures qui répandent de faux bruits et des articles séditieux seront immédiatement arrêtés, livrés à la justice et le journal qu'ils éditent sera confisqué.

3. La population est obligée, en cas d'invasion de prêter un entier secours aussi bien à l'armée qu'à l'administration vu la loi sur les gouvernements, article 138.

4. Chacun qui aura donné des renseignements exacts au sujet des bandits, renseignements qui pourraient faciliter l'action des autorités recevra une prime de 1000 lei.

5. Chaque personne qui aura livré aux autorités militaires ou civiles un bandit mort ou vivant recevra une prime de 20 000 lei.

6. Toutes les personnes aussi bien militaires que civiles qui prouveront leurs agissements pour la destruction ou l'emprisonnement des bandes de brigands, seront immédiatement récompensées aussi bien au point de vue moral qu'au point de vue matériel.

Je propose à toutes les institutions militaires et civiles des environs de Khotine de prêter un secours sans réserve au commandement de la 8-e division afin de mettre une fois pour toutes fin aux insurrections des bandits, car ce n'est qu'ainsi que la population atteindra l'ordre complet et la tranquillité.

Pour le chef de l'Etat-Major,

Major Mitrancesco.

Le commandant de la VIII-e division,

général Mirtchesco.

Czernovitz, 4 août 1921.

V.

L'état d'esprit qui règne en Bessarabie.

Il faut en général reconnaître que jusqu'ici la Bessarabie ne se soumet pas à la roumanisation et qu'elle est hostile à l'occupation roumaine. Mais le danger bolchéviste, le proche voisinage de la Russie soviétique, pousse la Bessarabie dans les bras de la Roumanie. Ce sentiment est spécialement fort dans les villes. Des réfugiés originaires ou non de Bessarabie remplissent Kichinev et toutes les villes départementales de la Bessarabie et leur seul aspect suffit à évoquer la peur devant le danger bolchéviste.

La situation est un peu différente dans le village bessarabien. Là le mécontentement, provoqué par les côtés négatifs du régime roumain est beaucoup plus fort et la crainte de la Russie Soviétique est presque nulle. Les paysans bessarabiens, c.à.d. moldaviens, malgré leur parenté avec les Roumains, leur sont très hostiles. Un sévère régime policier des violences, des contributions forcées, ont tout de suite indisposés les Moldaviens contre le nouveau pouvoir. Et bien que le régime se soit sensiblement adouci pendant la dernière année, le mécontentement des paysans est alimenté par deux causes principales: la tempérisation de la réforme agraire et l'annulation de l'argent russe.

La réforme agraire solennellement annoncée, consiste à limiter les grandes propriétés foncières et à constituer un fonds de terrain pour la remise de terres à ceux qui en possèdent peu. Cependant jusqu'ici la procédure de l'enlèvement de terres aux propriétaires, traîne d'une façon interminable mais on n'en est pas encore arrivé à la distribution des terres. Le paysan ne voit pas de résultats réels d'un changement pendant que, en deçà du Dniester les terres des propriétaires sont déjà depuis longtemps distribuées entre les paysans.

En définitive les Moldaviens sont fort mécontents. De cette manière le village est hostile au pouvoir roumain et par cela même est enclin à sympathiser avec le pouvoir soviétique.»

«Roul», 13. I. 1921.

VI.

Les péturiens sur le territoire roumain.

A.

Les pourparlers du commandement péturiens avec Makhno.

Ministère des affaires étrangères.

Département des relations avec l'Etranger,

le 25. novembre 1921.

No. 1048/1172.

En main propre de Monsieur le Président de la Mission
diplomatique à Paris.

Ci-joint pour vous renseigner la conversation avec le commandant de l'armée révolutionnaire des insurgés, Makhno.

Ministre des affaires étrangères: Nikovsky.

Directeur du département des relations avec l'Etranger
(signature indéchiffrable.)

La conversation avec le commandant de l'armée révolutionnaire des
Insurgés Makhno.

Le commandant de l'armée ci-dessus nommée parut le 2. septembre dans la mission diplomatique de la R.P.U. en Roumanie avec la proposition de prendre sous protection son détachement, avec lequel il passa en Roumanie, et la fortune de ce détachement, et de lui obtenir le permis d'aller à Bucarest dans le but d'une entrevue avec les représentants autorisés de la R.P.U. pour l'échange des opinions sur la situation actuelle en Ukraine et pour examiner la question d'une action commune afin de délivrer l'Ukraine de ses ennemis.

Tout le détachement fut, grâce à nos démarches, dirigé dans nos camps, tandis que le commandant fut transporté avec sa femme et deux collaborateurs, les plus proches, à Bucarest où on leur a donné un permis de séjour pour faire une cure.

Ils furent reçus, après leur arrivée à Bucarest, à la mission; y avaient des longues conversations concernant les plans qui les avaient amenés en Roumanie.

Ces conversations montrèrent, que le détachement, étant bien armé et ayant des chevaux excellents, avait l'intention de se diriger vers la frontière polonaise afin de passer le Zbroutch pour y rencontrer l'état major principal de la R.P.U. et s'entendre pour une éventuelle collaboration contre l'ennemi commun.

En s'approchant de la frontière polonaise, il arriva à un des éclaireurs de ce détachement une mésaventure: il tomba aux mains de l'ennemi. Cet éclaireur portait sur lui les adresses des communications jusqu'à la frontière polonaise. Le détachement devait passer ces points de communications, mais il était très dangereux de faire ce chemin, après que l'éclaireur était arrêté, et le détachement changea son plan et se dirigea vers la frontière roumaine. Il est difficile de savoir si c'était vrai; il est très possible que le détachement prit, à cause de ce qui est arrivé, consciemment le chemin en Roumanie, ayant décidé que ce chemin serait le plus sûr pour atteindre le gouvernement de la R.P.U.

Le premier et le principal but de la mission était d'éclaircir dans notre conversation les motifs qui forçaient cette compagnie de chercher à s'entendre avec nous. Il est nécessaire de remarquer, qu' aussi bien le commandant

que ses collaborateurs sont très prudents, ne parlent pas franchement de leurs forces, plans et intentions et surtout des raisons qui les forcèrent de quitter l'Ukraine.

On leur a posé la question, si ce n'était pas le manque de forces et de possibilités de combattre contre les bolchéviks, qui, s'étant débarassés du front extérieur, ont employé toutes leurs forces pour la lutte contre les insurgés, que les avait amené ici. La réponse fut: «qu'on peut lutter contre les bolchéviks, que la population sympathise tellement avec la lutte contre les bolchéviks, qu'elle aide de toute façon aux insurgés». Donc, si c'est comme cela, les bolchéviks ne peuvent pas liquider le mouvement insurrectionnel. Mais si on prend en considération, qu'ils avaient franchement avoué, qu'ils devaient pendant toute leur route du Don jusqu'à la Roumanie combattre chaque jour, ne pas s'arrêter pour plus d'une nuit dans un endroit, il faut ajouter à leurs réponses des rectifications considérables.

Ils furent forcer ensuite d'avouer, qu'en ce moment les bolchéviks se sont plus adaptés à la lutte avec les partisans, qu'il y a quelque temps. Mais ce qui est de la plus grande importance pour éclaircir la situation réelle de leurs affaires, c'est qu'ils indiquent avec insistance que le développement du mouvement insurrectionnel dépend surtout de la création d'un front extérieur.

Aussi, lorsque nous leur avons expliqué, que la situation internationale vis-à-vis des bolchéviks, ne donnait que peu ou pas de tout d'espoir, ils en furent grandement frappés.

Nos impressions nous forcent donc à la conclusion, que la méthode de la lutte insurrectionnelle, employée par l'organisation de Makhno, ne vaut rien pour le moment. Cette méthode était précieuse lorsqu'ils profitaient de leur position d'être entre deux armées belligérantes, travaillant par derrière, les attaquent sur les flancs; à présent qu'ils n'ont affaire qu'aux bolchéviks, ils ont l'intention de changer leur tactique en s'approchant de notre système territorial. Nous croyons donc, que leur désir de s'entendre avec nous et leur passage de la frontière roumaine, démontre véritablement leur échec et la faiblesse de leur mouvement dans les conditions actuelles. D'autres questions que nous leur avons posées avaient le but d'éclaircir le point de vue de leur organisation par rapport à notre idée d'Etat. Nous nous sommes intéressés de savoir quelle est leur attitude relativement à la question de l'indépendance de l'Ukraine, à notre centre d'Etat et au problème de l'Etat, car ils ont tout le temps travaillé comme organisation d'anarchistes bandits qui est hostile à toute tentative d'établir la paix et un régime. A notre question, pourquoi ne pas avoir jusqu'à présent élevé le drapeau de l'indépendance de l'Ukraine, ils répondirent qu'ils jugeaient les mots de ralliement sociaux et la lutte contre les bolchéviks comme plus importants. Ils voient à présent que c'était une faute, aussi avaient ils dans leurs derniers appels plus ou moins souligné leurs sympathies pour la création d'une Ukraine indépendante.

Quant au gouvernement de la R.P.U. ils sont arrivés par l'expérience de la vie à reconnaître sa valeur s'étant persuadés que la R.P.U. a le plus de chances de dominer l'Ukraine et de se mettre à la tête d'un mouvement anti-bolchéviste général. Nous n'avons pas pu apprendre directement dans la conversation comment ils sont arrivés à cette conviction, car ils ont continuellement étudié la question. Mais nous l'avons appris au moyen d'un interrogatoire systématique et la réponse se présente comme suit: ayant perdu l'influence en Ukraine après l'échec de Wrangel l'organisation de Makhno commença à chercher des alliés. Elle dirigea dans ce but un détachement considérable vers le Don. Elle se persuada qu'il n'y avait pas là de forces anti-

bolchevistes considérables et que le Don ne peut donner aucun appui dans la lutte contre les bolchéviks. Ils se sont alors dirigés à l'Est afin de se mettre en contact avec Antonoff, mais ils y trouvèrent la même chose que sur le Don et en Ukraine. Ils sont ensuite allés jusqu'à Koursk, où ils se sont persuadés que les forces anti-bolchévistes y étaient peu considérables et battues.

Ils sont arrivés de cette façon à la conviction qu'uniquement l'Ukraine peut donner la possibilité d'organiser les forces d'un mouvement anti-bolchéviste. Et comme ils ont remarqué partout en Ukraine l'influence de la R.P.U., ils sont naturellement arrivés à la conviction que leur unique allié ne peut être que la R.P.U. Ils sont arrivés à cette conviction d'autant plus, que d'après des communiqués bolchévistes, ils ont compris, que la R.P.U., ayant une armée régulière et l'appui de la Pologne et de la Roumanie, peut par cela même créer un front extérieur, qu'ils considèrent comme la condition la plus importante dans la lutte contre les bolchéviks.

La troisième question était: de quelle façon se représentent-ils une convention avec notre gouvernement et notre commandement. Ils n'ont rien contre l'admission totale de nos conditions:

1. Reconnaître le gouvernement de la R.P.U.
2. La subordination de tous les détachements à notre commandement.
3. L'unité des organisations du mouvement insurrectionnel et des mots du ralliement qui les uniront pour une insurrection.

Il va de soi que notre but principal sera de liquider complètement ce mouvement et cette organisation, ainsi que son incorporation dans la nôtre. Nous avons aussi attiré, vers la fin de notre conversation l'attention sur la possibilité d'un succès du mouvement insurrectionnel. Sous ce rapport ils ont allégué beaucoup de faits sérieux, en prétendant que l'insurrection peut avoir une grande étendue et atteindre des résultats considérables, si l'on combinait un mouvement et un soulèvement général.

Ils ne peuvent pas se représenter, que les insurgés ne puissent s'emparer de la plupart des foyers de l'insurrection et de quelques villes principales de gouvernements, en anéantissant partout le pouvoir des Soviets.

Ou pourrait parallèlement arrêter le service des chemins de fer et dés-organiser une partie considérable des troupes bolchévistes. Il est néanmoins certain, que les insurgés ne pourraient se maintenir plus de 3 à 4 semaines parce que l'armée bolchéviste régulière, n'ayant point de front extérieur, les vainquerait toujours.

Nous terminons là-dessus. Toutes les questions militaires et techniques, ainsi que les résultats de leur examen, vous sont envoyés dans un exposé spécial.

(Signature.)

B.

Extraits de l'interrogatoire de Dmitry Ovsiannikov,
24. décembre 1921.

«L'Etat-Major du 3-me corps Roumain permit de former (avec l'argent, reçu du gouvernement de Pétura) un détachement ukrainien à Kichinev et à Bender sous le commandement de Pchonik. L'Etat-Major de ce corps promit de vendre à ce détachement des carabines, des cartouches, des mitrailleuses et autre armement, et de donner les moyens de passage en Russie des Soviets en

promettant de le soutenir par le feu des mitrailleuses et de l'artillerie, ce (feu des mitrailleuses) qui fut exécuté pendant la fuite des restes du détachement par le Dniester. Le capitaine Stanesco assura le passage en Russie soviétique étant le commandant du poste établi sur la frontière et ayant agi d'après l'ordre reçu du corps. Les autorités roumaines soutiennent dans ce cas volontiers les organisations ukrainiennes, comme alliées fidèles contre la Russie des Soviets. Le préfet de Bender renseigna la gouvernement à Bucarest sur la formation des détachements ukrainiens à Bender. Le 3-me corps reçut l'ordre d'envoyer tous les Ukrainiens dans des camps, mais le corps répondit qu'il n'y avait pas de détachements, et l'affaire fut étouffée. Le chef du bureau d'informations du corps, le capitaine Mardari, joue le rôle principal dans cette affaire et donne les permis de passage en Russie Soviétique, par la Roumanie et en Pologne dans l'état major de Pétura. Le consul polonais à Kichinev n'opposait, sur la recommandation du capitaine Mardari, point d'obstacles au voyage en Pologne; de plus les polonais prêtent assistance aux Ukrainiens.

Le détachement de Pchonik fut accompagné pendant son trajet de Kichinev à Bender par des officiers et sergents roumains, pourvus de documents spéciaux.

Les commandants des stations de Kichinev et de Bender furent aussi informés du transport du détachement, car on ne vérifia pas les documents.

TROISIÈME PARTIE
—
L'UKRAINE DES SOVIETS
ET LA POLOGNE

PRÉFACE.

Après la Russie, la Pologne est le pays avec lequel l'Ukraine avait le plus d'intérêts communs dans le passé et avec lequel elle aura aussi dans l'avenir de nombreux points de contact. Un nombre considérable d'Ukrainiens sur le territoire qui est passé à la Pologne, le rôle joué par les éléments polonais en Ukraine, et notamment sur la Rive Droite du Dnieper, la gravitation économique de l'industrie polonaise vers l'Est, — tout cela a contribué à ce que les rapports entre ces deux états occupent une place importante dans leur politique extérieure.

Pour donner une idée de la grande force attractive exercée par l'Ukraine sur l'industrie polonaise, il suffira d'invoquer quelques données statistiques généralement connues.

L'Ukraine représente une état qui d'après l'étendue de son territoire atteignant 45 millions de dessiatines n'est pas de beaucoup inférieur à l'Allemagne, la France et l'Espagne. Occupant 14,3 % du territoire de la Russie de l'Europe, l'Ukraine jouait encore avant la guerre un rôle énorme dans le commerce extérieur, et notamment dans l'exportation de beaucoup des produits importants pour l'échange de marchandises de la Russie. C'est l'Ukraine qui fournissait presque la totalité de froment, d'orge, de seigle, de la farine, de bétail, d'alcool, de sucre et d'autres marchandises qu'on exportait tous les ans à l'étranger de la Russie Tsariste. En ce qui concerne, en particulier, la production du sucre, on peut se faire une idée de l'importance de l'industrie sucrière ukrainienne si l'on note que sur le nombre total de 294 raffineries de sucre qui étaient en activité en Russie en 1914—1918 l'Ukraine en possédait 198. Le seigle ukrainien était généralement exporté en Allemagne, et le froment — en Angleterre. D'après les données statistiques relatives au commerce extérieur pour la période 1904—1913, le surplus net en blé fourni par les 9 départertents ukrainiens montait à 180 millions de pouds de froment, 211 millions de pouds d'orge, 32 millions de poudes de seigle et 9 millions de pouds d'avoine, ce qui fait en tout 432 millions de pouds de grain. Bien que l'exportation du bétail était beaucoup molndre, sa moyenne pour la période 1912—1914 se chiffrait par 231.000 têtes par an, ce qui équivaut à 6 millions de pouds environ. La production des sucreries ukrainiennes s'élevait à 60—70 millions de pouds par an. La production de l'alcool fournissait environ 30 millions de pouds, dont une partie était aussi destinée à l'exportation. La production de la houille en Ukraine apportait environ 1.800 millions de pouds par an en moyenne, et l'industrie métallurgique de l'Ukraine fournissait ses produits à l'Empire Russe entier, y compris la Pologne.*)

L'Ukraine gagne encore en importance économique mondiale grâce aux deux circonstances suivantes: 1. par ce qu'elle possède une longue ligne côtière et d'excellents ports qui la lient avec la Méditerranée et l'Océan et 2. parce qu'elle possède les routes qui mènent au Caucase et en Asie.

* Ces données sont prises de la brochure de M. Pavlovitch: „L'Ukraine comme objet de la contre-révolution internationale“.

Et la Pologne, qu'était-elle et que représente-t-elle à l'heure qu'il est?

Tandis que l'Ukraine était en premier lieu une source fournissant des matières premières, la Pologne de l'époque tsariste était un pays industriel. Et malgré que maintenant les contrées agricoles, la Galicie, la Posnanie et une partie de la Volhynie, ont été incorporées dans la Pologne, ceci n'a tout de même pas sensiblement changé le caractère industriel de ce pays, surtout après que la Pologne a obtenu les 80 % de toutes les richesses minérales de la Haute-Silésie. Dans quelle direction l'Industrie polonaise va-t-elle se développer, d'où puisera-t-elle ses matières premières et où placera-t-elle ses produits? Tous les voisins de la Pologne, excepté la Russie et l'Ukraine, sont des pays très développés au point de vue industriel. Ni l'Allemagne, ni la Tchécho-Slovaquie ne peuvent représenter des débouchés ni aux produits de l'industrie textile de la Pologne, ni à ceux de son industrie métallurgique. De même, ni la Hongrie, pas plus que la Roumanie ne peuvent assurer de tels débouchés, d'abord parce que ces pays possèdent eux-mêmes ces branches d'industrie et ensuite parce que l'importance de ces pays dans le commerce mondial est de beaucoup inférieur à celle de l'Ukraine. C'est vers l'Est que doit nécessairement se diriger le développement de la Pologne. C'est un fait économique fondamental dont il faut tenir compte lors de l'appréciation des relations de deux pays et auquel il faut ajouter que la Pologne a beaucoup plus besoin du marché et des matières premières de l'Ukraine, que cette dernière n'a besoin des produits polonais. On en doit tirer la conclusion que les rapports avec l'Ukraine doivent être en grande estime en Pologne. Le développement économique de la Pologne est en effet intimement lié à celui de l'Ukraine. Les capitalistes polonais le savent très bien, et c'est pourquoi la question de l'Ukraine joue un rôle si important dans tous les plans de la Pologne, politiques aussi bien qu'économiques.

De son côté la Pologne joue, elle-aussi, un rôle considérable dans le développement de l'Ukraine. Il est évident qu'entre ces deux pays qui ont plusieurs centaines de verstes de frontière commune, qui maintenaient dans le passé des relations économiques si animées et qui se proposent comme but de développer à l'avenir leurs forces productives sur une échelle encore beaucoup plus vaste, un contact économique doit inévitablement s'établir. Il est clair qu'au point de vue économique le partage existant en ce moment entre la Pologne et l'Ukraine ne peut être considéré comme un fait normal. Mais la question se pose, sur quelle base doit avoir lieu ce contact économique.

Et c'est là que le problème économique se transforme en un problème d'ordre politique et diplomatique. L'ordre social de la Pologne et celui de l'Ukraine diffèrent d'une manière fondamentale: tandis qu'en Pologne nous avons le régime de la propriété capitaliste privée, nous nous trouvons en Ukraine en face d'un système soviétique caractérisé par la propriété de l'Etat et par une politique économique centralisée et dirigée par le seul maître du pays — l'Etat. Et même la nouvelle politique économique n'apporte pas des altérations sensibles dans ces traits caractéristiques fondamentaux de l'organisation générale des Républiques Soviétiques, puisque même l'initiative privée admise par cette nouvelle politique reste toujours non seulement sous le contrôle de l'Etat, mais aussi sous sa direction et ne peut se développer en dehors de limites qui lui sont assignées par le régime socialiste des Etats Soviétiques.

Quelle est donc l'issue de cet antagonisme principal entre les Etats Soviétiques et leurs voisins capitalistes? Pour nous l'issue est bien claire.

Les Républiques Soviétiques disent à leurs voisins: «Respectez notre régime politique, n'attentez pas à notre constitution socialiste, ayez égard aux principes de notre législation économique, — et à ces conditions nous sommes prêts à entrer en relations économiques et à passer sur la base de services mutuels des traités commerciaux, des accords concernant les communications par chemin de fer, postes et télégraphes, ainsi que toute autre convention». Mais quelle réponse y est donnée par les gouvernements bourgeois?

Dans la présente introduction nous allons examiner comment cette question est envisagée par le parti dirigeant polonais.

Pour autant qu'on peut le juger d'après les informations que nous possérons, d'après ce qu'on écrit dans la presse polonaise, d'après ce qu'on entend dire au parlement polonais (Sejm) et d'après ce qui transparaît des notes du gouvernement polonais, où les précautions diplomatiques ne laissent pas dire les choses jusqu'au bout, il existe en Pologne deux tendances en ce qui concerne la solution des rapports entre la Pologne et l'Ukraine. La première tendance dont les défenseurs sont tout d'abord représentés par le parti des «Populistes» («Démocratie Populaire»), parti de la bourgeoisie polonaise, fait semblant de tenir compte du fait de l'existence des républiques soviétiques et prétend désirer de lier avec celles-ci des relations économiques et politiques normales. On ne peut certainement pas soupçonner de la moindre sympathie pour le pouvoir soviétique les populistes, ce parti de la grosse bourgeoisie, des gros propriétaires et des riches paysans, pénétré des fortes tendances monarchistes. Et notamment les bolchéviks ne sont pas si naïfs pour avoir des pareilles idées. Mais le parti le populistes est tout d'abord intéressé dans le développement de l'industrie polonaise et c'est pourquoi, en remettent jusqu'à un moment plus favorable la réalisation du rêve intime de tout capitaliste et propriétaire polonais qui consiste dans le renversement du maudit pouvoir soviétique, ce parti est bien disposé à profiter de l'accalmie actuelle afin d'obtenir en Russie, et notamment en Ukraine, les avantages économiques sans lesquels la Pologne ne peut pas sortir de la grave crise économique dans laquelle elle se trouve maintenant. La seconde tendance dont les champions sont représentés par les sphères nommées «du Belvédère», c. à d. les intellectuels déclassés, petit-bourgeois et les partis petit-bourgeois, tels que le parti des socialistes polonais se pose comme but la réalisation du plan au nom duquel la Pologne a déclaré la guerre à la Russie et à l'Ukraine en 1920, lorsque les troupes polonaises avaient envahi la région de la Rive Droite, mais ont été repoussées par l'Armée Rouge. Les partis qui soutiennent cette tendance s'efforcent de rompre l'accord passé à Riga, et quisqu'ils ont en leur disposition l'appareil militaire et notamment l'Etat-Major ils dirigent nettement toute leur politique vers ce but. Il est vrai que dans chacune de ces deux tendances on observe des hésitations sous l'influence de tel ou autre événement intérieur ou extérieur. Les populistes notamment n'ont jamais manifesté d'une manière nette et catégorique leurs intentions, et très souvent des ministres et de députés sortis des rangs de ce parti faisaient des déclarations d'un caractère très belliqueux et provocant par rapport aux républiques soviétiques. Ainsi, le président du Sejm, Trompczynski, appartenant au parti des populistes, a trouvé comme opportun de faire immédiatement après la conclusion du traité de Riga une démonstration en faveur de Pétura contre laquelle le gouvernement ukrainien a été obligé de protester dans sa note du 16. avril 1921.

Mais on ne pourrait comprendre comme il faut la politique polonaise envers l'Ukraine si l'on ne tenait pas compte d'une autre circonstance extrême-

ment importante, savoir, de l'influence extérieure qui joue un si grand rôle dans la vie intérieure de la Pologne. Et ici nous devons en premier lieu indiquer l'influence prédominante de la diplomatie impérialiste française. Grâce aux matériaux relatifs à l'organisation de Pétlura qui se trouvent entre nos mains nous sommes en état d'étudier cette influence dans ses différentes phases et d'indiquer exactement les dates, où cette influence était le plus marquée.

Ces explications préliminaires rendront au lecteur plus compréhensible l'histoire triennale des relations diplomatiques entre la Pologne et l'Ukraine. Cette histoire commence au mois d'avril 1919 par la première note adressée par le gouvernement de l'Ukraine Soviétique, par l'intermédiaire du Commissariat du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R., au représentant polonais à Moscou, Monsieur Wentzkowsky, au sujet de la conclusion d'un traité de paix entre la Pologne et l'Ukraine soviétique. Mais la politique polonaise avait déjà alors une orientation nettement pétlurienne. Après avoir conclu un armistice entre Polonais et Pétluriens, par l'intermédiaire du général français Bartelmi, le gouvernement polonais a commencé de s'orienter vers l'Ukraine pétlurienne. Tâchant d'une part de s'emparer par l'envahissement d'une étendue aussi grande que possible du territoire ukrainien, ce qui provoquait des protestations de la part du gouvernement soviétique de l'Ukraine (note du mois de juillet 1919), le gouvernement polonais s'est mis d'autre part à mener la politique qui a abouti à la conclusion d'un traité entre la Pologne et Pétlura le 21. avril 1920. La teneur de ce traité est déjà connue et peut être réduite au cinq points suivants: 1. Le gouvernement polonais reconnaît l'indépendance de la République Populaire Ukrainienne et de son gouvernement avec Simon Pétlura à sa tête; 2. Le gouvernement polonais se refuse à entrer en quelque relation que ce soit avec le gouvernement ukrainien soviétique qu'il considère comme occupant et usurpateur; 3. Le gouvernement polonais passe un accord militaire avec le gouvernement de la République Populaire Ukrainienne ayant pour but de purger l'Ukraine des bolchéviques et d'y rétablir le pouvoir de Pétlura; 4. Le gouvernement pétlurien s'engage à ne pas prétendre sur les terres ukrainiennes situées à l'Ouest de la ligne Sbroutch-Styr, c. à d. la Galicie Orientale, la Volhynie, les régions de Poléssié et de Kholm; 5. Il est permis à la Pologne de transiter des marchandises par Odessa en franchise durant 15 ans et de profiter gratuitement des transports maritimes ukrainiens pendant une durée de 10 ans. Mais tout cela n'est que le côté purement formel de la question, dont le côté essentiel équivaut à ce que l'ainsi nommée République Ukrainienne Populaire devrait en réalité jouer le rôle d'une «république d'opérette», dont toute la vie économique et politique devait se trouver entre les mains du gouvernement de Varsovie. Certes, une pareille solution de la question des relations entre la Pologne et l'Ukraine paraissait idéale au point de vue du capitalisme polonais, car elle l'aurait débarrassé des difficultés d'une réconciliation des antagonismes dans les intérêts de la Pologne et de l'Ukraine, en transformant tout simplement cette dernière en un «Hinterland» ou en une espèce de colonie de la première. Et vers cette époque de la politique extérieure de la Pologne tous les partis s'étaient réunis autour du Palais de Belvédère.

Mais cette solution n'a pu être réalisée. La Pologne bourgeoise a trop mésestimé la force intérieure des républiques soviétiques. Les défaites infligées aux Polonais immédiatement après la première victoire remportée par leur armée, l'évacuation de Kiev, ont fortement ébranlé l'influence du palais de Belvédère, et celle-ci n'a pu être rétablie même après la nouvelle victoire

de l'armée polonaise. Et notamment le parti des socialistes polonais perdait de plus en plus son influence sur la classe ouvrière. La Pologne, épuisée, était obligée de passer l'accord de Riga, qui représente un traité de compromis et qui signifie une défaite complète du parti militaire. Il est vrai qu'en vertu de ce traité la Pologne obtient une partie de la Blanche Russie et de la Volhynie, mais si l'on considère qu'avant le commencement des opérations hostiles les troupes polonaises occupaient de fait une ligne située encore plus loin vers l'Est et que le gouvernement soviétique, mû par le désir d'éviter un carnage, était prêt à reconnaître d'une manière juridique cette frontière, on verra que ce que la Pologne a obtenu en vertu du traité de Riga est moins de ce qu'elle avait avant le commencement des hostilités.

Il fallait s'attendre à ce que cette guerre apporte un certain dégrisement parmi les partis ouvriers. Mais, malheureusement, il n'en était point ainsi, et si la politique des populistes s'est fortifiée il en était de même du parti militaire qui bientôt redevient un facteur décisif de la politique intérieure de la Pologne. Le parti militaire trouve l'appui de la part de la France, et de ce moment commence la violation du traité de Riga.

Le document suivant montre comment changeait l'esprit des sphères dirigeantes polonaises, document extrêmement symptomatique, à savoir, une lettre adressée de Vienne le 3. avril 1921 par le Ministre des Affaires Etrangères de la République Populaire Ukrainienne à son Ambassadeur à Paris, A. Chouliguine:

«Vienne, le 3. avril 1921.

Je viens de recevoir votre télégramme dans lequel vous m'annoncez l'arrivée de Lutsersky avec des nouvelles de vous. Vous comprendrez bien avec quelle impatience je les attends, d'autant plus que Stotzky^{*)} qui est toujours bien informé m'a annoncé aujourd'hui par un télégramme que Rakovsky est sur le point de présenter un ultimatum à la Pologne demandant la liquidation de notre gouvernement et de notre armée. Si Rakovsky le fait avec assez de fermeté, je crains que la Pologne sera obligée de satisfaire ses revendications. Je doute si la Pologne, malgré les engagements pris envers nous au mois d'avril 1920, même avec la meilleure volonté, laquelle, disons le franchement, ne peut être trouvée maintenant chez tous les partis puisque la Pologne passe actuellement par un stade de démobilisation morale, — serait à même de se charger de la responsabilité d'une nouvelle guerre contre la Russie par égard pour le gouvernement de l'Ataman en Chef Pétliura, à moins que la France n'assure pas à la Pologne son assistance, pour le cas d'un pareil accomplissement du traité du 21. avril 1920. Cependant, je doute si la France peut le faire au moment où entre l'Angleterre et la Russie Soviétique des relations de facto se sont établies jusqu'à une certaine mesure, et où la France poursuit en premier lieu la sanction de ses revendications par rapport à l'Allemagne. Et d'ailleurs, au point de vue matériel, la Pologne n'est pas dans l'état d'offrir une résistance suffisante à une nouvelle offensive de l'Armée Rouge. En outre, je doute si la Roumanie sera disposée à aider la Pologne par égard à la République Ukrainienne dans une pareille guerre contre les bolchéviks. En partant de ces considérations, ainsi que du fait que même dans le cas où un séjour ultérieur en Pologne de notre Ataman en Chef, de son gouvernement et de son armée pouvait être prolongé, ce séjour serait quand même impossible, puisque le gouvernement polonais ne nous prête, malheureusement, aucun concours matériel, et puisque, d'après

^{*)} Smal-Stotzky était ambassadeur de Pétliura à Berlin.

le traité de Riga toute organisation de notre armée sur le territoire polonais, et à plus forte raison tout renforcement de cette armée par les Ukrainiens de Wrangel devient impraticable, je tire la conclusion, que si la France désire nous avoir en réserve pour une démarche future contre l'Armée Rouge et pour la tâche ultérieure de la restauration en Ukraine, la France doit prendre soin pour que: 1. l'Ataman en Chef et son gouvernement obtiennent les moyens péculiaires nécessaires, et 2. pour qu'ils soient placés dans un lieu, où l'on pourrait, mieux qu'en Pologne, accomplir l'organisation et l'augmentation de nos forces régulières, ainsi que la concentration des milieux des Emigrés avec le but du travail futur en Ukraine. Selon mon avis, vous devez concentrer tous vos efforts sur ces deux points lors de vos pourparlers à Paris. Quant au point 2 je crois toujours qu'une île grecque serait le lieu le plus approprié. Cependant, je ne sais pas si la France ne va pas proposer une autre place. En tout cas nous devons consentir à toute proposition qui nous sera faite par la France pourvu que, comme je vous le note aux points 1 et 2, nous ayons la possibilité de nous préparer sous la protection de la France aux événements futurs. Je suis sûr que vous tâcherez lors de vos pourparlers à Paris d'éclaircir aussitôt que possible les questions posées aux points 1 et 2, car Rakovsky peut accélérer ses démarches et pousser ses menaces si loin, que la Pologne sera obligée d'accomplir un acte très dangereux pour nous, après lequel même la France ne pourra rien entreprendre.

Le document ci-dessus est d'une grande importance. Il prouve tout d'abord qu'au mois d'avril 1920 les péturiens tenaient compte de la circonstance que le gouvernement polonais va observer le traité de Riga et qu'ils doivent chercher un autre refuge et une autre protection pour leur gouvernement, ainsi que pour les troupes péturiennes internées. Et, tout naturellement, ils tournaient leur regards vers le gouvernement de la République Française, le plus hostile de tous au gouvernement soviétique.

Les relations entre Pétura et le gouvernement français ne datent, évidemment, pas du mois d'avril 1920. A cette époque les péturiens avaient déjà leur représentant à Paris, A. Choulguine, si nous ne nous trompons pas, le neveu du fameux réactionnaire russe V. V. Choulguine^{*)}. Le gouvernement péturien avait alors Choulguine un autre représentant à Paris, Sidorenko. Les rapports entre la France et les péturiens datent des mois janvier-février 1919 et ont commencé encore vers la fin de 1918, à l'époque du Directoire et ont alors amené à l'accord signé à Odessa par le général d'Anséline d'une part et Grekov et Ostapenko d'autre part. Cet accord livrait l'Ukraine entière à l'asservissement à la France. Mais l'Armée Rouge a une fois de plus contrecarré les projets des contre-révolutionnaires franco-ukrainiens.

Bien que les sympathies de la France pour Pétura personnellement n'étaient pas trop profondes à cause du passé germanophile de celui-ci, mais sans trancher d'avance la question de ses rapports ultérieurs vis-à-vis de Pétura et de l'Ukraine en général, le gouvernement français était toujours prêt à utiliser les organisations péturiennes pour la lutte contre les bolchéviks. Quant aux péturiens, le gouvernement français est devenu pour eux une espèce de tribunal d'appel suprême auquel ils adressaient des plaintes chaque fois qu'ils étaient mécontents des sentences des instances politiques inférieures, telles que la Pologne et la Roumanie. Ainsi les documents con-

^{*)} A. Choulguine était Ministre des Affaires Etrangères auprès de la „Rada Centrale“ et membre de la délégation ukrainienne lors des pourparlers de paix entre le gouvernement russe et celui du Hetman en mai et juin 1918, et il a été nommé ensuite représentant diplomatique ukrainien à Sofia.

cernant les rapports entre Pétlura et la Roumanie, montrent que lorsque le gouvernement roumain se refusait à satisfaire telle ou autre requête des péturiens, ils interjetaient immédiatement appel au gouvernement français. Ils agissaient de la même manière en ce qui concerne la Pologne en avril 1920. Des autres matériaux en notre disposition il appert que de même que les péturiens craignaient l'accomplissement du traité de Riga des appréhensions analogues existaient aussi dans les milieux de l'organisation de Savinkov. Cette organisation avait, elle-aussi, peur qu'on va la forcer d'évacuer le territoire de la Pologne, conformément aux exigences du traité de Riga. C'est pourquoi l'organisation de Savinkov a aussi eu recours à la France. Au mois de mai Savinkov se rend à Paris pour y obtenir l'appui du gouvernement français.

Il est très probable qu'il n'y avait même pas besoin d'une pareille intervention, vu que les milieux militaires polonais et le Chef de l'Etat faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour les dites organisations, par leur propre sympathie pour Pétlura et Savinkov. Après la conclusion du traité de Riga Monsieur Pilsudski reçoit Pétlura à une audience solennelle au palais de Belvédère, et les journaux polonais en parlent ouvertement. De même, Boris Savinkov ne tient guère secrètes ses relations intimes avec la Chancellerie du Chef de l'Etat. Il est donc possible que les démarches entreprises à Paris ont été faites de concert avec certains cercles gouvernementaux de la Pologne et, en tout cas, d'accord avec le parti militaire polonais. Pourquoi, en effet, le gouvernement polonais lui-même ne pouvait-il gagner quelque avantage politique en utilisant Pétlura et Savinkov abrités par la Pologne et en donnant à toute l'affaire le semblant d'une concession de la part de la Pologne à la France? Quoi qu'il en soit, mais déjà vers la fin de mai et le commencement de juin chez Pétlura et Savinkov disparaissent toutes les appréhensions sur une liquidation possible de leurs organisations. En dépit des dispositions catégoriques du traité de Riga, ces organisations restent sur le territoire de la Pologne, mais pour que ce fait ne représente pas une violation trop flagrante du traité on change le nom du Comité Politique de Savinkov en Commission de Liquidation. Une commission analogue, à la tête de laquelle est placé le général Selinsky a été aussi organisée par Pétlura. Mais au même local où siège la Commission de Liquidation de Savinkov continue à fonctionner son «Comité pour la Défense de la Patrie et de la Liberté». Quant à la Commission de Liquidation de Pétlura, elle s'est réduite à une simple administration des affaires de la République Populaire Ukrainienne et de L'Etat-Major péturien.

L'embarras causé par le traité de Riga a disparu, et les partisans de Pétlura et de Savinkov se remettent à la besogne avec de forces fraîches et notamment avec des nouveaux moyens matériels obtenus de l'Etat-Major polonais et du gouvernement français^{*)}. En même temps l'accord formel entre les partisans de Savinkov et ceux de Pétlura devient de plus en plus étroit.

Comme date importante dans la préparation d'une nouvelle attaque contre-révolutionnaire contre les républiques soviétiques doit être considérée «la Conférence de toutes les organisations anti-bolchévistes» ukrainiennes sur le territoire de la Pologne. Cette conférence avait lieu à Varsovie à partir du 13. juin et dura 4 jours. Avant cette conférence générale, des conférences et

^{*)} En ce qui concerne les relations qui existaient entre Savinkov et le gouvernement français et l'assistance que recevait Savinkov aussi bien de la France que de la Pologne, nous trouvons des informations intéressantes dans une lettre adressée par Savinkov à Millerand, Ministre de la Guerre d'alors et Président de la République Française d'aujourd'hui, et publiée dans la presse soviétique.

des congrès isolés ont eu lieu; entre autres, un congrès des cosaques du Don, de Kouban, du Térék, d'Oural, d'Orenbourg et d'Astrakhan a siégé du 28. au 31. mai. Disons d'abord quelques mots sur le congrès des cosaques.

Ce congrès a été ouvert par un échange des télégrammes très cordiaux entre le président du Congrès, Oulianov, et le Chef de l'Etat, Piłsudski. Le télégramme à ce dernier dit: «Les cosaques sont éloignés de toute pensée de se dissoudre; tout au contraire, ils tendent à réunir leur forces». Avec quel objet? La réponse y est donnée dans la pétition adressé par le colonel Gnilorybov au Chef de l'Etat-Major polonais, Sikorski, où il est dit: «Etant profondément convaincu que la guerre n'est pas encore terminée, je considère comme une nécessité urgente la réunion de toutes les forces «anti-bolchévistes» des cosaques en Pologne en un grand groupe forgé ensemble par une seule volonté, un seul esprit et une idée unique.» Et le Congrès des délégués des détachements des cosaques internés, qui a été permis par le gouvernement polonais, représentait le premier pas vers cette réunion. Avant ce congrès, encore le 16. mai, Boris Savinkov remercie dans une lettre le colonel comte de Voyno-Sologoub, directeur de la Chancellerie du Chef de l'Etat de la permission accordée aux détachements des cosaques de faire le service de frontière dans l'armée polonaise.

Revenons à la conférence de toutes les «forces anti-bolchévistes», de l'Ukraine et de la Russie qui a eu lieu à Varsovie du 13. au 16. juin rue Marszalkowska No. 68. Entre nos mains se trouve une partie considérable des matériels authentiques de cette conférence, y compris les ordres du jour portant à leurs marges des notes autographes de Boris Savinkov.

Disons d'abord quelques mots sur la composition de la conférence même. A cette conférence assistaient les deux frères Savinkov, Boris et Victor, le représentant des soldats internés, général Matveiev, le représentant des Cosaques internés du Don, Frolov, le représentant des cosaques internés de Kouban, colonel Gnilorybov, le représentant du Comité Central des Social-Révolutionnaires, Kouchnarew, le délégué des organisations contre-révolutionnaires illégales opérant dans la province de Pskov, Ervandt, et le président du comité central illégal de la Blanche Russie, opérant dans la province de Minsk, Belov. A la conférence a aussi été représentée l'Ukraine par le général Tutunik et par Danilchouk se proclamant le représentant péturien de la province de Kiev. Mais cette conférence peut être plutôt caractérisée non seulement comme un congrès de toutes les forces «anti-bolchévistes» de la Russie et de l'Ukraine, mais de presque toutes les forces «anti-bolchévistes» des Etats de l'Entente, puisque à ce congrès étaient présents, entre autres, le colonel comte de Voyno-Sologoub, directeur de la Chancellerie du Chef de l'Etat polonais, ainsi que des représentants des missions militaires française et anglaise à Varsovie.

La conférence s'est occupée en premier lieu des rapports des lieux. En parlant de l'Ukraine Tutunik a d'ailleurs déclaré que derrière chaque division soviétique se meut un détachement ukrainien. En général, l'Ukraine occupait la place principale de l'ordre du jour de cette conférence. Les agents péturiens représentaient à la conférence la situation intérieure de l'Ukraine comme étant telle, qu'il suffisait l'apparition d'un grand détachement des péturiens pour que la révolte éclate partout dans le pays. Ce charlatanisme a été manifesté par les agents péturiens non seulement à la conférence, mais il passait comme trait caractéristique à travers toute leur littérature et leur presse publiées à l'étranger. Nous croyons ne pas tomber dans une trop forte digression en citant en ce lieu une correspondance qui a été publiée dans

L'organe péturien de Varsovie «La Tribune Ukrainienne» le 15 octobre 1921, juste au moment où, de concert avec le Ministère de la Guerre polonais, les agents péturiens menaient un recrutement énergique parmi les soldats ukrainiens aux camps de concentration pour la formation de bandes. Vu que cette correspondance, composée à la rédaction même de la «Tribune Ukrainienne» est extrêmement caractéristique pour les méthodes charlatanesques des agents péturiens, nous en citerons les lignes suivantes: «L'esprit des paysans en Ukraine est tel qu'il n'a encore jamais été jusqu'ici. Tout le monde se prépare à une révolte générale, et l'on attend seulement le retour de notre armée pour commencer une action générale contre les occupants rouges . . . Des préparatifs se font énergiquement pour une insurrection générale. Des détachements isolés d'insurgés démolissent les voies ferrées, font couler les bateaux, font sauter les ponts, organisent des attaques soudaines sur les détachements rouges et les institutions soviétiques, s'emparent des communistes et fonctionnaires soviétiques éminents et les tuent». En outre, la correspondance dit que 65 % de la population juive s'est aussi rangée du côté des insurgés et que des détachements juifs des insurgés s'étaient formés, dont l'un avec un certain docteur Rabinovitch comme ataman, opère dans le district de Balta. La correspondance décrit, entre autre, l'audace des insurgés qui en plein jour parcourent les rues de Klev en automobiles parés du drapeau rouge portant l'inscription: «République Socialiste Soviétique Ukrainienne» afin de détourner l'attention des organes de la «Commission Extraordinaire pour combattre la Contre-Révolution»; les insurgés s'emparent des agents du pouvoir soviétique et les fusillent. «De cette manière», dit «La Tribune Ukrainienne», «ont été faits prisonniers le chef du Département de la Commission Régionale Extraordinaire des Transports, Sidorenko, le Commissaire de l'arrondissement de Podol Ounilovsky, et son suppléant, Petrovsky, l'ancien président du comité du Parti Communiste de la province de Kiev et toute une série d'autres agents soviétiques». Il est à peine nécessaire de dire qu'aussi bien tous les faits que tous les noms sont inventés. Dans la même correspondance on raconte que l'ataman Strouk a fait couler 9 vapeurs sur le Dnieper, dont 5 ont été coulés avec tous les communistes qui se trouvaient à bord. En outre, comme une preuve du revirement dans les traitements des juifs par les insurgés, «La Tribune Ukrainienne» fait remarquer qu'avant de couler les bateaux l'ataman Strouk invitait poliment les juifs de débarquer pour qu'ils ne partagent pas le sort tragique des communistes.

A peu près du même genre étaient les rapports faits à la Conférence. Quoi qu'il en soit, mais déjà vers la fin de mai, et notamment vers le commencement de juin on se met à élaborer un plan systématique de la préparation d'une révolte en Ukraine devant éclater en automne au plus tard.

Comment et jusqu'à quel degré les autorités polonaises aidaien-elles les aventures contre-révolutionnaires de Pétura et de Savinkov? Dans l'annexe à cet ouvrage le lecteur trouvera des matériaux authentiques avec des copies et des photographies, qui établissent avec une évidence incontestable la participation de l'Etat-Major polonais et des autorités militaires polonaises, en général, dans tous les assauts de bandits, aussi bien à ceux qui ont eu lieu vers la fin d'octobre et le commencement de novembre année courante, qu'à ceux qui avaient lieu durant tout l'été. Ces documents établissent avec la même évidence la communication directe existant entre les atamans opérant sur le territoire de l'Ukraine non seulement avec les organisations péturiennes à l'étranger, mais aussi avec l'Etat-Major polonais. Nous pouvons affirmer avec certitude que tout le banditisme en Ukraine, à

l'exception bien entendu de quelques bandits criminels, représente le résultat exclusif d'une action extérieure et que la population paysanne de l'Ukraine, abstraction faite de quelques groupements d'ailleurs peu importants de très riches paysans, n'a rien à faire avec le banditisme.

Le gouvernement soviétique ukrainien était bien au courant de tous ces préparatifs. Il savait dans les moindres détails la communication d'organisation maintenue entre le soi-disant Etat-Major des insurgés de Tutunik et le 2-me département de l'Etat-Major polonais à Lvov. Le gouvernement ukrainien a été bien informé sur toutes les organisations pétliuriennes à la frontière, sur les noms de leurs chefs et sur toutes les ramifications des organisations d'espionnage et de brigandage, où des officiers polonais travaillant en entente cordiale avec les contre-révolutionnaires ukrainiens. Le gouvernement ukrainien en informait à temps le gouvernement polonais, comme le prouvent les notes à ce sujet.

Pour la gouverne du lecteur nous citerons ici une des déposition d'une personne qui se trouvait tout le temps au centre des machinations polono-pétliuriennes: «Les Emigrés ukrainiens étaient tout le temps occupés de la question, comment organiser une nouvelle expérience politique qui rendrait possible à Pétliura de rentrer en Ukraine. Cette question est devenue particulièrement urgente après la démarche des populistes polonais. («Démocratie Populaire») contre la République Populaire Ukrainienne. Pétliura a dressé le plan suivant: toute l'attention doit être portée sur les détachements de partisans opérant sur le territoire de l'Ukraine qui doivent être pris comme des unités militaires par lesquelles ont pourrait organiser une insurrection à vaste échelle qui embrasserait l'Ukraine entière. Ce plan a été soutenu par les milieux polonais adhérents de Piłsudski, et ainsi les intentions de Pétliura se sont réalisées. Pour l'accomplissement de ce plan Pétliura a désigné l'ancien partisan, Tutunik, comme Chef de l'Etat-Major des insurgés partisans auprès du commandement principal des troupes de la République Populaire Ukrainienne. La première démarche de Tutunik était un accord avec la Pologne sur la légalisation de son activité et sur de l'assistance à celle-ci de la part de la Pologne. A l'heure actuelle l'Etat-Major du général Tutunik se trouve à Lvov, auprès du 2-me département de l'Etat-Major polonais. L'Etat-Major se trouve à Kisselki dans un des locaux de l'ancien Etat-Major de la 6-me Armée polonaise. A côté de l'Etat-Major de Tutunik, dans la même cour, mais dans un autre bâtiment, se trouve le 2-me département de l'Etat-Major polonais, notamment, le bureau de la contre-reconnaissance, qui se trouve à la pleine disposition de Tutunik, qui représente son chef de fait, bien qu'officiellement est considéré comme tel le sous-officier polonais, Kovalevski.

L'Etat-Major des insurgés partisans est composé des départements suivants: 1-er département — administration militaire, 2-me département — administration civile qui à son tour est composée d'une infinité de sections et de branches. A la tête de l'administration militaire se trouve le colonel de l'Etat-Major, Otmarstein. Le département de l'administration militaire comprend les sections suivantes: celle d'organisation maintenant des rapports directs avec les personnes opérant d'une façon illégale en Ukraine, une section d'étape et d'opération et une section pour la contre-reconnaissance. Les travaux de reconnaissance sont conduits séparément par la section correspondante du 2-me département de l'Etat-Major polonais, à la tête duquel se trouve le Lieutenant-colonel de l'Etat-Major, Kousminski.

Il existe auprès de l'Etat-Major un bureau de presse où est concentré tout le travail de propagande et d'imprimerie.

A la tête de la section civile se trouve le colonel Dobrotworsky. A Tar-nopol, Kowno et Sarny à la frontière il y a des points d'appui du deuxième détachement de l'Offensive polonaise commandés par les officiers ukrainiens. Dans tous les points d'appui le haut commandement appartient aux officiers polonais. A la ligne frontière se trouve des points d'appui subordonnés et des petites places fortifiées. Les buts de ces points d'appui sont les suivants: le travail des éclaireurs et l'aide à ceux qui traversent la frontière clandestinement.

C'est de cette manière que se constitue l'organisation de Pétura-Tutunik et le but de cette organisation a été d'élaborer l'attaque sur l'Ukraine Soviétique avec le consentement des autorités militaires polonaises. L'armée internée de Pétura a été mise à la disposition de l'Etat-Major des Partisans Ukrainiens. Pendant son internement cette armée a conservé la discipline militaire; elle a été divisée en détachements, régiments et divisions et commandée par les officiers de l'ancienne armée. Sous prétexte de faire la gymnastique cette armée continuait de faire ses exercices militaires. Dans toutes les divisions elle a conservé et même créé de nouvelles écoles militaires pour les officiers et les sous-officiers. Elle a eu son contre-espionnage et même ses institutions disciplinaires, par exemple le camp de concentration de Dombné où les autorités polonaises ont envoyé ceux qui ont été punis par le commandement de Pétura.

Dans cette armée internée Tutunik et ses agents ont choisi des hommes qu'ils envoyait en Ukraine pour préparer des cadres pour le soulèvement général de l'Ukraine. Après avoir fondé son état-major en Pologne, Pétura espère pouvoir se baser sur ces petites bandes déjà dispersées et liquidées et sur les atamans, en les considérant comme noyaux de l'armée de soulèvement. C'est pour ce but qu'à Kiev on a constitué un Comité central secret de l'insurrection, qui a eu des sections à Ekaterinoslav, Odessa et Kremenchoug.

Ce Comité a donné naissance à un comité de chemin de fer de l'insurrection.

Cette organisation a pour but de réunir et de diriger les actions de ces petites bandes et leur donner le caractère d'un soulèvement du peuple.

Le même organisation doit mener l'action politique parmi les paysans pour les préparer à une mobilisation générale au moment où les officiers et les sous-officiers avec leurs états-majors préparés à l'étranger par Tutunik rentreront en Ukraine.

L'espoir qu'on a fondé sur cette organisation nous semble faux. Même parmi les atamans il y avait une désorganisation extraordinaire: ils n'ont pas pu obtenir l'autorité nécessaire parmi les paysans, qui se sont organisés dans des Comités des Pauvres.

Le Comité Central des insurgés avec tous ses détachements est tombé entre les mains de la Commission Extraordinaire. Les témoignages des dirigeants du comité central ont été tous imprimés, ainsi que le témoignage du Général Galkine qui a été envoyé par Tutunik pour diriger le travail des insurgés. Pour en finir avec ce qui se rapporte à cette organisation secrète de Pétura, il faut dire que toute l'Ukraine a été partagée en districts et sous-districts militaires. L'Ukraine a été divisée en 5 principaux groupes de soulèvement et de 17 à 21 régions. Les groupes dirigeaient les gouvernements et les régions dirigeaient les districts. Sur la rive droite du Dnieper se

trouvaient deux groupes: celui du Nord et celui du Sud. A la tête du premier groupe a été nommé Gouly-Gulenko; il se trouvait alors sur le territoire roumain et travaillait en contact avec l'Etat-Major roumain, alors que Tutunik opérait avec l'Etat-Major polonais. Kary, commandait le groupe du Sud qui se composait des gouvernements de Klev, de Volhynie et une partie de Podolie. Plus tard il a été remplacé par Mordalevitch. Le gouvernement possède l'ordre officiel de cette nomination et ses pleins pouvoirs sont les suivants: l'Ataman en Chef des armées de la République Ukrainienne Nr. 838/47 le 24. Mai 1921 au colonel Mordalewitsch: «Au reçu de cet ordre je vous propose de prendre le commandement du II-me groupe des insurgés, dont le territoire est limité par les lignes suivantes: le Pripiet, le Dnieper, la ligne de chemin de fer Tcherkassy-Wapniarka jusqu'à Iampolle, y compris le Dniester-frontière polonaise.» Signé Pétliura et le Chef de l'Etat-Major des partisans Général Tutunik.

Ce document était scélé avec l'inscription suivante: «L'Etat-Major de l'Ataman en Chef de la République Ukrainienne Publique».

Après la trahison de Mordalevitch qui a prie le parti des Soviets, on a nommé à la tête de la groupe du Nord Orlik lequel a reçu cette nomination du Général Galkine, remplaçant Tutunik.

Le colonel Borovsky a été nommé chef de son état-major.

Le général Lewtchenko a été nommé à la tête du 3. Groupe, lequel devait opérer sur le territoire de Poltava et Tchernigov. Le quatrième groupe commandé par Oudovitchenko embrassait la province d'Ekaterinoslav. Ce groupe fut commandé plus tard par Browa, l'aide de Makhno.

Dans les régions se trouvaient des commandants: Chepel commandait la dixième région. Pour être en contact avec l'organisation de Savinkov qui opérait dans la Russie Blanche on a créé une nouvelle région — la IX-me sous le commandement du colonel Zakoussilo.

D'après le plan de Pétliura-Tutunik, les cadres et leurs états-majors formés en Pologne et en Roumanie seraient lancés en Ukraine et formeraient des divisions, des brigades et des régiments sous le commandement des chefs déjà nommés. Tout l'organisation du Comité Central des insurgés en Ukraine a été découverte par les autorités soviétiques avant les premières opérations de Tutunik. La liquidation de ce comité secret a fait tomber entre les mains des Soviets un riche matériel, qui prouvait que la Pologne et la Roumanie préparaient une attaque contre les Soviets.

La découverte de cette organisation secrète de Pétliura, la trahison des généraux eut provoqué une certaine hésitation dans les plans de Tutunik. La trahison de Mordalewitsch a produit un effet désastreux, car c'était lui qui avait été à la tête du groupe du Nord et qui avait eu une grande popularité parmi les soldats de Pétliura. Le même effet a été produit par la perte du général Galkine, envoyé en Ukraine par Tutunik pour mener le travail préparatoire dans les organisations des insurgés.

Arrêtons nous un moment sur le nom du général Galkine parceque: premièrement les lecteurs l'entendent souvent dans les notes des deux cotés opposés, deuxièmement — le présence de ce nom fait penser à l'atmosphère malsaine et anormale qui existait dans les rapports officiels entre le Pologne et l'Ukraine des Soviets.

Galkine, ex-colonel de l'ancienne armée du Tsar, combattait plus tard les bolchéviks étant dans l'armée de Dénikine. Il a fait la retraite avec le détachement de Bredov et se rendit dans l'armée de la Galicie. Il se dit

être simplement un scribe. C'est dans cette qualité qu'il fut admis dans l'armée de Pétlura avec laquelle il fut interné en Pologne.

Les capacités militaires de ce «scribe» extraordinaire furent remarquées par ses supérieurs. Dans peu de temps il découvrit son incognito, alors on lui rendit son titre de général et il devint le remplaçant de Tutunik, qui avait justement besoin d'un spécialiste militaire pour accomplir ses plans de guerre.

Le Général Galkine prit part à l'élaboration de ces plans et se chargea d'organiser «Le Comité Central Ukrainien d'Insurrection».

Etant en Ukraine le général Galkine fut pris par les autorités des Soviets et leur dénonça des documents précieux sur l'organisation de Pétlura et de Tutunik.

Dans sa note du 28. 9. au gouvernement de la Pologne le gouvernement des Soviets fait remarquer les préparations militaires de Pétlura avec l'aide du 2-me Département polonais, en donnant les preuves: les témoignages du général Galkine et d'autres documents.

Mais cette fois, comme toujours, le ministre des Affaires Etrangères de la Pologne, Skirmunt, répondit par des explications vagues en se basant sur ce que le général Galkine habite actuellement en Pologne et travaille dans un établissement d'état. De plus il accusa le gouvernement des Soviets du manque des preuves. A la suite de quoi l'ambassadeur ukrainien en Pologne, Choumsky, (dans sa note du 13. 11.) donna à Mr. Skirmunt des explications complémentaires. D'abord, qu'il ne s'agissait pas d'Alexis Galkine, qui en effet travaille dans le service polonais, mais qu'il s'agissait du général de l'Etat-Major de Pétlura — Woldemar Galkine, envoyé par Tutunik en Ukraine pour qu'il se mette à la tête des bandits.

Pour se rendre bien compte de la polémique du ministre M. Skirmunt, il faut se souvenir que la presse polono-ukrainienne a très bien informé ses lecteurs en Pologne sur l'arrestation du général Galkine par les autorités des Soviets.

N'espérant même pas qu'un si grave ennemi des Soviets fut pardonné, la presse de Pétlura a annoncé à l'avance la soi-disante exécution du général Galkine et a écrit son nécrologie.

L'ordonnance spéciale pour l'armée de Pétlura annonçait la mort du «chevalier et du combattant dévoué à la patrie, le général Galkine», et fit célébrer un requiem.

A la fin de ce livre nous donnons la photographie du général Galkine et le numéro du journal «Tribune d'Ukraine», dans lequel on annonce sa mort, et où le général démentit lui-même ces faux bruits. Malgré cela Mr. Skirmunt n'hésite pas de donner une réponse officielle en accusant le représentant des Soviets de manque de preuves.

Mais revenons à notre exposé. Malgré la liquidation presque complète du banditisme en Ukraine, Pétlura et Tutunik continuaient leurs préparations militaires.

Le 15. août l'état-major de Tutunik a donné un ordre au commandant du groupe du Nord—Orlik, au 2-ième groupe, commandé par Levchenko et au 4-ième, commandé par Brova de finir tous les préparatifs pour l'insurrection fixée au 10. septembre avec tous les détails pour la destruction des chemins de fer et l'envahissement des villes etc. C'est très caractéristique pour le charlatanisme du Tutunik qui donne l'ordre à la bande de Levchenko de prendre la ville de Poltava et de Kiev au moment où Levchenko lui-même était liquidé. En même temps Levchenko devait faire sauter le pont de

chemin de fer de Krementchoug, Brova a reçu l'ordre d'anéantir les rapports entre le Don et l'Ukraine, prendre la ville d'Ekaterinoslav et faire sauter le pont sur le Dnieper. Orlík a reçu l'ordre de démolir tous les chemins de fer aux environs de Kiev et de couper tous les chemins de retraite à l'armée rouge se rendant au Nord. Pendant ce temps se renouvelle le travail diplomatique de Pétlura et de ses ambassadeurs dans les différents pays.

Pour obtenir le soutien de la France et des pays étant sous son influence, l'ambassadeur de Pétlura, Choulgine, a un entretien à Genève avec Aszkenasi et le prie le vouloir bien soutenir à Paris les entreprises de Pétlura afin que la France influence la Pologne. L'Ambassadeur Choulgine a envoyé une lettre à son gouvernement dans laquelle il fait savoir qu'il a obtenu des promesses de soutien par l'intermédiaire du délégué russe auprès de la Société des Nations Dr. Slavik et par le représentant français Gammessy. «L'Ambassadeur» de Pétlura Slavinsky faisait à Prague le même travail. Il écrivit au Ministre des Affaires Etrangères de Pétlura que le Remplaçant du Ministre des Affaires Etrangères de Tchécho-Slovaque M. Girsa lui a promis «que dans le cas où le peuple ukrainien se soulèverait» contre les bolchéviks, le gouvernement Tchécho-Slovaque sera sympathiquement disposé pour la R.P.U. et gardera une neutralité amicale. Le ministre des Affaires Etrangères de Pétlura, Nikovsky, envoia le 28. 9. une curieuse circulaire à ses «ambassadeurs». Il s'inquiète beaucoup de ce qu'au moment de «l'insurrection de tout le peuple ukrainien» il se prépare une descente des armées de Wrangel dans les ports de la Mer Noire. Il impose à ses ambassadeurs «un travail diplomatique» en utilisant la presse. Il faut faire comprendre à l'Entente, qui soutient Wrangel que «la descente non autorisée des armées russes, étrangères au peuple ukrainien, désorganisera le front contre les bolchéviks». Ce front est composé de «l'Union de la Mer Noire» créé avec l'aide du «Comité politique russe (de Savinkov)» qui se trouve en Pologne.

A parti du 15. octobre des préparations actives des bandes pour l'envahissement commencent. Dans ce but on crée sur le territoire de la Pologne deux armées: l'armée du Nord et celle du Sud. Cette dernière sous le commandement de Paly doit fomenter des émeutes dans le gouvernement de Pogolie pour détourner l'attention des Rouges, tandis que l'armée du Nord, ayant Tutunik à sa tête, doit passer par Olevsk-Korosten et s'emparer de Kiev. La 3-ème armée de Gouly-Goulenko doit traverser la Roumanie par Mogilev dans la direction d'Odessa. En même temps les bandits de l'Ukraine doivent aider à celles qui arrivent de la Pologne. Il faut souligner que pendant les 2 derniers jours de septembre et les 2 premiers jours d'octobre on jette du côté de la Pologne un détachement de 120—130 hommes sous le commandement de Nelgovsky. Ce détachement était composé des officiers ukrainiennes et des cosaques du Don et du Koubane de la division de Jakovlev. Le détachement de Nelgovsky ayant occupé les points d'appuis de Teterevo doit attendre la venue de Tutunik pour couper la retraite aux rouges. Le détachement d'Orlik et les 5 ou 6 détachements des partisans sur la rive droite du Dnieper avaient la même mission. Toutes ces préparations se faisaient justement vers le milieu d'octobre quand le gouvernement polonais d'après son entente avec les Soviets devait renvoyer de son territoire les chefs des organisations contre-révolutionnaire, y compris Pétlura et Tutunik. Pétlura ne fit que partir de Varsovie à Tarnov, où sous le nom de Poltavchenko il habite Rue Jabrinsky No. 5, deuxième étage, s'il n'a pas encore une fois changé de nom et ne soit parti à Varsovie. Ses aides de camp fidèles: Skrinnik, et Boievoy sont toujours avec lui. En même temps Tutunik sous son propre

nom habite à Lvov dans l'Etat-Major polonais où il travaille à l'organisation des bandes utilisant les officiers et les soldats internés dans les camps. Ils ne se donnent même pas la peine de masquer leurs entreprises ce qui est prouvé par les télégrammes de Kovalevsky, Krasovsky, Dobrotvorsky et Tutunik, dont le texte se trouve dans le supplément à la fin de ce livre. L'Etat-Major polonais donne à la disposition des agents de Tutunik p. ex. à Rybaltchouk, les certificats, les feuilles de route pour leurs voyages de Lvov à Tarnov, met à leur disposition ses appareils d'état et de chemin de fer, leur ouvre ses entrepôts, leur donne le personnel médical et en général prend une part active dans les préparations de Pétlura. Du côté des autorités polonaises Tutunik ne rencontre aucune résistance mais il y est soutenu.

Le remplacement et l'armement des détachements organisés en Pologne se fait avec l'aide des autorités polonaises militaires et des employés des chemins de fer. Les détachement de Paly, de Nelgovsky et du groupe central d'insurrection de Tutunik furent envoyés par des groupes et échelons du fond de la Pologne, où se trouvaient les armées internées de Pétlura, à la frontière de l'Ukraine. On disait aux soldats qu'on les envoyait au travail. Les détachements de Tutunik furent débarqués et armés en présence des officiers polonais sur le territoire polonais. Le même tableau est représenté par les bandes de Paly qui ont passé en Ukraine par la rivière Sbroutche près de Goussiatine. Pour faciliter le passage et pour garder l'apparence de neutralité, les postes polonais étaient absents. (Les témoignages des prisonniers de guerre et des déserteurs: Borsoy, Choutiaka, Foukel, Matweiev etc.)

Ce n'est pas du côté des autorités polonaises que Tutunik rencontre de résistance, il l'a de la part de ses propres officier et de ses soldats. Ayant perdu confiance dans la politique de Pétlura et de Tutunik, les soldats et les officiers internés ne veulent plus marcher avec eux. Le Ministre de la Guerre polonais voulant à tout prix aider Tutunik, use des violences, envoie les ukrainiens à la mort pour réaliser le rêve du parti militaire polonais: La grande Pologne avec les frontières de 1772.

Nous exposons ici les témoignages d'un prisonnier de guerre.

«Après l'ordre des Polonais de marcher, les soldats étaient vexés et sans courage. La plupart des soldats se consolait en disant; ici nous devons périr par les mains des polonais, ailleurs — par les mains des bolchéviks. Dans le camp de Kaliche le 20. janvier le commandant polonais mit en prison le général Yanovsky enchaîné parceque ce dernier refusa de marcher et critiquait «l'aventure sanglante de la clique de Pétlura et de Tutunik». Dans les camps on hait Pétlura parceque «il s'est vendu à la Pologne». Ses partisans les plus dévoués n'ont plus d'espoir dans ses entreprises, ce que Tutunik ne cache plus. Les chefs de «brigades» fictives, ranassées des restes des «divisions» qui ne comptent que quelques centaines de guerriers, ont la même méfiance.

Selon les témoignages des commandants des camps internés, une partie de l'armée de Pétlura ne compte que 8 divisions, et l'autre partie 6 divisions. 7000 hommes sont capables de faire la guerre: 4000 officiers et 3000 simples soldats. Pour donner l'idée du manque de courage des supérieurs de l'armée nous ajoutons la correspondance entre le chef de la brigade, colonel Roman Souchko et l'ex-chef des tirailleurs Konovalez-Souchko, qui le jour même de son départ pour l'Ukraine se plaint «d'une faiblesse parmi les supérieurs». Le gouvernement d'Ukraine a fait part au gouvernement de la Pologne des préparatifs de Pétlura. Dans sa note du 13. octobre il dénonçait le passage de Tutunik par Olevsk. Déjà après la défaite des bandes de Paly, le gouverne-

ment des Soviets avait un grand nombre de documents pour pouvoir prévoir les événements prochains. Il avait raison de présenter des avertissements au gouvernement polonais. Après la défaite du détachement de Tutunik nous nous sommes emparés de ses archives avec les ordonnances, les rapports, les cartes et d'autres documents. En nous basant uniquement sur ces documents nous pouvons relever tout le travail criminel qui se faisait dans la 2-ième section de l'Etat-Major polonais: incendie, crime, pillage et destruction de l'Ukraine. Après la dernière défaite de l'aventure sanglante de Pétlura, nous demandons: est-elle vraiment la dernière? Ayant l'expérience du passé nous ne pouvons plus nous reposer sur les promesses du gouvernement polonais d'exécuter le Traité de Riga. L'Ukraine des Soviets a besoin de réelles garanties. Si le gouvernement polonais ne punit pas les organisateurs de ces aventures sanglantes de banditisme, on peut bien dire qu'il approuvera à l'avenir ces actions ennemis contre l'Ukraine des Soviets, ce qui n'est pas admissible pour les bons rapports des deux pays voisins. Le gouvernement des Soviets n'a pas l'intention, (ce qui ressort de ses notes) d'imposer au gouvernement polonais des garanties. Mais pour assurer les rapports politiques et économiques entre les peuples ukrainien et polonais, ce qui est indispensable pour les deux pays, il se croit en devoir de prendre les garanties nécessaires. Les actions de l'état-major polonais et de l'agence de Pétlura ne trouvent probablement pas l'approbation dans les lois polonaises. La tentative de provoquer une guerre entre la Pologne et l'Ukraine ce qui désirent les agences de Pétlura, est au point de vue des polonaises un crime d'état. Il est indispensable que le gouvernement polonais entreprenne les mesures nécessaires contre ceux qui désirent, malgré la volonté du peuple polonais, répéter les jours sanglants.

DOCUMENTS OFFICIELS.

No. 1.

Télégramme au Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères de la République Socialiste Soviétique Russe, du 13 avril 1919.

Après la victoire remportée sur les troupes du Directoire à Korosten, notre Armée Rouge entrera dans le plus bref délai en contact avec les troupes polonaises qui occupent, selon nos informations, une partie de la province de Volhynie et la province de Kholm. Dans son désir d'éviter tout conflit avec la République Polonaise, le Gouvernement Socialiste Soviétique Ukrainien s'adresse au Gouvernement de la République fraternelle Russe en le priant de servir de médiateur entre le Gouvernement de la République Soviétique Ukrainienne et le Gouvernement Polonais, afin d'amener une retraite spontanée des troupes polonaises du territoire de la République Soviétique Ukrainienne. La présence actuelle du citoyen Wenzkowsky, Envoyé en Mission spéciale de la République Polonaise, à Moscou, nous permet de croire que l'appel que nous venons de vous transmettre trouvera plein appui de votre part.

Dans le cas où vous seriez d'accord d'accepter la médiation entre la République Soviétique Ukrainienne et la République Polonaise, le Gouvernement de la République Ukrainienne vous autorise de déclarer au Gouvernement Polonais que nous sommes prêts à entrer en pourparlers avec celui-ci par l'intermédiaire de la Russie Soviétique, dans le but d'amener une solution pacifique du problème des frontières entre l'Ukraine et la Pologne, en se basant sur la volonté de la population des régions contestées.

Veuillez bien nous informer de votre décision ainsi que des résultats de vos démarches au cas, où vous accepteriez notre proposition.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple d'Ukraine et Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères: Rakovsky.

No. 2.

Au citoyen Alexandre Ianowitsch Wentzkowsky, Envoyé Extraordinaire du Gouvernement de la République Polonaise.

15—IV. 1919.

Monsieur,

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple d'Ukraine et Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères de la République Soviétique Ukrainienne, M. Ch. G. Rakovsky, s'est adressé au Gouvernement de la R.S.F.S.R. en lui soumettant le fait que l'armée soviétique ukrain-

nienne, après avoir remporté plusieurs victoires sur l'armée du Directoire, peut entrer en contact, dans le plus proche avenir, avec les troupes polonaises. Dans son désir d'éviter tout conflit avec la République Polonoise, le Gouvernement Socialiste Soviétique Ukrainien s'adresse au gouvernement fraternel de la R.S.F.S.R. en lui demandant de servir de médiateur entre le Gouvernement de la République Soviétique Ukrainienne et celui de la République Polonoise afin de rendre tout conflit impossible. Le Gouvernement de la République Socialiste Soviétique Ukrainienne autorise le Gouvernement de la R.S.F.S.R. de déclarer au Gouvernement Polonois que le Gouvernement Ukrainien est prêt à entrer en pourparlers, par l'intermédiaire du Gouvernement de la R.S.F.S.R. avec le Gouvernement Polonois dans le but d'amener une solution pacifique du problème des frontières entre l'Ukraine et la Pologne, en se basant sur la volonté des travailleurs des régions contestées.

De notre part nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur, de bien vouloir faire les démarches nécessaires auprès du gouvernement de la République Polonoise et nous communiquer l'attitude de ce dernier à l'égard de la proposition de la République Socialiste Soviétique Ukrainienne, qui vous est transmise par notre intermédiaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Commissaire de Peuple aux Affaires Etrangères, Tchitchérine.

No. 3.

Radio-télégramme au Ministre des Affaires Etrangères de la République de la Pologne, M. Paderewsky, Varsovie. A tous.

Malgré notre note qui vous fut officiellement transmise par l'intermédiaire de votre Envoyé en Mission spéciale à Moscou, M. Wenzkowsky, concernant la solution pacifique du problème des frontières entre la République Socialiste Soviétique Ukrainienne et la République Polonoise sur la base du principe de la libre disposition des masses laborieuses, — les troupes polonaises continuent leur avance sur notre territoire, s'emparant des villes et des villages, livrant ainsi les ouvriers et les paysans ukrainiens à l'oppression inouïe et l'exploitation par la bourgeoisie et les agriculteurs polonais. Dans leurs incursions de brigandage, les troupes de la bourgeoisie polonoise massacrent la population, pillent et brûlent des villages, en prouvant par là que, si la bourgeoisie polonoise était incapable, sans l'aide de la grande Révolution Russe, de réunir les parties séparées du peuple polonais, elle est par contre la digne héritière de la politique de proie et des méthodes barbares pratiquées par les 3 anciennes monarchies.

Les troupes de Haller brûlèrent le 10 juin la station Tchartorisk, le 11 juin — la petite ville de Woulchitz à 30 verstes au nord de la station Tchartorisk, sur le fleuve Sty; le 12 juin — le village Perekalle à 40 verstes au nord de Tchartorisk; le 14 juin — le village Retchitza. Depuis nos communiqués de campagne ainsi que les protestations des paysans nous rapportent continuellement des nouveaux méfaits des gardes-blanches polonaises. Des villages entiers sont réduits en cendres à la moindre protestation de la population contre les réquisitions opérées par les commandants polonais. Il n'incombe pas au Gouvernement Soviétique Ukrainien d'avertir le Gouvernement bourgeois polonais que sa politique insensée exaspère

contre la Pologne tous ses voisins pillés; que cette politique, en empêchant toute cohabitation pacifique, sera finalement néfaste pour la bourgeoisie polonaise elle-même, qui provoque le soulèvement des masses laborieuses, vaincues, mais non assujetties. Dans un avenir proche, les prolétaires et les paysans polonais finiront eux-mêmes par renverser le pouvoir de leur propre bourgeoisie. Mais l'instinct élémentaire de la propre défense dicte au Gouvernement des ouvriers et des paysans de l'Ukraine le devoir de porter à la connaissance du Gouvernement polonais que ses méfaits ne peuvent pas rester impunis. Ordre a été donné à l'Armée Rouge Ukrainienne de traduire devant le Tribunal Révolutionnaire de guerre les officiers polonais faits prisonniers. De même il a été ordonné à la Commission Extraordinaire Panukrainienne de qualifier d'otages tous les aristocrates et les bourgeois polonais qui se trouvent sur le territoire de l'Ukraine. Nous les déclarons responsables des crimes commis par le gouvernement, sous la protection duquel ils se trouvent. Quant au prolétariat et aux paysans polonais, ils resteront également dans l'avenir nos fidèles alliés, dans l'attente du proche triomphe qui est le voeu le plus sincère et le plus ardent des ouvriers et paysans ukrainiens.

Le 22 juillet 1919.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple d'Ukraine et Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères

Ch. Rakovsky.

No. 4.

Télégramme au Président du Conseil des Commissaires du Peuple de la R.S.S.U., M. Rakovsky, du 9 août 1919.

A la déclaration de Markhlewsy, disant que le Gouvernement Ukrainien l'autorise de mener les pourparlers aux mêmes conditions que le gouvernement russe, Wenzkowsky répond que, cette déclaration étant en contradiction avec le radio reçu à Varsovie de Kiev et qui contient la menace de fusiller les otages, et qu'il serait inopportun de discuter des affaires ukrainiennes, tant que cette question ne sera pas éclaircie.

No. 154.

Tchitchérine.

No. 5.

Radio-télégramme du Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères de la République Soviétique Ukrainienne, Rakovsky, au Ministre des Affaires Etrangères de Pologne, Patek, de 26 avril 1920.

Le 19 avril, vers 4 heures de l'après-midi un aéroplane polonais survola Kiev et jeta des bombes par lesquelles 10 personnes furent tuées et 14 — blessées. Au nombre des tués se trouvent 1 femme et 2 enfants. En vous communiquant ce fait révoltant, le gouvernement ouvrier et paysan de l'Ukraine exprime sa profonde indignation contre les actes du commandement militaire polonais, qui ne se borne pas à piller, mobiliser et massacrer la population pacifique ouvrière et paysanne dans les districts des provinces de Volynie et de Podolie occupés par les troupes polonaises, mais fait aussi subir ce traitement à la population pacifique de la partie libre de notre territoire. Au moment même, où le gouvernement

polonais, assure le monde entier de son prétendu désir de rétablir les relations amicales entre les peuples polonais et ukrainien, — des faits analogues, ne peuvent qu'augmenter les suspicions quant à la sincérité des intentions du gouvernement polonais et renforcer l'impression dans le peuple ukrainien, que sous la prétendue intention de la Pologne de respecter la volonté du peuple ukrainien, se cachent des tendances d'agression et de conquête. Confirmant encore une fois ses intentions pacifiques, le Gouvernement des ouvriers et des paysans de l'Ukraine proteste énergiquement contre les agissements du Commandement Polonais qui fait systématiquement échouer toutes les tentatives entreprises par les Gouvernements Soviétistes de la Russie et de l'Ukraine afin de rétablir des relations normales entre les peuples de la Russie et de l'Ukraine d'une part et le peuple polonais de l'autre.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères de la République Soviétiste Ukrainienne.

Rakovsky.

No. 6.

Note du Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères Rakovsky,
au Ministre des Affaires Etrangères de la Pologne, prince Sapieha, du
16 avril 1921.

Par l'Art. 2 du Traité d'Armistice et de paix préliminaire entre la Russie et l'Ukraine d'une part, et la Pologne de l'autre, — la Pologne et l'Ukraine s'engagent réciproquement à s'abstenir de toute intervention dans les affaires intérieures de l'autre contractant; elles s'engagent non seulement à ne pas créer, mais aussi à ne pas soutenir d'organisations prétendant au rôle de gouvernement de l'autre partie, avec le but de combattre par les armes l'autre partie contractante ou poursuivant le renversement de son régime politique et social ou attenant à son intégrité territoriale. La signature du traité de paix rend l'observation de l'article 2 du traité préliminaire par les parties contractantes encore plus impérieusement obligatoire, dans l'intérêt des relations pacifiques et de bon voisinage à établir entre elles.

Le Gouvernement Soviétiste Ukrainien doit malheureusement constater que du côté de la République Polonaise les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour observer ledit article du traité préliminaire. En contradiction flagrante avec son sens précis, existe et agit officiellement jusqu'à ce jour à Tarnov, sur le territoire polonais, une organisation qui s'intitule «Gouvernement de la République Populaire Ukrainienne», possédant un cabinet des ministres, un parlement improvisé, décoré du nom de «Rada¹» de la République Ukrainienne, et tenant des séances régulières. De Tarnov par le télégraphe mis par le Gouvernement Polonais à la disposition de cette organisation de conjurés, le prétendu «Bureau Ukrainien de la Presse» répand journalièrement des dizaines de télexgrammes mal intentionnés et calomnieux à l'adresse du Gouvernement Soviétiste Ukrainien, qui a conclu l'armistice et actuellement est en état de paix avec la Pologne. La presse polonaise et ukrainienne donne journalièrement des comptes-rendus des actes de ce gouvernement, privé de territoire et

¹) Rada = Conseil.

d'autorité et qui n'existe et ne fonctionne que grâce à l'aide fournie par les autorités polonaises. Ces comptes rendus parlent de mesures et de démarches entreprises afin de renforcer l'armée de ce gouvernement de conjurés réfugié sur le territoire polonais en y incorporant des officiers étrangers, c. à d. pour renforcer la force armée qui est destinée à organiser des insurrections sur le territoire ukrainien et à contribuer au renversement du régime politique et social de ce pays.

Parallèlement à l'activité ouverte et officielle de l'organisation contre-révolutionnaire ukrainienne qui existe sur le territoire polonais et sur laquelle on peut trouver des informations dans tout journal polonais ou ukrainien, il ressort des documents qui se trouvent en possession du Gouvernement Soviéliste Ukrainien, que sur le territoire polonais sont organisées des bandes qu'on transporte ensuite sur territoire ukrainien afin d'y fomenter des pillages, incendies, pogroms anti-juifs, meurtres d'employés des soviets et de soldats rouges, explosions de voies ferrées et autres crimes contre les ouvriers et paysans d'Ukraine et leur travail créateur et pacifique. Ainsi il ressort des archives de la bande de Khmara, saisies le 29 mars dans le bois de Boudin à cinq verstes au sud de Trostiansy, province de Podolie, que cette bande appartient à la division de cavalerie des insurgés de Boug, formée le 24 février 1921 sur l'ordre de Pétlura qui habite en Pologne et sert d'Ataman en Chef («Golowny Ataman») du pré-tendu «Gouvernement de la République Populaire Ukrainienne». A en juger par les journaux polonais et ukrainiens, Pétlura jouit de l'attention particulière de la part du Chef de l'Etat Polonais, par lequel il a été reçu en audience solennelle dans son palais, avant son voyage pour Paris. D'autres documents trouvés dans ces mêmes archives, aussi bien que les dépositions des prisonniers d'une bande pétlurienne appartenant au détachement d'un certain Barsky (ces dépositions furent faites le 30 mars) montrent que près de la frontière polono-ukrainienne, sur territoire polonais, à partir de la région de Rovno, se trouve une série d'états-majors qui ont pour but de transporter les bandes en Ukraine et de les diriger, et cela avec le soutien évident des autorités militaires polonaises. Le détachement de cavalerie de Barsky, ayant d'être transporté sur territoire ukrainien, a joué de la protection des autorités polonaises à Ostrog.

D'après les dépositions de ces mêmes prisonniers, il se forme sur territoire polonais, dans la région d'Iziaslav, un autre détachement avec un autre Ataman de bandits en tête. A Vladimir-Volynsk l'Ataman Pavlenko agit dans le même but, en organisant d'autres groupements. Tous ces détachements sont destinés à ouvrir les hostilités contre le pouvoir soviétique ukrainien dans les provinces de Volhynie, de Podolie et de Kiev.

Les conséquences auxquelles peuvent conduire les faits sus-mentionnés sont en contradiction flagrante avec les intentions exprimées par la Pologne aussi bien que par la Russie et l'Ukraine dans les traités qu'elles ont signés. Les hostilités contre la République Soviétaire Ukrainienne qui sont fomentées par l'organisation contre-révolutionnaire ukrainienne de Tarnov ne peuvent que retarder le rétablissement de relations politiques et économiques normales entre la Pologne et l'Ukraine. Le but non caché du pré-tendu «gouvernement de la République Populaire Ukrainienne» est de provoquer une nouvelle guerre entre la Pologne et l'Ukraine. Vu que tel ne peut être le but du peuple polonais, ni de son gouvernement, le Gouvernement Soviétaire Ukrainien, tout en protestant contre l'aide prêtée par les autorités civiles et militaires polonaises aux organisations

des insurgés ukrainiens et contre la tolérance pratiquée à l'égard de ceux-ci, — exprime la certitude que le Gouvernement Polonais mettra fin au «Gouvernement de la République Populaire Ukrainienne» de Tarnov ainsi qu'à toutes ses organisations civiles et militaires existant en violation flagrante de l'art. 2 du traité de paix préliminaire.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire aux Affaires Etrangères.

Rakovsky.

Nr. 7.

Note du Vice-Ministre des Affaires Etrangères de la République de Pologne, Jean Domsky, au Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire aux Affaires Etrangères de la République Socialiste Soviétique Ukrainienne Rakovsky, du 26 avril 1921.

En réponse à la note du Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire aux Affaires Etrangères de la R.S.S.U., Rakovsky, le Gouvernement Polonais déclare que l'art. 2 du traité préliminaire contient l'engagement mutuel des deux parties de respecter leur souveraineté et de ne pas intervenir dans leurs affaires intérieures. En outre, l'article prévoit la non-intervention dans les opérations militaires de chacune des parties contractantes. Pour ce qui concerne les organisations poursuivant les buts d'une lutte armée contre l'autre partie contractante, il est dit dans le traité préliminaire que cet engagement sera établi de façon détaillée dans le traité de paix. En effet, de tels engagements furent pris par les parties contractantes dans le traité de paix et existent depuis l'entrée du traité en vigueur. Par conséquent, la référence du Commissaire du Peuple d'Ukraine au traité de paix n'est pas fondée.

S'en tenant à ses engagements, le Gouvernement Polonais, depuis l'entrée en vigueur du traité d'armistice, cessa tout soutien aux opérations militaires de Petlura. Les troupes de Petlura, rejetées par l'Armée Rouge sur territoire polonais, ont été désarmées et internées. Le séjour sur le territoire polonais de Petlura et de ses ministres a été permis par le Gouvernement Polonais en vertu du droit d'asile, obligatoire pour toutes les nations civilisées. La délégation russe-ukrainienne à Riga en a été avisée et n'a point protesté.

Le Gouvernement Polonais remarque, que désirant l'exécution la plus exacte et la plus durable possible du traité de paix, il a, dès son entrée en vigueur, pris toutes les mesures afin de le remplir exactement. En réponse aux plaintes du Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères de la R.S.S.U. le Gouvernement Polonais remarque, que la liberté de la presse existe en Pologne. On peut s'attendre qu'un certain changement de ton de la presse soviétique amènera un changement dans l'attitude de la presse polonaise. Le Gouvernement Polonais s'abstient strictement de s'immiscer dans les affaires intérieures de ses voisins. Il ne se trouve en aucune espèce de liaison avec les formations révolutionnaires et ignore les organisateurs des pillages et des pogroms juifs de même que les agissements des bandes sur le territoire ukrainien et les destructions de voies de communication. C'est pourquoi le Gouvernement ne peut en être rendu responsable.

Le Gouvernement Polonais est convaincu que la République Ukrainienne partagera les tendances pacifiques de la Pologne, et insistera devant le Gouvernement Ukrainian pour la cessation de l'aide apportée par lui aux opérations militaires qui contredisent l'art. 2 du traité préliminaire.

D o m b s k y.

No. 8.

Note du Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaires du Peuple aux Affaires Etrangères de la R.S.S.U. Rakovsky au Ministre des Affaires Etrangères de la République de Pologne Prince Sapieha.

En réponse à la déclaration du Gouvernement Polonais, du 29 avril, le Gouvernement Ouvrier et Paysan d'Ukraine a l'honneur de communiquer ce qui suit:

L'interprétation de l'art. 2 du traité préliminaire avant et après la signature du traité de paix où cet article est développé d'une façon concrète, n'a plus qu'un intérêt historique rétrospectif. Néanmoins le Gouvernement Ukrainian ne peut partager l'opinion du Gouvernement Polonais en ce qui concerne l'art. 2 du traité préliminaire. Le concours prêté sur territoire polonais par les autorités polonaises civiles et militaires aux formations contre-révolutionnaires ukrainiennes transportées par la suite sur le territoire ukrainien, fait ayant provoqué la protestation du Gouvernement Ukrainian dans sa note du 16 avril, — ce concours n'est autre chose que le soutien des opérations militaires étrangères, formellement interdit par l'art. 2 du traité préliminaire. Le second malentendu qui s'est glissé dans la note polonaise et que le Gouvernement Ukrainian croit nécessaire d'écartier, c'est la remarque du Gouvernement Polonais, d'après laquelle le Gouvernement Ukrainian se plaindrait de l'attitude de la presse polonaise. Le Gouvernement Ukrainian n'avait pas et n'a pas l'intention de s'ingérer dans la législation intérieure de la Pologne, de proposer tel ou tel régime pour la presse polonaise. Pareille interprétation de la note du Gouvernement Ukrainian du 16 avril n'est justifiée ni par son texte, ni par son esprit. De même il ne s'y trouve point de plaintes contre telle ou telle opinion de personnages politiques non responsables ou de journalistes. Mais le Gouvernement Ukrainian suit avec une extrême attention tout ce qui paraît dans la presse polonaise sur les déclarations et les actes du Gouvernement Polonais ainsi que sur les agissements de diverses organisations qui préparent des interventions armées contre l'Ukraine, — ce dont on ne peut naturellement rendre responsables les journalistes qui enregistrent ces faits. Dans sa première note, où le Gouvernement Ukrainian attirait l'attention sur certains actes attribués par la presse polonaise au Chef d'Etat Polonais, aussi bien qu'aujourd'hui lorsqu'il doit attirer l'attention du Gouvernement Polonais sur la déclaration du Président et du Vice-Président de la Diète Polonaise. Mrs. Trompczynski et Moraczewski, qui ont exprimé publiquement leur approbation à l'organisation contre-révolutionnaire ukrainienne que le Gouvernement Polonais s'est engagé par le traité de Riga à dissoudre. — le Gouvernement Ukrainian constate qu'une pareille manifestation politique de la part des dirigeants de l'Etat polonais affaiblit la force du traité conclu entre la Pologne et l'Ukraine dans l'intérêt des deux Etats. Le Gouvernement Ukrainian a d'autant plus de raison de s'inquiéter car de

semblables déclarations sont interprétées par les agents locaux du Gouvernement Polonais comme des instructions directes ordonnant de soutenir les organisations contre-révolutionnaires ukrainiennes. Le Gouvernement Ukrainien remarque avec étonnement que c'est seulement par sa note du 16 avril que le Gouvernement Polonais apprend pour la première fois les agissements sur le territoire d'Ukraine des organisations contre-révolutionnaires ukrainiennes créées et résidant sur le territoire polonais, ainsi que les pillages et pogroms juifs, massacres et destructions que ces organisations commettent sur le sol de l'Ukraine. Pareille assertion de la part du Gouvernement Polonais est en contradiction avec le fait universellement connu que pendant les pourparlers de paix à Riga des informations suffisantes furent données au sujet des agissements des organisations contre-révolutionnaires ukrainiennes et russes, et que ces informations servirent en partie de fondement à l'insertion dans le traité préliminaire de l'article 2, qui reçut ensuite son développement concret dans le traité de paix. La remarque du Gouvernement Polonais qu'il ne peut être rendu responsable pour les sentiments que certaines régions de l'Ukraine nourrissent pour l'Ataman Petlura, cette remarque ne peut malheureusement pas être interprétée par le Gouvernement Ukrainien autrement que comme une tendance du Gouvernement Polonais de dégager les autorités polonaises de la responsabilité pour leurs actes bien déterminés qui ont servi de fondement à la note ukrainienne du 16 avril. Le Gouvernement Ukrainien doit protester de la façon la plus énergique contre cette tendance de la note du Gouvernement polonais. Le Gouvernement Ukrainien n'avait aucune raison de se plaindre des sentiments nourris par les ouvriers et paysans ukrainiens à l'égard du préteur ataman Petlura, puisqu'il a suffi chaque fois de son apparition sur le territoire ukrainien pour que lui et son gouvernement groupent contre eux tous les ouvriers et paysans d'Ukraine. Mais le Gouvernement Ukrainien ne peut tolérer que le Gouvernement Polonais qui a signé à Riga le traité de paix avec l'Ukraine dans le but de faire cesser les hostilités, continue ses actes agressifs contre l'Ukraine, en donnant asile aux détachements de Petlura et en les aidant par tous les moyens. Le Gouvernement Ukrainien estime nécessaire dans l'intérêt du maintien en vigueur du traité de Riga, de porter à la connaissance du Gouvernement Polonais que le but des organisations contre-révolutionnaires ukrainiennes résidant sur le territoire polonais est précisément la rupture de ce traité. Les idées contenues dans les proclamations qui sont répandues par les agents pétluriens se réduisent à ceci, que le traité de Riga est inopérant et que le véritable traité entre la Pologne et l'Ukraine est celui qui aurait été conclu entre Pétlura et le Gouvernement Polonais en avril 1920. Le Gouvernement Ukrainien estime qu'il est dans l'intérêt du Gouvernement polonais lui-même de mettre fin à l'intrigue politique qui cherche à provoquer une nouvelle guerre entre les deux nations. Quant à l'affirmation du Gouvernement polonais qu'il y ait sur territoire ukrainien des formations militaires galiciennes dont le but serait d'ouvrir les hostilités contre la République Polonaise, le Gouvernement ukrainien s'empresse de donner au Gouvernement polonais l'assurance la plus catégorique qu'il a été induit en erreur. Les unités galiciennes qui se sont rendues à l'Armée Rouge pendant l'occupation de l'Ukraine du Sud-Ouest au début de 1919 sont passées en majorité sur le territoire polonais, tandis que les insignifiants détachements galiciens demeurés sur territoire ukrainien ont été dissous encore pendant les opérations de l'année dernière entre la Po-

logne et l'Ukraine. Au moment actuel il n'y a pas sur le territoire ukrainien une seule formation militaire composée d'originaires d'un Etat étranger, ou bien d'originaires de la Galicie Orientale ou des parties de l'Ukraine cédées à la Pologne, pas une seule formation militaire se trouvant à la disposition d'une organisation gouvernementale ou politique quelconque autre que le Gouvernement de l'Ukraine Soviériste ou son Allié le Gouvernement de la Russie Soviériste.

Après une vérification soigneuse des noms des personnes désignées dans la note polonaise, le Gouvernement Ukrainien peut constater qu'aucune d'elles, — en tant qu'elles existent, — n'occupe de poste important dans aucune institution civile ou militaire de la République ukrainienne. En outre le Gouvernement ukrainien porte à la connaissance du Gouvernement polonais, que conformément à la Constitution de l'Ukraine Soviériste, les personnes faisant part des organisations civiles ou militaires deviennent par cela-même citoyens de la République Soviériste Ukrainienne et jouissent des mêmes droits que tous des autres citoyens de la République. Cette loi fait exception seulement pour les personnes qui peuvent en vertu du traité entre la Pologne et l'Ukraine, opter pour la nationalité polonaise au cas où leur lieu de naissance ait été cédé à la Pologne.

Le Gouvernement Soviériste Ukrainien a toujours fait preuve de tendances pacifiques à l'égard de la Pologne en exprimant à maintes reprises le désir de conclusion d'un traité de paix et ceci bien avant la guerre de l'année dernière pour laquelle ni le Gouvernement Ukrainien, ni celui de la Russie Soviériste ne peuvent porter la responsabilité. Aujourd'hui que la guerre a pris fin par la signature du traité de Riga, le Gouvernement Ukrainien doit dire de la façon la plus nette et la plus catégorique, qu'il se tient aux bases du traité et c'est avec satisfaction qu'il prend acte de la déclaration du Gouvernement Polonais que lui aussi se base exclusivement sur le traité de Riga et prend toutes les mesures nécessaires pour l'exécution exacte et effective de son cinquième article. En même temps le Gouvernement Ukrainien est obligé de noter que les faits dont il s'est plaint dans sa note du 16 avril, continuent jusqu'à ce jour. D'après les renseignements précis se trouvant en la possession du Gouvernement Ukrainien, dans les centres de Rovno, Doubno, Kremenets, Korets situés non loin de la frontière, sont formés des Etats-Majors Pétluriens pour l'organisation et le transport des bandes sur territoire Ukrainien. En tête de l'Etat-Major Pétlurien à Rovno se trouve un certain ataman Goloub dont la mission est de fomenter des désordres dans la province de Volhynie. L'un des détachements formé par lui a été envoyé à Ostrog sur territoire polonais. Dans la région d'Iziaslav district de Chepetovka, se trouve un autre détachement avec l'ataman Balikh en tête. Ces détachements sont complétés par des soldats pétluriens internés à Czenstochowo. Dans cette dernière ville, sous la direction de l'ataman, Oudovitchenko et avec l'aide des instructeurs français et polonais, sont formés de nouveaux détachements destinés à être transportés sur territoire ukrainien. En même temps l'ataman Paylenko organise des détachements à Vladimir; le colonel Loudovitski, commandant du régiment de Mazepa, se trouve à la tête d'un détachement de 150 cavaliers, non loin de la frontière polonaise, prêt à passer dans la province de Podolie pour se joindre au détachement dernièrement envoyé là-bas sous le commandement d'un certain Lykho. Dans le village de Waniatch, situé sur le territoire polonais, 40 verstes au nord de Korets, s'organise

une autre bande contre-révolutionnaire forte d'environ 600 cavaliers recrutés parmi les mêmes troupes de Pétlura soi-disant internées. Dans la localité de Wolgorja à 25 verstes sud-ouest d'Ostrog sur la frontière-même se trouve un autre détachement Petlurien. A Ostrog-même travaille une active organisaiton de contre-révolutionnaires ukrainiens ayant pour président Pavliouk, pour vice-président l'instructeur militaire — Djatchenko. Dernièrement sont arrivées à Ostrog 15 mitrailleuses pour armer les troupes pétluriennes. Quant à l'équipement, il est livré par les magasins polonais locaux. De cette façon, en complément aux faits que le Gouvernement Ukrainien a porté à la connaissance du Gouvernement Polonais dans sa note du 16 avril, il a l'honneur de communiquer dans sa présente note une série de faits nouveaux de même nature. Le Gouvernement Ukrainien, étant convaincu que le Gouvernement polonais estime l'observation du traité de Riga obligatoire non seulement pour l'Ukraine, mais aussi pour la Pologne, est obligé d'insister de la façon la plus catégorique sur l'exécution immédiate, exacte et efficace du traité.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères de la R.S.S.U. Rakovsky.

Kharkov, le 26 mai 1921 N 5281.

No. 9.

Note du Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères, Rakovsky, au Ministre des Affaires Etrangères de la Pologne, du 5 juin 1921.

Au nom du Gouvernement de la République Socialiste Soviétaire Ukrainienne j'ai l'honneur de vous communiquer que mon Gouvernement sera très heureux de voir M. Hempel en qualité de représentant diplomatique plénipotentiaire de la Pologne en Ukraine. D'autre part, nous confirmons par la présente la communication que nous vous avons envoyée en réponse à la communication de M. Lados, concernant la nomination de M. Choumsky au poste de représentant plénipotentiaire diplomatique de l'Ukraine à Varsovie, avec les citoyens: Khourguine comme conseiller et Slak comme premier secrétaire. En même temps je dois remarquer que je n'ai pas reçu de vous jusqu'à présent une communication directe concernant la nomination du citoyen Choumsky ainsi qu'une note arrêtant la forme de notre représentation diplomatique qui est à établir en vertu du traité de paix. J'espère par conséquent que le point de vue du Gouvernement Soviétaire Ukrainien quant aux fonctions et à la position internationale de notre représentation à Varsovie, est reconnu par la Pologne.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères, Rakovsky.

No. 10.

Note du Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères de la R.S.S.U. Rakovsky au Ministre des Affaires Etrangères de la République de Pologne, Skirmunt, du 12 août 1921.

Le Gouvernement Soviétaire Ukrainien a l'honneur de porter à la connaissance du Gouvernement polonais l'incident de frontière provoqué par les autorités militaires polonaises dans la région d'Olevsk. D'après

les rapports reçus du point frontière de Novgorod-Volynsk, datés du 10 août, les autorités militaires polonaises dans la région du poste No. 1 Jourgewitchi, à 20 verstes au nord d'Olevsk, ont exigé de la garde frontière ukrainienne l'évacuation immédiate de la station joignant Jourgewitchi-Voitkevitchi, se trouvant également au nord d'Olevsk. Conformément à l'art. 2 du traité de Riga, la frontière dans la région Olevsk-Sarny doit passer entre la station Ostki et la St. Snovidovitchi, laissant du côté de l'Ukraine les villages Voitkovitchi, Sabitchin, Mikhallovka et Boudkysnov, et du côté de la Pologne les villages Radzivilovitchi, Ratchkov, Bialovijskaja, Belevija et Snovidovitchi. Quant au villages de Jourgewitchi, il va de soi qu'étant situé bien plus à l'est que la ligne passant par les points nommés ci-dessus, il est incontestablement ukrainien. Le Gouvernement Soviéliste Ukrainien proteste de la façon la plus énergique contre les actes des autorités militaires polonaises du poste No. I et espère que le Gouvernement polonais prendra de son côté immédiatement les mesures nécessaires pour liquider cet incident de frontière présentant une atteinte directe au traité de Riga, et qu'il punira les coupables.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères, Rakovsky.

No. 11.

Note du Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R. Tchitchérine et du Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères de la R.S.S.U. Rakovsky au Ministre des Affaires Etrangères de la Pologne, Skirmunt,
du 14 août 1921.

Les Gouvernements de Russie et d'Ukraine ont l'honneur de porter à la connaissance du Gouvernement Polonais l'incident de frontière provoqué par les autorités militaires polonaises dans la région d'Olevsk. D'après les rapports reçus du point frontière de Novgorod-Volynsk datés du 10 août, les autorités militaires polonaises dans le secteur du poste No. 1 Jourgewitchi 20 verstes au nord d'Olevsk, ont exigé de la garde frontière ukrainienne l'évacuation immédiate de la station joignant Jourgewitchi — Voitkevitchi qui se trouve également au nord d'Olevsk. Conformément à l'article 2 du traité de Riga, la frontière dans la région Olevsk-Sarny doit passer entre les stations Ostki et Snovidovitchi, en laissant du côté de l'Ukraine les villages Sabitchi et Mikhallovka-Boudnisko, et du côté de la Pologne — les villages Radzivilovitchi, Ratchkov, Beleviaraka, Aielovitza et Snovidovitchi. Quant au village Jourgewitchi, il va de soi qu'étant situé bien plus à l'est que la ligne passant par les points nommés ci-dessus, il est incontestablement ukrainien.

Le Gouvernement Soviéliste Ukrainien proteste de la façon la plus énergique contre les actes des autorités militaires polonaises du poste No. I et espère que le Gouvernement polonais de son côté prendra des mesures immédiates pour liquider cet incident de frontière présentant une atteinte directe au traité de Riga et qu'il punira les coupables.

Le Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères de la R.S.F.S.R..
Tchitchérine.

Le President du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères de la R.S.S.U., . Rakovsky.

Protestation du Président de la Délégation Russo-Ukrainienne à la Commission Mixte de rapatriement, V. Ignatov, au Ministre des Affaires Etrangères de la République de Pologne.

Copie à Monsieur le Président de la Délégation Polonaise à la Commission Mixte russe-ukraino-polonaise de rapatriement.

En exécution de la Convention de rapatriement la Délégation russe-ukrainienne est arrivée à Varsovie avec l'intention d'accomplir le plus rapidement et le mieux possible l'oeuvre de rapatriement des ses concitoyens prisonniers de guerre, internés ou appartenant aux autres catégories prévues par l'art. I de la Convention de rapatriement. Ce premier pas vers le rétablissement des relations amicales et le renouvellement des liens économiques entre les peuples polonais et russe-ukrainien renferme l'intention sincère d'exécuter loyalement le traité de paix conclu entre la Pologne d'une part et la Russie et l'Ukraine de l'autre. Le succès et la fécondité des travaux de la Commission Mixte de rapatriement et en particulier de la Délégation russe-ukrainienne dépendent entièrement du concours qui sera prêté par le Gouvernement Polonais comme il est prévu par les articles correspondants (XIV et XX) du Chapitre II de la Convention de rapatriement. Une des conditions favorables à l'accomplissement utile et régulier de nos travaux sera l'attitude de la presse polonaise à notre égard, prenant en considération que nous sommes les représentants des Etats qui viennent de signer le traité de paix avec la République de Pologne. Or, peu de jours avant notre arrivée, le nouvelle parue dans la presse polonaise et russe que la délégation bolchéviste allant à Varsovie, en traversant le territoire de la République Polonaise avait lancé par les fenêtres de ses wagons des proclamations à l'armée et à la population polonaise, et que les voies ferrées à une distance de dizaines de verstes étaient inondées de ces proclamations dont une partie est tombée entre les mains de la gendarmerie polonaise. En outre, dans toute Varsovie, sur les murs et sur les colonnes d'affiches on pouvait voir collé et imprimé sur papier vert un appel de la Ligue antibolchéviste commençant par ces mots: «Compatriotes, les missions gouvernementales bolchévistes viennent à Varsovie» et renfermant des éléments d'excitation contre le pouvoir des Soviets en général et contre la Délégation russe-ukrainienne en particulier. L'appel se terminait par les lignes suivantes: «Citoyens, nous vous mettons en garde contre eux et contre leur propagande. Avant même d'être arrivés ici ils ont violé les conditions de la paix, leur interdisant la propagande politique dans votre pays. Soyez prudents, tenez vous à l'écart, rappelez-vous ce qu'ils sont!». Cet appel fut inséré dans le journal russe «Swoboda» No. 89 du 22 avril de l'année courante. Dès les premiers jours de notre arrivée les manifestations de la presse polonaise portèrent un caractère de persécution systématique, d'insinuation insultante à l'égard de la délégation tout entière aussi bien qu'à l'adresse de tel ou tel de ses membres. Un zèle tout particulier dans ce sens est montré par le journal de Varsovie «Gazeta Poranna» qui insère dans ses numéros 112 et 113 du 25 et du 27 avril des articles d'un caractère absolument inadmissible. Voici ce qu'écrivit ce journal dans l'article «Petit feuilleton» N. 112 du 26 avril: «Je sais que dans la république rouge des Soviets russes il arrive souvent qu'un individu, par exemple Ignatov ne soit pas Ignatov, mais Peisakhowitch, et ne porte un nom russe que grâce au passeport d'un citoyen russe torturé à mort dans

les prisons de la Commission Extraordinaire». Et plus loin: «Tant que nous ne jouissons pas de ce bonheur rouge, nous te prions, nous te supplices, emmène-nous dans ton pays sublime, laisse nous respirer l'air communiste et les bacilles du typhus». A la fin on trouve des devises dont voici l'une «Volons le Voleur!» Dans le No. 118 du même journal l'article de fond intitulé «Leçon de politesse» contient les lignes suivantes au sujet d'une remarque du «Kuryer Polski» disant que la population de Varsovie doit rester correcte à l'égard des représentants des autres Etats, afin de ne pas mettre le Gouvernement dans la nécessité de s'excuser: «La Délégation bolchéviste n'est pas une simple Délégation diplomatique ou technique, diplomatique. On n'a pas besoin d'aller bien loin pour trouver les arguments». Et plus loin: «Chacune de ces missions est un «groupe de combat» dont le but est de supprimer de l'intérieur le régime de l'Etat où elle remplit sa mission soi-disant diplomatique et d'y préparer le terrain pour l'avènement de la 3-me Internationale, autrement dit de Moscou. La mission bolchéviste arrivée à Varsovie a sans doute un caractère semblable et des buts analogues. Que fait par exemple dans la Délégation russe de rapatriement un individu comme Wnorovsky qui a les bras souillés jusqu'aux coudes de sang polonais? Pourquoi y-a-t-il des Sosnovsky et des Belorousov, bourreaux de la population polonaise et russe, qui ont sur la conscience plus de victimes innocentes que de cheveux sur la tête? Pourquoi le Gouvernement Polonais tolère-t-il leur séjour sur territoire polonais? Peut-on s'étonner qu'en rencontrant ces individus chaque Polonais sent l'écume lui venir à la bouche et ses poings se serrer? Ce n'est pas la population de Varsovie qui sera coupable s'il arrive dans les rues de Varsovie ou dans un lieu public le cas d'un «accueil impoli» de la Délégation Soviétique et si le Gouvernement polonais est obligé un jour de s'excuser devant la Délégation bolchéviste, qu'il n'attribue pas la faute à la population de Varsovie, mais à lui-même. Nous n'avons qu'un conseil à donner à la Délégation bolchéviste, c'est de ne pas trop provoquer par sa présence la population de Varsovie. Le sang polonais qui macule les mains de ses membres est encore trop frais.»

Par suite d'une pareille attitude d'une partie de la presse il eut déjà des cas de manifestations injurieuses de la part de certains citoyens de Varsovie à l'égard des membres de la Délégation. Pareils articles, notices et appels, voisinant avec une provocation directe à maltraiter les membres de la Délégation russe-ukrainienne et contenant des informations visiblement imaginées portent un caractère injurieux pour la Délégation étrangère elle-même aussi bien que pour l'Etat qu'elle représente, et nous obligent d'élever devant le Gouvernement Polonais la plus énergique protestation. Nous réclamons avec insistance qu'un démenti officiel du Ministère des Affaires Etrangères de la République Polonaise soit opposé aux informations fausses, d'après lesquelles des proclamations auraient été lancées par nous lors de notre voyage pour Varsovie, en indiquant que pendant notre traversée du territoire de la République Polonaise nous avons été accompagnés par le conseiller du Ministère des Affaires Etrangères M. Okchinski et par les représentants d'autres services. Nous comptons que les manifestations publiques de certains citoyens aussi bien que de groupes entiers visant peut-être à amener la rupture du traité de paix, seront dûment appréciées par le Gouvernement Polonais. Nous sommes profondément convaincus que le gouvernement Polonais est pénétré des mêmes sentiments sincères et des mêmes intentions pacifiques que les

gouvernements russe et ukrainien, et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires pour éviter des incidents regrettables de cette nature et pour protéger dans l'avenir nous et notre Gouvernement contre les attaques offensantes d'une partie de la presse russe et polonaise, ce qui ne pourra que favoriser l'entente mutuelle et la plus rapide réalisation du traité de paix conclu entre la Pologne, la Russie et l'Ukraine.

Je profite de l'occasion, Monsieur le Ministre, pour vous exprimer ma plus haute considération.

Le Président de la Délégation russe-ukrainienne,

V. Ignatov.

A M. le Président de la Délégation polonaise à la Commission Mixte de rapatriement.

Par la présente, la Délégation russe-ukrainienne attire votre attention sur les cas révoltants de mauvais traitement, de brutalités et d'insultes dont ont toujours été victimes les prisonniers de guerre russe-ukrainiens, et qui continuent malheureusement jusqu'à ce jour.

1. Le 14 de ce mois à Praga, à la Direction Centrale de l'Intendance le caporal Maniouk a donné 15 coups au prisonnier de guerre Demian Fiodorov.
2. Le 15 de ce mois à Mokotov, le sergent-major Sotovski a battu jusqu'au sang le prisonnier de guerre Salamakine.
3. Le 17 de ce mois au matin, dans la premier régiment de cavalerie un fourrier a battu le prisonnier Karnaoukhov.
4. Le 18 de ce mois, 6 soldats en armes ont battu à coups de crosse des prisonniers au travail (Hôpital dans la rue Zakrotchimskaja N. 6).
5. Le 19 de c. m. au matin, dans l'hôpital de cavalerie de Praga le caporal Kondratski et le maréchal des logis Possadski ont battu les prisonniers Nikandrov et Maximov.
6. Le 20, au même lieu le sergent Boutsykov a battu le prisonnier de guerre Khogidalev.
7. La semaine dernière le caporal Vdovitski (régiment des chevaux légers) a battu le prisonnier Ivan Oulanov.
8. Le 23. le sergent-major du même régiment a battu le prisonnier Mikhail Korolenko qui avait été battu la semaine passée par l'officier Filipovitch.
9. En outre, à Mokotov les prisonniers qui se sont plaints lors de la visite des représentants de la Délégation, sont marqués sur leurs vêtements avec de la couleur rouge. Ensuite les prisonniers à la marque rouge sont envoyés aux travaux les plus pénibles par le sergent Jassinski et par l'officier chargé des prisonniers.

La Délégation russe-ukrainienne demande que l'authenticité des faits mentionnés ci dessus soit vérifiée d'urgence, que les coupables soient punis et que la Délégation soit informée des résultats. La Délégation russe-ukrainienne compte que la Délégation polonaise prendra les mesures nécessaires afin de mettre fin à ces actes inadmissibles de l'administration militaire polonaise.

Revenant sur le cas exposé à l'art. 5. la Délégation russe-ukrainienne indique qu'après leur retour à l'hôpital, les prisonniers Nikandrov et Maximov furent arrêtés le même soir et envoyés à Bielostok sous menace de Conseil de Guerre.

Nous demandons que ce fait soit l'objet d'une enquête immédiate et que les coupables soient poursuivis.

Nous demandons que la Délégation russe-ukrainienne soit informée du sort et du lieu où se trouvent ces prisonniers.

Le Président de la Délégation russe-ukrainienne

V. Ignatov.

Le secrétaire Orieckhov.

No. 13.

Note du Ministre des Affaires Etrangères de la République de Pologne Skirmunt au Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères de la R.S.S.U., Rakovsky, du 25 août 1921.

Le Gouvernement Polonais, dans son désir d'éviter tout incident contraire à l'esprit et aux stipulations de la paix se voit dans la nécessité d'attirer l'attention du gouvernement ukrainien sur la violation des stipulations du traité de Riga par les organes gouvernementaux ukrainiens. Le gouvernement polonais dispose d'abondants matériaux prouvant d'une façon irréfutable que le gouvernement ukrainien non seulement tolère, mais participe lui même aux agissements dont le but est d'amener la chute du Gouvernement légitime polonais et du régime social de la Pologne, et de susciter une tension entre la Pologne et l'Ukraine. L'exemple le plus frappant de ces agissements qui se produisent sur une large échelle, est la participation du gouvernement ukrainien conjointement avec le gouvernement russe à l'organisation du «Zakordot». («Section Etrangère»). Il est indubitable que le gouvernement ukrainien subventionne directement et indirectement le «Zakordot». De l'aveu des membres et collaborateurs de cette institution, des fonds, sous forme d'argent et de brillants, ont été versés à la section de Kiev du Zakordot par l'intermédiaire de la banque de Kiev. Le Gouvernement Polonais est informé que vers le 1 juin le chef du Zakordot à Kharkov Markus délivra à Roussakov, président du comité régional du Zakordot à Rovno, environ 30 carats de brillants pour subventionner l'action en Pologne. Une semaine plus tard, furent expédiés de Kharkov par la section de Kiev, 175 carats de brillants, destinés au même comité. En outre, le Gouvernement polonais possède des renseignements, d'après lesquels le Gouvernement ukrainien aurait assigné, d'accord avec le Gouvernement russe, de fortes sommes pour appuyer une action militante en Pologne. Le Gouvernement polonais a établi que le Zakordot se propose de susciter un coup d'Etat communiste en Pologne en provoquant de révoltes locales de la population, auxquelles les chefs du Zakordot s'efforcent de donner le caractère d'un mouvement national ukrainien ou blanc ruthénien. Il est encore établi que l'activité du Zakordot s'étend également sur la Roumanie et les Etats Baltiques. Le Gouvernement polonais dispose des renseignements prouvant que M. Markus, dans les instructions à ses subordonnés, prévoyait la création de sections de combat recrutées parmi les nationalistes ukrainiens et devant agir sous le nom de détachements pétliens. Ainsi devaient être fournies des preuves permettant d'accuser la Pologne de ne pas exécuter le traité et de soutenir des organisations hostiles aux gouvernements russe et ukrainien. Le gouvernement Polonais est informé sur toute l'organisation du Zakordot, sur l'activité de ses

sections et sous-sections, comités régionaux et de province, comités dits «des trois» («troika») aux sections des insurgés etc., en général, sur tous les organes du Gouvernement ukrainien, qui cherchent à nuire à la République Polonaise et à amener par des provocations une tension dans les relations polono-ukrainiennes. Le gouvernement polonais possède des laissez-passer délivrés par la Présidence de la section de Kiev du Zakordot (sous-section de la rive droite et de Galicie), datés des derniers jours de mai 1921 et portant entre autres la signature de M. I. Stanslavski, secrétaire de la Présidence. Ces laissez-passer prouvent que le Zakordot est une institution gouvernementale russe et ukrainienne, puisqu'ils invitent toutes les autorités militaires et des chemins de fer, en particulier les Sections Spéciales et les Postes de contrôle à la frontière de prêter aide et secours aux porteurs de ces documents, et cela conformément à l'ordre du Conseil Militaire Révolutionnaire du front sud-ouest, en date du 8 juin No. 245.

Le gouvernement polonais est informé que le Zakordot est subordonné directement aux Comités Centraux du parti communiste de Russie et d'Ukraine, dont font partie les membres des deux gouvernements, entre autres même M. Manouilsky qui a signé au nom du gouvernement ukrainien le traité préliminaire avec la Pologne. D'après les renseignements du gouvernement polonais, il est décidé maintenant de soumettre le Zakordot au Bureau de la III-me Internationale Communiste afin d'éviter la possibilité de compromettre les gouvernements soviétistes. Aussi le gouvernement polonais déclare-t-il catégoriquement qu'il rend le gouvernement ukrainien responsable de toute l'activité de la III-me Internationale à laquelle participent les membres des gouvernements russe et ukrainien, pour autant que les organes de l'Internationale Communiste se trouvent sur le territoire ukrainien et que son activité intéresse d'un façon quelconque la République de Pologne.

Le gouvernement polonais réclame la dissolution effective du Zakordot et de toutes ses sections et organes, ainsi que la punition des personnes coupables d'avoir violé les engagements formulés dans les alinéas 1. et 2. de l'art. 5 du traité de Riga. Le gouvernement polonais déclare que ses aspirations tendant à l'établissement de relations de bon voisinage, se heurtent constamment à l'absence d'une bonne volonté de la part du gouvernement ukrainien pour l'exécution loyale des engagements pris par lui.

Le gouvernement polonais exprime l'espoir que l'accomplissement à bref délai de ses exigences justifiées indiquées dans cette note le raffermira dans la confiance que le Gouvernement ukrainien veut sincèrement la stabilisation de la paix surtout à la veille de l'institution des relations diplomatiques.

Le Ministre des Affaires Etrangères,
Skirmunt.

No. 14.

Note du Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères, Rakovsky, au Ministre des Affaires Etrangères de la République Polonaise, Skirmunt,
du 28 septembre 1921.

Dans sa note du 26 mai 1921 complétant celle du 16. avril, le gouvernement ukrainien a communiqué au gouvernement polonais une série de nouveaux faits incontestables, concernant les organisations qui continuent à

exister et à agir sur le territoire polonais et qui se proposent de susciter une lutte armée contre l'Ukraine, en s'attribuant le rôle de gouvernement ukrainien. Ces faits étant en contradiction avec l'art. 5 du traité de Riga, le gouvernement ukrainien estimant que l'observation de ce traité est obligatoire non seulement pour l'Ukraine, mais aussi pour la Pologne, a exprimé la certitude que le gouvernement polonais prendrait les mesures les plus énergiques pour l'exécution immédiate et exacte dudit article du traité.

Le gouvernement ukrainien doit malheureusement constater que le gouvernement polonais dans sa note du 28 août passe sous silence les faits communiqués dans la note ukrainienne du 27. mai, en inculpant par contre le gouvernement ukrainien de tolérer sur son territoire l'organisation du «Zakordot» qui se propose d'amener la chute du gouvernement légitime polonais et de créer une tension dans les relations polono-ukrainiennes.

Dans sa note du 27. mai le gouvernement ukrainien a déjà attiré l'attention du gouvernement polonais sur les informations fausses par des éléments qui tendent indubitablement à créer un conflit entre l'Ukraine et la Pologne. C'est sur de pareilles informations que fut basée l'accusation exprimée dans la note polonaise du 29. avril d'après laquelle des détachements rouges galiciens continuèrent à exister sur le territoire ukrainien. Le gouvernement ukrainien a démenti ce fait et continue à le nier de la façon la plus catégorique. Un autre fait, tout aussi faux, est communiqué dans la note du gouvernement polonais au gouvernement soviétique russe datée du 11. juillet, selon laquelle le membre du Conseil Militaire-Révolutionnaire du district militaire de Kiev, M. Zatonsky aurait prononcé des discours à Ouman en faveur d'une offensive contre la Pologne et organisé dans ce but des détachements spéciaux. Aussi bien que dans le premier cas, le gouvernement ukrainien déclare de la façon la plus catégorique, que pendant la période indiquée M. Zatonsky n'a pas été à Ouman et que ni lui, ni un autre représentant quelconque de l'Ukraine Soviétiote n'ont jamais et nulle part prononcé de pareils discours. Il faut constater également que dans note du 29. avril, aussi bien que dans la dernière note du 28 août, le gouvernement polonais n'indique aucun cas de passage d'un détachement quelconque du territoire ukrainien sur territoire polonais, y compris la Galicie.

Quant à la protestation du gouvernement polonais contre le «Zakordot», le gouvernement ukrainien doit insister sur le fait que la note polonaise elle-même parle de la décision du Conseil Militaire-Révolutionnaire du front sud-ouest datée du 8. juin 1920, No. 245 et mentionnée dans les certificats délivrés aux agents du Zakordot. Cette décision montre clairement le caractère des buts poursuivis par le Zakordot qui est une institution exclusivement ukrainienne et n'est liée par aucun lien aux organisations gouvernementales russes. Ces buts se réduisant au service de l'armée pendant la guerre avec la Pologne, le Zakordot n'en avait et ne s'en posait point d'autres. Aussi dès le moment de la suppression du front sud-ouest, notamment depuis la fin de 1920, la liquidation du Zakordot a été commencée.

Or, d'une enquête faite par le gouvernement ukrainien il ressort qu'au mois de mai de l'an courant l'agent de la «Défensive» polonaise Vitovt a réussi, par des moyens qui sont encore objet de l'enquête, — de se mettre en possession des divers documents et certificats déjà annulés du Zakordot et de créer, à l'aide de ces documents, une organisation illégale dans quelques villes frontières sur territoire polonais. Cette organisation fut ensuite livrée par Vitovt aux autorités polonaises, et 11 personnes, victimes de cette ignoble provocation, furent fusillées en Pologne. Pour autant que la responsabilité de

pareils cas retombe sur des agents quelconques du Pouvoir des Soviets, le Gouvernement Ukrainien peut assurer le Gouvernement polonais de la façon la plus catégorique, qu'il a pris toutes les mesures nécessaires afin de rendre impossibles des faits semblables dans l'avenir.

Le Gouvernement ukrainien apprit avec étonnement par la note du gouvernement polonais que le Zakordot aurait créé sur territoire de la Galicie des organisations et des détachements se proposant d'amener la chute du gouvernement polonais. En réfutant avec toute énergie possible cette accusation, le gouvernement ukrainien doit attirer l'attention du gouvernement polonais sur le fait qu'en vérité c'est l'Etat-Major de Tutunik qui dépolie une activité de cette nature. Le gouvernement ukrainien en possède des preuves suffisantes, entre autres la déposition du membre du Comité Central des insurgés Vassil Miron, qui a été arrêté à Lvov par les autorités polonaises, mais s'étant évadé de la prison est rentré au mois de mai de cette année à l'Etat-Major de Tutunik. Miron dépose que Tutunik ayant appris son origine galicienne lui proposa, — comme le dit textuellement la déposition, — d'aller en Galicie pour travailler illégalement contre les polonais. Tutunik ajouta qu'un ordre secret, dont une copie se trouve dans son Etat-Major, a été donné à la population polonaise de Lvov, afin de commencer l'insurrection au cas où l'Entente ordonnerait l'évacuation de la Galicie, et que dans ce but les Polonais aient distribué secrètement des armes et créé une organisation illégale. Le gouvernement ukrainien peut assurer le gouvernement polonais de la façon la plus catégorique qu'il prend toutes les mesures nécessaires pour l'observation exacte et effective de l'art. 5 du traité de Riga, et qu'il est prêt à traiter avec le gouvernement polonais au sujet du caractère concret de ces mesures.

Mais en même temps le gouvernement ukrainien exige aussi catégoriquement que le gouvernement polonais de son côté tienne compte du fait que le traité de Riga est obligatoire pour la Pologne dans la même mesure que pour l'Ukraine. C'est avec un profond regret que le gouvernement ukrainien constate, que du côté de la Pologne non seulement aucunes mesures ne sont prises pour la dissolution effective du prétendu «Gouvernement de la République Populaire Ukrainienne» et de l'organisation Savinkov dont les agissements s'étendent, — au delà des territoires de la Blanche-Ruthénie et de la Russie, — sur le territoire ukrainien, — mais qu'au contraire, ces organisations profitant de l'assistance des autorités polonaises ont accru dernièrement leur activité destructive.

Le gouvernement ukrainien possède d'immenses matériaux authentiques, saisis dans les archives des organisations illégales de Pétlura et de Savinkov, découvertes par les autorités ukrainiennes. En outre, le gouvernement ukrainien possède le vaste dossier concernant l'enquête et les débats judiciaires au sujet du Comité central des Insurgés dont le président Tchapilko et quelques membres ont été arrêtés cet été, — ainsi que les dépositions autographes de plusieurs agents de Pétlura et de Savinkov entre autre la déposition du général Galkine, qui fut envoyé par Tutunik afin de diriger la préparation de la révolution ukrainienne. Le gouvernement ukrainien possède également la correspondance datée de la fin du juillet 1921 et signée par le Directeur du Ministère des Affaires Etrangères de la République Populaire Ukrainienne à Tarnov, O. Eikhelman, par l'Envoyé pétlurien à Paris — A. Chouguine et par d'autres, et enfin, l'original de l'ordre du jour et les procès-verbaux de la convention russe-ukrainienne du 27. juin 1921 à Varsovie, où furent présents.

à côté des deux frères Savinkov, du colonel Onilorybov, du général Matvéiev, du capitaine cosaque Frolov, de Tutunik, Daniltchouk et d'autres représentants de la contre-révolution russe et ukrainienne, le représentant de la chancellerie militaire du Chef de l'Etat polonais ainsi que les représentants des missions militaires, y compris la mission française. Tous ces documents confirmés par les dépositions de dizaines de personnes arrêtées qui occupaient les plus hauts postes dans l'hierarchie de Pétlura et de Savinkov, prouvent d'une façon irréfutable que l'organisation qui se nomme «gouvernement de la république populaire ukrainienne» continue à exister sur le territoire polonais, délivre des passeports aux citoyens ukrainiens, correspond officiellement avec le gouvernement polonais et dirige ses missions à l'étranger. A côté de cette organisation existe le soi-disant Etat-Major général des insurgés, ayant à sa tête Pétlura et Tutunik, dont le dernier organise des bandes pour les expédier sur le territoire de l'Ukraine et y diriger leur activité. Cet Etat-Major possède à la deuxième section de la 6-me armée polonaise à Lvov sa soi-disant «deuxième représentation» et son dirigeant est le colonel Kouzmynsky, chef de la section de reconnaissance à l'Etat-Major. En outre, l'Etat-Major de Tutunik possède encore une liaison spéciale avec le ministère de guerre polonais par l'organisation dite «Point de liaison», dont le chef est le colonel Dobrotvorski.

L'Etat-Major Pétlurien possède également des agents aux postes de contrôle polonais, ainsi à Tarnopol — le capitaine Babitch, à Goussiatine — le lieutenant Merilov, à Podvolotchisk — l'officier cosaque Petritzki, à Belozerka — l'officier cosaque Zorka et à Doubno — le lieutenant Kouzmenko-Titarenko. Toutes ces personnes sont occupées à expédier sur territoire ukrainien des agents secrets et des bandes.

L'Etat-Major Pétlurien des insurgés jouit du soutien financier de la part du gouvernement polonais. Comme preuve de cette assertion on peut citer entre autres, la déposition du membre du Comité Central des Insurgés de l'Ukraine Nakonetchny, qui déclara avoir touché pour son voyage du mois de mai un million de roubles «sovietiques» de l'Etat-Major Pétlurien, ensuite 1 million de karbovanets et 50 000 griven de la Banque d'Etat polonaise payés sur ordre écrit de Tutunik et du Ministre Pétlurien des voies de communication Timochenko, et enfin un million de marks polonais de la 2-me section de l'Etat-Major polonais, par l'intermédiaire du colonel Kouzmynsky. Les autorités polonaises fournissent également l'équipement et des munitions aux bandes expédiées sur territoire ukrainien. Ainsi la bande de Barski ayant de passer la frontière reçut des autorités polonaises l'équipement pour 500 hommes et des armes dont 20 mitrailleuses, une quantité correspondante de sabres et de fusils et plusieurs chars.

L'expédition des agents s'effectue généralement de la façon suivante: les agents pourvus des documents de l'armée polonaise se rendent à la frontière, où les organes gouvernementaux polonais échangent ces documents contre de faux documents soviétistes. Voici un des nombreux exemples: la détentrice Kovaltchouk fut envoyée comme agent de liaison entre les autorités polonaises et Tutunik d'une part et l'ataman Bessarabenko de l'autre. Le 4 juin elle reçut du colonel Kouzmynsky de l'argent et des cigarettes empoisonnées ainsi qu'un laissez-passer polonais (sans indication de nom) No. 450, que les agents gouvernementaux polonais à Rovno, c'est-à-dire avant la frontière, ont échangé contre un faux laissez-passer soviétique. Le gouvernement ukrainien possède toute une série de ces faux documents qui sont prétendus être délivrés par les autorités sanitaires soviétistes.

Des groupes et des détachements destinés à être transportés en Ukraine, sont recrutés sur ordre direct du Ministère de la Guerre polonais, parmi les officiers et soldats ukrainiens internés. D'après la déposition du détenu général Galkine les listes des recrues sont dressées par l'Etat-Major de Tutunik et envoyées par l'intermédiaire de Dobrotvorski au Ministère de la Guerre polonais qui donne à son tour des ordres correspondants aux commandants des camps de prisonniers. Les officiers et les soldats ayant quitté leurs camps sont dirigés à l'Etat-Major de Tutunik à Tarnov, et — après avoir été pourvus de documents chez Kouzminsky, — à la 2-me section de l'armée polonaise à Lvov.

Outre leur mission d'organiser en Ukraine des émeutes, des pillages et des massacres, les agents secrets pétluriens sont chargés par l'Etat-Major polonais de missions portant un caractère de reconnaissances militaires. Ainsi le général Galkine fut chargé par l'Etat-Major d'examiner le réseau des chaussées et d'autres voies au nord de Kiev jusqu'à Mosyr et l'état des fortifications le long du Dnieper, près de Mosyr.

Les comités pétluriens des insurgés agissent ouvertement dans toutes les localités frontières. Le président du comité des insurgés en Volhynie et en Podolie, est un certain Pavliouk dont la résidence se trouve à Ostrog. Dans cette dernière ville résident également les agents de Savinkov: Beresovski et le général Timtchenko.

D'après des matériaux en possession du gouvernement ukrainien, la conférence du 17. juin à Varsovie, à laquelle participait un représentant de la Chancellerie militaire du Chef de l'Etat polonais, a élaboré un plan d'insurrection en Ukraine. Dans ce but le territoire d'Ukraine a été divisé en cinq groupes et 22 régions. Le plan projetait de pousser au maximum le travail destructif des détachements de bandits sur territoire ukrainien. En même temps les armées internées de Pétura et de Savinkov devaient avancer vers la frontière et se concentrer en deux groupes: le premier dans la région de Rovno comme des soi-disant ouvriers-bûcherons, et le second — au sud de Tarnopole, pour envahir le territoire ukrainien. A la tête de cette armée seraient placés les généraux Bezroutchko et Oudovitchenko. Tutunik avec ses détachements de cavalerie, en opérant dans l'intervalle entre les deux groupes, devait pénétrer dans le district de Tcherkassy, prov. de Kiev, pour diriger de là tout le mouvement insurrectionnel. Les autorités polonaises, — selon la déposition du général Galkine, — décidèrent de prêter leur assistance à cette entreprise, en livrant armes, équipement et munitions pour 25 000 hommes. La même quantité devait être livrée par un Etat voisin de la Pologne à mesure que les bandes de Pétura et Savinkov eussent avancé sur territoire ukrainien. Documents et dépositions auxquelles se réfère cette note datent de la période du février jusqu'en août de cette année.

En exécution de ce programme, l'activité des bandes de Pétura et de Savinkov s'exprime par l'organisation des actes de terreur sur le territoire ukrainien, tels des massacres des fonctionnaires soviétistes, les incendies des établissements agricoles soviétistes et des halles au blé, les attentats contre les trains transportant du blé, les destructions des voies ferrées et le pillage des ouvriers et paysans pacifiques. Un cas éclatant de ce travail scélérat est le déraillement près de Fastrov d'un train transportant du blé pour les ouvriers du bassin de Donetz. Il y eut 25 tués et 35 blessés dont plusieurs femmes et enfants habitants de Kiev.

Pendant que les ouvriers et paysans d'Ukraine s'adonnant au travail pacifique s'efforcent à vaincre la débâcle économique — résultat des

guerres impérialiste et civile — pendant qu'ils cherchent à rétablir, en collaboration pacifique avec le peuple polonais, la vie économique de leur pays, — les organisations contre-révolutionnaires ukrainiennes et russes embusquées sur le territoire ukrainien et jouissant de l'aide des autorités polonaises, s'efforcent non seulement de faire échouer toutes les tentatives de rétablir les relations sincères et de bon voisinage entre les deux peuples voisins, mais aussi de préparer de nouveaux conflits entre eux.

Le gouvernement polonais ayant déclaré qu'il partageait pleinement les intentions du gouvernement ukrainien concernant le raffermissement mutuel de la paix par l'établissement des relations politiques et économiques durables entre les deux Républiques, — le gouvernement ukrainien est certain que le gouvernement de la Pologne prendra des mesures décisives pour l'exécution effective de l'art. 5 du traité de Riga. En constatant que les mesures prises jusqu'à présent à cet égard par le gouvernement polonais ne sont pas suffisantes, le gouvernement ukrainien, se solidarisant avec la déclaration du 23. cr. de son Allié, le gouvernement Russe, attend du côté du gouvernement polonais la dissolution effective sur le territoire polonais des contre-révolutionnaires s'attribuant le nom du «Gouvernement de la république populaire ukrainienne», l'expulsion des meneurs pétluriens du territoire polonais, et la liquidation réelle de tous les comités, détachements et autres organisations dont l'existence sur le territoire polonais est en contradiction avec l'art. V. du traité de Riga.

Finalement le gouvernement ukrainien déclare encore une fois qu'il est inaltérablement prêt à exécuter tous les engagements pris par lui en conséquence du traité.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire aux Affaires Etrangères, Rakovsky.

Nr. 15.

Note du Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères Rakovsky, au Ministre des Affaires Etrangères de la République Polonaise, Skirmunt.

Le 28. septembre de cette année le gouvernement soviétiste ukrainien fut obligé d'attirer l'attention du gouvernement polonais sur l'activité criminelle sur territoire polonais des agents de Pétlura, de Savinkov et de Balakhovich qui jouissent du plein soutien de la part des autorités polonaises (tout particulièrement de la II-me section de la 6-me armée polonaise à Lvov) et qui dirigent leurs efforts contre l'intégrité et la sécurité de l'Ukraine. Estimant que le gouvernement polonais partageait l'intention sincère et ferme du gouvernement ukrainien d'écartier tous les obstacles créés par les ennemis du rétablissement des relations politiques et économiques de bon voisinage entre le deux Etats, — le gouvernement ukrainien soumit au gouvernement polonais des informations détaillées concernant plusieurs personnes qui ont transformé sur le territoire de la République polonaise, les magasins de l'Etat polonais — en bases de ravitaillement, enfin les organes administratifs de la Pologne — en leurs propres organes pour la lutte politique contre l'Ukraine Soviétique et pour l'organisation d'incursions armées sur son territoire, massacrant ses citoyens, et incendiant. Le gouvernement ukrainien doit constater avec un sentiment de profonde révolte que malgré cela et nonobstant les déclarations catégoriques du gouvernement polonais concernant son intention de mettre fin d'une façon radicale à la violation systématique du traité de Riga, les faits

dernièrement survenus non seulement ne confirment point pareilles intentions, mais bien au contraire, sont en contradiction flagrante avec elle et justifient toutes les appréhensions du gouvernement ukrainien.

Ces faits ainsi que les informations reçues par le gouvernement ukrainien et dont il sera question plus loin, témoignent que les incursions sur territoire ukrainien des bandes formées et entretenues sur territoire polonais, incursions qui n'avaient jusqu'à présent qu'un caractère épisodique, prennent actuellement un caractère coordonné et systématique dans le but évident de susciter une insurrection contre le Pouvoir des ouvriers et des paysans de l'Ukraine.

Ces nouvelles opérations de bandits commencèrent le 25. octobre, lorsqu'une bande venue de Pologne forte de 50 hommes fit une incursion, sur le «point spécial» Lantskoroun. Dans la nuit du 27. an 28. octobre une autre bande forte de 400 hommes d'infanterie et de 200 cavaliers avec 4 mitrailleuses et 10 fusils automatiques passa la frontière dans le secteur de Jornavka et développe ensuite ses opérations au sud-est et au nord-est de Goussiatine. Les détachements de cette bande assassinent au village Ivankovtsi le sergent-major de la garde frontière et 4 soldats rouges, et dans le village de Krennovoï le commissaire militaire et 20 hommes de la milice. Les détachements de cavalerie de cette bande réussissent à occuper la station Iarmolintsi, y détruisent tous les appareils de station et incendent les halles aux blés. La bande s'avance ensuite à l'est jusqu'au village de Kojanitsy, d'où elle fut rejetée (ainsi que de la station Iarmolintsi) par les détachements de l'Armée Rouge. La population locale témoigne que les bandits avaient des armes en grande quantité, qu'ils distribuaient fort généreusement, en donnant deux fusils à chacun; en outre les bandits répandaient un ordre de mobilisation au nom de la soi-disant république populaire ukrainienne. Il ressort des dépositions des bandits faits prisonniers, que ces bandes ont arrivées au nombre de quatre échelons dans des wagons mis à leur disposition par l'autorité polonaise du secteur Tchertkovo-Kopytchintsy, où ils établirent, sur territoire polonais, leur Etat-Major.

Le gouvernement ukrainien apprit d'autres sources que sur le territoire polonais d'autres bandes encore se préparent d'attaquer le territoire ukrainien de façon à occuper d'une part Kamenets-Podolsk et de l'autre — la station de Jmerinka. Mais d'après le plan élaboré par la II-me section de la 6-me armée polonaise à Lvov, cette opération dans la partie sud de la province de Podolie sous la direction du colonel Dobrotworski, ne doit être qu'une démonstration: en même temps le détachement du colonel Stoupnitski doit faire irruption dans la partie nord de la Podolie pour se frayer le chemin dans le districts de Skwir (prov. de Kiev), pendant que l'attaque principale — d'après le dit plan — est projeté encore plus au nord, dans le région de Korosten, afin de s'emparer de ce point de jonction. C'est ici que doit opérer l'Ataman Nelgowsky dont les détachements dirigés par lui et par le chef de son Etat-Major, le colonel d'Etat-Major Lossev, firent irruption sur le territoire ukrainien au commencement d'octobre. Le premier groupe de ces bandits fort de 80 cosaques du Kouban et du Don de la division Iakovlev, armés de fusils, de sabres et de grenades à main a passé la frontière dans le secteur de Korets dans la nuit du 28. an 29. septembre. Le second groupe fort de 85 hommes composé pour la plupart d'officiers et sous-officiers péturiens, a passé la frontière près du village de Mychakov et a pris part à l'organisation de l'explosion d'un train transportant du blé et des ouvriers à la station de Teterev.

Le gouvernement ukrainien dans sa note du 28. septembre eut déjà l'honneur d'avertir le gouvernement polonais quant à ces plans agressifs contre l'Ukraine élaborés et préparés par les organisations de Pétliura et de Savinkov avec la participation directe des autorités militaires polonaises, et d'insister auprès du gouvernement polonais pour qu'il prenne, conformément à l'art. 5 du traité de paix de Riga, des mesures décisives pour la suppression effective de ces agissements criminels dirigés contre l'Ukraine Soviétique. Le gouvernement ukrainien se voit dans la nécessité d'exiger encore plus catégoriquement du gouvernement polonais, dont les organes portent sans aucun doute une très lourde responsabilité, le désarmement et la dissolution immédiate des bandes formées sur son territoire, la liquidation immédiate et effective des organisations de Pétliura et de Savinkov et une punition sévère des coupables tout en se réservant le droit d'indemnité pour tous les dommages causés par les bandes de Pétliura et de Savinkov à la République Soviétique Ukrainienne aussi bien qu'à ses citoyens. Le gouvernement ukrainien estime que l'unique moyen de calmer les esprits agités et révoltés des ouvriers et paysans de l'Ukraine serait de prendre des mesures décisives contre tous les organisateurs et meneurs des bandes de Pétliura et de Savinkov, ainsi que contre les personnes responsables de la formation et de l'activité de ces bandes. Le gouvernement ukrainien a déjà eu l'honneur de porter à la connaissance du gouvernement polonais la liste des membres les plus actifs des organisations de Pétliura et de Savinkov. Pour éviter tout malentendu le gouvernement ukrainien doit répéter qu'à côté de Pétliura et de Tutunik, les organisateurs principaux et les plus actifs des bandes sont: dans le camp de Vosovitsy — le commandant de division, général Omelianovitch-Pavlenko junior; dans le camp Lanzout — le général Bourkovski, commandant de la 5-me division; dans le camp Kalich — le général Oudovitchenko, commandant de la division de fer, — le général Zagorski, commandant de la 2-me division de Volhynie; à Petrokov — le général Bezroutchko, commandant de la 6-me division des tirailleurs et le lieutenant polonais Kovalevski, aide-de-camp de Tutunik; à la 2-me section de l'Etat-Major polonais — le colonel d'Etat-Major Otmarstein qui est en même temps Chef de la Direction militaire de l'Etat-Major d'Insurgés de Tutunik, ensuite le colonel d'Etat-Major Kouzminski. Chef de la «défensive» à la 2-me section de l'Etat-Major polonais; le colonel Dobrotworski, Chef de la Direction civile à l'Etat-Major de Tutunik; l'officier (*sotnik*) Kouzmin-Tatarenko, Chef du Poste No. 1 de Tarnopol; Golovko-Chef du Poste No. 2 à Rovno et l'officier Babitch, Chef du Poste No. 3 à Sarny. Dans sa note du 28. septembre 1921 le gouvernement ukrainien a déjà noté le rôle actif que jouaient les Chefs des ces Postes dans la question du transport des bandes du territoire de la Pologne sur celui de l'Ukraine.

Le gouvernement ukrainien, en laissant au gouvernement polonais la décision quant aux mesures concrètes à prendre à l'égard des criminels nommés ci-dessus, se permet d'exprimer sa pleine certitude qu'il sera informé dans le plus bref délai au sujet des punitions infligées aux coupables, aussi qu'au sujet des mesures prises par le gouvernement polonais afin de liquider définitivement l'activité scélérate des individus sus-mentionnés sur territoire polonais. Le gouvernement ukrainien attend que des mesures soient prises également à l'égard de tous les meneurs et organisateurs de bandes, afin de rendre impossibles dans l'avenir des cas analogues à ceux qui sont cités dans la présente note. Le gouvernement ukrainien espère que le gouvernement polonais appréciera tous les sacrifices apportés par l'Ukraine pour assurer

la paix avec la Pologne, et les efforts patients du gouvernement de l'Ukraine de raffermir les relations pacifiques, — en particulier par l'échange déjà effectué des missions diplomatiques, — et d'établir une base pour la collaboration économique et culturelle de l'Ukraine avec la Pologne.

N'admettant pas que le 'gouvernement polonais puisse partager les espérances des aventuriers politiques et de leurs inspirateurs qui furent plus d'une fois déjà repoussés par le peuple ukrainien, -mais qui croient encore pouvoir, — soit par les incursions de brigand, soit par la guerre qu'ils cherchent à provoquer, — imposer leur autorité aux ouvriers et paysans ukrainiens auxquels quatre ans de lutte révolutionnaire ont donné la trempe nécessaire, — et d'autre part, se basant sur les multiples déclarations du gouvernement polonais que dans la question des relations avec l'Ukraine il s'en tiendra strictement aux stipulations du traité de paix de Riga, — le gouvernement Ukrainien attend dans le plus proche avenir la pleine satisfaction de ses justes exigences ainsi que la réalisation des garanties effectives proposées par lui et considérées comme minimales, légitimes et les seules dignes de l'Ukraine, comme d'un Etat indépendant et nécessaires dans les intérêts de ses masses ouvrières.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple aux affaires Etrangères de la République Socialiste Soviétique Ukrainienne.

Ch. Rakovsky.

Le 30 octobre 1921.

No. 16.

Note du Ministre des Affaires Etrangères de la République Polonaise, Skirmunt, au Représentant Plénipotentiaire de la R.S.S.U. en Pologne, Choumsky, du 31 octobre 1921.

Monsieur le Représentant plénipotentiaire,

Ayant reçu la note du gouvernement ukrainien du 28. septembre, le gouvernement polonais affirme que cette note ne réfute point les reproches émis par le gouvernement polonais dans ses notes du 29. avril et du 28. août, concernant la violation permanente des stipulations du traité de Riga par le gouvernement ukrainien qui entretient sur territoire ukrainien des détachements galiciens et soutient l'organisation «Zakordot» dont le but est de susciter une révolution en Pologne.

La manière de rendre suspecte l'authenticité de toutes les sources d'informations, et la négation non fondée des faits, ne peuvent démentir les informations précises et les documents qui se trouvent en possession du gouvernement polonais et qui confirment la participation du gouvernement ukrainien aux agissements hostiles polonais. Par contre le gouvernement polonais doit exprimer son étonnement au sujet du fait, que le gouvernement Ukrainien lui fait dans sa dernière note des reproches fondés sur des informations des sources fort compromises, telle la déposition de Miron qui fut arrêté par les autorités polonaises comme suspect d'espionnage en faveur de l'Ukraine soviétique, et qui s'évada ensuite de la prison. Le gouvernement polonais se permet d'attirer l'attention du gouvernement Ukrainien sur les contradictions évidentes de cette déposition, laquelle attribue, d'une part, à Tutunnik des agissements anti-polonais en Galicie, et d'autre part, accuse le gouvernement polonais d'être en contact

intime avec ce même Tutunki. Quant aux déclarations d'un prétendu général Galkine le gouvernement polonais est obligé de supposer qu'un aventurier quelconque s'est attribué ce nom, afin de fournir au gouvernement Ukrainien des informations complètement fausses, car le général Galkine, ancien ministre de la guerre Ukrainienne, bien connu du gouvernement polonais, se trouve sur le territoire polonais, dès le moment même où l'ancienne armée de la République Populaire Ukrainienne avait passé le Zbroutch.

Le gouvernement polonais nie catégoriquement l'existence sur territoire polonais d'un gouvernement de la République Populaire Ukrainienne ou bien d'un Etat-Major de Tutunki, qui aurait son représentant dans la personne du colonnel Kouzminsky à la II-me section de l'Etat-Major de la 6-me armée et son officier de liaison dans la personne du colonnel Dobrotworsky au Ministère de la Guerre. Le Gouvernement de la République populaire Ukrainienne a cessé d'exister sur le territoire polonais depuis le 29 avril 1921; quant à l'Etat-Major de Tutunki et à ses relations avec l'Etat-Major de la 6-me armée, l'inexactitude de ces informations résulte du fait, que la 6-me armée a été liquidée dans la première semaine du juin par les ordres du Haut Commandement Nos. 4000/-4025/. L'enquête sévère concernant les cas de Dobrotworsky et de Kouzminsky a montré que ces deux officiers séjournent jusqu'à la fin du mois de mars dans le camp d'internés à Alexandrovsk-Kuiavski, d'où ils se sont évadés. Depuis ce moment le Gouvernement polonais ignore le lieu de leur séjour. De même, il est confirmé que Paly auquel le gouvernement ukrainien attribue le rôle de chef du comité Petlurien des insurgés en Volhynie et en Podolie, avec lieu de séjour à Ostrog, se trouve depuis une année à Danzig. De même les informations concernant les agents du prétendu Etat-Major de Petlura auprès des cours de cavalerie polonais à Tarnopol, Goussiatine, Podvolotchisk, Bieloserka et Doubno sont non seulement dénuées de tout fondement, mais aussi ne correspondent point à la réalité, puisque les postes de contrôle qui sont exclusivement des organes de l'autorité polonaise, ont été liquidés le 1 juin 1921. Le reproche fait au gouvernement polonais de subventionner le prétendu Etat-Major petlurien est tout aussi dénué de fondement que l'accusation de fournir des armes et l'équipement aux bandes qui passent sur le territoire ukrainien. Le fait cité par le gouvernement ukrainien comme preuve de cette accusation, notamment la fourniture d'équipement et d'armes (y compris 20 mitrailleuses) pour les 500 hommes de la bande de Barsky n'a jamais eu lieu. Ayant reçu vers la fin de septembre la communication concernant la fourniture d'une bande monarchiste dans les environs de Koretz sous le commandement de Barsky, qui se proposait de passer la frontière ukrainienne, le gouvernement polonais prit des mesures immédiates pour faire échouer ce dessein. Les participants de la bande au nombre de 33, furent arrêtés le 29 septembre, et leur dossier fut transmis au procureur. Entre autres furent arrêtés les sujets ukrainiens Barsky, Chtcherbanik, Kroureg et Bessarabenko, dont le gouvernement ukrainien fait mention dans sa note, en accusant le gouvernement polonais, — conformément à la déposition d'un certain Kovaltchouk — d'être en contact avec lesdits individus. On confisqua aux arrêtés 15 carabines du type russe et 20 grenades à main. C'est sur des informations tout aussi fausses qu'est basée l'accusation concernant la formation des bandes au moyen de recrutement des ukrainiens dans les camps d'internés, et l'élaboration du plan d'insurrection sur territoire ukrainien. De même il est absolument faux qu'une conférence ait eu

lieu le 17 juin 1921 à laquelle prit part un représentant de la chancellerie civile du Chef de l'état et qui avait pour but de discuter le plan d'insurrection en Ukraine. Le gouvernement polonais rejette encore une fois, — de même qu'il l'a fait dans sa note du 29 avril, — de la façon la plus catégorique la responsabilité pour les troubles et les incursions des bandes dont la cause sont les désordres intérieurs de l'Ukraine soviétique. Le gouvernement polonais déclare que l'influence qui lui est attribuée sur certains faits, tels par exemple l'attaque du train de ravitaillement près de Fastov, ne repose sur aucune preuve, c'est pourquoi il doit considérer pareille accusation comme un exemple d'application de procédés diplomatiques pour des buts de propagande.

Par contre le gouvernement polonais, en attirant dans sa note du 28. août, l'attention du gouvernement ukrainien sur la violation permanente de son côté du traité de Riga, et en particulier sur l'activité des membres du gouvernement ukrainien qui subventionnent et soutiennent l'organisation «Zakordot», — basait ses reproches sur des aveux absolument concordants des membres arrêtés du «Zakordot» ainsi que sur la correspondance saisie chez eux et sur des documents prouvant d'une façon incontestable la participation du gouvernement ukrainien aux agissements du «Zakordot». Les enquêtes terminées au moment même de la remise de la dite note au gouvernement ukrainien ont corroboré les preuves matérielles et raffermi la conviction du gouvernement polonais quant à la véracité des reproches faits par lui et maintenus encore à présent. L'enquête judiciaire a confirmé que l'attaque contre la Direction de la Gmina à Misotch dans la nuit du 18. au 19. juin fut exécutée par une bande composée presque exclusivement des sujets ukrainiens, membres du «Zakordot». Comme il ressort des aveux des membres arrêtés de la bande et de la correspondance saisie sur l'un des membres arrêtés du «Zakordot», notamment chez Laskovskl, qui avait visité immédiatement avant son arrestation Kiev et Moscou et fut présent au Congrès de la III-me Internationale; il y a été décidé d'appliquer la tactique consistant à faire provoquer des troubles locaux en Pologne et à affaiblir le prestige des autorités par des agressions de bandits. En outre l'enquête a établi que les membres du «Zakordot» recevaient de leur gouvernement des instructions, leur ordonnant de chercher à atteindre ces buts par tous les moyens, dont voici les principaux: massacres de fonctionnaires, d'officiers et de paysans polonais, propagande provocatrice en faveur de la République Populaire d'Ukraine, agressions dont le butin enrichirait la caisse du «Zakordot» et enfin distribution de la littérature communiste, — tout cela pour engendrer l'anarchie et susciter des insurrections de la population locale contre le régime existant de la République. Il est également établi par l'enquête que l'organisation «Zakordot» reçoit des gouvernements soviétistes ukrainien et russe des subventions en or et en brillants et que les dits gouvernements lui fournissent armes, équipement et matières explosives dont une quantité considérable fut trouvée sur les membres arrêtés du «Zakordot». De même le gouvernement polonais sait, que le gouvernement ukrainien, d'accord avec le gouvernement russe, envoya en Pologne Stanislavski, président de la sous-section de Kiev du «Zakordot» (ce qui ressort de la signature sur le document délivré à Katovich par la sous-section de Kiev du Zakordot, le 30 mai 1921, N 5262) pour surveiller l'activité du Zakordot sur territoire polonais. Or, Stanislavski faisait part de la Délégation Russe à la Commission de convention et possédait un passeport diplomatique, délivré à un faux nom. Ce fait fut confirmé par Stanislavski

lui-même qui avoua son vrai nom en présence des autorités polonaises. Le gouvernement polonais proteste énergiquement contre la nomination par le gouvernement ukrainien en qualité de ses représentants dans des organes jouissant de garanties diplomatiques des membres des organisations qui poursuivent le but de renversement du régime actuel de la Pologne. Pareil procédé du gouvernement ukrainien est en contradiction avec les principes élémentaires des relations internationales.

Cependant ne se bornant pas à l'activité sur territoire polonais qui a pour but d'ammener la chute du gouvernement polonais, le gouvernement ukrainien crée et soutient sur son propre territoire des organisations qui cherchent à provoquer une lutte armée contre la République polonaise et de s'emparer d'une partie de son territoire.

Le gouvernement polonais est informé qu'il existe à Kiev un bureau spécial de recrutement, qui porte le nom: «Pour les Affaires de Galicie». Le président de ce bureau est Oubarevitch de Lwow, et le secrétaire Tomachevitch. Il existe à Kiev également un «commissariat de la guerre», galicien, dont le chef est Sidorenko de Lwow. A Ouman, le commandant de la ville, Kovaltchouk s'occupe spécialement de recrutement pour les soi-disant «détachements galiciens». Dans la 45-me division d'infanterie existe une «brigade galicienne», dont le chef est Podochevitch; le 15 septembre cette brigade a passé Ouman dans la région de Skourgi, après avoir été complétée par 200 élèves des cours militaires tous originaires du territoire polonais, qui furent spécialement promus officiers le 20 septembre par «l'Ecole des Commandants rouges».

A ces multiples violations du traité de Riga et de la Convention conclue en vertu du traité, il faut ajouter l'existence de soi-disant «trios de filtrage», dont la résidence officielle se trouve à Kasatin et à Chépétovka. Président du premier «trio» est Nedzielsky, et du second Smog, tous les deux originaires de Pologne. Les émigrés polonais qui retournent en Pologne, munis de certificats délivrés par la Commission de rapatriement polonais estime qu'il est superflu de démontrer que l'existence des «trios de filtrage», qui laisse passer les uns et retient les autres. Le gouvernement polonais estime qu'il est superflu de démontrer que l'existence des «trios de filtrage» entrave l'activité des commissions de rapatriement. Prenant connaissance du dernier alinéa de la note du 28 septembre, où le gouvernement ukrainien se déclare prêt à exécuter strictement toutes les obligations qui lui sont imposées par le traité de Riga, le gouvernement polonais exprime l'espoir que l'établissement des relations diplomatiques entre les deux gouvernements sera signalé par la dissolution immédiate et effective des organisations du «Zakordot» et par la liquidation des «détachements galiciens» et des «trios de filtrage», et que le gouvernement ukrainien renoncera à toute autre action qui pourrait servir d'obstacle aux relations intimes et de bon voisinage entre les deux états.

Le Ministre Skirmunt.

No. 17.

Note du Ministre des Affaires Etrangères M. Skirmunt au Représentant Plénipotentiaire de la R.S.S.U., Choumsky, du 3 novembre 1921.

Monsieur le représentant plénipotentiaire,

Le 12 août 1921 le Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères de l'Ukraine, M. Rakovsky, s'adressa au gouvernement polonais avec une

protestation contre certains actes des autorités militaires polonaises, qui auraient ordonné aux postes frontières ukrainiens d'évacuer immédiatement les stations de voie ferrée Jurgevitchi et Voytkevitche, au nord d'Olevsk.

Conformément au radiotélégramme envoyé le 19 septembre par le ministre des Affaires Etrangères au Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères de l'Ukraine en réponse à la dite note, j'ordonnai de faire une enquête concernant l'affaire en question et dont voici les résultats:

Les troupes polonaises n'ont pas passé la ligne de démarcation dans la direction Voytkevitchi-Jurgevitchi. La Délégation ukraino-russo-blanche-ruthénienne aux Commissions Mixtes n'a jamais protesté au sujet d'un pareil incident, bien que les affaires de cette nature incombent en premier lieu à ces commissions. Le fait incriminé ne correspond donc pas à la réalité.

Le Ministre des Affaires Etrangères remarque à cette occasion, que le gouvernement polonais se vit dans la nécessité de suspendre la participation de ses Délégations aux congrès des Commissions Mixtes, voyant d'une part que la Délégation ukraino-blanche-ruthénienne, — soit par des ajournements incompréhensibles, — soit par la non-exécution des décisions adoptées par les Commissions, — n'a pas encore terminé toute une série d'affaires de la plus grande importance, et d'autre part s'étant persuadé que les décisions de ces Congrès, grâce à l'attitude prise par les autorités soviétistes, ne possédaient aucune force exécutive.

C'est pourquoi le gouvernement polonais, sans examiner à fond chaque cas séparé, s'est adressé au gouvernement russe, en lui demandant des explications concernant la cause de l'attitude de la «Délégation soviétique aux Commissions Mixtes» et des autorités soviétistes aux Commissions Mixtes qui n'exécutent pas les décisions que leur propre Délégation avait adopté d'accord avec la Délégation polonaise aux Congrès des Commissions. Le gouvernement polonais a demandé si le gouvernement russe avait l'intention de faire cesser les actes arbitraires de ses organes qui opposent des obstacles aux tendances du Gouvernement polonais, — aussi bien que des gouvernements ukrainien, russe et de Blanche-Russie — d'établir à la frontière des relations pacifiques et de bon voisinage.

Le gouvernement polonais espère que les gouvernements de l'Ukraine et de Russie reconnaîtront que l'état des choses actuel aux Commissions Mixtes doit être changé sans retard.

Je vous prie d'agrérer l'expression de ma sincère considération,

Le Ministre Skirmunt.

No. 18.

Note du Ministre des Affaires Etrangères de la République Polonaise,
M. Skirmunt, au Représentant plénipotentiaire de la R.S.S.U. en Pologne,
Choumsky, du 3 novembre 1921.

Monsieur le représentant plénipotentiaire,

En réponse à la note du gouvernement ukrainien en date du 31. octobre 1921, le gouvernement polonais rejette encore une fois de la façon la plus catégorique, ainsi qu'il le déjà fait dans sa note du 31 du mois passé, toute responsabilité au sujet des troubles et des insurrections qui sévissent continuellement en Ukraine dès le commencement du régime

communiste. D'une façon générale ce «ferment insurrectionnel» s'aggrave en automne, vu la perception de l'impôt de ravitaillement par le gouvernement ukrainien. L'arène des récents troubles et insurrections est principalement l'Ukraine Centrale, où 40 atamans, chefs de petites et de grandes bandes, déplient leur néfaste activité.

La région limitrophe de la Pologne fut toujours inquiétée par des bandes. Il est possible que l'activité de celles-ci a augmenté dernièrement sous l'influence des nouvelles concernant les graves troubles qui éclatent en Ukraine, et aussi à cause de la désertion au delà de la ligne du front de nombreux individus craignant l'arrestation par les autorités polonaises. Mais ceci ne pouvait provoquer que des incidents insignifiants, d'un caractère purement local.

Vu les déclarations réitérées du gouvernement ukrainien, nous répétons catégoriquement que les autorités polonaises n'ont prêté et ne prétendent aucun soutien aux bandes et ne leur avaient jamais fourni d'armes et de munitions.

Pour caractériser les reproches du gouvernement soviétique on peut citer un fait confirmant que les agissements des bandes qui ont dernièrement augmenté en Pologne, prennent leur commencement à l'est. Le 28. octobre 1921 à 10 heures du soir apparut chez le Chef du secteur frontière à Goussiatine une délégation bolchéviste composée des chefs de la garde-frontière et de la milice ukrainienne. Cette délégation communiqua au Chef du secteur que des détachements d'insurgés étaient passés du territoire soviétique sur territoire polonais et lui demanda s'il sera permis aux autorités soviétiques de passer sur le côté polonais au cas d'une diversion des détachements d'insurgés sur territoire ukrainien. Le chef polonais du secteur frontière à Goussiatine répondit que les cas de passage des détachements d'insurgés du territoire ukrainien sur le côté polonais étaient fréquents actuellement et que la faute en était aux autorités soviétiques; il ajouta, que les détachements passés sur territoire polonais sont immédiatement désarmés et internés par les autorités polonaises, et qu'au cas où les fonctionnaires bolchévistes apparaîtraient sur territoire polonais, ils seront arrêtés et internés.

Ce fait montre d'une façon persuasive que le 28 octobre les organes gouvernementaux soviétistes ont prévu une pression de la part des bandes d'insurgés venant du côté est, et non pas du côté polonais. D'autre part ce fait prouve, que le 28 octobre à 10 heures du soir, le Chef de la garde frontière ukrainienne ignorait complètement le fait de passage de la frontière par des détachements de côté polonais, fait, prétendu avoir eu lieu le 25. et le 27. octobre dans le même secteur (comme vous l'affirmez, M. le Représentant plénipotentiaire, dans votre note du 31. octobre) et qui ne pouvait cependant passer inaperçu du Chef de la garde frontière ukrainienne. Le gouvernement polonais, ainsi qu'il l'a déjà dit dans sa note au Représentant plénipotentiaire du gouvernement russe et dont vous avez reçu une copie — a donné des ordres réitérés pour mettre en sûreté la frontière et la zone limitrophe et pour organiser une surveillance effective de la frontière de la République. Le gouvernement polonais porte à votre connaissance M. le Représentant plénipotentiaire, que d'après les dernières informations, un calme complet règne sur le côté polonais de la frontière le long du Zbroutch. C'est pourquoi les craintes des gouvernements russe et ukrainien quant à l'attitude du gouvernement polonais et au danger menaçant l'Ukraine du côté polonais, sont dénuées de tout fon-

dement. Aussi le gouvernement polonais estime que toute la question traitée dans les notes peut être considérée comme vidée, et que la sincérité des tendances du gouvernement aux relations du voisinage pacifique avec l'Ukraine soviétique, ne peut plus être mise en doute.

Le gouvernement polonais attend toujours l'exécution de ses désirs formulés dans la note du 31 octobre au gouvernement ukrainien.

Veuillez agréer, M. le Réprésentant plénipotentiaire, l'expression de mon sincère respect

Le Ministre Skirmunt.

No. 19.

Note verbale remise le 5 novembre 1921 par le Commissariat du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U. au Chargé d'affaires ad interim de la Légation Polonaise à Kharkow M. L. Berenson.

En complément de la note du 31. Octobre envoyée par le gouvernement ukrainien au gouvernement polonais par suite d'incursions des bandes venant sur territoire ukrainien du territoire polonais, le gouvernement ukrainien a l'honneur de porter à votre connaissance que de nouveaux faits récemment appris par lui confirment avec une évidence encore plus incontestable la participation des autorités militaires polonaises à l'organisation de ces incursions.

La bande du colonel Paly, qui avait passé la frontière polonaise dans la nuit du 27. au 28. et qui a attaqué la petite ville ukrainienne Lanzkorouge a laissé entre nos mains plusieurs prisonniers, dont un citoyen polonais Chlopak faisant part de la bande en qualité d'aide-médecin. Pendant l'interrogatoire le citoyen polonais Georges Chlopak déclara, que la passage de la bande du colonel Paly, s'effectua grâce au concours énergique du commandement militaire polonais, et que lui-même, Georges Chlopak, fut attaché à la bande en qualité d'aide-médecin sur l'ordre du commandant polonais à Goussiatine. Chlopak ajoute que le commandant polonais de la ville de Goussiatine avait conformément aux ordres reçus immédiatement de Lvov, de l'Etat-Major de la 6-me armée polonaise. Ensuite Chlopak déclara que tous les soldats petluriens internés en Pologne se trouvent actuellement près du fleuve Zbroutch dans le secteur Skaly-Podvolotchkisk. Parmis ces troupes se trouveraient la 4-me division de Kiev, arrivée de Kaliche par Varsovie et la 5-me division de Kherson.

Il ressort de l'interrogatoire d'autres prisonniers appartenant à la bande que la plupart de soldats petluriens internés dans les camps de concentration de la zone frontière polonaise a quitté les camps, que ces soldats doivent se joindre à la bande de Makhno, internée en Roumanie et que simultanément avec l'action projetée contre l'Ukraine du côté de la Pologne, sont préparés des incursions de bandits du côté de la Roumanie, principalement dans la région d'Odessa.

En attirant encore une fois l'attention du gouvernement polonais sur ces faits, le gouvernement ukrainien est obligé d'insister sur une réponse urgente concernant les mesures prises par le gouvernement polonais pour liquider les bandes et arrêter les meneurs.

En même temps le gouvernement ukrainien croit nécessaire de communiquer au gouvernement polonais que, d'après ses informations, le Ministère des affaires étrangères polonais fit savoir aux Journalistes américains

cains, que des troupes soviétistes ukrainiennes avaient passé la frontière polonaise et occupé une ville polonaise. Bien que le gouvernement ukrainien n'eût pas encore la possibilité de vérifier si pareille déclaration avait réellement été faite par le Ministère des affaires étrangères polonais, il tient de son devoir, afin d'éviter toute information inexacte, de constater qu'aucune protestation n'a été élevée par le gouvernement polonais soit dernièrement, soit plus tôt au sujet de passage de bandes quelconques du territoire ukrainien sur territoire polonais. Ainsi que le gouvernement ukrainien l'a déjà déclaré à plusieurs reprises, il a pris de son côté toutes les mesures afin de remplir exactement toutes les prescriptions du traité de Riga, espérant, que le gouvernement polonais n'en tardera pas d'en faire autant.

No. 20.

**Note du Réprésentant plénipotentiaire de la R.S.S.U. en Pologne Choumsky
au Ministre des affaires Etrangères de la République Polonaise
M. Skirmunt, du 13 novembre 1921.**

Ayant pris connaissance des notes du gouvernement polonais du 30/X et 31/X, le gouvernement ukrainien doit à son regret remarquer qu'il ne peut reconnaître comme satisfaisant aucun des arguments contenus dans ces notes et devant démentir la participation des autorités polonaises à la préparation des bandes qui attaquent le territoire ukrainien. Tout au contraire, l'insuffisance complète des ces arguments et la tendance du gouvernement polonais de formuler des accusations dénuées de tout fondement contre le gouvernement ukrainien au lieu de combattre les crimes commis sur le territoire polonais et dévoilés par le gouvernement ukrainien, cette tendance nous fait involontairement douter, que le gouvernement polonais possède quelque argument persuasif, qui pourrait atténuer sa responsabilité dans les d'incursions de bandits du territoire polonais sur le territoire de la République Ukrainienne.

Malgré les explications détaillées et définitives données par le gouvernement ukrainien dans sa note du 28/IX, le Gouvernement polonais accuse de nouveau le gouvernement ukrainien de la violation du traité de Riga, en se basant sur les mêmes informations qui ont déjà été pleinement démenties. Pour épouser définitivement cette question le gouvernement ukrainien déclare encore une fois de la façon la plus catégorique que l'organisation «Z a k o r d o t» mentionnée par le gouvernement polonais, n'existe pas et qu'en conséquence les faits cités par le gouvernement polonais, notamment que le gouvernement soviétique soutient cette organisation et lui donne des instructions pour ses manifestations anarchistes, telles que l'attaque sur la police, — ne sont sûrement que le résultat du travail d'un provocateur quelconque, ainsi que le gouvernement ukrainien l'avait déjà démontré d'une manière détaillée dans sa note du 28./IX. Le gouvernement ukrainien doit rejeter de la façon la plus énergique la tentative du gouvernement polonais d'attribuer au gouvernement ukrainien quelque responsabilité que ce soit dans les manifestations anti-gouvernementales de la population dans les provinces de la république polonaise. Ces manifestations sont provoquées par la politique du gouvernement polonais concernant la question des nationalités et par le régime administratif établi dans ces régions dès le moment de leur incorporation à la République polonaise.

Le gouvernement ukrainien doit ensuite exprimer son sincère étonnement au sujet du fait que le gouvernement polonais mentionne de nouveau dans sa note du 31/X l'existence en Ukraine Soviétique de prétendus organes, «pour les affaires de Galicie» et de certaines formations militaires galiciennes. Le gouvernement ukrainien a donné à deux reprises dans ses notes du 26/V. et du 28/IX. au gouvernement polonais des preuves irréfutables de la fausseté de ses informations, et déclare encore une fois de la façon la plus catégorique, que ni pareil organe, ni formations militaires de cette nature n'existent sur le territoire de la République soviétique ukrainienne. Aucun bureau de recrutement, et en général aucune institution gouvernementale «pour les affaires de Galicie» n'existent, ni à Kiev, ni dans une autre localité de la République soviétique ukrainienne. Du reste l'absurdité de ces informations du gouvernement polonais ressort de la note-même de celui-ci, puisqu'elle prétend qu'à la tête du bureau imaginaire se trouve Oubarevitch, ancien commandant d'armée, qui n'est pas original de Galicie et n'en a rien de commun. Quant au prétendu secrétaire Tomachévitch, le gouvernement ukrainien ignore complètement l'existence d'une personne portant ce nom. De même doit on qualifier d'absurde l'affirmation qu'il existerait à Kiev un «Commissariat de la Guerre de Galicie» ayant à sa tête un certain Sidorenko. Le gouvernement ukrainien peut donner pleine assurance au gouvernement polonais, qu'une pareille institution existe à Kiev aussi peu que dans une autre localité de la République Ukrainienne.

Les formations galiciennes dans l'Armée Rouge furent dissoutes encore en 1920, ce qui a été porté à la connaissance du gouvernement polonais par la note du gouvernement ukrainien en date du 26/V. Dès lors il n'existe aucune formation militaire galicienne sous quelque forme que ce soit, et c'est pourquoi la prétendue brigade galicienne de la 45-me division n'a pu être transportée le 15. septembre à Skourja (ville inconnue au gouvernement ukrainien). Le gouvernement ukrainien rejette énergiquement toute accusation prétendant qu'il n'exécute pas le traité de Riga. Accomplissant le ferme désir de la paix nourri par les ouvriers et paysans de l'Ukraine, le Gouvernement ukrainien croit de son devoir de mettre tous ses efforts à ce que la paix entre l'Ukraine et la Pologne solennellement établie par le traité de Riga, soit réalisée pour le bien des masses laborieuses de l'Ukraine et de la Pologne. Le gouvernement ukrainien croit de son devoir d'observer le traité de Riga et l'observe en effet, malgré toutes les difficultés qui lui sont opposées par le gouvernement polonais, et malgré le fait que chaque jour lui apporte actuellement de tristes preuves que le gouvernement polonais n'a pas la pleine possibilité de remplir les obligations prises par la République polonaise conformément au traité de paix.

Pendant 7 mois le gouvernement ukrainien — avec une patience que rien n'égalait sinon son amour de paix et la certitude de la justice de ses exigences — réitérait ses indications au gouvernement polonais au sujet de l'existence sur son territoire d'une organisation hostile à la République soviétique ukrainienne et jouissant de l'assistance des autorités polonaises. Le gouvernement ukrainien donnait au gouvernement polonais des informations détaillées non seulement sur les personnes appartenant à cette organisation et sur les organes gouvernementaux polonais et personnages officiels qui prêtaient, sans gêne aucune, l'aide de l'Etat à cette organisation de bandits, mais aussi sur les desseins scélérats des meneurs

de bandes, qui se proposaient d'attaquer la République soviétique ukrainienne et de susciter une émeute contre son gouvernement d'ouvriers et de paysans. Or, le gouvernement polonais se bornait toujours à nier les faits communiqués par le gouvernement ukrainien, en préférant évidemment la polémique à la suppression effective des agissements criminels de la dite organisation. Aussi le gouvernement ukrainien est obligé de constater devant tous les travailleurs de l'Ukraine et de la Pologne que cette attitude du gouvernement polonais a permis à l'organisation des bandits Petlura, Tutunik et autres, non seulement de préparer l'attaque criminelle du territoire de la République soviétique ukrainienne, mais aussi de mettre leurs plans à exécution, bien que le gouvernement polonais en fut informé en avant. Dans sa note du 28/IX, le gouvernement ukrainien eut l'honneur de communiquer au Gouvernement polonais qu'après le plan d'émeute en Ukraine élaboré par l'organisation pétlurienne, un groupe de soldats Pétluriens devait faire irruption sur territoire ukrainien, au sud de Tarnopol. En effet, dans la nuit du 27. au 28. octobre ce groupe, commandé par le colonel Paliy, fit irruption en Ukraine, après avoir passé le fleuve de Zbroutch près de Goussiatine, et fut complètement anéanti sur territoire ukrainien par les troupes soviétistes. En outre, le colonel Paly avec son Etat-Major furent faits prisonniers et des matériauks furent saisis dont le contenu le gouvernement ukrainien aura l'honneur de porter à la connaissance du gouvernement polonais plus loin. En communicant dans sa note du 30/X, ce cas d'irruption en Ukraine au gouvernement polonais comme un fait accompli, le gouvernement ukrainien put en même temps informer le gouvernement polonais que d'après le dit plan l'irruption d'une autre bande venant du territoire polonais étais projeté dans la direction de Korosten. Aujourd'hui le gouvernement ukrainien porte à la connaissance du gouvernement polonais, que les plans criminels de l'organisation pétlurienne commencent déjà à se réaliser dans cette deuxième partie également. Dans la nuit du 3. au 4. novembre une bande pétlurienne venant du territoire polonais et forte de 400—600 hommes avec 3 mitrailleuses fit irruption sur territoire ukrainien, dans la direction de Korosten.

Dans ces conditions, Monsieur le Ministre, le gouvernement ukrainien n'arrive pas à saisir le sens de votre communication contenue dans la note du 3/XI et disant qu'un ordre parfait régnait sur territoire polonais, le long du Zbroutch. Le gouvernement ukrainien n'avait point affirmé que l'irruption en Ukraine des bandes pétluriennes venant de Pologne, ait provoqué des troubles sur territoire polonais. Bien au contraire, le gouvernement ukrainien étant informé de la façon, la plus précise, que ces agressions s'effectuent avec les concours des organes de l'autorité polonaise — a bien pu supposer que les irruptions des bandes sur territoire ukrainien s'accomplissent sans que l'ordre parfait soit troublé sur territoire polonais.

De même le gouvernement ukrainien ne saisit-il pas le sens de la déclaration du gouvernement polonais contenue dans la note du 3/X., et disant que le gouvernement polonais considère comme épuisée la question de l'irruption en Ukraine des bandes venant du territoire polonais.

Le gouvernement ukrainien ne peut aucunement admettre que par le fait de passage des bandes soit épousée la question de la responsabilité du gouvernement polonais pour ce passage.

Le gouvernement ukrainien établit la pleine et entière responsabilité du gouvernement polonais pour les agressions de bandits sur territoire de la République soviétique ukrainienne, préparées sur territoire polonais et effectuées ensuite malgré le fait que le gouvernement polonais avait été préalablement informé de l'organisation qui s'occupait de ces agissements cirminels et des ces néfastes projets.

Dans sa note du 3/XI. aussi bien que dans celle du 30/X. adressée au Représentant plénipotentiaire de la République soviétique russe et dont une copie m'a été envoyé par le Ministère des Affaires Etrangères et par la Légation Russe, — le gouvernement polonais a protesté énergiquement contre la responsabilité qui lui était attribuée et à même qualifié d'insinuations les indications précises concernant le concours dont les bandes péturiennes jouissaient de la part des autorités polonaises.

Or, le gouvernement ukrainien doit remarquer que la force démonstrative des informations sur lesquelles est basée la protestation du gouvernement polonais dans les dites notes, ne correspond guère au ton énergique de cette protestation. Dans sa note du 31/X. le gouvernement polonais a communiqué que le général Galkine se trouve tout le temps en Pologne, et qu'en conséquence, l'allégation par le gouvernement ukrainien dans sa note du 28/IX. des dépositions de Galkine blâmant les autorités polonaises ne put avoir lieu qu'à cause de la fausse information du gouvernement ukrainien. Le gouvernement ukrainien se permet d'attirer l'attention du gouvernement polonais sur le fait qu'une communication pareille ne put à son tour résulter que de l'information insuffisante du gouvernement polonais. — Il ne s'est pas agi dans la note du gouvernement ukrainien en date du 28/IX. du général Alexei Semionovitch Galkine, lequel en effet se trouve à Varsovie et occupe un poste officiel polonais, mais du général de l'Etat-Major Galkine qui était colonel dans l'armée tsariste et ayant participé ensuite au détachement de Bredov passa avec les troupes galiciennes sur territoire polonais. Ce général Galkine était à la disposition de Tutunik, fut ensuite envoyé par celui-ci en Ukraine à la disposition du Comité Central des Insurgées pour organiser des émeutes et fut finalement fait prisonnier par les autorités soviétistes. — Actuellement le général Galkine se trouve dans la République ukrainienne sous arrêt. Il faut donc constater que ces dépositions concernant la préparation des incursions de bandits sur territoire ukrainien et le recrutement pour les bandes parmis les internés dans les camps polonais, — ne sont point démenties par la communication du gouvernement polonais. D'ailleurs, l'exactitude des dépositions du général Galkine a été établie par le gouvernement ukrainien en les comparant à d'autres documents qui étaient à sa disposition.

Le gouvernement polonais nie catégoriquement le fait, qu'une conférence à trouvé lieu à Varsovie le 17 juillet, qui a élaboré un plan d'insurrection en Ukraine. Or, le gouvernement ukrainien a l'honneur de porter à la connaissance du gouvernement polonais, qu'il possède les originaux de tous les matériaux de cette conférence qui certifient, comme cela a déjà été dit dans la note du 20/X. qu'entre autres un représentant de la Chancellerie Militaire du Chef de l'état polonais y avait participé. De même le gouvernement polonais nie tout aussi catégoriquement dans sa note du 31/X. le fait d'existence sur territoire polonais des organes de la soi-disant République Populaire Ukrainienne. Or, le gouvernement

ukrainien possède les originaux de la correspondance datée du mois d'octobre 1921, entre les organes de la R.P.U. se trouvant sur territoire polonais.

Le gouvernement polonais a indiqué ensuite dans sa note sur la liquidation de la VI-me armée à Lvov comme sur un fait prouvant que les informations du gouvernement ukrainien sont dényées de fondement. Cependant le gouvernement polonais ne peut pas ignorer que l'ancienne II-me section de la VI-me armée continue son activité sous forme d'une autre institution de la II-me section de l'Etat-Major. Le gouvernement ukrainien possède les originaux des documents délivrés dans la deuxième moitié du mois d'octobre 1921 par la V-me «exposition» de la II-me section de l'Etat-Major à Lvov aux fonctionnaires militaires pétluriens qui prennent part à la présente incursion de bandits sur le territoire de la République ukrainienne.

En basant sur ces fausses informations où bien sur d'autres données analogues sa protestation énergique contre l'accusation de soutenir l'organisation pétlurienne et ses bandes, le gouvernement polonais, dans sa note du 3/XI. traite les agressions des bandes sur territoire ukrainien comme des troubles intérieurs de la République soviétique ukrainienne, avec lesquelles le gouvernement polonais n'a rien de commun. Le gouvernement ukrainien dénie catégoriquement toutes les affirmations prétendant que des émeutes et des troubles d'origine intérieure seraient éclatés, soit dans la partie centrale, soit dans une autre partie quelconque de l'Ukraine soviétique. La meilleure illustration en est l'animosité avec laquelle la population locale rencontrait l'apparition sur territoire ukrainien des bandes du colonel Paly qui avait forcé le passage du Zbroutch. Les émeutes qui ont actuellement lieu sur le territoire de la République ukrainienne furent artificiellement suscitées du dehors et sont le résultat du travail scélérat de l'organisation pétlurienne qui se trouve sur territoire polonais et envoie à l'aide des autorités polonaises des bandes armées sur territoire ukrainien. Possédant des données, d'après lesquelles pas moins de 10 bandes, petites et grandes, sont passées dernièrement du territoire polonais sur celui de l'Ukraine, le gouvernement ukrainien prit avec grand intérêt connaissance de l'information contenue dans votre note du 3/XI. Monsieur le Ministre, notamment que près de 40 bandes rôdent actuellement dans l'Ukraine. Le gouvernement ukrainien réitère sa déclaration en date du 30/X., à savoir, que la responsabilité des troubles suscités sur territoire ukrainien par les bandes organisées, équipées et menées par l'organisation pétlurienne de Pologne, retombe sur le gouvernement polonais.

Pour démontrer que l'agression de bandits contre le territoire ukrainien le long du Zbroutch portait un caractère de trouble intérieur, le gouvernement polonais a cité une communication concernant la conduite des Chefs de la garde frontière et de la milice ukrainiennes à Goussiatine. Ceux-ci auraient communiqué aux autorités polonaises de frontière que du territoire ukrainien sur celui de la Pologne étaient passées des bandes qui projetaient d'attaquer le territoire ukrainien, en prévision de quel cas les dits fonctionnaires ukrainiens auraient demandé de secours aux autorités polonaises. Le gouvernement ukrainien se permet de noter le caractère anecdotique de cette communication, laquelle attribue d'une part à la bande — l'intention de forcer le passage du territoire ukrainien

sur territoire polonais pour attaquer de là... le territoire ukrainien, et d'autre part aux autorités ukrainiennes de frontière — la demande de secours à ces-mêmes autorités polonaises qui avaient laissé passer la bande ennemie.

Le gouvernement ukrainien est informé que le Chef du Poste spécial à Goussiatine s'était en effet adressé aux autorités polonaises de frontière non pas, pour leur demander du secours, mais pour apprendre de quel droit elle laissaient passer des bandes du territoire polonais sur celui de l'Ukraine. Les autorités polonaises répondirent que la raison de cette mesure leur était inconnue et qu'elles allaient en demander à leur supérieur à Lvov.

En confrontant cette communication avec la déposition du citoyen polonais, l'aide-médecin Georges Chlopak fait prisonnier pendant la défaite de la bande du colonel Paly laquelle était venue par Goussiatine attaquer le territoire ukrainien, — notamment que lui, Georges Chlopak, avait été attaché à la bande sur l'ordre du commandant polonais à Goussiatine, que celui-ci à son tour avait agi sur l'ordre de son supérieur à Lvov, et enfin qu'en général, toute l'agression de la bande Paly s'effectua avec le concours intime des autorités polonaises, — il ne sera pas difficile d'établir le vrai caractère des événements qui trouvèrent lieu le 28-29 octobre à la frontière polono-ukrainienne, près de Goussiatine. De même il en sera facile de voir combien peu persuasives sont les déclarations du gouvernement polonais prétendant que le gouvernement ukrainien essaie d'imposer à celui-ci la responsabilité des événements qui n'ont rien de commun avec le territoire et les autorités polonaises, et qu'il insinue à l'adresse des organes militaires polonais.

Le gouvernement ukrainien doit rejeter le plus énergiquement toute accusation de ce genre. Le gouvernement ukrainien qui veut vivre en paix avec la République polonaise et établir des relations sincères et de bon voisinage avec elle, n'a jamais fondé ses accusations contre le gouvernement polonais sur des communications fausses et absurdes, ou sur des informations réunies à la hâte et non vérifiées. Étant obligé par la force des choses de rappeler au gouvernement polonais qu'il est responsable pour la violation du traité de Riga par ses organes et d'exiger l'exécution de ce traité, — le gouvernement ukrainien ne se laissa jamais guider dans ses justes exigences par d'autres motifs sinon par la tendance d'établir réellement des relations sincères et durables de bon voisinage entre l'Ukraine et la Pologne, et d'écartier tout obstacle qui pourrait s'y opposer. Aussi dans ses notes au gouvernement polonais, le gouvernement ukrainien s'était toujours basé sur des données rigoureusement vérifiées et sur des matériaux corroborés par de différentes sources.

C'est en se basant sur de tels matériaux que le gouvernement ukrainien, dans une série de notes datées de la période avril-octobre 1921, insistait auprès du gouvernement polonais sur la liquidation définitive de l'organisation péturienne de gardes-blanches qui s'embusqua sur territoire polonais et se servit de l'appareil gouvernemental et de ressources de l'Etat Polonais pour réaliser ses desseins scélérats contre l'Ukraine soviétique. Le gouvernement ukrainien doit constater que durant les dernières semaines ces matériaux ont augmenté d'une façon excessive et qu'ils confirment encore plus incontestablement les craintes du gouvernement ukrainien, dont les exigences modérées, émises dans sa note du 30/X. ne deviennent ainsi qu'encore plus fondées.

Voici ce qui ressort de ces matériaux embrassant des documents originaux et des dépositions des bandits faits prisonniers et des transfuges:

Durant les mois de septembre et d'octobre 1921 sur territoire polonois, le long de la frontière polono-ukrainienne plusieurs bandes ont été formées, en recrutant des soldats péturiens internés dans les camps polonais. De ces bandes les deux plus fortes ont passées sur territoire ukrainien, l'une dans le secteur de Goussiatine, l'autre — dans la direction de Korosten. La formation s'effectuait de la façon suivante: on choisissait dans les camps d'après une liste spéciale et avec la permission des organes militaires polonais, des individus et des groupes entiers, principalement des officiers et des sous-officiers que l'on envoyait ensuite vers la frontière polono-ukrainienne, soit sous forme de troupes d'ouvriers, soit par des échelons militaires.

A la bande du colonel Paly, qui s'était frayé le passage près de Goussiatine et fut ensuite détruite, appartenaient des détachements de la 4-me Division de Kiev, internée à Kalisch, et de la 5-me Division de Kherson, internée à Strzalkow. Ces détachements avaient été expédiés par chemin de fer vers le 15 octobre à Kopetchintsi, où ils avaient travaillé pendant 12 jours chez un propriétaire de domaine. Le 23 octobre ordre fut donné à ces détachements de cesser le travail et de passer le fleuve de Zbroutch dans le secteur du village Ivankovo, où on leur distribua des carabines et des cartouches.

Une autre bande qui fit irruption sur territoire ukrainien dans la nuit du 3 au 4 novembre, fut également composée de soldats péturiens internés arrivés en échelon militaire du camp Alexandrow-Kouïavsky à la station de Rovno. Cette bande comprenait des détachements de la même Division de Kiev, ensuite de la 6-me Division de tirailleurs, et de la Division «de fer» au nombre de 1300 hommes. Le 27/X. cette bande fut expédiée par échelon militaire à la station de Kostopol, d'où elle partit à pied pour le secteur de Stepania. De même le 29 octobre de la station Lvov-Podzamtche fut envoyé dans la région Rovno-Sarny un échelon comptant 1000 soldats péturiens internés, ainsi que 5000 carabines et cartouches, expédiées de Varsovie en wagons plombés.

Les soldats péturiens internés arrivés de différents camps dans le secteur de Stepania, furent fusionnés en une unité sous le nom de la Division de Kiev et logés dans les villages Grand- et Petit-Styden et Grand- et Petit-Mitsky. Le détachement de cavalerie du colonel Pavlenko fut logé à la station de Derajnia. L'Etat-Major de la Division de Kiev se trouvait au village de Grand-Mitsky. Le commandant de la Division est le général Iantchenko: son Chef d'Etat-Major — Louchenko; commandant de la I-ère brigade — Chramtchenko; commandant de la II-ème brigade — Souchko, et enfin le commandant d'artillerie — Tchijevski.

Le 31/X. dans la région où se trouvait cette bande, arriva Tutunik. Le même Tutunik lequel, d'après la déclaration du gouvernement polonois en date du 29/X. aurait depuis longtemps quitté la République polonoise, prit le train justement le 29/X. à la station Lvov-Podsamtche et partit avec le dit échelon de 100 soldats péturiens internés pour la région de Rovno-Sarny. Tutunik était accompagné de son Etat-Major composé, en outre de Otmarstein et Dobrotvorski déjà mentionné, — du

colonel Kouzmenko, du lieutenant Rybartchouk et de l'aide-de-camp Tobalevitch-Salski.

Le 30/X. Tutunik arriva avec son Etat-Major à Rovno, et après avoir passé la nuit dans le local du 2-me poste de «l'exposition» (II-me section de l'Etat-Major, rue Chosseina N. 132) dont le chef est le lieutenant polonais Maievski, partit le 31 octobre vers 7 heures du matin pour la station de Mokvine. La bande logée dans la région de Stepagne, y fut pourvue d'armes. Au conseil militaire qui eut lieu le 28 octobre à 9½ heures du soir dans le village de Grand-Mitsky, le Chef de l'Etat-Major de la Division de Kiev Louchpenko (déjà mentionné ci-dessus) informa les officiers que les autorités polonaises avaient fourni 500 fusils, 30 mitrailleuses du système «Colt» et 7 de «Maxime», 12 000 cartouches et une batterie. Louchpenko expliqua ensuite de quelle façon on se mettrait en possession de ses armes: un lieutenant polonais apporte les armes à la station de Mokvine, où la bande s'en empare en simulant un pillage, après quoi on délivre au lieutenant polonais une quittance certifiant la réception des armes.

Le gouvernement ukrainien est informé que les armes furent effectivement distribuées aux participants de cette bande; d'autre part, la bande qui fit irruption sur territoire ukrainien dans la direction de Kostren portait en effet les armes sus-mentionnées.

La concentration des bandes sur territoire polonais le long de la frontière polono-ukrainienne, qui se proposent d'attaquer le territoire Ukrainien, — est le commencement de la réalisation du plan élaboré par l'Etat-Major Général des insurgés, institution subordonnée à l'«Ataman-Chef» Pétura, et dont le chef est Tutunik. Cet Etat-Major n'est qu'un pseudonyme du soi-disant gouvernement de la République Populaire Ukrainienne, formellement liquidé sur territoire polonais. Le dit Etat-Major a hérité toutes les anciennes liaisons du gouvernement de la R.P.U. avec les autorités militaires polonaises, surtout avec la II-me section de l'Etat-Major Général aux organes de laquelle il a ses fonctionnaires. Sur ce fait le Gouvernement ukrainien a déjà attiré l'attention du gouvernement polonais à plusieurs reprises.

C'est par cette liaison entre l'Etat-Major de Tutunik et de Pétura d'une part et le Commandement militaire polonais de l'autre, que s'explique le fait que le centre opératif de l'activité des bandes se trouve à Lvov, pendant que le centre politique reste jusqu'à ce jour à Tarnow, l'ancienne résidence du soi-disant gouvernement de la R.P.U. D'après les informations du gouvernement ukrainien, à Tarnow habitait, encore au commencement du mois de novembre, Simon Pétura, sous le faux nom de Poltavchenko, dans le même appartement avec ses deux principaux collaborateurs Scrypnik et Gaiev. Le gouvernement ukrainien est également informé de l'adresse de cet appartement.

Etant donné ces matériaux et le fait que sur territoire de la République polonaise existe et agit, en contradiction directe avec l'esprit et la lettre de l'art. V. du traité de paix de Riga une organisation hostile à la République ukrainienne; ensuite, qu'en exécution des décisions de cette organisation les autorités polonaises mettent à la disposition de la dite organisation les internés dans les camps, et des trains militaires entiers, lui fournissent des armes, la pourvoient de documents et laissent ses bandes librement passer la frontière; enfin vu que les chefs et les membres de cette organisation et de ses bandes résident sur territoire po-

lonais, voire dans les locaux-mêmes des institutions d'Etat polonaises, et cela après les déclarations du gouvernement polonais confirmant l'expulsion de ces bandits de la République polonaise, — le gouvernement ukrainien se voit dans la nécessité de déclarer qu'il ne peut dorénavant avoir le moindre doute quant à la responsabilité du gouvernement polonais pour les agressions scélérates du territoire de l'Ukraine Soviétique par ses bandes et pour tous les dommages infligés par les bandits à la République Ukrainienne et à ses citoyens.

Le gouvernement ukrainien a déjà maintes fois prouvé par ses actions qu'il tend ardemment à établir des relations de bon voisinage avec la République polonaise. Cette fois comme toujours le Gouvernement ukrainien aimerait conférer avec le gouvernement polonais non pas au sujet des incursions de bandits sur territoire ukrainien et de la violation ininterrompue du traité de paix par les autorités polonaises, mais au sujet des mesures à prendre pour fortifier les relations de bon voisinage et pour nouer des liens économiques intimes et durables, entre les deux Républiques. Le gouvernement ukrainien croit que ses tendances pacifiques sont partagées par le peuple polonais, et attend, — tout en se réservant le droit de compensation pour tous les dommages infligés par les bandes pétluriennes à la République ukrainienne et à ses citoyens, — que le gouvernement polonais exécutera enfin dans l'intérêt des deux peuples ses justes revendications, savoir: de désarmer et de dissoudre les bandes pétluriennes concentrées sur le territoire polonais, le long de la frontière polono-ukrainienne; de liquider définitivement sur le territoire polonais l'organisation pétlurienne avec tous ses organes — ainsi que les camps de soldats pétliens internés, qui sont les foyers principaux de cette organisation scélérate; de prendre des mesures décisives afin de rendre à l'avenir effectivement impossible l'activité criminelle des meneurs de cette organisation sur le territoire polonais; d'infliger une punition sévère à toutes les personnes officielles de la République polonaise, coupables d'avoir prêté aide et secours à l'organisation pétlurienne ou à ses bandes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon plus sincère respect.

Le Représentant plénipotentiaire de la R.S.S.U. en Pologne,

Choumsky.

No. 21.

Note remise par le Ministre des Affaires Etrangères de la République Polonaise, M. Skirmunt, au Représentant Plénipotentiaire de la R.S.S.U. en Pologne, cit. Choumsky.

Varsovie, le 25/XI.

Monsieur le Représentant plénipotentiaire,

Le gouvernement polonais accuse réception de votre note datée du 13. XI. Cette note forme la suite de toute une série d'autres notes remises par le gouvernement de la République Socialiste Soviétique Ukrainienne à notre gouvernement depuis le 18. Mars, jour de la conclusion du traité de Riga. Toute ces notes reviennent sur la même accusation, notamment, que le gouvernement polonais ait organisé, soutenu et toléré sur son territoire des bandes d'insurgés hostiles à l'Ukraine soviétique.

Malgré le fait que depuis le 18. Mars 1921 le traitement des organisations «antisoviétiques» a radicalement changé et que tous les chefs dans la lutte libératrice contre l'Ukraine soviétique ont quitté le territoire polonais, — le gouvernement ukrainien, ignorant ces faits ainsi que le démenti catégorique du gouvernement polonais, revient toujours sur ses accusations et répète presque dans chaque note les mêmes mots, les mêmes faits.

A première vue il est même étrange que le gouvernement ukrainien, en augmentant toujours le volume de ces notes, répète avec une obstination bizarre la foule de noms phantastiques et de faits soi-disant concrets, comme s'il voulait ainsi montrer au gouvernement polonais que le résultat des relations diplomatiques nouées avec les Soviets ukrainiens est que leur réseau d'espionnage sur le territoire de la République polonaise ne cesse pas de s'accroître.

Sans doute le gouvernement polonais n'est pas manqué de se servir dans la pleine mesure des informations qui lui sont fournies par le gouvernement ukrainien. Or, les enquêtes les plus détaillées prouvent que tout ces matériaux d'information sont dénués de tout fondement et font ressortir ou bien la grande crédulité du gouvernement ukrainien ou bien sa tendance opiniâtre de faire une propagande démagogique dans les larges masses de la population.

Le manque de sincérité de la part du gouvernement ukrainien devient encore plus évident, lorsqu'on lit dans votre note du 13. XI, Monsieur le Représentant Plénipotentiaire, l'expression d'un étonnement feint au sujet du fait mentionné par notre note et connu de tout le monde, savoir, que le territoire de la R.S.S.U. est l'arène d'émeutes et d'insurrections ininterrompues.

Si l'on y ajoute le fait qu'aux accusations faites par le gouvernement polonais, concernant l'assistance prêtée par le gouvernement ukrainien aux organisations existant sur votre territoire et se proposant de renverser le régime existant en Pologne, — le gouvernement ukrainien répond par un démenti dénué de tout fondement tout en qualifiant en même temps les accusations faites par le gouvernement polonais de non-fondées. — il devient encore plus évident que par l'échange infini de notes, toujours plus volumineuses le Gouvernement ukrainien n'a point en vue de régler la question des relations entre les deux Etats.

Ce n'est que l'exécution du traité de paix qui peut créer une base saine pour ces relations. Tant qu'aucune des obligations imposées par le traité de Riga n'est exécutée par les gouvernements soviétistes (ce que prouvent les faits et les indications précises contenus dans notre note précédente au gouvernement soviétique en date du 30. X.), le gouvernement polonais est forcé de croire qu'en outre de la propagande diplomatique dont témoignent éloquemment plusieurs phrases dans les notes ukrainiennes, le but unique que poursuit le gouvernement ukrainien par sa «campagne de notes» est de détourner l'attention du fait que le gouvernement de l'Ukraine néglige absolument les obligations prises par lui et veut dissimuler la situation actuelle en Ukraine.

Le gouvernement polonais a accompli tout ce que lui fut dicté par son désir d'exécuter les obligations spontanément prises par lui en vertu du traité. C'est pourquoi étant donné les reproches réitérés d'un caractère tendancieux et ne correspondant guère à la réalité, le gouvernement polonais croit toute cette polémique inopportune et inutile. La tendance du gouvernement soviétique d'attribuer au gouvernement polonais sa propre responsabilité pour les

événements dramatiques qui se déroulent en Ukraine, ne ressort que trop clairement des notes remises au gouvernement polonais. Ainsi le gouvernement polonais déclare de la façon la plus catégorique au gouvernement de l'Ukraine Soviétique qu'il n'assume par la moindre partie de la responsabilité que le gouvernement ukrainien s'efforce de lui imputer. En signant le traité de paix le gouvernement polonais s'est engagé à ne point créer, reconnaître au soutien sur son territoire des organisations ayant pour but le renversement du régime soviétique. Ces engagements furent toujours remplis complètement par le gouvernement polonais. Le gouvernement soviétique sait fort bien quelles mesures extraordinaires et de la plus grande portée furent prises par la Pologne à la première nouvelle concernant l'accroissement du mouvement d'insurgés en Ukraine. Le gouvernement polonais fit tout son possible afin d'assurer ses frontières contre la pénétration sur le territoire polonais des émigrés russes et ukrainiens, qui réussissaient fréquemment d'y passer malgré la vigilance de notre garde de frontière. La Pologne avait bien des difficultés avec la masse de réfugiés qui se sauvaient et se sauvent continuellement de Russie et d'Ukraine Soviétistes à cause des persécutions systématiques, des outrages à leurs sentiments religieux et des cruautés commises envers leur parents et prochains. Pour les excès des forces élémentaires ne sont responsables que les personnes qui les ont déchaînées; quant au lieu de ces excès, que ce soit la frontière polonaise, roumaine, ou autre — peu importe!

Le gouvernement polonais souhaite ardemment qu'une vie tranquille s'établisse enfin dans l'Ukraine voisine, que la renaissance lui rende au plus tôt son bien-être perdu. Par la conclusion du traité de paix de Riga, la Pologne avait en vue non seulement d'assurer la paix dans son propre pays, mais aussi de contribuer au développement paisible du pays voisin l'Ukraine. Aussi la signature du traité de Riga est un acte de volonté conscienteuse, et l'exécution absolue de ce traité est considérée par le Gouvernement polonais comme un devoir moral impératif qui doit toujours être accompli. Le gouvernement polonais a le droit d'exiger la même chose de la part du gouvernement ukrainien.

Le gouvernement polonais vous déclare encore une fois, M. le Représentant Plénipotentiaire, qu'il a toujours fait et qu'il fera tout son possible afin d'exécuter toutes ses obligations envers l'Ukraine dans la pleine mesure du traité conclu, y compris l'article V, et que des ordres d'une grande portée furent donnés afin d'assurer l'observation stricte de cet article. Si le gouvernement ukrainien veut admettre le traité de paix comme base pour l'établissement des relations de bon voisinage avec la Pologne, il ne doit pas tarder à commencer l'exécution de ses obligations négligées jusqu'à présent.

Le gouvernement polonais attire votre attention, M. le Représentant Plénipotentiaire, sur la fait que malgré l'immense portée des intérêts communs des deux Nations, surtout au point de vue économique, les rapports entre elles sont restés infructueux jusqu'à ce jour. La cause unique en est l'attitude du gouvernement ukrainien qui s'est toujours borné à présenter de nouveaux griefs et des accusations dénués de fondement.

Etant donné ces faits et considérant la polémique avec le gouvernement soviétique concernant les troubles sur le territoire ukrainien comme épuisée, le gouvernement polonais vous prévient qu'il ne reviendra plus sur ce sujet.

Le Ministre Skirmunt.

Note du Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères, Rakovsky, au Ministre des Affaires Etrangères de la République Polonaise, M. Skirmunt,
du 30. novembre 1921.

Le gouvernement ukrainien partage sincèrement l'opinion du gouvernement polonais affirmant que de puissants intérêts communs existent entre les peuples ukrainien et polonais, surtout au point de vue économique, et que ces intérêts n'ont pas été dûment réalisés jusqu'à présent. Le gouvernement de l'Ukraine sauvera avec joie le moment où il pourra dans ses relations diplomatiques avec la Pologne remplacer les notes concernant les atamans Pétlura et Tutunik ainsi que les exploits de la II-me section de l'Etat-Major Général polonais, — par un entretien pacifique avec le gouvernement polonais au sujet de la satisfaction des besoins économiques mutuels. Mais le gouvernement ukrainien estime que cela dépend absolument et exclusivement du gouvernement polonais. Ce ne sont pas des motifs mesquins ou l'intention de fournir de la matière à la presse qui forcent et forcent encore le gouvernement de l'Ukraine de s'adresser au gouvernement polonais avec de longues notes, mais la nécessité urgente d'assurer enfin l'exécution effective du traité de Riga et, en particulier, de l'article V de ce traité, dont l'observation exacte est une condition nécessaire pour l'établissement des relations normales entre l'Ukraine et la Pologne.

Dès le 29. avril (date de la première note du gouvernement polonais) signé par M. Domski) jusqu'à la dernière note en date du 25. novembre, le gouvernement polonais n'a pas cessé de déclarer qu'il exécute le traité.

Or, les faits ne confirment guère cette affirmation.

Le gouvernement polonais a déclaré que le gouvernement Petlurien n'existe plus depuis le 29. avril 1921. Néanmoins Pétlura résidait tranquillement sur territoire polonais et édait des lois et des décrets, dont le dernier est daté du mois d'octobre 1921. Le gouvernement polonais a communiqué qu'il avait supprimé l'organisation militaire pétlurienne; néanmoins elle continue à exister jusqu'à ce jour à la 2-me section de l'Etat-Major Général polonais à Lvov, ce dont témoigne l'ordre No. 1, édité par Tutunik le 23. octobre à Lvov et dont l'original se trouve entre les mains du gouvernement ukrainien.

Le § 1 de cet ordre prescrit: «L'Etat-Major des partisans-insurgés et le Commandant Suprême des troupes de la Rép. Pop. Ukrainienne doivent être dissous. A leur place doit être organisé un bureau ukrainien de presse et d'information auprès du bureau de renseignements de la 2-me section de l'Etat-Major Général polonais à Lvov.

L'ordre No. 2 du même Tutunik, édité également à Lvov et dont l'original se trouve aussi entre les mains du gouvernement ukrainien, propose au Président du Bureau Ukrainien de Presse et d'information auprès de la II-me Section de l'Etat-Major Général polonais de se mettre immédiatement aux ordres du Chef des Armées d'insurgés. Autrement dit, même après être passé sur territoire ukrainien, Tutunik maintient sa liaison avec la 2-me section de l'Etat-Major Général polonais.

Enfin, le gouvernement polonais a déclaré que Tutunik et Pétlura avaient quitté le territoire polonais; mais il n'a pas dit, quand et où étaient-ils partis. Quant à Tutunik, la presse polonaise a donné des informations bien suffisantes au sujet de la destination de son voyage. Aussi le gouverne-

ment ukrainien a été forcé de dire au gouvernement polonais que l'expulsion de Tutunik est simplement une comédie, car lorsque le gouvernement polonais donnait l'ordre d'expulsion contre Tutunik personne n'osait pu supposer que celui-ci allait être transporté sur le territoire ukrainien et non pas tout seul, mais avec une suite de 2000 internés des camps de Kalich et d'Alexandrovsk. En ce qui concerne Pétlura le gouvernement ukrainien est informé qu'il se trouve sur territoire polonais et qu'il habitait au commencement du mois de novembre à Tarnov, avec sa femme et sa fille et en compagnie de ses aides-de-camps Gaiew et Skrypnik dans l'espoir que Tutunik allait vaincre et l'appeler en qualité de Président de l'Ukraine.

Il est aussi possible qu'il suffit au gouvernement polonais que le gouvernement de Pétlura s'affuble du nom de la «Commission de Liquidation» et Pétlura lui-même — du nom de Poltavchenko, pour croire que le traité de Riga est exécuté. Mais le gouvernement ukrainien ne partage point cette opinion étrange du gouvernement polonais et ne croira à l'exécution du traité de Riga que lorsque les individus, qui cherchent à provoquer la guerre entre l'Ukraine et la Pologne, c'est-à-dire à commettre un crime inouï contre les peuples ukrainien et polonais, — seront punis pour leurs méfaits. Le gouvernement ukrainien suppose que les lois polonaises punissent le crime de haute-trahison contre les intérêts de l'Etat polonais, à condition bien entendu, que le gouvernement polonais lui-même n'a rien de commun avec ces crimes, et que le traité est violé malgré le gouvernement polonais, et non pas avec son aide.

Le gouvernement ukrainien est prêt à oublier le passé, s'il est vrai que le gouvernement polonais (conformément à sa communication) avait donné les ordres d'une grande portée pour assurer l'exécution stricte de l'art V. du traité de Riga. Le gouvernement ukrainien est heureux de saluer la déclaration catégorique du gouvernement polonais et attend les actes et les mesures qui seront prises par le gouvernement polonais à cet égard. Mais, bien que la dernière note polonaise contienne plusieurs déclarations que le gouvernement ukrainien ne peut que saluer, la façon de traiter la question et les méthodes de discussion pratiquées par le gouvernement polonais contredisent à tel point les règles internationales admises dans les relations entre les Etats qui ne se trouvent pas en état de guerre, — que le gouvernement ukrainien ne peut pas cacher au gouvernement polonais ses sentiments d'inquiétude et d'alarme causées par la note en ce qui concerne l'avenir des relations ukraino-polonaises. Le gouvernement polonais fait la critique de la situation intérieure en Ukraine et approuve d'une façon non-équivoque les agressions de bandits contre l'Ukraine Soviétique. Ainsi, dans sa note le gouvernement polonais sans hésitations appelle Pétlura et Tutunik «chefs de la lutte libératrice contre l'Ukraine Soviétique». Que le gouvernement polonais et certaines sphères polonaises sympathisent avec Pétlura dont le nom est lié aux agressions étrangères contre l'Ukraine, et qu'ils partagent le programme politique de Tutunik qui — incendia au mois de mai 1919 la synagogue à Elisavetgrad et massacra des femmes et enfants juifs à Znamenka, à Kremenchoug, à Alexandria et à Chpola — cela ne regarde pas le gouvernement ukrainien. Mais il estime que les gouvernement polonais ne doit pas intervenir dans les affaires intérieures de l'Ukraine.

Le gouvernement polonais consacre une longue dissertation à la situation intérieure de l'Ukraine et dit à ce propos que tout le territoire de la R.S.S.U. est l'arène d'émeutes et d'insurrections continues, que le Pouvoir Soviétique offense les sentiments nationaux et religieux, que les pays est le théâtre

d'événements dramatiques et enfin, qu'une masse de réfugiés s'enfuit sur territoire polonais ne pouvant supporter le régime soviétique. Le gouvernement ukrainien renonce cependant à suivre l'exemple du gouvernement polonais. Il n'a jamais essayé auparavant d'aborder dans ses notes, la question de la situation intérieure de la Pologne. Mais puisque le gouvernement polonais viole la neutralité politique adoptée et prévue par le traité de Riga, le gouvernement de l'Ukraine est obligé de remarquer pour la première et, espère-t-il pour la dernière fois au gouvernement polonais que quelque difficile que soit l'existence des ouvriers et des paysans ukrainiens, ils n'échangeront jamais le Pouvoir des Soviets contre celui de Petlura, ou bien contre celui qui existe actuellement en Pologne. Quant aux faits cités par le gouvernement polonais, concernant la situation intérieure de l'Ukraine, le gouvernement ukrainien se doute fort qu'ils ne soient pulsés par le gouvernement polonais du Bureau de Presse et d'Information dirigé par Tutunik et de la presse à sensations polonaise selon laquelle Paly et Tutunik se seraient depuis longtemps emparé de Kamenetz-Podolsk, Winnitsa, Proskourow, Jitomir et Jmérinka. Si le gouvernement polonais croit possible d'émettre des jugements concernant la situation intérieure de l'Ukraine simplement sur la base d'articles de journaux, — le gouvernement ukrainien soumet à son attention le télégramme suivant daté de Bucarest et inséré dans le journal de Kichinev «Bessarabia» No. du 6. novembre 1921: «On mande aux autorités qu'il y quelques jours une bande forte de 20 hommes vêtus d'uniforme polonais a passé en barge la frontière roumaine et emmené en Pologne 1000 brebis et 150 boeufs». Le gouvernement ukrainien s'abstient de tout jugement concernant la situation intérieure de la Pologne. De même ne se sert-il point pour les notes diplomatiques de la polémique acharnée des journaux polonais au sujet des affaires intérieures de la Pologne. Le gouvernement ukrainien n'a ni exagéré ni diminué les difficultés qu'il avait à combattre. Il n'a jamais estimé que Petura, Tutunik etc. pouvaient effectivement menacer l'existence de l'Ukraine Soviétique. Il a toujours su (et l'histoire de l'Ukraine en témoigne éloquemment) que tout autre pouvoir, sauf celui des Soviets, ne peut exister en Ukraine que provisoirement et tant qu'il est soutenu par telle ou telle armée étrangère. C'est pourquoi le gouvernement de l'Ukraine a toujours considéré l'apparition des bandes péturiniennes en Ukraine au point de vue de ses relations avec la Pologne. La déclaration du gouvernement polonais, que la vague de réfugiés lui crée des difficultés, ne peut pas se rapporter aux réfugiés qui doivent être réévacués, conformément au traité de Riga, dans leurs anciens lieux de séjour en Pologne. De même cette déclaration ne peut pas se rapporter aux paysans et aux ouvriers de l'Ukraine, puisqu'aucun d'entre eux n'est jamais passé sur le territoire de la Pologne. Elle se rapporte uniquement à un certain élément auquel la législation socialiste de l'Ukraine rend impossible de faire jouer ses capacités d'exploiteurs. Si le gouvernement polonais accepte ces éléments — c'est son affaire. Mais le gouvernement Ukrainien proteste énergiquement contre des accusations de violences quelconques ou d'offenses aux sentiments nationaux et religieux de qui que ce soit en Ukraine. Bien au contraire, on y est libre d'apprendre et de prier dans sa langue maternelle, ce qui malheureusement n'est pas le cas en Pologne. La presse irrédentiste ukrainienne remplit journellement ses colonnes de correspondances de Volhynie, de Kholmchchina, de Galicie et d'autre provinces incorporées à la Pologne au sujet des violences subies par l'Ecole et l'Eglise des minorités nationales en Pologne de la part des autorités polonaises.

Dans la grande quantité de faits et documents cités par le gouvernement ukrainien dans ses notes, le gouvernement polonais voit la preuve du fait

qu'à la suite de l'établissement des relations diplomatiques avec le gouvernement de l'Ukraine Soviétique, le réseau d'espionnage et de renseignement s'accroît fortement sur territoire polonais. Le gouvernement ukrainien s'empresse d'assurer le gouvernement polonais qu'il n'a jamais organisé et n'organisera jamais de réseau d'espionnage sur le territoire de la Pologne. Tout au contraire, un pareil réseau existe sur le territoire de l'Ukraine et est relié par le nombreux liens avec la 2-me section de l'Etat-Major Général polonais. Le gouvernement polonais peut se procurer chez ses subordonnés la copie d'un certain document qui lui permettra de voir, qui s'occupe d'espionnage et comment celui-ci est-il organisé en Ukraine. Pour faciliter les recherches au gouvernement polonais le gouvernement ukrainien peut lui communiquer que ce document porte le N° 298, même peut lui remettre l'original de ce document. D'ailleurs le gouvernement ukrainien a déjà remis au Représentant de la République polonaise M. Berenson un autre document fort intéressant qui fut saisi chez la bande de Verbitski lors de son incursion à Korostène, notamment une carte adressée à la 11me section de l'Etat-Major Général polonais, avec la disposition de toute la garde frontière de l'Armée Rouge.

Au lieu de voir dans la grande quantité de documents cités par le gouvernement ukrainien dans ses notes, une preuve d'espionnage sur le territoire de la Pologne, le gouvernement polonais eût dû y voir simplement le résultat de la décomposition qui existe dans les rangs pétluriens et de l'aversion inspirée par Tutunik et Pétlura même à leurs propres collaborateurs. Le gouvernement polonais estime qu'il est bien informé au sujet du banditisme ukrainien. Et cependant il passe sous silence le fait que plus de 20 atamants sur lesquels Pétlura mettait ses plus grands espoirs et auxquels il envoyait ses mandats de Pologne, sont spontanément passé du côté du gouvernement soviétique et livrèrent à celui-ci des riches matériaux concernant les organisations pétluriennes. Et enfin la faute n'incombe pas au gouvernement ukrainien si Tutunik lors de sa dernière incursion en Ukraine, eut l'imprudence d'emporter avec lui toutes ses archives se rapportant à son séjour sur territoire polonais et renfermant jusqu'à ses souvenirs de famille et photographies, et de livrer — tout ces matériaux entièrement aux détachements Rouges qui avaient anéanti sa bande. Le gouvernement ukrainien estime nécessaire d'envoyer ci-contre au gouvernement polonais un mémoire spécial, contenant la liste de quelques document de ces archives dont le gouvernement polonais ne manquera certainement pas d'apprécier la haute importance.

De ce mémoire le gouvernement polonais pourra voir que le gouvernement ukrainien est à même d'appuyer chacune de ses accusations par des dizaines de documents authentiques; qu'il n'avait jamais porté à la connaissance du gouvernement polonais que des faits dont il avait des preuves irréfutables; et enfin, que les tentatives du gouvernement polonais de ramener toute l'affaire à la crédulité du gouvernement ukrainien, ont définitivement échoué.

D'autre part, après le nécrologie inséré dans l'organe Pétlurien «Ukrainska Tribouna», No. du 4. novembre 1921 et dédié au général Galkine «tombé à l'ennemi en Ukraine» le gouvernement polonais ne pourra plus affirmer que le gouvernement ukrainien fut trompé par un aventurier quelconque qui se faisait passer pour le général Galkine pendant que celui-ci se trouvait à Varsovie. Le gouvernement polonais saura maintenant qu'il y a deux généraux Galkine qui sont tous les deux de l'Etat-Major et au service de Pétlura et de Tutunik. L'un d'entre eux se trouve en Ukraine où il ne fut pas tué, comme le prétend le journal «Ukrainska Tribouna», mais fait prisonnier, actuellement il nous livre des informations écrasantes au sujet de l'Etat-Major

Général polonais. Il est donc évident que ce n'est pas le gouvernement ukrainien, mais bien le gouvernement polonais qui a été mal informé par le Bureau de Presse et d'Information dirigé par Tutunik ou par la 2-me section de l'Etat-Major Général polonais.

Un autre cas analogue eut lieu lors de l'affaire de l'ataman Chepel. Les Représentants plénipotentiaires de l'Ukraine et de la Russie en Pologne, de même que le Commissariat des Affaires Etrangères à Kharkov avertirent confidentiellement le gouvernement polonais que d'après leurs informations, une provocation ignoble était préparée contre l'Ukraine et la Pologne. Le commandement ukrainien avait notamment saisi un ordre de l'ataman Chepel (chef d'une petite bande dans la région de Kotel) d'où il ressortissait que Chepel avait eu l'intention d'attaquer avec sa bande, dans un but de provocation, la garde frontière polonaise. La bande devait porter des drapeaux rouges, et toute la démonstration en général ne devait avoir d'autre but que de provoquer une contre-démonstration des troupes polonaises. Or, le gouvernement polonais, au lieu de porter une attention toute particulière à cette information d'une importance si grande, a publié ce communiqué dans sa presse et s'en est servi dans sa note pour accuser le gouvernement ukrainien de préparer une agression contre la Pologne, — tout cela sous le faux prétexte, que Chepel est un collaborateur du gouvernement soviétique ukrainien. Cependant dans ce cas comme dans l'autre le gouvernement polonais fut trompé par ses amis perfides qui avaient exprès confondu le nom de l'ataman Pièerre Chépel avec celui de capitaine Chépel, Chef suppléant de l'Ecole Militaire péturienne en Pologne lequel passa en effet, à l'instar de plusieurs Ukrainiens honnêtes du côté du gouvernement soviétique.

Si le gouvernement polonais désire avoir encore une preuve de sa crédulité, il n'a qu'à lire le journal ukrainien «Ridnyi Kraï», No. du 16. novembre, relatant les hauts faits de l'ataman Chépel et attribuant à celui-ci l'occupation de Vinnitsa et l'anéantissement de plusieurs corps et divisions Rouges.

Cette information est un exemple du travail du Bureau Ukrainian de Presse et d'Information, lequel ne poursuit par ses communiqués qu'un but unique, notamment d'assurer le public polonais que rien n'est plus facile que de conquérir l'Ukraine Soviétique. Le gouvernement ukrainien est persuadé que le gouvernement polonais ne partage point ces illusions absurdes et mettra fin à l'activité néfaste de ses agents subordonnés.

Le gouvernement ukrainien regrette bien, que la dernière note du gouvernement polonais l'ait forcé de dévier de la ligne de pourparlers ayant trait aux affaires qui seraient à engager au plus vite entre les deux gouvernements. Le gouvernement ukrainien espère que le gouvernement polonais accomplit ses exigences concrètes contenues dans la note du 13. novembre 1921, et qu'ainsi l'établissement des relations normales entre les Républiques Ukrainienne et Polonaise sera assuré.

En ce qui concerne les dommages infligés à la République Soviétique Ukrainienne et à ses citoyens par les bandes péturiennes, le gouvernement ukrainien, en complément de sa note du 13. novembre, informe le gouvernement polonais, qu'il a nommé une commission spéciale ayant pour but d'évaluer les dits dommages dans toutes les localités. Les résultats des travaux de cette commission seront à bref délai communiqués au gouvernement polonais.

Le gouvernement ukrainien espère également que le gouvernement polonais ne donnera plus de sujet pour la polémique et les discussions, et que dorénavant ce seront les graves questions économiques dont la rapide solu-

tion intéressera les deux peuples, qui feront le thème de l'échange d'idées par les deux gouvernements. Le gouvernement de l'Ukraine fera de son côté tout son possible pour assurer le succès de ce travail commun.

Le Président du Conseil des Commissaires du Peuple et Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères de la R.S.S.U.
Rakovsky.

No. 23.

Mémoire

du Commissariat du Peuple pour les Affaires Etrangères de la R.S.S.U.
(le 25. novembre 1921).

Malgré les déclarations du gouvernement polonais affirmant que les autorités polonaises n'ont rien de commun avec l'incursion des bandes péturien-nes sur le territoire ukrainien, les documents saisis par nous dans la nuit du 17. au 18. novembre pendant la défaite de la bande de Tutunik, savoir: ordres, lettres, télégrammes, cartes militaires, statuts, procès-verbaux, photographies, registres et listes témoignent d'une façon bien déterminée que l'agression de bandits contre l'Ukraine fut organisée avec le concours le plus intime de la II-me section de l'Armée polonaise à Lvov, et que les autorités polonaises armèrent et subventionnèrent les bandits.

Les dits documents sont actuellement mis en ordre, et les plus importants d'entre eux seront dans quelque temps publiés entièrement.

Ci dessous une partie des documents les plus importants.

1.

Ordre authentique à l'Armée d'insurgés, signé par Tutunik,
le 23. octobre, daté de Lvov, No. 1.

§ 1. Sur ordre de l'Ataman-Chef je prends dès aujourd'hui le commandement de l'Armée d'insurgés en Ukraine.

§ 2. Le colonel Otmarstein est nommé Chef de l'Etat-Major de l'Armée d'insurgés, et je lui ordonne d'entrer immédiatement en fonction et de former son Etat-Major.

§ 3. L'Etat-Major des partisans-insurgés auprès du Commandement Suprême des troupes de la République Populaire Ukrainienne est dissous. A sa place reste le Bureau ukrainien de presse et d'information auprès du Service de Reuseignements de la II-me section de l'Etat-Major Général polonais à Lvov.

§ 4. Officiers, soldats et fonctionnaires qui n'appartiennent pas à l'Etat-Major de l'Armée d'insurgés et ne seront pas portés sur les contrôles du Bureau de presse et d'information sont à détacher et à envoyer à l'ancien lieu de service.

§ 5. Tous les commandants des groupes en Ukraine et les commandants de secteurs passeront sous mes ordres par l'intermédiaire de l'Etat-Major de l'armée d'insurgés.

Par le § 6 est désignée une commission de finances et d'achats composée d'Eugène Arkhipenko, du colonel d'Etat-Major Peresada et du lieutenant Nesterowski.

§ 7. Je désigne le colonel Stoupnitski comme commandant du 2me groupe d'insurgés. Il doit commencer immédiatement la formation de son Etat-Major, et me faire un rapport sur son entrée en fonction.

§ 8. Tous les détachements arrivés des camps de concentration dans les régions de Rovno, Kostopol, Mitsk et Kopatchantsy sont incorporés aux armées d'insurgés.

J'ordonne au général lantchenko de réunir tous les détachements qui se trouvent dans la région de Rovno, Kostopol et Mitsk, et d'en former la Division de Kiev, conformément à l'instruction qui sera donnée séparément.

Le lieutenant-colonel Louchnenko est nommé Chef de l'Etat-Major de la Division de Kiev.

J'ordonne au lieutenant-colonel Paly de réunir les soldats et les partisans concentrés dans la région de Kopatchantsy en un détachement spécial selon mes indications.

§ 9. J'ordonne au capitaine Tchijevski de désigner 100 soldats du régiment 4 de la 4me division et d'en former un détachement qui sera mis à la disposition du Chef d'Etat-Major de l'Armée d'Insurgés.

Signé par le Commandant de l'Armée d'insurgés,
le Général Tutunik.

2.

Ordre authentique du 27. octobre 1921, No. 2, donné à Lvov signé par Tutunik.

Il est ordonné au Chef du Bureau ukrainien de presse et d'information auprès de la 2me section de l'Etat-Major polonais, d'être sous les ordres immédiats du Chef d'Etat-Major de l'Armée d'insurgés.

Comme Contrôleur d'Etat à l'Armée je désigne le colonel Tougan-Baranovski, auquel je propose d'entrer immédiatement en fonction.

Note : Sur cet ordre figure pour la première fois outre la signature de Tutunik, celle du Chef d'Etat-Major, colonel Otmarstein.

3.

Ordre No. 3 du 31. octobre 1921, donné dans le village Jasnogir.

§ 1. Le colonel Tchijevski-Grinko de la 3me Division de tirailleurs (Division de fer) est provisoirement nommé Chef d'Artillerie de l'Armée d'insurgés, à partir de la date de l'Ordre No. 1 à l'Armée d'insurgés (23. octobre 1921).

§ 2. Serge Timochenko est nommé Rapporteur politique auprès de l'Armée d'insurgés, à partir du 31. octobre.

§ 3. Le lieutenant-colonel à la 4me Division des tirailleurs Joseph Dobrotvorski est nommé provisoirement officier d'ordonnance près du Commandant de l'armée d'insurgés, à partir du 31. octobre.

§ 4. Je porte à la connaissance des troupes qu'une loi vient d'être promulguée par le Conseil des Ministres du Peuple et ratifiée pour le Président du Directoire Pétlura, selon laquelle le droit à la pension s'étend sur les insurgés et leurs parents dans la même mesure que sur les soldats réguliers.

Signé: Tutunik, Otmarstein.

Note. Le colonel Joseph Dobrotvorski dont on parle ici est ce même officier que le gouvernement polonais déclarait ignorer complètement, malgré le fait que Dobrotvorski était officier de liaison entre Tutunik et le Ministère de la Guerre polonais (ainsi qu'on le verra ci-des-

sous, par le texte authentique de télégrammes polonais). Le texte de la loi sus-mentionnée se trouve aux archives et porte les signatures: du Président du Conseil des Ministres, Pilipchouk, du Vice-Ministre de la Guerre, Lieutenant Iarouchéwitch et du Secrétaire d'Etat, Chianiw, ainsi qu'un contre seing de Pétlura et une note autographe de Tutunik, datée du 30. octobre. Il est intéressant, qu'un des paragraphes de cette loi établit son entrée en vigueur à partir du 15. novembre 1921, date supposée de l'insurrection générale en Ukraine comme résultat de l'offensive de Tutunik.

4.

Par l'Ordre No. 4 avec les mêmes signatures, le lieutenant de marine Michel Belinski, ancien Chef d'Etat-Major du Ministère de la Marine pendant le régime du Hetman, est nommé Chef de l'Intendance de l'armée d'insurgés, à partir du 2. novembre.

Note. Lors du cernement de la bande de Tutunik, Belinski se suicida.

5.

L'ordre No. 6. du 7. novembre, donné dans le village de Mikhailovka (sur territoire ukrainien) publie la lettre de Pétlura à Tutunik en date du 25. octobre 1921, renfermant de bons souhaits pour le succès de l'entreprise.

Suit une série d'Ordres avec de diverses nominations.

6.

La deuxième catégorie de documents est composée d'Ordres du jour à l'Etat-Major de l'armée d'insurgés, signés par Otmarstein, à Lvov, à partir du 24. octobre.

Il est ordonné par l'un de ces ordres (No. 5. du 28. octobre) de passer en recette 100.000.— Marks et 30.175.— roubles (dits «du Tsar») reçus du fameux lieutenant Kovalevski (citoyen polonais).

Note. Le lieutenant Kovalevski, (dont nous avons parlé à plusieurs reprises dans nos notes au gouvernement polonais) est au service de la 2-me section de l'Etat-Major Général polonais.

Il a été saisi en tout 20 ordres du jour à l'Etat-Major de l'armée. Le dernier d'entre eux est daté du 12. novembre, village de Zenkino.

7.

Un autre document est l'ordre authentique de Pétlura, portant le N 67 en date du 25. octobre, concernant l'organisation de la Direction Civile à l'Etat-Major des troupes de partisans et d'insurgés (R.P.U.). Cet ordre porte une note de Pétlura à Tutunik: «A exécuter» de même qu'une autre de Tutunik au Chef de son Etat-Major Otmarstein: «A exécuter».

8.

L'ordre de Tutunik, daté du 27. octobre, quartier-général du Commandant des groupes d'insurgés 1., 2., 3., 4. et 5., ordonne au Chef de ces groupes de proclamer, après réception de l'ordre, l'insurrection générale, conformément aux instructions de 15 août 1921. Tutunik termine cet ordre par les mots: «Je passe avec mon Etat-Major sur le territoire de

l'Ukraine». A cet ordre furent jointes les instructions du 15 août, mais aux archives on n'a pu retrouver que les instructions à l'Ataman Orlik, commandant du 2-me groupe d'insurgés, à l'Ataman Levchenko, commandant du 3-me et à l'Ataman Brova, commandant du 4-me groupe d'insurgés. Il est ordonné au premier d'entre eux de terminer jusqu'au 1. septembre tous les préparatifs pour l'insurrection générale; les tâches suivantes lui sont imposées: a) de détruire les chemins de fer Ovroutch-Mosyr; Maline-Klev; Kasatine-Fastov; Vinnitsa-Kasatine; Polonskala-Berditchev; Jmérinka - Rakny et Jitomir - Kiev; b) de poser des détachements sur toutes les routes qui mènent au nord à 100 verstes du secteur de Pripiet, afin de couper la retraite de l'armée Rouge lorsqu'elle «devra se sauver en Russie» (textuellement); c) de couper toute liaison entre les troupes rouges et l'Etat-Major du District Militaire de Kiev.

9.

Autre ordre à Levchenko, commandant du 3me groupe d'insurgés lui propose de terminer jusqu'au 1. septembre les préparatifs pour l'Insurrection et de couper la communication des chemins de fer Oomel-Bakhmatch; Iampol-Konotop; Vorobja-Lgov.

Il lui est proposé d'occuper Poltava; de faire une incursion à Kharkov afin de détruire le centre soviétique en Ukraine; de faire sauter le pont du chemin de fer près de Krementchoug etc.

Note. Levchenko, qui avait opéré à la tête d'une misérable bande de 30 hommes est depuis longtemps tué et sa bande anéantie par les troupes rouges.

10.

A l'Ataman Brova, il est également ordonné de terminer les préparatifs pour l'insurrection jusqu'au 1. septembre, et d'accomplir les tâches suivantes: de détruire la communication de chemin de fer entre l'Ukraine et le Don; d'occuper la ville d'Ekaterinoslav et de faire sauter le pont à travers le Dnieper.

Tous les trois Ordres contiennent le même paragraphe (§ 7) notamment: «Tous les communistes et les tchékistes doivent être fusillés.»

Note. Brova, ancien aide-de-camp de Makhno, est tué. Sa bande est également anéantie depuis longtemps.

11.

Le troisième groupe de documents concerne les relations entre Tutunik et la 2me section de l'Etat-Major polonais. Un intérêt tout particulier présente un document daté du 15. novembre 1921, No. 298 et signé par le Chef de la 2me section de l'Etat-Major polonais, lieutenant-colonel Kouzminski et par le Chef de la section d'organisation lieutenant dont la signature est illisible. Ce document portant la note «Original» est adressé au sous-lieutenant Kovalevski et contient un compte-rendu sur l'activité de la 2me section à partir du 1 jusqu'au 15. septembre 1921.

D'autres documents intéressants concernant les préparatifs des détachements de partisans ayant leur offensive contre l'Ukraine, consistent en des télégrammes authentiques, libellés en langue polonaise et dont nous donnons les extraits suivants:

12.

Télégramme signé par Otcheredko d'Alexandrov, No. 267 du 17. octobre fait savoir à Dobrotvorski (Lvov, Hôtel d'Europe) que «mardi partis 150 autres 400 partent mercredi.»

13.

Autre télégramme du même jour envoyé de Varsovie par Kovalevski habitant l'Hôtel «Renoma» (Elektoralna 17, Chambre 4) à destination du Bureau de renseignements pour le général Polosov. Par ce télégramme Tutunik est averti tout est en ordre et que Galayda va arriver sans retard à Varsovie.

Note. Galayda est l'aide-de-camp personnel de Tutunik.

14.

Troisième télégramme No. 892, envoyé de Varsovie, signé par Krassovski et adressé à Dobrotvorski (Lvov, Hôtel d'Europe) communique que toutes les affaires sont en ordre et que «150 sont partis.»

15.

Parmi les documents il y a plusieurs cartes de légitimation, de documents de voyage, et de certificats militaires pour le chemin de fer. Entre autres il s'y trouve un document délivré par «l'exposition» de la 2me section de l'Etat-Major (No. 13107 du 17. octobre 1921) et donnant droit à M. Rybartchouk de faire un voyage de Lvov à Tarnow et retour, avec un délai de 7 jours. Sous No. 654 397 à ce-même Rybartchouk est délivré un certificat militaire pour le chemin de fer.

Note. Rybartchouk est le Chef de l'Intendance à l'Etat-Major de Tutunik.

16.

Entre autres documents saisis lors de la défaite de la bande de Tutunik se trouve un carnet ayant appartenu à Rybartchouk. Celui-ci y avait noté à partir du 21. septembre 1921 les dépenses les plus importantes en faisant suivre ces notes par des signatures originales des personnes qui avaient reçu les sommes. Parmi les recettes figure dans ce carnet entre autres la somme de 46 millions de marks, reçue d'un gouvernement étranger. Parmi les dépenses figurent: 15 millions de marks pour la Garde de l'Ataman-Chef; 3.486.000.— Marks pour le budget de l'Etat-Major; 6.790.000.— marks pour le budget de la Diète Législative etc.

17.

Entre autres documents saisis notons l'ordre au lieutenant-colonel Paly en date du 23. octobre et à la signature de Tutunik. Sur la copie de ce document retrouvée dans le Chancellerie de Tutunik il y a une note du lieutenant-colonel Paly certifiant qu'il avait reçu le même jour l'Ordre en original et accusé réception sur la copie.

18.

Second document: Compte-rendu de Tutunik en date du 2. novembre, envoyé du village de Balachovka à Pétlura. Ce document donne des renseignements précis sur la composition des deux groupes venus du territoire polonais pour attaquer l'Ukraine soviétique, savoir: le groupe sud (groupe de Podolie) commandé par le lieutenant-colonel Paly et le

groupe nord (groupe de Volhynie) commandé par Tutunik. Le compte-rendu indique avec précision la quantité d'armes, le nombre de soldats, leur équipement et munitions. Il est en même temps dit dans ce compte-rendu que conjointement avec cette offensive, du côté de la Roumaine doit se mettre en marche le groupe du lieutenant Gouly-Goulenko. Tutunik déclare dans ce télégramme que le 2. novembre à 18 heures l'Etat-Major des partisans insurgés se trouve dans le village de Balachovka à 18 verstes de la frontière, et que dans la nuit du 3 au 4 la Division de Kiev aura passé la frontière bolchéviste afin d'engager les hostilités. Tutunik demande à Pétlura d'être prêt après ses premiers succès à occuper avec le reste de l'armée le territoire de l'Ukraine.

19.

Entre autres parmi les documents fut trouvé une lettre authentique du colonel M. Gnilyrybov, en date du 7. octobre 1921, No. 715, concernant l'envoi d'agents secrets à Kouban par l'intermédiaire de l'Etat-Major de Tutunik.

20.

Revenant aux documents saisis chez cette même bande lors de son incursion à Korostène, notons qu'une carte a été trouvée représentant la disposition de la garde frontière Rouge le 20 août 1921. Cette carte avait été adressée (comme l'indique une inscription sur la carte même) à la 2me section de l'Etat-Major polonais. En outre, furent encore trouvés plusieurs appels et proclamations, des faux formulaires soviétistes portant le sceau etc.

Afin de caractériser les meneurs de la nouvelle aventure sanglante de Pétlura en Ukraine (laquelle d'ailleurs s'est déjà terminée par une débâcle complète) il faut rappeler que Iourko Tutunik, Commandant des troupes Péturiennes est le même individu qui avait organisé au mois de mai 1919 (en qualité de Chef d'Etat-Major de Grigoriev) de sanglants pogroms anti-juifs à Elisavetgrad, Chpola, Alexandria, Znamenka et Kremenchoug.

No. 24.

Note verbale remise par le Commissariat du Peuple pour les Affaires Etrangères au Chargé d'Affaires ad intérim de la République polonaise à Kharkov, M. Berenson.

Le Commissariat du Peuple pour les Affaires Etrangères se fait honneur de communiquer à la Mission polonaise ce qui suit:

Conformément à nos informations, la bande de Tutunik a passé dans la nuit du 19. novembre sur le territoire polonais dans la région de Bialovo, 20 verstes ouest d'Olevsk.

Kharkov, le 30. novembre 1921, No. 1621.

No. 25.

La note du Représentant Plénipotentiaire de la République Socialiste Ukrainienne des Soviets en Pologne, M. Choumsky, du 16. février 1922 au gouvernement de la Pologne.

L'ambassade Ukrainienne des Soviets a l'honneur de faire savoir au gouvernement de la République Polonaise que sur le territoire polonais existent jusqu'à présent des camps des armées internées appartenant à la dite «Répu-

blique Populaire Ukrainienne. Ces armées existent comme des détachements militaires organisés des éléments hostiles à la République des Soviets.

Présentement les internés de l'armée de la R.P.U. sont placés dans 3 camps: à Kaliche, à Chtchiporno et à Chtralkovo. Ces camps portent le nom de groupes à part de «l'Armée de la R.P.U.». Ils sont composés de divisions isolées avec leurs états-majors et avec tous les détachements militaires tant au front qu'en réserve. Dans ces camps on fait chaque jour avec l'assentiment des autorités polonaises des exercices militaires consistant en sentinelle, en étude militaire etc.

Nous remettons sous ce pli le mémorandum avec les renseignements détaillés au sujet de cette organisation militaire et de son action contre la R.S.S.U.

Cette situation est en contradiction avec le § V. du Traité de Paix de Riga.

En considération de ces actes le gouvernement ukrainien des Soviets insiste sur l'exécution du dit § V. et de ses engagements exposés dans la note de M. Dombsky du 24. février 1921, savoir:

1. La liquidation complète de l'organisation des armées de la R.P.U. internées dans les camps sur le territoire de la Pologne. Cette organisation consiste en divisions militaires, en états-majors, en établissements militaires, en ordonnances militaires et en punitions disciplinaires.

2. La mise de ces camps des internés à la disposition de la «Commission mixte de rapatriement» à Varsovie qui se charge de rapatrier les citoyens qui voudraient retourner en Ukraine selon les conditions indiquées dans la note de M. Dombsky du 24. février 1921, et qui voudraient profiter de l'amnistie accordée par le Comité Central Exécutif Panukrainien du 30. XI. 1921.

3. Charger immédiatement la «Commission Mixte de Rapatriement» à Varsovie d'élaborer les conditions techniques pour le rapatriement des soldats et des officiers de l'armée de la R.P.U. internés et des citoyens d'Ukraine.

Le Réprésentant Plénipotentiaire de l'Ukraine Soviétique,

Choumsky.

MEMORANDUM

Au sujet des établissements militaires de la R.P.U. qui fonctionnent actuellement sur le territoire polonais dans les camps des armées internées en dépit du § V. du Traité de Paix — leurs actions, leurs actes et leurs ordonnances.

Dans les camps de Kaliche se trouvent actuellement près de 4600 hommes organisés dans les détachements et établissements militaires suivants:

L'Etat-Major de l'armée de la R.P.U. — Chef de l'état-major — général Petrov.

Une section de l'Etat-Major de la R.P.U.

La garde de l'Ataman en Chef. — Commandant — colonel Tchebotarev.

La section principale du contre-espionnage de l'armée de la R.P.U. — avec le colonel Pavlovsky à sa tête.

L'Ecole militaire. Chef de l'Ecole — général Chapovalov.

L'intendance générale de l'armée de la R.P.U.

La 3-me Division de Fer ayant à sa tête le général Oudovitchenko, qui est en même temps le chef du groupe de Kaliche (No. 10); Remplaçant le chef de l'Etat-Major, lieutenant général Bilevitch.

La 2-me Division de Volhynie — commandant général Zagrodsky, chef de l'Etat-Major général Olchefsky.

Le commandant de la 4-me Brigade Grise de la même division — colonel Chepel.

Les détachements des trains cuirassés «Zaporojetz» et «Tchernomorets».

Dans le camp de Chtchiorno se trouvent actuellement près de 1000 hommes organisés dans les détachements et établissements militaires suivants:

La 4-me Division de Kiev, ayant à sa tête le général Tutunik, son remplaçant — général Iantchenko.

La 2-me Brigade de la 6-me Division des Tirailleurs chef — général Besroutchko, lui-même chef du groupe de Chtchiorno.

L'hôpital principal militaire.

Le corps de garde «Paka» pour les condamnés des tous les camps. On met dans ce «Paka» les cosaques et les officiers insoumis aux ordres de la soi-disant R.P.U. Par exemple: l'ambulancier Terechtchenko du 1-er hôpital en réserve s'y trouve depuis 4 mois par ce qu'on a trouvé chez lui les documents d'un chef de Rouges. C'est le général Oudovitchenko qui a rendu ce verdict.

Dans le camp de Strzalkovo se trouvent présentement près de 4000 hommes organisés dans les détachements et établissements militaires suivants:

La 5-me Division de Kherson, Chef — général Pousitzky, lui-même — chef du groupe de Strjalkovo; chef de L'Etat-Major — général Nikonov.

La 1-re Division de Zaporojié, chef — le colonel Kovalsky. Chef de l'Etat-Major — le colonel Masukevitch.

Une partie de la 6-me Division des Tirailleurs, remplaçant du chef du régiment — le colonel Volkov, chef de l'Etat-Major — colonel Smienko.

Le 1-er régiment de cavalerie des «Tchernochlitschniki». Chef — le centurion Diatchenko.

Le régiment Bleu de Poltava de la Division particulière de cavalerie Chef — le colonel Koussmine.

L'Etat-Major des derrières de l'armée. Chef — colonel Biletzki. Chef de l'Etat-Major — le colonel Khodkevitch.

L'Armée de réserve se compose de la 1-re et de la 2-me Brigade de réserve avec leurs états-majors. Le chef de l'Etat-Major — le général Lipko. Remplaçant du chef de l'Etat-Major — le capitaine Sereda. Chef de la 1-re Brigade — le colonel Bordoun-Rykov. Le lieutenant Smelsky remplaçant le chef de l'état-major. Chef de la 2-me Brigade — le colonel Massalitnov. Chef de l'Etat-Major — le capitaine Stotsky.

Le corps de garde frontière avec la Brigade de Mohilev-Podolsk. Chef du corps — lieutenant-général Pilkevitch. Chef de l'Etat-Major — lieutenant-colonel Rafalsky. Chef de la Brigade de Mohilev-Podolsk le lieutenant-colonel Ierochitchouk.

La Brigade particulière de gendarmerie militaire se compose d'un bataillon de campagne et d'un bataillon-école. Chef de la Brigade — le colonel Pogotovko. Lieutenant Skvorzov — remplaçant le chef de l'Etat-Major. Chef du 1-er bataillon — lieutenant-colonel Kourkovsky.

Le corps de la gendarmerie d'Etat (auprès du Ministère de l'Intérieur), le colonel Popsouï-Chapka — remplaçant du chef.

Les chefs des Etats-Majors de tous ces camps envoient régulièrement à Varsovie au colonel Danilchouk, président de la Commission de Liquidation, des rapports sur l'état de l'armée. Ces rapports sont alors transmis à Pétilura lui-même qui habite actuellement à Varsovie. Le pseudonyme de Pétilura et son adresse sont connus non seulement du gouvernement de Pologne mais aussi de celui d'Ukraine.

La soi-disant «Commission de Liquidation» a son domicile à Varsovie à l'Hôtel de Pologne rue Dlouga, Nos. des chambres: 6, II., 12. Ayant à sa tête le colonel Danilchouk cette Commission représente un bureau d'étape et sert de lien entre Pétura, le gouvernement de la R.P.U. et celui de Pologne. Le Ministre de la Guerre de Tarnov, général Vovk, envoie à l'adresse du colonel Danilchouk des rapports et des ordres tels que:

«D'entreprendre les mesures . . .», «de faire part aux autorités de Varsovie . . .», «et d'exprimer des protestations au nom de la R.P.U.», «d'informer immédiatement sur les résultats des démarches auprès le Gouvernement polonais.»

Dans tous les camps on imprime des ordres militaires «à l'armée de la R.P.U. par exemple:

Admissions aux places vacantes dans l'armée de la R.P.U.:

Ordonnance au Ministère de la Guerre et à l'armée active du 17. XII. 1921 No. 211 avec publication de la copie de l'arrêt No. 67 du Conseil des Ministres de la R.P.U., signé par le Premier Ministre Pilipchouk, approuvé le 27. novembre 1921 par le Président du Directoire de la R.P.U. et par l'Ataman en Chef Pétura et visé par le Secrétaire de l'Etat le comte Chianov. Dans cet arrêté il s'agit de la nomination du lieutenant-général André Vovk au poste du remplaçant du Ministre de la Guerre et du Chef de l'armée de la R.P.U., en conservant ses fonctions du chef de la première Division de Zaporozhie. L'arrêté est signé par Vovk lui-même et par le Chef de la Chancellerie le colonel Sadovsky.

L'ordonnance No. 197 au Ministère de la Guerre et à l'armée active du 12. XII. 1921 au sujet de la nomination du général Pousitzky comme chef de la 5-me Division.

Ces 2 ordonnances sont données dans le groupe de Kaliche.

Les destitutions du service militaire de la R.P.U.:

L'ordonnance No. 372 au groupement de Kaliche du 22. XII. 1921, au sujet du renvoi du colonel Tchijevsky, chef de la 3-me Brigade d'artillerie et du colonel Godilo-Godlevsky, chef de l'Ecole Militaire des Camps. Ces actes sont signés par le lieutenant-général Oudovitchenko, chef du groupement.

Les exclusions de l'armée de la R.P.U.:

L'ordonnance No. 197 § 4 du 6. XII. 1921 à la 3-me Division au sujet du renvoi complet du «service militaire à la Garde de Campagne de l'Etat-Major de la 3-me Division» avec retranchement du registre de la Division du lieutenant Paul Polichtchouk.

L'ordonnance No. 191 § 2 à la 3-me Division du 10. XII. 1921 au sujet de l'exclusion du lieutenant Kniajetsky «parce qu'il n'a pas voulu se battre en duel» avec le capitaine Basilevitch. Publié et executé 11. XII. 1921 à midi par le général Olchevsky. Les deux ordonnances sont signées par le général Oudovitchenko. — La création des nouvelles organisations, commissions et formations dans l'armée de la R.P.U.:

L'ordre secret du commandement principal de la R.P.U. No. 60 du 13. X. 1921 au sujet de la reorganisation de toutes les Divisions: §§ 1—2 (des armées de campagne): a) de l'Infanterie, b) de l'Artillerie, c) de la Cavalerie, d) de l'Armée technique «pour assurer le bon fonctionnement de l'armée à l'avenir» conformément aux plans d'organisation exposés par l'ordre du Commandement Principal du 10. IX. 1921 No. 59 et «pour la mobilisation prochaine; § 3 des troupes de réserve conformément à l'organisation des armées de campagne; § 4 au sujet de l'obligation des commandants des Divisions de remettre à l'Etat-Major, pas plus tard que le 28. X. 1921 des rapports au sujet de l'organisation des troupes. L'Ordre est signé par l'Ataman Pétura, par le

général Pavlenko, remplaçant du Ministre de la Guerre et du Chef de l'Armée de la R.P.U.

L'ordonnance No. 189 § 2 à la 3-me Division de Fer du 8. XII. 1921 avec la publication de l'ordonnance No. 61 du Commandement Principal de l'Armée de la R.P.U. du 14. XI. 1921 au sujet de l'organisation «d'un corps auxiliaire d'officiers», composé de médecins, de vétérinaires, d'employés militaires et de ceux qui ne l'étaient qu'en temps de guerre. Signé par le lieutenant général Oudovitchenko.

L'ordonnance No. 363 au groupement de Kaliche de l'armée de la R.P.U. du 13. XII. 1921 au sujet de l'organisation d'une commission spéciale auprès de l'Administration du Personnel du Ministère de la Guerre ayant pour but d'élaborer «des statuts du service militaire à l'Armée de la R.P.U. et se trouvant sous la direction du général Oudovitchenko. Signé par lui-même.

L'ordonnance N°. 373 au groupement de Kaliche du 23. XII. 1921 au sujet de l'organisation d'une Commission d'Enregistrement auprès du premier adjoint du Ministre de la Guerre, et d'une Commission de «redaction» auprès du chef de l'Etat-Major. Signé par le lieutenant Oudovitchenko.

L'ordonnance No. 15 de l'Inspecteur Principal de l'Armée de la R.P.U. du 21. XII. 1921 au sujet de l'organisation dans le camp de Kaliche d'un «Conseil d'honneur militaire» composé des représentants de la 3-me Division de Fer, de la 4-me Division de Kiev, de la 6-me Division des Tirailleurs, de la 2-me Division de Volhynie, de la Division Particulière de Cavalerie et de la 3-me Brigade d'Artillerie. Ce Conseil s'est fondé le 14. XII. avec le colonel Tchiljevsky comme président et le lieutenant Sipko comme secrétaire. Signé par le lieutenant général Oudovitchenko.

L'existence des Ecoles Militaires dans tous les camps et d'une Ecole Militaire Générale dans le camp de Kaliche où l'on fait des études militaires de théorie et de pratique.

L'admission dans la Division des officiers et des cosaques de l'Armée de la R.P.U. qui sont revenus de l'Ukraine après avoir pris part au banditisme au commencement de novembre 1921, lorsque le détachement du général Tutunik, composé de soldats de l'Armée de la R.P.U. internés aux camps en Pologne fut battu par les Rouges.

L'ordonnance No. 351 § 2 du 1. XII. 1921 au groupement de Kaliche de l'Armée de la R.P.U. au sujet de l'admission dans la 2-me Division de Volhynie et dans la 4-me Division de Kiev des officiers suivants: du lieutenant-général Iantchenko, du colonel de l'Etat-Major Losiev, du colonel Chramenko et d'autres, ainsi que la nomination du général Tutunik comme Chef de la 4-me Division de Kiev.

L'admission dans le groupement de Chtchiorna des Atamans suivants des détachements des bandits, qui lors du passage de la frontière polono-ukrainienne avaient été repoussés par les Rouges, savoir: les atamans Paly, Bondarenko, Zabolotny, Lisogor et Khmara.

Les préparations à l'envahissement prochain du territoire ukrainien par les bandes de la R.P.U.:

L'ordonnance No. 96 § 2 du 15. XII. 1921 à la 3-me Division de Fer au sujet de préparation de listes des officiers pour le travail futur dans les troupes de chemin de fer et aux stations subordonnées au Chef de la communication militaire. Signé par le général Oudovitchenko.

Les voyages de service des généraux de la R.P.U. à Varsovie pour prendre part aux conseils secrets: L'ordonnance No. 186 § 1 du 5. XII. 1921 à la 3-me Division de Fer au sujet du retour du général Oudovitchenko d'un voyage de service à Varsovie. Signé par lui-même.

Les ordres du «Gouvernement de la R.P.U.» qui sont obligatoires sur territoire polonais. L'ordonnance No. 197 § 1 du 12. XII. 1921 au Ministère de la Guerre et à l'Armée active: Sur ordre de Pétlura et du Gouvernement de la R.P.U. le lieutenant-général Zelinsky doit transmettre au lieutenant-colonel Daniltchouk tout l'argent, tous les biens et tous les documents appartenant à la Commission Ukrainienne de Liquidation à Varsovie. Signé par le lieutenant-général Erochevitch, remplaçant du Ministre de la Guerre et du Chef de l'Armée de la R.P.U.

L'existence au camp de Kaliche de la «Garde de l'Ataman en Chef: L'ordonnance No. 357 § 5 du 7. XII. 1921 au groupement de Kaliche et celle à la 3-me Division de Fer du 3. XII. 1921 No. 188 § 1.

Simon Pétlura continue à représenter non seulement le Pouvoir suprême militaire sur les armées internées de la R.P.U. en qualité d'Ataman en Chef, mais aussi le pouvoir de chef d'Etat en qualité du «Président du Directoire de la R.P.U.» sur le territoire polonais.

Les preuves en sont:

L'existence sur territoire polonais de la «Chancellerie du Directoire de la R.P.U.», les rapports et instructions officiels de l'Administrateur des Affaires du Directoire de la R.P.U. Mironovitch, avec les résolutions autographes de Pétlura adressés au Président de la «Mission Diplomatique de la R.P.U.» en Pologne, Monsieur le Ministre Loukachevitch, qui est en même temps Président du «Comité Central d'Ukraine» officiellement reconnu à Varsovie et à qui le président du Conseil des Ministres de la Pologne, Monsieur Ponikovsky a remis 300.000 marks polonais pris des fonds de l'Etat Polonais, ce qui fut d'ailleurs officiellement annoncé dans la presse varsovienne. M. Loukachevitch est donc le représentant officiel du gouvernement de Pétlura auprès celui de la Pologne. Il existe sur le territoire polonais, et notamment à Varsovie, outre la «Mission Diplomatique de la R.P.U.» aussi une «Mission Economique et Commerciale de la R.P.U. en Pologne» qui envoie des rapports officiels à l'adresse du Premier Ministre de la R.P.U. à Tarnov.

En outre, sur le territoire polonais existe aussi le soi disant «Gouvernement de la R.P.U.»

Vers la fin de janvier 1922 Pétlura a formé un nouveau gouvernement de la R.P.U. qui se trouve actuellement à Tarnov, avec André Levitzky à sa tête et les membres suivants: Ministre des Affaires Etrangères O. Lototsky, Ministre de l'Intérieur Timochenko, Ministre de la Guerre, Lieutenant-général A. Vovk, Ministre des Finances Kholodny, Ministre des Travaux Publics Sadvovsky, Ministre des Cultes, Ogulenko et le Directeur des Affaires de la R.P.U. Mironovitch.

Ce Gouvernement, au su des autorités polonaises tient ses séances, ses réunions ses établissements et émet des ordonnances à ses institutions subordonnées sur le territoire de la Pologne, et le Gouvernement Polonais, par ses membres responsables, entretiennent des rapports officiels avec le gouvernement de la R.P.U., comme l'a fait p. ex. M. le Ministre Dovnarovitch lors de son séjour récent à Tarnov.

Tous les faits et assertions exposés dans le présent Mémorandum sont basés sur des données documentaires se trouvant à la disposition du gouvernement ukrainien, et sont en contradiction flagrante avec l'Art. V. du Traité de Paix de Riga.

ANNEXE.

I.

Proclamation de Pilsudsky.

A tous les habitants de l'Ukraine.

En vertu de mon ordre l'armée de la République Polonaise s'est mise en marche et a pénétré sur le territoire Ukrainien. Je porte à la connaissance de la population de ces provinces, que l'armée polonaise, en envahissant les provinces appartenants aux citoyens ukrainiens, restera en Ukraine le temps nécessaire pour qu'un Gouvernement régulier puisse prendre possession du pouvoir. Dès qu'un Gouvernement national de la République Ukrainienne établira un autre pouvoir, dès que les troupes du peuple ukrainien seront en état de défendre leur pays contre de nouveaux envahissements, dès que le peuple libre sera en état de décider lui-même de son sort, — les soldats polonais, ayant terminé la lutte glorieuse pour la liberté des peuples, reviendront sur le front de la libre République Polonaise. En même temps avec les troupes polonaises reviendront en Ukraine, sous le commandement de l'ataman général Simon Pétura les légions, lesquelles au moment des plus dures épreuves que subit le peuple ukrainien, ont trouvé l'aide de la République Polonaise.

Je suis convaincu que le peuple ukrainien tendra tous ses efforts pour obtenir par les armes et avec l'aide de la République Polonaise sa propre liberté et pour assurer aux régions fertiles de sa patrie le bonheur et la prospérité qui lui rapporteront le travail et la tranquillité sitôt que la paix sera rétablie.

L'armée de la République Polonaise garantie la défense et la protection à tous les habitants de l'Ukraine sans distinction de classe, de naissance et de religion.

Le chef suprême de l'armée polonaise,

Joseph Pilsudsky.

Varsovie, le 26. avril 1920. Etat-Major général.

II.

Les extraits des dépositions des membres du Comité Central des insurgés, dis-sous depuis.

A. Les extraits des dépositions de Theodor Nakonetchny.

... Je suis allé à l'état-major de Tutunik. J'ai lui ai présenté mon mandat et fait un rapport sur l'organisation du Comité Central Panukrainien des in-

surgés. Tutunik m'a répondu, qu'il existe ici un état-major général des insurgés, ayant à sa tête Pétura et que lui-même Tutunik, est le chef de l'état-major. Il m'a dit qu'il n'existe pas en Ukraine de Comité Central des insurgés, mais qu'un tel doit être créé par nous pour mener un travail d'organisation, grouper les forces éparées, se lier avec les détachements des insurgés afin de réaliser tous les problèmes militaires que l'état-major général, qui est à l'étranger, remettra au Comité Panukrainien des insurgés. Ce dernier devait mettre en exécution tous les ordres militaires et civils venant de l'étranger. En même temps Tutunik m'avait communiqué que l'Ukraine est divisé en 5 groupes insurrectionnels. Ces groupes doivent être liés avec le Comité Central Ukrainien des insurgés et par son intermédiaire être soumis à l'état-major général. Tutunik m'a dit: «Votre affaire — c'est de travailler. Au moment choisi pour l'insurrection, lorsque les détachements des insurgés occuperont la ligne frontière de l'Ukraine, l'armée ukrainienne sera mise en mouvement. L'armement et le plan du mouvement, c'est notre affaire, à nous». A l'étranger les intendants m'ont dit que l'armée ukrainienne est merveilleusement équipée, bien nourrie, que les intellectuels militaires ukrainiens ont entrepris dans les camps de cosaques un grand travail civilisateur et politique et qu'on dit que l'armée compte environ 50 000 hommes. Tutunik m'a communiqué que le général Galkine arrivera en Ukraine pour des opérations préparatoires. Ce dernier devrait se mettre à la disposition du Comité Central Panukrainien et travailler selon ses instructions. Avec Galkine devrait partir aussi Andrukha. A la fin de notre conversation Tutunik m'a déclaré: «Quand l'insurrection commencera, je viendrai comme chef de l'état-major des insurgés et tout le commandement m'appartiendra.» Alors j'ai déclaré à Tutunik que nous avons besoin d'argent. Il m'a répondu qu'il fera un rapport à Pétura. De chez Tutunik je suis allé chez Pétura qui était déjà informé par Daniltchouk de mon arrivée. J'ai fait à Pétura le même exposé qu'à Tutunik. Le lendemain j'ai été de nouveau chez Tutunik. J'ai reçu chez lui un mandat signé par lui et Pétura, ainsi que l'argent. Par ce mandat j'étais chargé d'unifier tous les détachements des insurgés en Ukraine et de les lier avec le commandement général, ainsi qu'avec le Comité Central Ukrainien des insurgés. Tutunik m'avait indiqué que l'insurrection doit éclater cet été. Il m'a remis personnellement une lettre de la part de l'état-major et grâce à sa lettre et celle du ministre des chemins de fer Timochenko j'ai reçu de la trésorerie d'Etat un million de roubles ukrainiens (karbowantzi) et 500 000 grivnas. En recevant l'argent j'ai demandé à Tutunik de me donner des roubles tsaristes et des marks polonais. Il m'avait répondu, que d'après la règle générale ceux qui partent en Ukraine pour un travail clandestin peuvent recevoir l'argent chez le colonel Kousminsky à Lvov, à l'état-major de la 6-me armée.

Nakonetchny.»

B. Extraits des dépositions de Komar.

Le Comité Panukrainien Central des Insurgés devait éclaircir sa tactique à venir et surtout ses perspectives quant aux forces réelles; dans ce but Nakonetchny fut envoyé à l'étranger avec le problème suivant: 1) contracter une convention avec Pétura pour les questions financières. 2) Avec Tutunik — afin de mettre les cantons et groupes isolés à la disposition du Com. Pan. Cent. des Ins. 3) entrer en relations avec le ministre des affaires étrangères de la R.P.U. pour avoir des informations détaillées sur la situation politique internationale. Komar.»

**C. Extraits des dépositions du représentant du Com. Cent. Panukr. d'Insurgés
Vassiliy Nikolaievitch Miron.**

« . . . Le soir j'ai rencontré Kouchta à Lvov. Kouchta me dit qu'il est à présent dans l'état major de Tutunik, qu'il vient d'Alexandrovo et se rend en Ukraine pour de travaux secrets. Nous avons convenu de nous rencontrer le lendemain. Lorsque je l'ai rencontré, Kouchta m'a remis des documents pour Tarnov et me dit d'aller voir Tutunik. J'ai consenti. Le lendemain Kouchta m'a raconté que des agents secrets se rendent chaque jour de chez Tutunik en Ukraine pour préparer l'insurrection. Je me suis rendu chez Tutunik. Il m'a reçu personnellement. Tutunik m'a dit, qu'il pouvait me prêter secours pour mon départ pour l'Ukraine, mais à condition que j'entre au service dans le régiment galicien à Ouman. A cette occasion Tutunik m'expliqua qu'une insurrection est prévue en Ukraine et comme ce régiment a étouffé une fois la révolte dans le rayon d'Ouman, il faudrait préparer le terrain dans ce régiment, afin qu'il refuse de marcher pour réprimer les insurgés au moment où la révolte éclatera. Je dis que j'étais d'accord. Tutunik écrivit alors une lettre au Colonel Kousminsky et me l'a remise. Ensuite il me congédia poliment me souhaitant de réussir et me dirigea vers son centurion, qui m'instruisit sur la manière d'organiser dans le régiment des «deux» et des «trois» en m'expliquant que les uns ne devaient pas connaître les autres. Le centurion me remit un document d'un colonel quelconque pour le passage à Lvov chez Kousminsky et je partis. Arrivé chez Kousminsky, je lui remis la lettre et il me dit de venir dans l'état major de la 6-me armée polonaise où se trouve sa section et où je recevrai les documents pour la frontière.»

**D. Extraits des témoignages d'un participant du Comité Panukr.
Cent. des Insurgés,**

Nicolai Mikhaïlovitch Kovaltchouk.

« . . . A la station Doubno j'ai rencontré un camarade de service à l'en-trepôt de l'intendance des effets à Kiev, le copiste Tikhon Ivanovitch Bessarabenko, qui attira mon attention sur le soulèvement d'une révolte contre le pouvoir des Soviets en Ukraine. D'après ce qu'il dit, il a reçu pour cette organisation du gouvernement polonais et de celui de la R.P.U. près d'un million cinq cents mille roubles en argent tsariste, polonais, ukrainien et soviétique. Bessarabenko devait recevoir du gouvernement polonais l'armement et l'équipement du détachement qu'il devait organiser, c'est à dire 20 mitrailleuses, 500 sabres et une grande quantité de carabines.

Bessarabenko, Goloub et Tcherbanlouk avec 80—100 hommes de l'armée de la R.P.U. internés en Pologne, sont arrivés, en pleine connaissance du fait par le gouvernement polonais dans le district de Rovno en Volhynie au mois de février de cette année. Ils furent logés par les autorités locales dans le village Basovkout et ensuite dans le village Glinsk, qui est à dix kilomètres à l'ouest de la station Sdolbounovo. Le gouvernement polonais devait donner des armes, des chevaux et d'autres moyens pour atteindre le but proposé. Au moment de mon entrée dans cette organisation au mois de mai en fonction de chef de l'état-major, Bessarabenko me raconta ce qui suit: le gouvernement polonais donnait à son organisation 20 mitrailleuses, une grande quantité de carabines, 500 chevaux, des sabres et autre équipement pour lesquels il avait déjà les ordres de réception. Ce n'est pas seulement un état-major des insurgés qui a passé la frontière polonaise et de l'Ukraine des Soviets, mais bien plusieurs et tout cela avec le pleine connaissance des faits de la part du Gou-

vernement Polonais qui pourvoit les hommes de ces états-majors de documents de passage et d'argent nécessaire pour le voyage.»

«Ainsi, par exemple, dans le village Salov-Kout, près de Rovno en Volhynie, fut logé, au su des autorités polonaises, l'état-major des insurgés ukrainiens, se composant d'officiers internés de l'armée de la R.P.U. Les atamans de cet état-major étaient: Kary, Goloub, Bessarabenko, Grigorovitch-Barsky. Le gouvernement polonais donnait à tous les membres de cet état-major de l'argent, livrait des armes, des mitrailleuses, des carabines, des revolvers, des cartouches ainsi que des automobiles. Kovaltchouk.»

E. Extraits des témoignages de Loudmilla Kovaltchouk.

.... En 1920, lorsque les Ukrainiens et les Polonais entrèrent à Kiev mon mari et moi résolvimes de partir chez des parents au gouvernement de Volhynie. Nous sommes partis au commencement du mois de juin 1920. A Doubno nous avons rencontré un starchnya (doyen) ukrainien, qui venait de Tarnov, qui engageait des agents pour des travaux secrets en Ukraine. J'ai consenti mais à condition de partir en Ukraine en été le 1-er juin 1921. A Doubno est de nouveau arrivé Loukachevitch et m'a donné l'ordre d'aller à Lvov pour obtenir des instructions et des documents et de retourner à Doubno pour une mission prochaine. A Lvov je suis allé à l'état-major de la Défensive de la 6-me armée polonaise, 2-me section, c'est-à-dire la section des contre-éclaireurs, où Kousminsky est le chargé d'affaires de la R.P.U. Le Colonel Kousminsky m'a donné de l'argent, du poison et des cigarettes. Il me recommanda de me servir abondamment du poison et des cigarettes. Au nom de Tutunik, Kousminsky me donna l'instruction suivante: de lier à tout prix Bessarabenko avec Tutunik, de rechercher Mordalévitche, auquel devait se subordonner Bessarabenko selon l'ordre du centre.

De Lvov je suis allée à Doubno, à la section de l'état major polonais, où plutôt à la sous-section de la 2-me section de la 6-me armée polonaise, où j'ai reçu un passeport sans nom, No. 460, comme espionne polonaise. Ayant franchi la frontière avec Marie Bessarabenko, où pour mieux dire, Seletskaia, qui était aussi envoyée pour les travaux secrets, j'atteignis le village de Storozjaev. Kovaltchouk.»

III.

Extrait du procès-verbal de l'interrogatoire de N-sky.

Du moment que l'armée de Pétura fut internée, les Emigrés s'occupèrent continuellement de la question d'une expédition militaire et politique, qui donnerait la possibilité de chasser les bolchéviks et de retourner en Ukraine. Cette question fut examinée avec insistance après que les socialistes polonais se sont déclarés au Sejm contre les partisans de Pétura; ce dernier inventa alors le plan à la tentative suivante: il prêta toute son attention aux détachements des partisans, qui avaient opéré sur le territoire de l'Ukraine des Soviets, les comptant comme unités militaires dont on pourrait organiser des insurrections sur toute l'étendue de l'Ukraine. Cette idée de Pétura était soutenue par le parti de Piłsudski, et par tout le gouvernement polonais, grâce à quoi elle a pris corps. Pour organiser l'état-major des insurgés, Pétura nomma Tutunik, qui était un vieux partisan, chef de l'état-major des insurgés près du commandement des troupes de la R.P.U., et s'estimait commandant général de toutes les troupes. Au mois de mars 1921, dans l'état-major de Tutunik arrivaient de

Kiev des représentants du Comité Central des insurgés. Tutunik les chargea du travail d'organisation de caractère politique. Dans toutes les villes de l'Ukraine il y a des comités d'insurgés, qui sont subordonnés au Com. Panuk. Cent. des Insurg. Le Comité envoya le général Galkine au mois de juin pour les travaux de l'organisation exécutive. Tout le territoire de l'Ukraine est divisé, d'après le schéma, élaboré par Tutunik, en 5 groupes. Le premier groupe: embrasse le territoire des gouvernements Ekaterinoslav et Kherson, y compris le Dniester et se trouve sous le commandement du colonel Gouly-Goulenko. Au commencement du mois de juin partit le colonel du corps de l'état major Stéfanov, nommé commandant de l'état-major du groupe qui était à la disposition de Gouly. Deuxième groupe — le territoire des gouvernements de Kiev de la Podolie, de la Volhynie. Troisième groupe — une partie de la Rive Gauche, — gouvernement de Tchernigov et de Poltava, commandant du groupe — Levchenko. Le quatrième groupe est commandé par Gryslo, le cinquième par Oudovitchenko.

Dès le début de son travail, Tutunik s'adressa aux Polonais pour légaliser le travail de l'état-major d'insurgés et demanda des appuis matériels. Le gouvernement polonais consentit à prêter à Tutunik un secours complet et mit à sa disposition toute la section «Evidentia 2» de l'Etat-Major polonais à Lvov. A ce moment l'Etat-Major de Tutunik se trouve à Lvov sous le nom de «Evidentia 2». L'Etat-major est divisé en directions: exécutive — commandant de l'Etat-major, le colonel Otmarschtein; d'organisation — capitaine Stoupnitsky; de reconnaissance — le colonel de l'état-major général Kousminsky et politico-administrative — le colonel polonais à l'état-major de Tutunik — le lieutenant Kovalevsky. Les moyens pour l'entretien de l'état-major et les dépenses d'organisation sont donnés par le corps de l'état-major polonais sur les crédits destinés pour des dépenses secrètes. L'état-major de Tutunik a le droit de prendre par l'intermédiaire du ministère de la guerre polonais dans les camps d'internés le nombre de cosaques et d'officiers, qui lui convient, pour les envoyer en Ukraine. Tutunik négocie avec l'état-major général polonais pour transporter l'armée entière de Pétura des camps en Volhynie polonaise et de la réorganiser et armer sous le nom des «brigades polonaises de cosaques». Tutunik a fait passer dernièrement au 2-me groupe d'insurgés des groupes de 10—15 personnes armées, du 4-me régiment de Kiev et des Saporogiens de la bande noire. A la frontière se trouve une quantité de points de contrôle, aussi dans les contrées: de Tarnopol — capitaine Babitch, à Goussiatine — lieutenant Mérinoff, à Podvolotchisk — sous-lieutenant Petritsky, à Bieloserki — sous-lieutenant Sorinko, à Doubno — centurion Kousmenko-Titorenko. Le but de ces points de contrôle est de ramasser des nouvelles de reconnaissance et d'organiser le passage des hommes en Ukraine.

IV.

Extrait des témoignages de l'agent de Pétura, N.N., nommé par Tutunik aide du commandant du 2-me groupe.

«N'ayant pas la possibilité de jeter l'armée entière dans la lutte, parce qu'elle est internée, Pétura prête toute son attention aux détachements de partisans, qui opéraient en Ukraine en se figurant qu'ils étaient le noyau de l'organisation d'une révolte dans toute l'Ukraine. Pour donner suite à cette idée Tutunik fut appelé du camp, et Pétura lui proposa de se charger de l'orga-

nisation d'une insurrection dans l'Ukraine entière. Tutunik consentit et commença à organiser l'état-major . . .

. . . Le premier pas de Tutunik fut de se rendre à Varsovie à la fin du mois de février 1921, pour éclaircir la question de la légalisation et du secours matériel de la part de l'état-major général polonais. L'état-major général donna à la 6-me armée polonaise l'ordre de prêter à Tutunik toute assistance morale et matérielle. Dès son retour de Varsovie il se mit à organiser l'état-major d'insurgés. On appela les officiers de l'état-major général Kousminsky et Zangorch, qui se trouve au moment en Allemagne avec une mission de la part de Tutunik. Kousminsky se rendit à Lvov dans l'état-major de l'Armée Polonaise comme représentant permanent de Tutunik. Il était chargé de travaux de renseignement et du passage des agents par la frontière. Tutunik a conclu une convention avec les Polonais selon laquelle tous les agents ukrainiens doivent nécessairement passer par l'état-major de l'armée polonaise — comme des agents du service de renseignements polonais . . . L'organisation de l'état-major fut alors poursuivie d'une manière pressante, les négociations de paix entre la Russie des Soviets et la Pologne tendaient vers leur fin. L'état-major de la 6-me armée polonaise devait être liquidé. Tutunik se rendit de nouveau à Varsovie, et après des négociations avec l'état-major général polonais ils s'accordèrent que la «Section evidencia» — de la 2-me section de l'état-major polonais à Lvov passe avec tout le personnel à la disposition de l'état-major de Tutunik.

Le comité central d'insurgés se trouvait encore à Tarnov et on chargea d'evidencia de faire passer des hommes en Ukraine et de leur fournir tout le nécessaire.»

V.

Extrait des témoignages de l'agent de Pétura, Borovsky.

« . . . L'état-major du Commandant des troupes des insurgés et des partisans de l'Ukraine, Tutunik, se trouvait à Tarnov, au 216, Rue Lvovskala. L'organisation de l'insurrection exige de grandes ressources qui lui manquent. Comme me l'a dit Tutunik même, le jour de mon départ en Ukraine, au commencement du mois de juin, — il les recevait de l'état-major général polonais. Le colonel Kousminsky, représentant de l'état-major de Tutunik, se trouve dans l'état-major de la 6-me armée polonaise, 2-me section. Il instruit chacun qui part en Ukraine, le munit de documents reçus du fonctionnaire polonais à la 2-me section, de permis et de passeports pour traverser les lignes de cordon. Le 7. Juin j'ai moi-même reçu un passeport No. 463, écrit en polonais sur du papier rouge très mince, qui me permettait de traverser les cordons sans obstacles. Les polonais chargeaient certains agents comme Galkine par exemple, qui fut saisi, d'explorer un rayon quelconque etc. Quand la zone neutre existait encore, au moment où les Soviets étaient en pourparlers avec la Pologne, Goloub formait dans le rayon d'Ostrog, — zone neutre, — un détachement de partisans, que les polonais pourvoyaient d'armes, d'argent et de munitions de guerre. A Lvov, dans la 2-me section de la 6-me armée Galayda m'a donné des cigarettes et deux ampoules de poison. Lorsque je lui ai demandé d'où il recevait le poison, il me répondit — de chez les Polonais, et m'expliqua l'effet des cigarettes et du poison. Les cigarettes ont l'aspect ordinaire, mais, d'après les paroles de Galayda, l'homme qui les fume — doit mourir dans deux heures; on ne l'avait pas essayé sur un homme, mais sur un singe, qui en avait fumé et mourut deux

heures plus tard. L'effet du poison est tel qu'une goutte fait sur le corps un bouton sous lequel se forme un autre, également empoisonné. Près du premier bouton se forme un autre, un troisième, etc. et après quelques temps le corps entier est couvert de boutons, arrive l'empoisonnement du sang et ensuite on meurt.

L'organisation militaire de l'armée de la R.P.U. se compose de division, de brigade et de bataillon. Les exercices du front se pratiquent intensément. Les polonais donnaient l'argent pour l'organisation des chancelleries de l'état-major, de la division, des brigades, des régiments et des bataillons. Un officier de Tutunik, dont je ne connais pas le nom, est dans l'état-major de la 13-me division polonaise, 2-me section, à Rovno; c'est lui qui gère les points de passage dans le rayon de Korets. Toutes ces données démontrent clairement que les Polonais stimulent et soutiennent l'organisation de l'insurrection en Ukraine. Sakoussilo envoyé dans le rayon de Mosyr, qui partit dix jours avant moi, au commencement du mois de juin, avec un détachement de 15 personnes fut munis de carabines, de revolvers et de grenades par les Polonais.»

Borovsky.

VI.

Témoignage de Terechtchenko, agent de Pétlura.

Lors de mon séjour en Pologne et quand les organisations de Pétlura s'y trouvaient, j'ai vu des faits, comme par exemple ceux-ci: à mon passage de la frontière de l'Ukraine en Pologne, au commencement du mois de juin, j'ai rencontré des agents de Pétlura, le commandant du village Lapovcy, le sous-lieutenant Zarenko-Zalevsky, qui légalisa mon séjour, me pourvoya de documents, de permis datant du 7. juin, dont je ne sais plus le numéro, afin de voyager directement en chemin de fer jusqu'à Tarnopol, ce qui fut signé par un lieutenant polonais commandant de la 2-me section de l'Offensive polonaise de Tarnopol. Arrivé à Tarnopol le 8. juin, je suis allé à l'agence de Pétlura, dont le commandant est le centurion Babitch. Nous sommes allés avec Babitch chez le commandant de la 2-me section de l'Offensive polonaise, dont je ne connais plus le nom. Le lieutenant me remit alors des documents, me permettant d'aller jusqu'à Lvov, et 600 marks polonais par jour. Le commandant du point, le lieutenant Zarenko-Zalevsky, a reçu en ma présence le salaire pour le mois de juillet, 2000 marks polonais. Ensuite, le 9. juin je me suis rendu à Lvov, à la 2-me section de l'Offensive, auprès du commandement de la 6-me armée polonaise (Etat-Major Général dans l'armée polonaise). Le colonel de Pétlura Kousminsky, et le centurion Galayda y travaillent; ils m'ont donné des documents, permis de voyage, et 25 marks par jour jusqu'à Tarnov, où je me suis rendu le 10 juin. Le 12 juin je suis arrivé à Tarnov, où j'ai vu à 216, Rue Lvovskaia l'Etat-Major du général Tutunik, qui y existe également; aussi s'appelle-t-il, «Etat-Major du général Tutunik.» A ma demande sur les ressources de cet état-major, le commandant de cet état-major me répondit qu'ils reçoivent de l'argent de Tutunik, en marks polonais, et que celui-ci en reçoit de l'Etat-Major Général de l'armée polonaise. Le 14 juin j'ai quitté l'Etat-Major de Tutunik pour aller à Lvov à l'Etat-Major polonais chez le colonel Kousminsky (arrivé le 16 juin) qui munit d'armes tous ceux qui vont en Ukraine, pour des travaux secrets; il leur donne des bombes, des revolvers, du poison, des cigarettes empoisonnées et de mandats nécessaires. J'y ai reçu deux grenades de type français, deux ampoules de poison, 10 cigarettes empoisonnées, de l'ar-

gent en marks polonais, un mandat très large, d'après lequel je suis un agent de l'Offensive, et un permis de passer la frontière, No. 442, sur un papier rose, très mince, datant du 16. juin avec la signature du chef de l'Offensive de l'Etat-Major Général de l'armée polonaise, Lieutenant Kovalevsky. Le commandant du cordon me mit au fait de la distribution de nos postes de frontière, lorsque je la passais le 26. juin, et 2 officiers polonais m'accompagnèrent jusqu'à nos postes, et retournèrent ensuite. C'était au village Lysogorka, le 26. juin. En même temps, c'est-à-dire, au mois de juin, l'Etat-Major de Schepel se reposait chez des paysans du village Orichkovtsi; il se composait de 9 personnes bien armées, qui s'y trouvaient légalement, ayant un mandat, selon lequel ils étaient des agents de l'Offensive polonaise. Tous les agents, ceux de Pétura aussi bien que ceux de Savinkoff existent légalement, comme agents de l'Offensive de l'Etat-Major Général de l'armée polonaise. Auprès de l'Etat du bataillon polonais de gardes de frontière, au village Biélozerki, fonctionne légalement une section de l'agence de Savinkoff. Le commandant de cette section est le capitaine Chlontchak, dont la chancellerie se trouve dans une chambre avec celle du commandant du bataillon, dans la maison de l'ancienne école de deux classes.

Terechtchenko.

VII.

Extrait du témoignage de N.N.

« . . . Arrivé de Varsovie où il avait organisé l'Etat-Major des insurgés Tutunik appela les officiers de l'Etat-Major Général, Kousminsky et Zanégroch, qui étaient pour le moment en Allemagne, envoyés par Tutunik. Moi et encore quelques officiers de la division de Kiev furent aussi appelés par Tutunik. Au commencement du mois de mars, Kousminsky se rendit à l'Etat-Major de la 6-me armée comme représentant autorisé de Tutunik. Il devait s'occuper de travaux de renseignement et du passage de la frontière par des agents; Tutunik contracta avec les polonais une convention selon laquelle tous les agents ukrainiens devaient passer à l'Etat-Major de l'armée polonaise, section de l'Offensive, ainsi que les agents polonais.

. . . A Ostrog se trouvait un comité général d'insurrection de la Podolie et Volhynie. J'ai appris l'adresse de son chef de Tutunik. Ce comité publia trois appels, aux juifs, aux soldats de l'armée rouge et aux citoyens de l'Ukraine. A cause de la note de Tchitchérine et à cause du travail avantageux du comité celui-ci fut liquidé par les Polonais avec le consentement de Tutunik.

. . . De Tarnov je suis allé à Lvov, où Tutunik m'informa d'une manière détaillée sur l'état général des choses concernant le passage des troupes des camps en Volhynie polonaise, pour organiser des troupes sous l'enseigne de détachements polonais de cosaques».

VIII.

Extraits du témoignage de l'ataman de bande, Fédore Redko.

. . . Dans l'Etat-Major Central d'insurgés, à Lvov, ainsi que dans toutes les succursales travaille (au mois de juin 1921), une grande quantité de militaires polonais, au grade de colonel etc. (leurs noms me sont inconnus), qui donnent pour le passage en Ukraine des documents aux noms de soldats polonais (ces documents ne sont valables que jusqu'à la frontière — jusqu'à la ferme de Okhotnik): on donne en outre encore un document tout à fait secret, écrit sur

un petit morceau de papier très mince, qui prouve que le porteur est un espion polonais se rendant en Ukraine. Lors du passage de la frontière ce document n'est montré qu'à un officier polonais et en tout cas pas à quelqu'un d'un grade inférieur à celui d'officier, il est numéroté et signé par un colonel de l'état-major (à Lvov). Ce document ainsi que tout le reste est écrit en polonais . . . L'endroit où se trouve l'Etat-Major est secret (je ne me souviens pas au juste de la rue, mais je pourrais la décrire), la maison est gardée par une quantité d'agents polonais, qui s'y promènent en uniforme de soldats polonais, non armés. J'ai remarqué, que la maison a deux entrées, et que les personnes, qui n'y avaient pas encore été, entrent par l'escalier de service où elles présentent leur document à l'agent du jour. . . . Les personnes, qui ont accompli leurs devoirs et qui retournent de l'Ukraine sont obligées de retourner par la route qu'elles ont fait en venant et doivent dire à la frontière à l'officier polonais le chiffre du document secret, composé lors du premier passage, qui sert de mot d'ordre, après quoi ces personnes peuvent se rendre, sans obstacles et même avec toute assistance, directement à Lvov, à l'Etat-Major Central d'Insurgés. . . . A mon arrivée à Lvov, au commencement du mois de juin 1921, je me suis adressé au commandant de la ville, qui m'indiqua l'adresse de l'Etat-Major d'Insurgés. . . . Les détachements de l'armée de Pétura, sont officiellement internés, mais sont en effet entretenus en conditions beaucoup meilleures, que le reste des détachements internés; ainsi, par exemple, les officiers jouissent d'une liberté complète, habitant des appartement privés, et leur équipement et ravitaillement sont satisfaisants. Il faut en outre remarquer, qu'on y fait instantanément des exercices militaires surtout parmi les membres du commandement. Il est caractéristique, qu'à «l'Ecole Ukrainienne», située dans les camps de Losovitsy, se font des sorties de commandants, dont la dernière devait avoir lieu le 15. juin.»

IX.

Extrait du témoignage du général Vladimir Isidorovitch Galkine, fait prisonnier par les détachements rouges.

«. . . Ayant négocié avec le gouvernement polonais, on a résolu d'organiser l'état-major central des insurgés, qui devait exister à Tarnov et avoir l'apparence d'une institution privée, à la tête de laquelle devait être Tutunik. Cet Etat-Major devait être lié avec le ministère de la guerre polonais au moyen d'un «point de ralliement» créé spécialement près du ministère de la guerre et dont le chef était le colonel Dobrotvorsky. Parallèlement il y avait une «Section Ukrainienne près de la 6-me armée polonaise», qui portait le nom de «Evidentia 2». Le côté technique a l'aspect suivant: La liste des personnes, nommées par Dobrotvorsky était envoyé au Ministère de la guerre, qui, à son tour, donnait des ordres au commandants des camps d'envoyer celles-là à Tarnov, d'où elles allaient à Lvov, où la 2-me section de la 6-me armée polonaise leur donnait des documents et de l'argent.

. . . Ayant reçu tous les documents nécessaires, nous arrivâmes à Lvov, à l'Etat-Major de la 6-me armée polonaise, dans la section d'Offensive, où on me chargea (les Polonais exigeaient des agents de Pétura d'accomplir les devoirs donnés par l'Etat Major Général Polonais), d'explorer le réseau des chemins et des chaussées au nord de Klev jusqu'à Mosyr ainsi que l'état des fortifications le long du Dnieper, près de Mosyr.»

X.

Extrait du témoignage de Féodor Prokollevitch Mamontoff.

L'agent de Pétlura, Féodor Prokofievitch Mamontov, passé volontairement du côté des Rouges, et qui portait sur soi en traversant la frontière des cartouches de pyroxiline avec capsules et cordes, répondit à la question sur l'origine de ces objets: Je les ai reçu dans l'organisation de Pétlura auprès de l'Offensive de la 6-me armée polonaise pour les remettre à l'Etat-Major du front méridional des insurgés qui devait être transporté au commencement du mois de juillet de cette année, de la Roumanie au village Golodsy, du gouvernement Kherson.»

XI.

Rapport à M. le Président de la Mission Extraordinaire en Roumanie, remplissant provisoirement les devoirs du Ministre de la Guerre de la R.P.U.

R. P. U.

Remplaçant provisoire du Commandant,
de l'Armée et rempl. prov. du Ministre de la Guerre.

Secrètement.

Le 3. Août 1921.
No. 273/III.

A. M. le Président de la Mission
Extraordinaire en Roumanie.

Il y a à Sophia (en Bulgarie) une organisation ukrainienne «Sitch» qui doit être transportée en Roumanie et être mise à la disposition du général Gouly.

M. le commandant de la section militaire auprès de la Mission confiée à vous, a reçu là-dessus le 21. août des instructions, No. 262. Mais il peut arriver, qu'il ne réussira pas et que les membres de la «Sitch» seront forcés de traverser la frontière un à un. M. l'Ataman Général m'a chargé de vous prier dans ce cas de prendre soin des «sitchewiki» et leur aider se réunir avec le général Gouly.

Commandant de la Chancellerie du Ministre de la Guerre,
Lieutenant Général Pavlenko,
Colonel (signature indéchiffrable).

XII.

Rapport de l'attaché militaire auprès de l'Ambassade Polonaise à Vienne.

Ambassade Polonaise à Vienne,

Attaché Militaire
No. 157/T 1921.

Confidentiellement.

A. M. le Commandant de la Section de la liquidation à Vienne,
Vienne le 20. Août 1921.
Pour renseigner. Prokhaska.

Communiquez au O.K.T.V. et au lieutenant Gane, envoyé au O.K.T.V. que la Mission Commerciale Ukrainienne a acheté à Vienne 3 millions de cartouches russes pour la République Populaire Ukrainienne. Ces cartouches doivent être transportées à travers la Hongrie et la Roumanie en Pologne, sous l'aspect d'un transport polonais. L'affaire est pressante.

Le transport doit être surveillé d'une manière extrêmement soigneuse.
L'envoi de chaque transport doit être communiqué à part, par une dépêche chiffrée.

Général Nésélovsky.

Varsovie le 19/VIII, 21.

XIII.

Rapport du général Besroutchko.

Etat-Major de la VI-me Division
d'infanterie. Corps d'armée,
le 22. Août, 1921, No. 26 à Alexandrov.

A Monsieur le Ministre de la Guerre.

Rapport.

Ci-joint deux relevés du 22. Août de l'effectif et du contrôle des détachements de la division qui m'a été confiée.

Inclus : deux relevés.

Le Commandant de l'Etat-Major général de la VI-me division d'infanterie,
Général Besroutchko.

Chef de l'état major, colonel de l'Etat Major général,
Zmienko.

Administration générale.
du Ministère de la Guerre.
No. 4840. 27/VIII. 1921.

XIV.

Exposé du général Zellinsky.

Secret.

Remplaçant provisoire du commandant
de la chancellerie militaire de campagne de
l'Attaman Général de la R. P. U.

Le 24. Août 1921.
No. 1373/107.

A M. le Ministre de la guerre.
J'ai l'honneur de remettre ci-joint l'exposé du commandant de la Commission Ukrainienne de Liquidation du 20. Août. No. 16/c, avec la résolution de l'Attaman Général.

Pour le Comm. de la Section, centurion,
Rangovyi.

L'original porte les inscriptions suivantes :

I. A l'Etat Major Général.

Je propose de conférer avec le Ministère des Affaires Etrangères,
pour ne pas embellir la situation. Entendez-vous.

Général Petroff.

II. Au quartier-maitre général.

Chancellerie du Ministre de la Guerre

Secret.

No. 337, le 26/VIII. 1921.

L'affaire est connue au Ministre des Affaires Etrangères. J'en ai causé avec M. Elchelmann, 8/IX.

J. P. Ianouchevsky.

R e l e v é
de l'effectif de la VI^e Division de Tirailleurs, le 26 Août 1921.

Nom du détachement	Généraux				Fonctionnaires extraordinaires				Armuriers				Techniciens d'artillerie				Médecins				Infirmiers				Prêtres				Enseignes				Sergents				Cosakues										
	Et-M.	Commun-	Comman-	Commun-	simp.	dants	dants	extraordina-	Armuriers	Techniciens d'artillerie	Médecins	Infirmiers	Prêtres	Enseignes	Sergents	Communad.	Communad.	Communad.	Tirailleurs	Secrétaires	Alte-obrerges	Soeurs	Mitrailleurs	Communad.	Communad.	Communad.	Tirailleurs	Secrétaires	Alte-obrerges	Soeurs	Mitrailleurs	Communad.	Communad.	Communad.	Tirailleurs	Secrétaires	Alte-obrerges	Soeurs	Mitrailleurs	Communad.	Communad.	Communad.	Tirailleurs	Secrétaires	Alte-obrerges	Soeurs	Mitrailleurs
Etat-major	2	4	23			5								1	1	1	7	2	41	6																											
Administr. de l'Approvisionnement	2	9	2	10																																											
16. bataillon de tirailleurs	1	34		6	1										4	5	16	15	95/13*)	7																											
17. bataillon de tirailleurs	1	26		3	1	1									3	5	16	10	97/29	6																											
18. bataillon de tirailleurs	1	10			1										2	3	11	4	80	1																											
6. régiment d'artillerie	4	31	1	2											5	2	7	12	63/4	6																											
6. bataillon technique	1	28	1	4											3	3	12	17																													
6. bataillon à cheval	1	8													2		3	4	58	6																											
personnel médical						5	11														23	2	9	3	1																						
personnel vétérinaire						1																																									
Total	2	15	169	4	30	3	1	6	11	1	20	19	72	64		457	33	10	3																												

Le 26 Août 1921

Le Chef de l'Etat-Major Général, le Général Besroutchko.

Le Chef de l'Etat-Major de la Division, le colonel de l'Etat-Major Général Zmienko.

*) Numérateur — disciplinés
dénominateur — non-disciplinés.

**) Numér. - command.
dénom. - cosaques.

Commission de Liquidation
Ukrainienne en Pologne.
Section des affaires secrètes.

Le 20. août 1921.

No. 16. c.

Varsovie.

Secret.

Inscription:

Chancellerie de l'Ataman Général, reçu
le 24. août 1921, No. 1443/122.

Exposé.

Le 17. Août, après le départ du commandant de la Mission Italienne j'ai eu une entrevue avec le commandant de l'Etat-Major, le colonel Stabile, qui vint me voir le 18./VIII., le lendemain, lorsqu'il apprit ma demande de m'indiquer une heure pour une conversation officielle.

La conversation commença par l'information sur la famine en Russie des Soviets. Je lui ai expliqué, que le Gouvernement Bolchéviste a sans doute l'intention, en demandant au monde entier de secourir la Russie affamée, de nourrir l'Armée Rouge avec les produits et l'argent obtenu, tandis que les affamés n'en recevront rien, puisque les bolchéviks confisquent même à présent les semences des paysans. Ensuite, nous sommes passé à la situation politique. Ayant raconté au colonel Stabile l'histoire de notre alliance avec la Pologne et notre lutte commune avec les Polonais contre les bolchéviks, je me suis arrêté sur la paix de Riga et je lui ai indiqué, que le président de la délégation polonaise, Dombski, qui a signé le traité a dit une fois qu'il avait dupé les bolchéviks, puisque la paix a été faite avec la Russie des Soviets et l'Ukraine, tout simplement. Notre situation devient, malgré ces paroles, après la paix de Riga, de jour en jour plus critique et l'armée est à présent dans une situation déplorable.

A la question du colonel Stabile, sur nos plans, je répondis: «Nous cherchons quelqu'un qui pourrait nous aider. Nous ne nous sommes pas adressés à vous, par ce qu'il paraît, d'après des informations des journaux, que l'Italie a l'intention de se lier étroitement avec les bolchéviks.

Stabile démentit catégoriquement toutes ces nouvelles de presse et a prétendu, que l'Italie n'avait jamais de sympathie pour les bolchéviks, et surtout à présent.

Ayant décrit la situation actuelle en Ukraine, en soulignant la ressemblance de l'esprit national des deux pays, de l'Italie et l'Ukraine (Garibaldi, la musique, les chansons), je suis arrivé à la conclusion que la France ou bien l'Italie devraient nous prêter assistance: faire sortir notre armée de la Pologne, nous pourvoir d'armes et d'équipement et organiser une descente à Odessa.

Ravi par mes informations, le colonel Stabile m'assura, qu'il écrirait encore aujourd'hui et enverrait un rapport, car il croit, que cette question est de la plus haute importance pour l'Italie.

A la fin de la conversation, qui dura une heure et demie, Stabile me dit, que la société italienne, aussi que lui-même, n'est pas informée du tout sur les affaires ukrainiennes et qu'il était pour cette raison très content de notre entrevue.

Général Zelinsky.

Inscriptions sur l'original:

I. Major de l'Etat-Major Général. Ecrire au Général Zelinski (signature).

II. Au Ministère de la Guerre. Recommander au général Zelinsky d'attirer, à la prochaine entrevue avec les Italiens l'attention sur les avantages économiques qu'aurait l'Italie d'une alliance avec l'Ukraine. Cela donnerait une base plus réelle pour les intéresser. Envoyer une copie de cet exposé au Ministère des affaires Etrangères pour informer notre mission diplomatique en Italie.

Le 23/VIII. 1921.

Pétlura.

XV.

Rapport du Chef de la Chancellerie Militaire.

Commandant de la Chancellerie
Militaire de Campagne de
l'Ataman Général des Troupes
de la R. P. U.

Secret.

Le 27. Août, 1921.
No. 1390/111.

A M. le Chef de l'Etat-Major Général.

En rapport avec les indications que vous avez reçues personnellement de M. l'Ataman Général et qui ont trait aux problèmes les plus proches de l'activité de l'Etat-Major Général, je vous remets, pour votre orientation, sur l'ordre de M. l'Ataman Général, les informations suivantes:

Il y a dans l'Etat-Major Général Polonais des éléments sympathisants avec les courants chauvins de la droite de la population ukrainienne. Le reste a des relations avec des éléments de nationalité polonaise, originaires de l'Ukraine.

Ce sont pour la plupart des propriétaires forciers polonais qui ont leurs terres en Ukraine. Se fondant sur les dernières nouvelles on peut affirmer, que l'union de ces éléments, qui porte le nom de «Khliboroby Ukrainsy», (Agriculteurs de l'Ukraine) fut subventionnée de la part de l'Etat-Major Général Polonais.

Le nécessité de cette subvention fut motivée par le fait, que l'Etat-Major Général aura en cette organisation une source d'information secrète, dont l'ampleur aura d'autant plus d'influence sur certaines sphères de Etat-Major Polonais, que plusieurs personnes de ce groupe de «Khliboroby» ont reçu le droit de faire le commerce à la frontière de la Pologne et de la Russie des Soviets, de sorte que l'Etat-Major Général pourrait dans ce cas étendre ses reconnaissances chez les bolchéviks.

Les sommes reçues par les dit «Khliboroby» sont insuffisantes.

Les dites personnes de l'Etat-Major Général ont fait une erreur en estimant trop haut l'influence de ce groupe en Ukraine et par ce que ce groupe est en même temps en relations avec des groupes réactionnaires allemands.

Cette information est portée à votre connaissance.

Centurion (Signature).

Pour le commandant de la Section des rangs,
(Signature.)

XVI.

Rapport du Ministre de la guerre de la R. P. U. du 3./IX. -21.

R. P. U.

Remplaçant provisoire du Commandant
de l'Armée et rempl. prov. du Ministre de la Guerre.

Le 3. septembre 1921.

No. 277 T.

Double.

Secret.

A M. l'agent Diplomatique de la République
Populaire Ukrainienne en Bulgarie.

Il y a à Sophia une organisation Ukrainienne «Sitch», qui doit passer
en Roumanie à la disposition du général Gouly.

M. l'Ataman Général me charge dans cette circonstance de vous prier
d'aider à la «Sitch».

Le Président de la Mission extraordinaire diplomatique Ukrainienne
en Roumanie est en même temps informé de cette affaire.

Le Général Pavlenko.

Le Chef de la Chancellerie, colonel Sadovskiy.

XVII.

Rapport du Ministre de la guerre de la R. P. U. de 6./IX. -21.

R. P. U.

Remplaçant provisoire du Commandant
de l'Armée et rempl. prov. du Ministre de la Guerre.

Le 6. septembre 1921.

No. 5004.

A M. de Chef de la Commission Militaire Ukrainienne
de Liquidation dans la République Polonaise.

Comme complément à mes lettres du 14. VII. No. 3918. du 18. VII.
No. 4003 et du 19. VII No. 4706, concernant l'internement des employés
du Ministère de la Guerre, je vous prie, M. le Général, d'exécuter sans
retard ce qui suit:

La situation financière actuelle de la R. P. U., exige la réduction immé-
diat des états du ministère au minimum, ce qui doit être exécuté de cette
façon:

1. actuellement l'état du ministère, à Tarnov ainsi qu'à Czen-
stochov, se compose de 311 personnes.

2. L'état réduit au minimum se composera de 158 personnes, de
façon qu'il reste 153 personnes qu'il faut immédiatement renvoyer et
internier.

3. De l'état réduit à 158 personnes il faut laisser 60 à Tarnov pour
les travaux courants ne souffrant point de retard.

Le reste de 98 personnes doit être envoyé dans des endroits où l'or-
ganisation et la continuation du travail sont nécessaires; elles ne doivent
pas être dissipées, mais placées de la façon suivante: Etat-Major Géné-
ral — 47 personnes; Administration du 1-er Adjoint — 29 personnes;
Administration du II-me Adjoint — 23 personnes.

Les listes détaillées vous seront envoyées à part aussitôt que l'ordre sera exécuté.

La nécessité d'empêcher les gens de mourir de faim et de garder par cela même tout l'appareil du ministère qui m'a été confié, me force de vous priser, M. le Général, d'exécuter la présente demande sans retard.

Signé: Le Général Pavlenko.

Le Chef de Chancellerie, colonel S ad o v s k y.

D'accord avec l'original: Le Remplaçant provisoire du Chef de la Section d'Information: centurion (Signature).

Le double porte l'inscription:

A M. le Ministre des Affaires Etrangères de la R.P.U.
Par l'ordre de M. le Ministre de la guerre et du Commandant
de l'armée, j'ai l'honneur de présenter.

XVIII.

A. Rapport de Iablonsky,

R. P. U.

Chef du Ravitaillement la 5-me division
d'infanterie.

Le 22. octobre 1921.

No. 856.

à Strijalkovo.

A M. le 2-me Adjoint

du Ministre de la guerre de la R. P. U.
Rapport.

En envoyant ci-joint le relevé de réclamation No. 817 du Chef de l'Administration de l'approvisionnement de l'ancienne 5-me Division de tirailleurs de Kherson, d'une somme de 53,550 marks, je vous prie de mettre cette somme à ma disposition.

Inclus: le relevé de réclamation No. 817. Centurion Iablonsky.
Chef de la section des comptes et finances, A. Komenik.

B. Relevé de réclamation de la 5-me Division d'infanterie à l'Administration des Comptes et du Budget du Ministère de la Guerre.

Relevé de réclamation No. 817,

du Chef de l'Administration de l'approvisionnement de la 5-me division d'infanterie concernant la remise de l'argent nécessaire pour payer les dépenses faites pour la réception du commandant de l'Armée et celle de l'Attaman Général.

Emplois de l'argent dépensé:	Somme		Observations
	Marks	Pfen.	
Pour la réception de M. le commandant de l'armée lieutenant-général Omelianowitch-Pavlenko février 1921 *	18 300	—	
Pour la réception de l'Ataman général au mois d'avril 1921	35 250	—	
Total M.	53 550	—	

D'après l'Extrait du Contrôleur Général No. 424.

Complément: écrit de 5 pages No. 611.

Je vous prie d'assigner à l'adresse du Chef d'approvisionnement de la 5-me division d'infanterie cinquante trois mille cinq cent cinquante marks.

Chef de l'approvisionnement de la 5-me Division d'infanterie
de Kherson, Administrateur Ia stremsky.

Chef de la Section des Comptes — O. Boldyr.

Le 24. septembre 1921.

C. Enveloppe du colis recommandé qui contenait le rapport
de Jablonsky.

POLECONY.

Panu 2-mu Towarzyszu Ministra Wojskowego Ukr. Lud. Resp.
WARSZAWA.

L. 856. Nadawca: Poznan. STRZALKOWO.

Oboz internowanych. L. I.

Intendantura V dywizij Strzelec.

Kapitan Jablonsky.

Traduction.

Recommandé.

A M. le 2-me adjoint du Ministre de la Guerre de la R. P. U.

Varsovie.

L. 856. Camp d' internés L. I. Posnanie. Stralkowo.
Intendance de la V-me Division d'infanterie. Capitaine Jablonsky.

XIX.

Ordre de Tutunik au lieutenant-colonel Paly.

Traduction de la copie.

Secret.

A M. le lieutenant-colonel Paly.

Je vous ordonne de traverser, immédiatement après avoir reçu les armes, avec le détachement, qui vous a été confié, la frontière soviétique à un endroit, choisi à votre gré, et de vous rendre, en vous joignant avec la division de Kiev, dans le rayon, limité par la ligne de chemin de fer Jitomir-Korosten — ville Teterev, de marcher le long du fleuve Teterev de cette station jusqu'à Jitomir. A votre arrivée dans cette région envoyer immédiatement quelqu'un chez le général Nelgovsky.

Je vous ordonne d'arriver dans la région indiquée pour la jonction pas plus tard que le 10. novembre.

Il est à désirer de détruire pendant la marche le noeud de chemin de fer Jmerinka-Kasatin, ainsi que d'interrompre la communication télégraphique en détruisant le plus de fils possible.

Annoncez votre passage du Sbroutch à Lemberg par un courrier spécial. Si vous ne recevez pas d'armes, agissez selon les circonstances.

Le Commandant de l'Armée des Insurgés: général (signature).
Le Chef de l'Etat-Major, colonel de l'Etat-Major Général (signature).

Quartier général, le 23. octobre 1921.

No. 4.

Le double porte l'inscription suivante:

«J'ai bien reçu l'original de l'ordre et l'extrait de l'ordre de l'Armée des insurgés No. 1 du 23. X. 21. Le lieutenant-colonel Paly».

XX.

La correspondance du colonel R. Souchko.

A. Lettre de Tutunik arrivé à Souchko.

Cher Romah.

Lvov, 1921.

Le colonel Louchpenko, qui te remettra cette lettre, arrivera à Alexandrov pour y choisir de la 4-me et la 6-me division 40—50 des commandants pour les cours d'éclaireurs qui ont lieu chez nous à l'Etat-Major.

Pour ton orientation personnelle dans le choix de ces commandants de la 6-me division, je te prie d'avoir en vue, qu'ils peuvent être employés non seulement comme éclaireurs, mais aussi pour la bataille, ils doivent donc avoir les qualités suivantes: la probité, l'activité, l'initiative, des talents d'organisation, une obéissance absolue et la conscience de la responsabilité, aussi que de la confiance en leurs supérieurs, afin que chaque ordre qui leur sera donné fut exécuté exactement sans aucune exigence et question de leur part: pourquoi, à quoi bon et qu'est ce qui en résultera, car le supérieur n'a pas toujours le droit de répondre à ces questions. Quant à la quantité des commandants de la 6-me division tu consultera ton oncle et le colonel Louchpenko; j'aurais aimé pouvoir me fier complètement aux personnes de la 6-me division que tu renverras.

Tu joindras Lototsky et Stéphanichine à la centaine, qui doit bientôt aller au travail avec la 4-me division, je crois, au rayon Baranovitchy, envoyée par Louchpenko.

Salutations cordiales; je baise les mains à la profondément estimée Mme. Sorka. Je t'embrasse ton Iouras.

Ma femme envoie ses meilleurs compliments à Mme Sorka et à toi.

B. Lettre de Souchko à Ortmarstein.

A M. le colonel Ortmarstein.

Je vous prie de prolonger le permis de voyage de Vahnianinov, que j'ai envoyé à Lemberg avec mon document pour remettre les effets de commandants en garde, ou bien de lui en donner un nouveau pour qu'il puisse retourner à Kostopol. Colonel Souchko.

Le 29. octobre 1921.

C. Lettre de E. Konovaletz à P. Souchko.

J'ai reçu toutes tes lettres; n'ai pas répondu car le temps est chaud ici, on peut s'attendre à chaque instant à quelque surprise. Mon Oncle te le racontera, du reste, d'une façon détaillée. En tout cas, je peux te dire que le torchon brûle.

Tu demande de nouveau des instructions dans tes dernières lettres. Ayant délibéré avec Iury Vassilievitch (Tutunik) et Roman (Dachkevitch), nous avons résolu de te charger de défendre et d'étendre le plus possible le plan, qui t'a été remis par Iury Vassilievitch. Il va sans dire que pour réaliser ce plan, il faut avant tout avoir soin des nôtres (si on le voudra, naturellement). Il est à mon avis d'une grande importance, qu'une troupe résolue et ferme, qui pourrait dans un moment opportun se nommer "Tirailleurs de Sitch" marche aussi avec Iury. Je te prie donc de t'occuper de cette affaire, c'est à dire, de choisir la liste des nôtres, qui t'a été donnée par Iury Vassilievitch, de causer avec eux de la manière nécessaire et de les envoyer, si seulement ils consentent, le plus vite possible, à la disposition de Iuri Vassilievitch.

Quant aux autres, qui restent encore au campement, je ne peux rien te dire. Je te dis encore une fois: qu'ils fassent comme il leur convient. Il est impossible d'envoyer des documents à cette époque. D'autre part, un voyage sans documents pourrait causer des désagréments. Il est possible que ces conditions changeront. Pour le moment elles sont telles que je te les ai décrites. Il vous faudra prendre ceci en considération en vous décidant. Si quelqu'un a la possibilité de venir légalement, je le prie de venir, qui n'en a pas devrait s'occuper de l'organisation de compagnies et de sections de travail, si on décide de liquider le campement.

Ici nous donnons tout notre temps pour organiser une agence de travail pour des nécessiteux, à l'aide de laquelle nous voulons les placer en Galicie. Ceci concerne avant tout des personnes instruites — des spécialistes et des ouvriers, et ensuite tous les autres.

Si ces gens se dispersent dans les endroits de leur travail, ils doivent, d'après ce que nous avons convenu, rester en contact avec vous.

Du reste nous en causerons encore; je te prie avant tout d'executer à tout prix le plan de Iury Vassilievitch.

Nous prions l'oncle, s'il se décide de partir, de venir à Lemberg.

Je te prie de remettre ta réponse au porteur (après l'avoir soigneusement cachetée).

Je te prie aussi de ne pas garder chez toi notre correspondance et les documents, qui concernent les affaires de S.S. Il faut être prudent.

Je termine là-dessus.

Salutations. E. K.

P. S. Je demande pardon à Zorka de ne pas lui avoir répondu, mais les conditions ne me le permettent pas.

Salut Zorka et toute les connaissances.

D. Lettre de P. Souchko à E. Konovaletz.

Monsieur le colonel, je vous écris encors une fois, puisque j'ai le temps; nous nous approchons du but. On m'a confié une brigade, qui se compose de toutes espèces d'armes de la 6-me, 3-me et 2-me division, mais qui pour le moment n'a pas d'armement. L'esprit des soldats est bon, mais celui des supérieurs ne vaut pas grand' chose. On nous a appelé la brigade des S. S., contre quoi j'ai d'abord protesté, car c'est risqué pour le moment; je le ferai quand le succès sera certain. Je ne sais pas si ce que je fais est juste; je voulais vous causer de tout cela le 25/10. 1921; deux fois je vous ai cherché, sans vous trouver à la maison; ensuite je n'avais plus le temps.

Je vous prie de me donner des directives pour toute éventualité. Ecrivez par le porteur ou par Iury Vassilievitch. Ne sachant pas quand je pourrai vous écrire, je vous prie de . . . (indéchiffrable) . . . les mécontents, de tâcher de se servir de chaque possibilité de contact. N'oubliez pas ce que je peux faire en restant seul.

Mes actions des derniers jours sont purement «spéciales», quant aux nouvelles, nous n'en n'avons pas, Iury Vass. les connaît. N'avez-vous pas causé avec Dachkevitch? Ne veut-il pas venir chez moi? Le travail lui conviendrait. Je n'ai pas eu moyen de lui causer. Faites-le à mon nom si cela vous convient. Je vous permets de mettre pour le moment tout l'insuccès sur mon compte, mais ayez soin de moi en cas de besoIn. Où est Konv.? On m'a dit, qu'il avait besoin de moi. Je ne connais personne

ici, du reste, qui voudrait nous consolider, quoique nous sommes forts pour le moment. Mais ceci n'est que pour le moment, et plus tard nous serons plus faibles. Je me suis convaincu, que vous devez vous mettre plus résolument de mon côté, ceci est de mon avis nécessaire pour vous fortifier.

Je vous prie de ne pas oublier Zorka, mais sincèrement, car sans moi elle doit vraiment avoir le cœur gros.

Le 28/X. 21.

Je vous embrasse

Romaha.

E. Lettre de Souchko à E. Konovaletz.

M. le colonel, j'ai oublié dans la lettre de rappeler le plus important. Je vous prie de rédiger et remettre un ordre, au nom du Conseil Str., aux S. S., ainsi qu'un appel à la population, que je dois avoir au moment favorable, pour l'annoncer avec des signatures appropriées.

Je suppose, que si on le remet à plus tard, nous serons en retard, tandis que je n'ai ni ordre ni droit d'agir indépendamment.

Je vous prie de refléchir là-dessus et de remettre au moins les documents.

Je me représente toutes les difficultés qui peuvent en résulter, si les opérations me prennent tout le temps, tandis que d'autres en profiteront et sonneront avec nos sabres.

Au revoir.

Votre Rom.

J'écris à la hâte avant le départ du courir.
(indéchiffrable).

XXI.

Ordres de Tutunk.

En main propre. Secrètement.

A. Au Commandant du II. Groupe, l'Attaman Orluk.

1.

M. l'Attaman Général ordonne:

Achever jusqu'au 1. août tous les préparatifs de l'insurrection générale. De charger le groupe, qui vous a été confié de:

- 1) Détruire complètement la voie de chemin de fer et les ponts de la ligne: a) Ovroutch-Mosyr; b) Maline-Kiev; c) Kazatine-Fastov; d) Vinnitsa-Kazatine; e) Polonnaia-Berditchev; f) Jmerinka-Rokhn; ainsi que la chaussée Jitomir-Kiev. La destruction doit être telle, qu'on ne puisse reconstruire le chemin de fer et la chaussée pendant, au moins 2, et au plus 4 semaines.
- 2) Occupier toutes les routes du rayon le long du Pripet jusqu'à 100 Kilomètres de profondeur par des détachements partisans, pour ne pas laisser passer et pour capturer tous les chevaux et les armes, que l'Armée Rouge portera avec soi en fuyant en Russie.
- 3) Rompre tout contact des détachements de l'Armée Rouge, ainsi que le contact avec l'Arrondissement Militaire de Kiev et avoir dans cette circonstance en vue: a) la brigade 41 d'infanterie et la brigade à cheval à Korosten; b) 44-me division d'infanterie — à Jitomir; c) 1-er corps à cheval — rayon Vinnitsa-Litine-Derajnia; d) 25-me division d'infanterie — Bielaya Tserkov; e) 45-me division de tirailleurs —

- Ouman; f) 24-me division d'infanterie — Gayssin; g) deux divisions de frontière — le long de la frontière du Dniester jusqu'au Pripet.
- 4) S'assurer le contact des détachements surtout pour déclarer l'insurrection simultanément dans tout le rayon de votre groupe, (radio, télégraphe, téléphone, chemins de fer, automobiles, bagages, faire sonner les cloches dans tous les villages, faire brûler la nuit sur des points élevés de la paille.)
 - 5) Manifester la plus grande activité dans les rayons 6, 7 et 9, où est concentrée la masse principale des troupes rouges, par des attaques subtiles, afin de les démoraliser.
 - 6) Tous les entrepôts capturés doivent être surveillés; détruire seulement en cas d'une nécessité impérieuse, si les bolchéviks menacent réellement de les reprendre.
 - 7) Fusiller tout les tchékistes et communistes. Démobiliser les simples soldats mobilisés — les renvoyer, après leur avoir enlevé tous les objets appartenant au gouvernement.

2.

L'Etat-Major des Insurgés et Partisans se trouvera du moment de l'insurrection en Ukraine auprès du commandement général des troupes de la R.P.U. Les ordres vous seront envoyés par vos courriers.

Les rapports à l'Etat-Major doivent être envoyés entièrement en secret au village Boudichtche du district de Zvenigorodsk, à l'école de village, — André Nastenko mot d'ordre — «Tombe». Etablir une communication opérative avec les organisations de Savinkov dans le rayon de Mozyr et aller de la Russie Blanche au mord du Pripet.

3.

Exécuter tous les travaux préparatoires en secret afin de pouvoir dès le 1-er août commencer les opérations à chaque instant, ayant reçu un ordre spécial.

4.

Ayant envahi un rayon, y former des organisations et détachements d'insurgés, des centuriés et des brigades permanentes, en accord avec les indications précédentes.

L'original a été signé:

Le Général Tutunik,

L'Adjoint militaire, colonel de l'état-major général,

Otmarstein.

Pour conforme: le lieutenant-colonel (Signature).

B. Au Commandant du III-me Groupe, L'Ataman Levchenko
Secrètement en main propre.

I.

Monsieur l'Ataman Général ordonne:

Terminer jusqu'au 1-er août 1921 tous les préparatifs à l'insurrection générale.

Le groupe, qui vous est confié, est chargé de:

- 1) Détruire complètement la voie de chemin de fer des lignes: a) Gomel - Bakhmatch, b) Iampol-Konotop, c) Vorogeba-Lgov.

- 2) Occuper Poltava; si possible l'investir, surtout du côté de Kharkov et exécuter une attaque subite sur Kharkov afin de détruire le centre des Soviets en Ukraine.
- 3) Faire sauter le pont de chemin de fer près de Krémentchoug, si impossible — isoler le noeud de chemin de fer de Krémentchoug.
- 4) Briser tout contact des détachements de l'armée rouge entre eux, aussi que celui avec les états-major des Districts Militaires de Kiev et de Kharkov.
- 5) Assurer le contact de vos propres détachements par tous les moyens, surtout pour déclarer simultanément l'insurrection générale dans tout le rayon de votre groupe, vous servant du radio, du téléphone, du télégraphe, de chemins de fer, d'automobiles, en faisant sonner les cloches dans tous les villages et en allumant des phares spéciaux de goudron ou de paille, portés sur des places élevées.
- 6) Tous les entrepôts doivent être soigneusement surveillés; détruire seulement en cas d'une nécessité impérieuse, si les bolchéviks menacent réellement de les reprendre.
- 7) Fusiller tous les tchékistes et communistes. Démobiliser les simples soldats mobilisés, les renvoyer, après leur avoir enlevé tous les objets et les armes, appartenant au gouvernement.

2.

L'état-major des Insurgés et partisans auprès du commandement Général des troupes de la R. P. U. se trouvera en Ukraine dès le début de l'insurrection. Les ordres vous seront envoyés par Tikhovenko. Envoyez les rapports à l'adresse qui vous sera remise personnellement par le porteur de cet ordre.

3.

Exécuter tous les travaux préparatoires en secret, afin qu'on puisse commencer, à partir du 1-er août, les opérations immédiatement après avoir reçu des ordres spéciaux.

4.

Après avoir occupé un rayon, y former des membres des organisations et détachements partisans — des centuriés des brigades, en accord avec les ordres précédents.

L'original est signé:

Général Tutunik,

Adjoint Militaire, colonel de l'Etat-Major Général, Otmarstein.

Conforme: lieutenant-colonel, (signature indéchiffrable).

C. Au Commandant du 4-me Groupe, Ataman Brove.

En main propre. Secrètement.

(Extraits.)

1.

Monsieur l'Ataman Général ordonne:

Terminer tous les préparatifs de l'insurrection générale jusqu'au 1-er août.

Le groupe, qui vous à été confié, est chargé de:

- 1) Détruire complètement les voies ferrées entre l'Ukraine et le Don.
- 2) Occuper Ekatérinoslav.
- 3) Détruire les ponts de chemin de fer et, en général, tous les passages du Dnieper.

2.

L'Etat-Major des Insurgés et Partisans auprès du commandement général des troupes de la R. P. U. se trouvera dès le début de l'insurrection en Ukraine. Les ordres vous seront envoyés par le Commandant du 3-me groupe de l'Ataman Lévtchenko; envoyez vos rapports par le-même.

L'original est signé:

Oénéral T u t u n i k ,

Adjoint militaire, colonel de l'état-major général, Otmarsteip.

Juste: lieutenant - colonel (signature indéchiffrable).

XXII.

Rapport du Tutunk à Pétura.

R. P. U.

Etat-Major des Insurgés
auprès du Commandement
Général des Troupes de la R. P. U.

Le 2. novembre 1921.

No.

Balachovka.

Rapport.

Ayant pris la résolution, que le soulèvement d'une insurrection en Ukraine est nécessaire, l'état-major des insurgés et partisans se mit à préparer son organisation. Il était résolu d'envoyer deux détachements. Celui du sud — en Podolie, celui du nord — en Volhynie. En même temps on a du exécuter une action combinée dans le premier groupe des insurgés, sous la direction du commandant du premier groupe, le général Gouly.

Le Détachement de Podolie.

Comme Chef de cet détachement fut nommé le commandant du 4-me régiment à cheval de Kiev, le lieutenant-colonel Paly. Le détachement de Podolie complété se compose avant son départ du village Kopatchintzy des cosaques de la 14-me division de Kiev, du nombre de 700 hommes. Ce détachement de Podolie a obtenu le 25. Octobre des armes: 200 carabines avec 10000 cartouches, 5 mitrailleuses, 4 rubans avec cartouches, 12 sans cartouches, et passa le Sbroutch la nuit du 25. au 26. octobre à pied (il n'y avait que 12 cosaques à cheval).

On a des nouvelles par la presse sur l'activité et le succès du détachement du lieutenant-colonel Paly ainsi que par l'exposé du chef du poste de surveillance de Tarnopol, le centurion Kouzmenko-Titorenko, d'après lequel les insurgés ont occupé le 27.X Kamenetz-Podolsk, avec l'aide d'un groupe du détachement du lieutenant-colonel, et Proskourov par le détachement entier, en battant les détachemens de l'armée rouge, qui étaient à Proskourov, et en captivant tout un détachement.

Le 1./XI a eu lieu une bataille dans le rayon de Chépétovka, sans qu'on sache avec qui; on entendait des coups de canon.

(Rapport du poste de surveillance de Kovno.)

Le détachement de la Volhyne:

Fut formé sous la direction du général Iantchenko. Dans ce détachement se trouve l'état-major des insurgés et partisans. Ce détachement fut recruté dans le rayon de Mokvin-Kostopol, complété par des soldats et des cosaques de la 4-me, 6-me et 7-me divisions, qui ont été réunies en une division de Kiev. Elle se compose de 900 cosaques. On l'a divisée d'après les genres d'armes: infanterie — 2 brigades, une brigade d'artillerie, une centurie à cheval, détachement technique et la garde du camp. L'armement du détachement de Volhyne: 417 carabines de modèle russe, cartouches — 70.000, carabines autrichiennes — 13, avec 4000 cartouches, mitrailleuses: «Maxime» — 7, «Colte» — 25, «Louis» — 2 avec cartouches et rubans, 300 sabres, 150 lances; matières explosives: 150 kilogrammes de pyroxilene, 600 grenades.

L'état-Major des Insurgés et Partisans se trouve à présent, le 2. novembre a. c. à Balachovka à 18 kilomètres de la frontière, et doit passer la frontière bolchéviko-polonaise avec la division de Kiev la nuit du 3. au 4. novembre et commencer les opérations militaires. Il faut en outre parler de l'équipement des commandants et cosaques, qui prennent part à l'insurrection. Chaussure: 25 % — pieds nus ou bien très mal chaussés. Habillement: 50 % sans manteaux, les vêtements des autres cosaques et commandants sont vieux et déchirés. On ressent un grand manque de linge. Pour améliorer sa situation pour ce qui concerne les chaussures, l'Etat-Major des Insurgés et Partisans a entrepris d'acheter des chausures usagées.

On n'a pas eu de rapport du commandant du 1-er groupe d'insurgés, le général Gouly.

J'estime que le reste des divisions de l'armées de la R. P. U. doit être prêt, une semaine après mon passage de la frontière pour être graduellement transporté en Ukraine afin d'organiser le territoire occupé.

L'esprit des membres du commandement et des cosaques est malgré les mauvaises conditions dans lesquelles il faut mener à bout l'insurrection, très satisfaisant et bon. Fortifiés dans la lutte contre les ennemis de leur patrie — les occupants moscovites — ils avancent hardiment au combat décisif, ressentant la vérité historique et la sainteté de leur devoir.

Monsieur l'Ataman Général, nous tous, moi, les membres de l'Etat-Major d'Insurgés et Partisans et tous les membres du commandement et les cosaques nous vous saluons en allant en Ukraine, devant la porte du pays natal, avec le ferme espoir de nous revoir bientôt sur la terre de nos ancêtres.

Signé:

Général Tuttunik.

Adjoint militaire, colonel de l'Etat-Major Général, colonel Otmarstein.
Conforme: Commandant de la 1-ere Section, colonel Blochtchansky.

XXIII.

Extrait du témoignage des prisonniers faits pendant la liquidation des bandes de Tutunik:

A. Déposition de Ivan Stovbour.

Le 26. octobre je me suis rendu avec le colonel Souchko dans le rayon de l'insurrection. Le 25. octobre est arrivé d'Alexandrovo-Kouïavsky à Kovno un échelon de soldats de Pétlura, qui y étaient internés, appartenant à la 6-me division de Tirailleurs, à la division de Kiev et à la division de Fer. — au nombre de 1300 hommes. Ils sont descendus ici et sont allés à pied jusqu'à Stepan, dans les environs duquel, dans les villages Bolchaia et Malaia Stydyn, était logée la division de Kiev, la 6-me Division de Tirailleurs et la 3-me Division de Fer, qui furent ensuite réunies sous le nom de la division de Kiev, — et ils se sont campés à Malye et Bolchiye Mitski. L'état-major de la division de Kiev s'est logé dans ce village. Le Commandant de cette division est Iantchenko, chef de l'état-major Louchnenko. Commandant de la première brigade est le colonel Chramenko, de la seconde. — colonel Souchko. Chef de l'état-major de la 2-me brigade est Ianichevsky; commandant du premier escadron — le centenier Grigorak; du second escadron d'officiers — Manikovsky, commandant de l'artillerie — centurion Tchijevsky. Le 28. octobre tous les commandeurs furent appelés par le chef de l'état-major Louchnenko à une conférence. La conférence a eu lieu dans le village Bolchiye Mytski. Elle commença à neuf heures et demie. Louchnenko communiqua les moyens pour obtenir des armes. L'état-major polonais promit de livrer pour cette fois cinq cents fusils, 4 mitrailleuses «Maxime», 30 «Colte», 12,000 cartouches et une batterie.

Un lieutenant polonais devait nous faire venir ces armes à la station Mokvine; nous avons dû les lui prendre, comme si c'était un pillage, mais le lieutenant recevait un reçu. Les armes devaient être distribuées de cette façon : à l'état-major de la division — 100 fusils et 2 mitrailleuses «Maxime», à chaque brigade 200 fusils et 15 «Coltes»; la compagnie de mitrailleurs devait recevoir 5 mitrailleuses «Maxime»; le centurion Tchijevsky — la batterie. Ayant reçu les armes nous aurions dû nous rendre la nuit du 1-er au 2. septembre la station Mokvine au district Jitomir-Korosten.

Le colonel Pavlenko se trouve avec son détachement, au nombre de 300 hommes, dans le rayon Dérajno. Ils attendaient des chevaux. Paly passa la frontière entre Goussiatine et Gorodok la nuit du 28. au 29. décembre.

Le 30. octobre j'ai été envoyé par le colonel Souchko à Lemberg. A Rovno 132 Rue Chausseinaia au centre 5 au poste 2, dont le commandant est le lieutenant polonais Maievsky, j'ai trouvé l'état-major de l'armée de Tutunik et de Otmarstein, qui y ont passé la nuit et qui sont partis le lendemain à 7h. à Mokvine. Il y avait des ballots de médicaments qu'accompagnait l'infirmier Mousyka. A ma question il répondit que les médicaments proviennent de l'Exposition polonaise de Rovno, auprès de laquelle il y a des représentants de Pétlura — le centurion le colonel Peresada, qui habite Kyselki près du «Vysoky Zamok». Le chef de l'Exposition de Lemberg était le major Florek, et les documents d'envoi devaient être pourvus de sa signature.

B. Déposition de Vasily Didenko.

A Tarnopol a eu lieu une conférence des commandants des divisions de l'armée de la R. P. U. à laquelle il fut résolu ce qui suit: vu qu'on 'ne peut en ce moment renverser le pouvoir des Soviets en Ukraine, il faut s'abstenir de grandes insurrections et manœuvres. Il ne faut s'occuper que de la destruction du travail des Soviets et d'augmenter l'anarchie. Ceci doit être exécuté surtout sur la Rive Droite pour empêcher le transport du blé dans les régions du Volga, — et provoquer de cette façon une anarchie en Russie, après quoi on peut soulever au printemps une révolte générale contre le pouvoir des Soviets.

Pour l'hivernage des troupes de la R. P. U. on a pris les mesures suivantes:

Tous ceux qui se trouvent dans les campements différents surtout des ceux de Kalich, Stchalkovo et Alexandrovo, — doivent être transportés dans deux campements — à Kalich et à Stschtiporno.

On projette l'envoi de nouveaux détachements en Ukraine, qui doit avoir lieu avant le 15. novembre. On distribue avant le départ des passeports rouges jusqu'à la station Barok, où on distribue des passeports blancs pour le voyage jusqu'au Zbroutch. Tout ceci se fait pour effacer les traces. Les armes, les carabines, les bombes, les cartouches etc. sont distribuées à la frontière sur le Zbroutch.

On vient d'interner au camp de Kalich 50 hommes de Pétlura. Ce n'était fait qu'à cause de l'armée rouge, pour la duper. On distribuait la nuit des armes, et il fallait les reprendre le jour, car les détachements rouges chassaient les soldats de Pétlura sur le territoire polonais.

Au camps de Kalich se trouvent 2560 cosaques et supérieurs.

Dans les camps courrent des bruits sur des insurrections immenses en Ukraine.

L'état-major général se trouve pour le moment à Czenstochovo.

La 6-me division à cheval est toujours dans le même endroit, à Krakov.

C. Déposition de Piotr Dovgal.

Tutunik était encore à Lemberg le 29. octobre. Son état-major est logé dans l'établissement hydrothérapeutique sur le Podzamtche. C'est là que se trouve aussi le détachement principal des éclaireurs polonais sous le commandement du lieutenant Mayewski.

1000 "starchyn" (commandants) armés de Pétlura avec un état-major, avec Tutunik à la tête, sont partis en échelon à Podzamtche et allèrent dans la direction de Sdolbounovo Rovno-Sarny. On les avait munis des cartouches et de 5 milles, carabines, reçus de Varsovie. Les commandeurs venaient des camps d'Alexandrovo, Czenstochovo et de Kalich. On a préparé à Tschertkov des armes pour un autre détachement de 1000 hommes qui devait partir par le Zbroutch dans le rayon de Kamenets-Podolsk. A peu près 3—5 mille hommes qui constituent le troisième groupe ont l'intention de partir du territoire roumain par le Dniester dans les environs de Mohilev. Gouly qui est le commandant des deux derniers groupes, est sous les ordres de Tutunik. Tutunik est le chef de l'état-major de l'Ukraine; le chef de son état-major est le colonel Otmarstein. L'état-major se compose du colonel Kouzmenko, colonel Dobrotworsky, du lieutenant Rybaltchouk; l'aide-de-camp personnel — le lieutenant Tobalévitsh-Saievski.

Les autorités polonaises leur prêtent toute assistance. Les chefs polonais sont:

Les commandants des postes de garde à Rovno — lieutenant Kovalsky, Kremenetz à Sarny; le point de reconnaissance principal de Tutunik en Ukraine est près de Sarny, à la frontière — le lieutenant de Pétlura — Vovk.

Tutunik espère occuper Kiev, où il veut se proclamer Hetman, pour le moment il est avec Pétlura.

L'état d'esprit est désespéré, opprimé; on exécute les ordres des autorités polonaises sans enthousiasme, disant: "On nous exterminera quand même, ou les polonais ou bien les bolchéviks."

Les autorités polonaises se moquent des internés. Le commandant polonais dans le camps de Kalich chargea le général de Pétlura Janowski de chaînes parce que celu-ci critiquait l'aventure sanglante de Tutunik et Pétlura.

Pétlura habite Tarnov sous le nom de Poltavchenko, 5 Rue Jobliniskala, deuxième étage. Dans le même logement demeure son neveu Skripnik, sa femme et sa fille.

XXIV.

Extrait du procès-verbal de l'interrogatoire des transfuges de Pétlura.

a) Dépositions de Choutiak et Fouquel.

... On se levait à cinq heures du matin; à six heures on nous envoyait à l'exercice sous la direction de nos officiers ukrainiens. Les exercices consistaient en marches, en gymnastique, en exercices de campagne etc. Nous nous répandions en chaîne, en sentinelles, en troupes, en marches etc. Nos officiers expliquaient qu'il nous faudra combattre car nous formons la soi-disant armée régulière qui, de retour en Ukraine, devra instruire les nouveaux mobilisés. Nous avions également une école d'instruction pour la préparation d'un effectif inférieur de commandement.

Vers le 18.—20. octobre n. s. on nous a informé dans le camp d'Alexandrovo qu'on nous enverra au travail et on a envoyé des gens pour qu'ils ramènent les soldats de chez les patrons où ils travaillaient. Nos officiers firent courir le bruit que ceux qui resteront seront envoyés dans le camp de Chtchelkovo et ne seront pas du tout nourris. Nous disions entre nous que si on nous envoie vers la mer nous n'irons pas, mais si on nous envoie en Ukraine nous irons car nous pourrons nous sauver à la maison. D'une façon générale personne sauf les officiers n'y vit en liberté. Tous n'ont qu'une idée comment retourner à la maison. Tout le monde ne croit pas aux horreurs que les officiers racontent sur les bolchéviks. Surtout quand on reçut des lettres de ceux qui s'enfuirent du camp et qui entrèrent dans la milice de Kamenetz on cessa de croire. Nous sommes persuadés que non seulement les mobilisés, mais même les volontaires de Pétlura se sauveront des troupes qui ont passé la frontière. Ceux qui resteront ce seront de véritables bandits

Quand on nous annonça que nous allons pour travailler dans le gouvernement de Volhyne les amateurs furent nombreux En route on ne laissait sortir personne et on nous ordonna de répondre à toutes les questions que nous allons travailler. Nous avons voyagé en chemin de fer près de 7 jours par Varsovie, Brest, Kovel, Rovno jusqu'à Kostopol où on nous fit sortir des wagons.

.... Nos officiers voyagaient avec nous: le chef de l'échelon, le colonel de Pétura Cheremenko, le colonel Iantchenko, le général Louchenko, le colonel Plachtchanevitch, le colonel Mra-vitch-Kaminsky, le colonel Khokha, le ministre de l'Intérieur Bilinsky, le colonel Jigailo, le colonel Starenky.

Nous ajoutons que le ministre Bilinsky n'a pas voyagé avec nous: nous l'avons trouvé à Kostopol; il y en a beaucoup dont nous ignorons les noms aussi bien parmi ceux que nous avons trouvés à Kostopol et à Stoudeliani à 40 verstes de Kostopol. On a dit que les officiers qui n'ont pas voyagé avec nous venaient de Kalich.

Nous avons passé une semaine en route, nous sommes donc descendus de voiture le 25. — 26. octobre. Il n'y avait personne à Kostopol et on nous a dirigé sur Stoudeliani. Personne n'est descendu en même temps que nous, mais quand nous arrivâmes à Stoudeljani, il apparut que dans les villages voisins: Velikhije Mitski et Malije Mitsky, il y a des gens comme nous; nous ne savons pas depuis combien de temps ils étaient arrivés, car ils partirent avant nous. Nous ignorons également si quelqu'un est arrivé après nous à Kostopol. Nous étions en tout à Stoudelejan et dans les deux Mitsky près de 900 hommes.

A Stoudeljany nous sommes restés trois jours et ensuite sans les équipages et sans armes, en nous nourrissant chez les paysans, nous partimes dans une direction inconnue.

... Nous avons passé le cordon dans le district d'Ovroutch. Nous sommes partis sous le commandement de Iantchenko: les supérieurs n'étaient pas encore nommés. On nous a armé dans les fermes à quelque 15 verstes du cordon, les armes étaient arrivées avant nous, ce n'est que là que nous apprîmes, que Tutunik lui-même commandera le détachement. Les officiers et les soldats qui sont depuis longtemps au service de Tutunik dirent que c'est vrai et que le commandant du détachement est réellement Tutunik. Nous le vimes pour la première fois ... On nous donna des armes russes, quelques fusils autrichiens, 20 à 30 cartouches par personne. Comme mitrailleuses il y avait 2 Maxim, 4 Kolt, 2 Luis. Dès qu'on passa le cordon commencèrent les fuites. Les gens de la Volhynie s'enfuirent également. Personne ne se rallia à nous. La cavalerie reçut près de 15 chevaux, mais ce furent ceux que nous prîmes dans les bois sur les pâturages.

Les villageois ne nous prêtaient aucun secours, il nous donnaient à manger en pleurant, il était difficile d'en tirer des renseignements. En Pologne déjà nous ne voulions pas croire que dès que Pétura arrivera en Ukraine tous les bras s'ouvrirraient pour nous recevoir comme des frères et c'est seulement là que nous nous rendîmes tout à fait compte de la situation.

.... Question: Vous avez oublié de nommer le lieutenant de l'armée polonaise qui accompagnait les équipages avec les armes et qui a servi plus tard de guide?

Réponse: Nous ignorons son nom. Son signalement: grand, moustaches et barbes rasées, cheveux blonds, habillé de vêtements anglais; pardessus une pelisse en mouton blanc, hautes bottes. Cet officier ne nous a pas seulement accompagné jusqu'au cordon, mais il a tout le temps marché avec nous. Il était également dans le village de Kedrovo quand nous fûmes repoussés par la cavalerie rouge.

b) Dépositions de Borsay.

... Le 17. juin 1921, dans la ville de Kremenetz, j'ai rencontré mon ancienne connaissance et camarade de l'ancienne Armée Russe et de l'armée Ukrainienne de Pétlura, le centurion Kousmenko-Titarenko, qui était envoyé par le partisan de l'Etat-Major insurrectionnel de Tutunik de Lvov pour un travail commun avec les Polonais. ... Il m'a proposé d'entrer au service de l'Etat-Major de la 6-me armée polonaise, pour l'emploi de dactylographe avec un salaire de 17 mille marks polonais; j'ai consenti et on m'a envoyé dans la ville de Lvov, dans l'Etat-Major partisan insurrectionnel de Tutunik auprès de la 6-me armée polonaise où je me suis rendu le 21. juin et où j'ai commencé mon service. L'organisation de cet Etat-Major est la suivante: il s'appelle Etat-Major partisan insurrectionnel auprès du Commandement Général des armées de la R.P.U. L'Etat-Major se divise en 3 sections: première section — de propagande, dont le travail consistait dans l'organisation en Ukraine de détachements de partisans et des organisations insurrectionnelles.

... La deuxième section, dite Offensive (de contre-espiionage) se divisait en 3 sous-sections. Le travail de la première sous-section consistait en espionnage dans les armées en Ukraine au moyen des centres d'Offensive qui se trouvaient sur la frontière polonaise. Il y avait plusieurs centres pareils; le premier était à Sarny, le second dans la ville de Rovno, le 3-me dans la ville de Kremenetz, le 4-me à Tarnopol, le 5-me dans la ville de Kopitchintzy. Tous ces centres étaient soumis à la deuxième section et avaient leurs espions par lesquels on avait différents renseignements sur ce qui se passait en Ukraine et en partie en Russie. La tâche de la deuxième sous-section consistait à surveiller tous les agents soviétiques en vue, les communistes, les dirigeants politiques et à surveiller les espions étrangers.

Le travail de la 3-me sous-section était de faire chaque mois un rapport sur ce qui a été fait par la 2-me section, l'instruction des agents et leur envoi en Ukraine, l'envoi de courriers aux centres des frontières ainsi qu'en Ukraine. La 3-ème sous-section avait une sous-section d'étape dont la tâche était l'enregistrement et l'envoi de gens par l'intermédiaire de l'Etat-Major de Tutunik. Le chef de la sous-section était le centurion Galayda.

3e section civile. Le chef de la section était le lieutenant-colonel Dobrotvorsky. Cette section se divisait en différentes sous-sections civiles.

Le commandant de l'Etat-Major était le lieutenant-colonel Koslovsky. L'Etat-Major partisan insurrectionnel comptait les officiers polonais suivants: le chef de l'inspectorat de la 6-me armée polonaise — major Frolik, lieutenant Kovalevsky, lieutenant Gorodetsky, lieutenant Zagorovsky, lieutenant Glazour; il y avait encore des employés polonais, des sergents et un photographe, lieutenant polonais, dont j'ignore le nom.

... Etant dactylographe auprès de l'Etat-Major de Tutunik j'ai eu à copier des comptes rendus de Savinkov qui étaient envoyés de Varsovie. ... L'Etat-Major de Tutunik a fait pendant tout l'été des préparatifs pour un soulèvement en Ukraine contre le pouvoir soviétique et à la fin de septembre de cette année il y eut une conférence entre Pétlura, Tutunik et l'Etat-Major polonais à Varsovie où il a été décidé d'entreprendre une insurrection en Ukraine au commencement de novembre de l'a. c. Pour cela du camp des internés de Pétlura d'Alexan-

drovo fut prise la 4-me division de Kiev et conduite dans le gouv. de la Volhynie dans la région de Kostopol ainsi que le 4-me régiment de cavalerie (de la 4-me division de cavalerie), commandé par Paly et une brigade d'infanterie de Kopitchintzi et le 3-me détachement sous les ordres du général Nelgovsky — dans la région d'Ostrog. Dans les centres de concentration des troupes de Pétlura nommées furent transportées des armes de Varsovie et de Cracovie dans la région de Kostopol: jusqu'à 600 fusils, 200.000 cartouches, 5 mitrailleuses du système «Kolta» 7 mitrailleuses du système «Maxime» et «Luise», 500 bombes françaises et des matières explosives; dans la région de Kopitchintzi jusqu'à 100 000 cartouches, 350 fusils, 10 mitrailleuses et de la pyroxilyne; le détachement du général Nelgovsky, il a été également fourni des armes, mais je n'écris pas cela en détails parce qu'il y avait là peu de gens et on avait besoin de peu d'armes.... Le passage des troupes de Tutunik fut le suivant: le premier qui passa la frontière fut le général Nelgovsky, les premiers jours de novembre dans la région d'Ostrogue. Il avait pour tâche de prendre un bourg où il y avait un arsenal soviétique et de s'emparer d'armes et de chevaux pour la formation de la cavalerie. En deuxième lieu passa le détachement du colonel Paly, le 25. octobre a.c. dans la région de Goussiatine dans le but de provoquer un soulèvement dans le gouvernement de Podolie. Les derniers qui passèrent la frontière furent la 4-me division de l'Etat-Major de Tutunik qui passa au sud d'Olevsk avec le concours de la 1-ère compagnie du 24-me Bataillon de frontière Polonais. ... Je suis resté en arrière dans le district d'Ovroutch, j'ai passé la nuit dans une ferme et j'ai décidé de passer au pouvoir soviétique voyant que cela n'amènera à rien et il n'y aura que des destructions inutiles de toute la région et des victimes inutiles. C'est ce que j'ai fait en me présentant à Basar au comité exécutif local en ayant emporté les ordres de l'Etat-Major de l'armée insurrectionnelle et les appels de Tutunik que j'ai remis au comité exécutif.... Pendant mon court voyage (8 à 9 jours) les liaisons avaient été envoyées par Tchorny. Pour la liaison servait Koulikov et le détachement de Tchorny (ancien Paly) qui allait et venait au Tetereve; Il a été également envoyé pour que le détachement de Tchorny aille pour opérer la liaison dans la région de Borodianka. Le 25.—26. novembre il y eut une liaison du général Nelgovsky venue de Jitomir qui avait aussi été envoyé dans le même but qu'à Tchorny. On a envoyé des gens vers Orlik-Slipenko et dans l'organisation d'Ovroutch.

... J'ajouterai encore que pendant le séjour de Tutunik en Pologne auprès de l'Etat-Major de la 6-me armée polonaise, il passait pour un Polonais de l'Etat-Major. Tous les partisans de Pétlura reçurent des certificats polonais que les autorités polonaises signèrent pour tous les membres de l'Etat-Major de Tutunik.

... J'ajoute qu'en même temps que l'Etat-Major de Tutunik sont partis trois officiers de l'Etat-Major Polonais: le lieutenant Kovalevsky le lieutenant Maievsky et un lieutenant de l'armée de Jeligovsky, Lichnevsky.

XXV.

Extraits des dépositions de soldats de l'armée rouge qui ont été prisonniers chez les Polonais, Eugenev Jean et Gorbar Léon.

Le commandement de Pétlura a extrait des troupes de la 4-me division pétlurienne de Kiev, campée dans la ville d'Alexandrovo à 12 ver-

stes de Lodz, au commencement d'octobre de l.a.c. deux détachements composés de 300 soldats de Pétura et de 50 prisonniers de l'armée rouge, desservant ce camp. Les soldats de Pétura étaient vêtus d'uniformes polonais. A la même époque on forma un groupe d'officiers....

Le groupe d'officiers et un des détachements mentionnés quitta Alexandrovo le 8. X., soi-disant pour se rendre aux travaux. Ils furent dirigés en chemin de fer par Varsovie — Lublin — Lvov — Tarnopol dans la direction de Koptchintzy où ils arrivèrent le 14. X. De Koptchintzy le détachement fut envoyé par groupes aux travaux dans les villages environnants. Le commandant polonais de la ville de Koptchintzy donna d'avance à tous le monde des documents afin que la gendarmerie polonaise ne retienne personne. Le détachement resta aux travaux chez les paysans jusqu'au 24. X. Ce jour d'Alexandrovo arriva à Koptchintzy le second détachement, à l'arrivée duquel les groupes du premier détachement furent relevés des travaux et rassemblés à Koptchintzy où les deux détachements se réunirent. Sous la direction d'un Etat-Major, formé par le commandant du détachement, colonel Paly, par son aide de camp, lieutenant-colonel Tchorny et par le ches d'Etat-Major, capitaine Oksjuk, le détachement fut envoyé de Koptchintzy dans un bois dans la région de Triboukhovtzy à 10 verstes au nord de Goussiatin. Avant l'arrivée du détachement dans le bois s'y trouvaient déjà 4 officiers polonais (parmi lesquels le commandant de la ville de Koptchintzy) qui avaient avec eux 4 mitrailleuses du système Maxime avec 5 rubans pour chacune, 100 fusils du modèle russe, 30 caisses de cartouches et près de 100 bombes, ce qui fut distribué au détachement arrivé en présence des officiers polonais mentionnés et du commandant. Dans le même bois le commandant polonais de la ville de Koptchintzy fournit des vivres au détachement; ces vivres furent également distribués en sa présence. Le détachement resta dans le bois jusqu'à deux heures de la nuit et construisit un pont qu'on transporta à bras vers le Zbroutch et qu'on installa. Par ce pont la bande passa la nuit en Podolie. Le passage du Zbroutch se fit avec le concours des officiers polonais mentionnés et du commandant.

... La bande ayant passé dans la région de Golenilere eut l'intention de passer dans la région des opérations de Chepel et se réunir à ce dernier pour agir en commun contre le pouvoir soviétique. La bande ayant mobilisé des charriots, avançait par des chemins perdus dans la direction de Ermolintzy-Zenkovtzi. De la région du Zenkov la bande se dirigea dans la direction de Letitchev. Dans la région de Staraia-Gouta-Chara, 10 à 14 verstes au sud de Derajna, la bande livra une bataille aux troupes rouges, après laquelle ayant perdu on ne sait combien d'hommes en blessés et tués, elle s'enfuit de Golinilere à 17 verstes au sud de Letitchev et ensuite vers le nord. Dans la région de Tchoudinovtzi elle passa le Boug et continua à reculer vers Mchanetz 26 verstes au nord de Khmelnik, où elle fut atteinte le 2 novembre par la cavalerie rouge qui la poursuivait. Ayant subit des pertes considérables la bande s'enfuit. Le même jour elle fut de nouveau attaquée dans la région de Malyi-Bratalov où ayant laissé une grande quantité de morts elle s'enfuit vers Matronka où elle fut une troisième fois atteinte et complètement massacrée. Dans les derniers combats fut blessé le commandant de détachement, Paly, que les bandes arrivèrent à emmener avec elles.

XXVI.

Dépositions de Matveienko, Nicolas, soldat de Pétlura, fait prisonnier.

.... Le 20. X. a.c. se présenta notre supérieur Litvintchouk et lui une liste de supérieurs cosaques au nombre de 100 hommes qui ne devaient pas s'éloigner car ils seront envoyés quelque part à des travaux. Le même jour au camp d'Alexandrovo fut livré l'effectif et nous nous dirigeâmes avec une partie de la 4-me division de Kiev vers Kostopol par Varsovie où nous rejoignîmes le reste de la 4-me division de Kiev qui s'y trouvait déjà. De Kostopol nous allâmes dans le village de Velikie Mitski où nous trouvâmes le détachement de 100 cosaques de la 3-me division. Le lendemain dans le village de Elnik commença la distribution des armes aux supérieurs. Ces armes avaient été amenées sur des chars par des soldats polonais. Lors du passage de la frontière, à la tête de notre détachement réuni (1500 hommes) se trouvait le général Tutunik, avec son aide de camp Ianchenko et d'autres; auprès de son Etat-Major se trouvaient deux lieutenants polonais. Tutunik dirigeait lui-même les opérations de l'offensive; de la 6-me division il y avait le colonel Souchko, commandant de brigade et le capitaine Grigorjak. La 6-me division se composait au commencement de 2 brigades: la 16-me et la 17-me à la tête desquelles se trouvaient Souchko et Voronov.

XXVII.

Dépositions du citoyen Vassilenko, Jean, 20 ans, habitant du village de Iastrebetz, district de Soumi.

Dans le camp d'Alexandrovo dans la 4-me division de Kiev je suis resté jusqu'au 20. octobre, c.-à-d. jusqu'au moment où sous prétexte de nous envoyer à des travaux on nous emmena du camp et on nous conduisit vers la frontière; ayant passé cette dernière, nous commençâmes l'offensive. L'histoire de l'offensive est la suivante: les premiers jours d'octobre la division reçut l'ordre qu'elle sera envoyée dans le district de Rovno, pour exécuter des travaux. En réalité, bientôt une partie considérable de la division (comptant 800 hommes) avec un train armé arriva dans la station de Kostopol où elle débarqua. Ensuite nous fûmes dirigés à pied vers la frontière, où s'étant arrêtés à une distance de 15 verstes de là (dans le village Elki ou Elniki) on commença la distribution des armes. Les armes étaient distribuées par les supérieurs en présence du général Tutunik que je connais personnellement de vue (taille moyenne, gros, 30 ans environ, équipement anglais) ainsi que de deux officiers polonais (j'ignore leurs noms). Ayant reçu des armes nous nous approchâmes de la frontière et à 3 verstes d'elle nous nous arrêtâmes pour passer la nuit. A l'aube, vers 4 heures ayant passé sans difficultés la frontière et avançant principalement par les bois, nous fîmes une offensive sur Korosten. Jusqu'au moment de passer la frontière nous ne savions pas où nous allions, mais ensuite Tutunik nous annonça que nous allons marcher sur Kiev. L'offensive était dirigée par Tutunik lui-même. A part cela il y avait dans le détachement les personnes suivantes que je connais: colonel Iachtchenko le remplaçant de Tutunik, le colonel Charmenko, le colonel Ougnitch et une série d'autres.

Avant cela deux groupes avaient été envoyés: l'un sous la direction du général Neligovsky, commandant de brigade de la 4-me division de Kiev, il

fut envoyé dans les premiers jours de novembre j'ignore dans quelle région. Le deuxième sous la direction du colonel Paly, commandant du régiment des cosaques de la même division, comptant 100 hommes, fut dirigé trois, quatre jours avant Neligovsky... Ces deux groupes là me sont connus comme ayant été envoyés sous prétexte des travaux du camp avant que partit notre groupe dont j'ai parlé.

.... Une partie de la 6-me de la 3-me divisions passa en même temps que nous. Nous nous rencontrâmes à la même frontière. De cette manière le nombre total de ceux qui passèrent la frontière atteignit à peu près 1500 hommes, sous le commandement commun du général Tutunik, et tout le monde allait dans la même direction (Korosten).

.... Aussi bien lors de la distribution des armes que lors du passage de la frontière deux officiers polonais étaient présents; ces officiers se trouvaient en permanence auprès de l'Etat-Major.

XXVIII.

Extrait d'une lettre du Ministre des Aff. Etrang. de la R.P.U. Nikovsky. du 28/X. 1921.

En Ukraine les circonstances sont actuellement telles qu'on peut s'attendre dans un avenir très proche à un soulèvement populaire général contre l'oppression et le régime étranger dans la région.... C'est pourquoi un soulèvement populaire ayant pour but l'écartèlement de ce joug étranger dans la région est un événement tout à fait normal.

Cependant dans le cas d'un soulèvement de notre peuple contre les bolchéviks et de la chute du pouvoir bolchéviste qui en sera la conséquence on peut s'attendre à des complications dans la situation dans le sud de l'Ukraine, car d'après les renseignements de notre Etat-Major, on s'attend à la possibilité d'une descente de l'Armée Volontaire Russe dans un des ports de la Mer Noire.

Ces renseignements parlent de l'intention du commandement de l'Armée Volontaire Russe de faire passer une partie de l'armée Volontaire Russe de la Sibérie et de Belgrad sur le bord de la Mer Noire dans le but d'une descente, avec l'aide des navires de l'ancienne flotte Volontaire ainsi que des navires marchands russes naviguant sur le Danube. Avec cela il y a lieu de supposer que même les sphères gouvernementales de quelques pays de l'Entente soutiendront le commandement de l'Armée Volontaire dans cette opération. Le ministère a également des renseignements que le commandement russe en question a l'intention d'utiliser notre mouvement insurrectionnel ukrainien pour ses propres buts.

.... L'adjonction d'éléments russes au soulèvement de l'Ukraine sous prétexte de l'établissement de l'ordre et de la tranquillité est un phénomène très dangereux et tout a fait indésirable pour nous....

Afin d'éviter cette complication, il faut au prix de n'importe quels efforts empêcher la descente des troupes volontaires russes sur le bord de la Mer Noire. Pour atteindre cela il faut commencer immédiatement à déployer une action diplomatique aussi bien dans les sphères officielles du gouvernement auprès duquel vous travaillez, que dans les sphères publiques.

Vous menerez votre action dans une direction correspondante au but que nous nous proposons sans perdre de vue dans cette question surtout la portée de la campagne de presse.

Les bolchévistes sont un danger permanent pour le monde civilisé. Leur force dépend de l'unité de front de leurs ennemis ce qui n'est possible que lorsqu'un accord réciproque de tous ceux qui font partie de ce front sera établi.

Une descente spontanée de forces étrangères romprait certainement l'unité d'un tel front.

En outre il vous faut considérer l'Union de la Mer Noire, l'entente avec le Comité Politique Russe en Pologne, avec le Don, le Kouban et la région de Terek qui ont pour principe la reconnaissance réciproque des souverainetés de leurs pays et qui constituent un élément antibolchéviste puissant.

XXIX.

Extrait d'une lettre de M. Chouguine du 3. X. 1921 aux missions diplomatiques de la R.P.U.

J'ai passé trois jours à Genève; j'ai remis personnellement au Secrétariat Général et au Président de l'Assemblée les notes ci-jointes.

J'ai vu Aszkenazy qui m'a reçu très courtoisement et qui a promis de soutenir par tous les moyens possibles mes exigences au sujet de l'enquête concernant notre guerre. Cela, dit-il, est très utile pour la Pologne également.

J'ai eu avec lui une longue conversation au sujet de notre situation et de la nécessité d'un soutien plus actif de la part de la Pologne à Paris.

Il promit d'écrire à ce sujet à Varsovie. Il s'intéressa à notre situation matérielle et voudrait nous venir quelque peu en aide. J'ai vu Benesch, qui promit un soutien complet de nos exigences au sujet de la commission d'enquête. Nous verrons à quel point il tiendra parole.

J'ai parlé avec le représentant français auprès de la Société des Nations, Hennessy (député du centre) qui m'a promis de soulever notre question dans la délégation française et de plus de me prêter son concours à Paris. J'ai eu beaucoup d'entrevues avec les membres du Secrétariat Général et j'ai parlé de nos affaires.

J'ai parlé avec le rapporteur de toutes les affaires concernant l'ancienne Russie, le Dr. Slavik, un Tchèque, dans lequel je n'ai pas une confiance absolue, mais il prend très au sérieux tout ce que je lui ai dit. Depuis l'année passée déjà, je suis en bonnes relations avec son chef, le directeur de la section politique. Par bonheur dans le secrétariat travaillent l'ami S. P. Kovalenskaia et mon professeur Galitzky, un Polonais qui nous soutiennent beaucoup. . . . J'ai vu à Genève nos amis du "Journal de Genève" et d'autres, en un mot, j'ai fait tout ce qui pouvait se faire en trois jours. La semaine prochaine ira à Genève Kovalenskaia et peut-être moi-même.

J'envoie actuellement aux délégués des lettres et des mémoires. Je m'adresse entre autres à Cecil, Branting, Lafontaine (Belgique), Loride Arfa ed Dovleh (Perse). Ce dernier, je l'ai également visité à Genève.

Actuellement les coopérateurs me prennent beaucoup de temps, ils se querellent entr'eux et s'adressent à moi. J'emploie tous les efforts pour qu'ils rendent les dettes et envoient les biens aux réfugiés. Ils sont en train de charger un wagon, mais je crois que s'ils ne se réconcilient pas, rien ne se fera. Ils se sont adressés par mon intermédiaire à la Croix

Rouge Française, lui demandant de leur aider dans la remise de leurs biens à la population; j'ai insisté que tous les biens soient remis à notre Croix Rouge en Pologne.

XXX.

Rapport de M. Slavinsky du 15. X. 1921.

Le 15. septembre 1921.

Très secret.
825 ok - 1

Rapport.

En mains propres de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères.
Entrevue avec le ministre Hirsa.

Le ministre Hirsa est le remplaçant du ministre Benesch qui est actuellement le plus souvent à l'Etranger. Il dirige les affaires orientales de l'Europe avec les droits d'un ministre effectif.

J'ai eu des entrevues avec lui: dans la première entrevue — elle a duré 45 minutes — je lui ai posé une série de questions; dans la seconde, qui a duré plus d'une heure, ayant consulté les personnes compétentes, il m'y répondit. Ma première question fut comment le gouvernement tchécho-slovaque considère l'occupation du pouvoir bolchéviste en Ukraine et comment considère-t-il actuellement la R.P.U.

La deuxième question fut la suivante: la R.P.U. a devant elle 3 perspectives: a) attendre la chute des bolchéviks en Ukraine et ne retourner qu'alors en Ukraine pour la réalisation du gouvernement de la R.P.U.; b) Il est possible que l'occupation bolchéviste deviendra à un tel point insupportable, que le peuple ukrainien ne pourra attendre les ordres du gouvernement de la R.P.U. et qu'il commencera un soulèvement, car sous les bolchéviks le sol brûle, c'est un réel volcan. La R.P.U. ira alors en Ukraine pour diriger le mouvement populaire; c) Il est possible que les bolchéviks entreprendront une guerre contre la Roumanie ou la Pologne et alors le gouvernement de la R.P.U. sera obligé d'agir de concert avec les états cités.

Les réponses du ministre Hirsa furent les suivantes:

A la première question: a) Le gouvernement Tchécho-Slovaque ne reconnaît pas et ne reconnaîtra pas le bolchéviks, il a des rapports avec eux car il doit se soucier du sort de quelques millions de Tchèques restés principalement, sur le territoire de l'Ukraine.

Le gouvernement tchécho-slovaque considère que les bolchéviks ne passeront pas l'hiver et peuvent tomber encore plus tôt en Ukraine.

b) La République Tchécho-Slovaque ne peut avoir que de la sympathie pour la R.P.U. car les Ukrainiens réalisent le même principe d'autonomie sur lequel est fondé l'apparition de la République Tchécho-Slovaque. Ceci est et sera la ligne de conduite fondamentale de la République Tchécho-Slovaque par rapport à la R.P.U.

A la deuxième question:

Dans le 1-er, le 2-me et le 3-me cas le gouvernement Tchécho-Slovaque aura une conduite bienveillante, le gouv. tchécho-slovaque ne peut prêter aucun secours actif, mais il promet une neutralité amicale. En ce qui concerne les rapports commerciaux et autres avec l'Ukraine, c'est une question d'un accord privé de la R.P.U. avec les sphères commerciales et industrielles de la République Tchécho-Slovaque. Le gouvernement

Tchécho-Slovaque ne se mêlera pas de ces accords ni en créant de difficultés ni en produisant un contrôle sur ce qui sera envoyé en Ukraine.

A la fin de la deuxième entrevue j'ai formulé les questions et les réponses, j'ai remercié le ministre Hirsa et je lui ai dit que j'enverrai un rapport au gouvernement de la R.P.U. au sujet de cette entrevue.

Slavinsky.

XXXI.

Lettre de l'Etat-Major de la R.P.U. à la mission de Paris.

R.P.U.

Etat-Major.

Concerne la Section privée.

Le 26. novembre 1921.

Très secret.

A Monsieur le président de la Mission
Diplomatique à Paris.

J'ai l'honneur de vous prier de donner le plus vite possible des renseignements sur la quantité de nos prisonniers en France et en général combien d'Ukrainiens il y a là-bas à l'heure actuelle. Donner les renseignements au sujet des dispositions de sphères françaises envers Wrangel.

Il est connu qu'il rassemble les restes de son armée en Bulgarie et qu'il prépare une intervention à Odessa. En général dès qu'il osera se présenter sans notre permission en Ukraine et qu'il commencera à opérer sur la rive droite, il sera battu.

Il faut naturellement savoir qui soutient Wrangel et sur qui il compte s'appuyer.

Etat-Major général

Lieutenant Petrov.

Général d'Etat-Major,

colonel Savtchenko.

PHOTOGRAPHIES DE DOCUMENTS

**Copie du télégramme du Ministre d'Italie au Doyen des Consuls
Alliés à Odessa (inclus à la lettre au Rumicherod)**

Copy

21 Février 1918

Copy
Consul Italien des Consuls alliés ----Odessa

9 télégrammes identiques pour tous les Consuls alliés à Odessa stop
Les Ministres alliés ont eu connaissance de l'ultimatum adressé par
Le Rumicherod au Gouvernement Roumain stop Nous devons protester éner-
giiquement contre cette attitude qui ne tient aucun compte de l'état
des pourparlers que nous avons entrepris à la requête du Rumicherod lui-
même et d'ailleurs des propositions concrètes entre leur propre Dé-
légués et les Délégués alliés stop Nous protestons notamment contre
l'arrestation des Roumains et les traitements inhumains qui leurs
sont infligés stop En communiquant ce qui précède au Rumicherod veuillez
insister avec la plus grande fermeté pour la mise en liberté des Roumains
et pour que les pourparlers soient repris conformément aux règles en
vigueur entre peuples démocratiques et civilisés entre les Délégués alliés
roumains et du Rumicherod stop Nous comptons que chacun des nos Consuls
non seulement s'associera de toute son autorité personnelle stop En ce
qui concerne la Bessarabie vous rappellerez que l'intervention de troupes
roumaines dans une opération militaire sans aucun caractère politique
entreprise en plein accord avec les alliés et les Autorités Bessarabienne
dans le but évidemment humanitaire de garantir le ravitaillement des
troupes russes et roumaines ainsi que de la population civile .

Le Ministre Italien Doyen des Représentants alliés

Signé : FASCIOTTI

Lettre des Consuls étrangers à la Section Internationale
du Rumichérod.

Odesa, 11 Février 1918

A la Section Internationale du
Rumichérod
ODDESA

Le Consuls sus-signés ont l'honneur de vous transmettre, ci-joint,
copie d'un télégramme (accompagné de sa traduction) adressée à leur Doyen
par le ministre d'Italie, Doyen du Corps Diplomatique auprès du Gouver-
nement roumain

Il vous prient en même temps de demander les ordres nécessaires
pour que les sujets roumains arrêtés soient relâchés sans retard en liberté

Le Consul Général d'Italie, Doyen du Corps Consulaire

E. Mazzoni

Le Consul Général de Grèce

*Th. Karayannidis
Dimitris Johnides*

Le Consul des Etats-Unis

Le Consul de France

Le Consul de Grande Bretagne

John Lane

Mémorandum des députés de la „Statoul-Tsérie“.

ДЕСОРАНДУШЬ.

Въ зованіях чрезвычайно тяжелыхъ условій жизни родной намъ Земли, оправдывшихъ съ одной стороны длительной, напряженной и разорительной войной, съ другой-преступно неумыльное ведение всѣхъ землемъ Директоровъ,ъ этотъ серьезный и грозный исторический моментъ, который перевинеетъ нашъ край, мы, неподплившиеся депутаты, считаю своимъ священной обязанностью и долгомъ указать Румынскому правительству на тѣ гибельные послѣдствія правительственной политики, которая проводилась имъ во всѣ времена.

Всѣ вышепложенія требованія, основанные на актѣ 27 марта 1918 года, должны быть осуществлены, въ противномъ случаѣ искаженіе въ місіи депутатылагаютъ съ себя нравственную ответственность за по слѣдоватѣя, такъ какъ непринятіемъ таоковыхъ нарушился актъ 27 марта 1918 года.

Отнѣти на настоящій меморандумъ просимъ до распуска Сfatului цѣлї, или во всякомъ случаѣ до 5 декабря 1918 года старого стиля.

Настоящій документъ составленъ въ двухъ экземплярахъ во подписаніи: *Députat*

Fostul vice-președinte Băncii moldovenești Ion Radu

2. *Raportabil consulație m. 7% n. 2. Căpitanul*
3. *Președintele Ligii Poporului și Națională*
- 4) *Vice-Prezidentul Comisiei Lăboreniști* *I. Buciuman*
5. *Secretarul Statului Făgăd. B. Andrei*
6. *șefice Director de Industrie și Comerț V. Gheorghe*
7. *Deputatul M. Pari din Atac Moldovenesc* *I. Bogdan*

Mémorandum des députés de la „Sfatoul-Tsérie”. (Suite.)

- 8) Președintele institutului Jánosovici și secretarul General București
 și Organizația Națională "Pacea și urmările" -
 și fost vice director de la Interfax "București"

9) Secretarul comitetului și fratele său înaintește Elie Bolojan
 și Președintele Comitetului de Coaliție regiunilor românești
 lor profesionale și șeful său Stephan Balaneg.

13. Subiect: "Problemele culturale și de dezvoltare a proprietății
 " românești în România" M. Popescu

14. Reprezentant atât democrației judecătorești Bender
 Alexandru Rotaru

15. Prezent reprezentanță a grupurilor de interes
 și președintele grupurilor Dr. George Deodora
 și Ionel Popescu

16. Teofanie Brădeanu

17. Președintele și președintele consiliului N.P. București
 și președintele Institutului Național de Cognitivă

18. George Iancu

19. Motapana președintă. Președintele Comisiei Matematice

20. Ion Popescu

21. Vasile Cereșo

22. Reprezentantul universităților profesionale și școlilor și depărtării
 școlii "Gheorghe Șincai" - Tudor Popescu

23. Reprezentantul universităților profesionale și școlilor și depărtării
 școlii "Ivan Michael Macmillan"

24. Titularul de graduri B. Mihai

25. Elie Bolojan și Ionel Popescu și alți președinti ai organizațiilor

26. Titularul de graduri Gheorghe Gheorghiu-Dej

27. Titularul de graduri Gheorghe Gheorghiu-Dej și președintele
 și președintele Comisiei Școlilor Naționale

28. Maria Corina

29. Philipp Sammelszoon

30. Picioară Mare Petru

31. Profesori și elevi ai liceelor și instituțiilor din București

Mémorandum des députés de la „Sfatoul-Tsérie“. (Suite.)

- 32 Президентъ Франции Жан Полян де Нога
33 Е. Бегемет
34 Полит. министъ Вицеконсулъ д-р Стъя, Консулъ въ
София отъ Генералното консулство въ София, Консулъ
35 Зоякин Толкачъ Възграждане
36 През. Дана Барк Кинг Орънъ Кънъ Сънъръ
37 представителъ народъ - зоряца генералъ
Софийски Чепъ Нобасъ
38 Генералъ Апъл А. Н. Кубъръ
39 Генералъ Ларънъ Уестънъ
40 Генералъ Уинстънъ Чърчилъ

Avis de protestation des députés de la „Sfatoul-Tsérie“.

А К Т Ъ .-

Цы, нікогда не підписавшися депутати "Сфатул-Черій" въ интересахъ разоблаченія неведомаго и недопустимаго политическаго мантаха, маскія и фальсифікаціи, постановили составить актъ о низнеслѣдующемъ.

25 Ноября 1918 г. по инициативѣ "Молдавскаго блока" было назначено открытие сессіи "Сфатул-Черій". Сеансъ заблаговременно публикован въ газетахъ и десятъ разсыпал по всѣмъ городамъ, о чёмъ была поставлена въ извѣстность лишь группа депутатовъ "Молдавскаго блока". Истинность намѣреній "Молдавскаго блока" была за- маскирована замѣткой, помѣщенной въ офиціозѣ Совета Директоровъ, газетѣ "Сфатул-Черій" въ румынскомъ изданіи / № 189 отъ 5-ї часовъ утра.

Подтверждая своими подписями правдивость изложенныхъ обстоятельствъ, нікогда не підписавшися депутати "Сфатул-Черій", получивши полномочія отъ различныхъ парламентскихъ группъ на составленіе настоящаго акта, считаютъ всю постановленія "Сфатул-Черій" сес-

Acte de protestation des députés de la „Statoul-Tséric”. (Suite.)

сік 25-26 Новембра 1918 р., въ виду допущеннихъ явныхъ правонару-
шеній, граничавшихъ съ обманомъ, не дающихъ охъни
ми, не законними, и со всей энергией протестуютъ противъ
отказа отъ автономіи, какъ противъ акта насилия надъ землѣ
народовъ, насаждавшихъ Вескораївъ.

Представители, которыхъ подпідписаніе, напередъ подготованіе
комитетомъ "Індіанъ", що засів у земстві та бургомістрові
з'ясуваннямъ фундаментальнихъ позицій об'єднаній, є слідуючі:

Представники фінансової галузі: міністръ Фінансів

Ілья Мінківъ

Pro Lideri finançei ſuccesării și președintele Co-
mitetului Finançelor și Bancarescii Г. Бакинський
Fostul vicepreședinte Statului Moldoveneștilor Д. Сирота
Primul președinte Statului R.R., președinte Ligii R.R.
Moldovenești și președinte Ligii autonome telor-М. Гайдук
Vice președintele Ізвесіїї Губернаторă Г. Степан
Fost Teodor Суркович

Vicepreședintele Lemnului județului Bender,
reprezentantul Lemnului Bender de la populația
moldovenească, deputat în Hotelul "Ferai" din
drumul Răbău

Președintele concrectă - obiectiv - reprezentantul partidelor:
Național-Lemnovenisca și Ciprului
Președintele Lemnului județ. Chișinău Тадеуш Негру
Predecesorul său М. Кривицкий Константинос
Весселорій М. Рудак
Італіанські представники С. Бруніан, І. Симон
Італіанські представники І. Іоган
Італіанські представники І. Іоган
Італіанські представники І. Іоган

385 2
1921, Y 4 1 1 6 1 3

CORPUL III de RUMATA (P.C.)
Biroul de Informații
către

Companie 6 Galați Olănești

Fi se va prezenta D-ssastră agentului № 4-11... care are instrucțiuni speciale pentru distru-

lt se și da tot concursul necesar și să se stabilească o serie de cunoștințe, spre a fi primite la în-

searcere.- Descrierea se va susține un sector de aproximativ 150-200 metri, în punctul Ștefărat, unde există o linie de cale ferată permanentă de c pînă la care se fac acme-

ne de semne.- E prezentabil să se stabilească rezolvarea și acordul

semne, ca celor ce se vor trage prin acel sector.- În cursul plasării din acel punct, veți avea cunoș-

nță, prezentul ordin și totodată odată stabilită succesorului D-ssastră, iar în ceea ce se intândează probabilitatea

vezi comunicări acelui punct cunoștințelor.

Vezi semnă se iauări cunoștințelor și după această

etă și-l se și bucură prin apă și ușoară, biurelului

se informă și al Corpului îi înaintă.- C-

Se cer lui Mester măsură, astăzi în locuri cunoș-

tena prezentul ordin, spre a nu se facă așa căci agentului, în locuri în întărirea și pentru a se par-

țru secretul sub toate raporturile.-

Dacă agentul se impunează prin alt punct, se și

trăgătă cu să prezentul ordin, și adămlă de sarei-

ru secretul al agentului, împreună cu cunoștințele.



șeful Bir. Informații
Mester. *H. Iliescu*

卷之三

the first meeting of the new year at the Hotel Metropole, London.

Digitized by srujanika@gmail.com

Original application of Banting to occupy vacant groundment at
Highgate.

- THERMOPHILIC BACTERIA

卷之三

THERMOCHEMISTRY

卷之三

Chap. 9

Journal of Health Politics, Policy and Law

2. *Onychomycosis* 100

Rousseau's Political Discourse

प्राचीन विद्यालय

Takao-han no yūjōsho

ग्रन्थालय का विवर

3. The question about participation

卷之三

A HISTORY OF THE CHINESE

مکالمہ علیہ نہ تیر کرنا

卷之三

卷之三

249

[v. page 191]

Compte rendu des travaux de la 2^e Section du 1 au 15 septembre 1921.

(Suite.)

To whom Elegy is given

Coccyzus *giganteus*

- 1 Конако архієпископ і післяво сід - 5
2 Протягом святачів да бородави.
3 Візитування до містечок і села
4 Доволі складні засоби заспокоювання і лікування
малої реформи. Інформація що візитування до сільських хат
лікарів проводиться за пільгами - місцевими
зупинками

A. E. Higgins
County Surveyor

A. a. opercularis var. *aberrans*
nigrae ciliis —

7 299
K. Stegmaier 1924 p.
J. T.

Rapport du colonel Arghivesco au Ministère Roumain de la Guerre.

SECRET

MINISTERUL DE RĂZBOIU
Directorul Marinelor Stat Major

N. 50

16 Ianuarie 1915

S E F E R A T

16/1/915

Se va expune ur-
prăvătoare 6-let Mi-
nistru

(col) G-1 Arghivescu

Prin alăturata petiție 6-1 îl îndemnă suzeranul
la facilitarea de liberă și sigură din Rusia, măsl
icită să îl se duc un post în serviciile de informații la Ma
rele Stat Major.

In vedere că cunoscătore bine limba rusească a serv
it în armata rusească ca sublocotenent într-un regiment
de cavalerie și că are multe legături în Rusia, cred că
ne va putea aduce însemnate servicii atât ca informator
că și ca lucruțor încrezătorul cu cireșele trădătorii sau
stăpîni prizonieri la armată. Prin relațiile ce are cu
rugen și bătălii în care ne-a putut aduce servicii
că și agent de contraspionaj.

In vederea acordului sunt de părere că fie angaja
jat ca agent plinăt de la Cogol, NIVIZ nr. 4.3, și bugetu
lui pe termen de proiectul de buget aprobat de 6-1
Ministru a se plăti cu leu lei luna.

Angajatorul se va considera cu întâiere de la 24
Ianuarie 1915.

STAVR SECRETAR II-a
Colonel (col) Arghivescu

Le Gén. Armand s'occupant avec
la plus grande
~~discrétion~~ de l'accordation des
accords de Bucarest, il démissionne
du cabinet intérieur le Comte Czernin
de commandez un Gouvernement dont
celui ne se oppose à la publication
des fait au moment où —

Bucarest le 26/2/14.

La police roumaine déclara
par la force et bientôt
l'acte de démission fut connue
et dénoncée par certains d'
l'attachat de Debrecen qui
d'après les indications de la
police briannique se sont
réfugié en Roumanie

Extraits de la lettre de Lahovari.

Légation de Roumanie
en France

Paris, le 21 Mars (5 Avril) 1914.

Monseigneur

Monsieur Chai Ali,

Votre serviteur Jean Pillat, n'a rendu, lundi dernier le questionnaire que vous lui aviez donné. Ma première idée a été d'aller trouver mon vieil ami et professeur Boucicaut, que je n'ai pu voir qu'hier seulement.

Nous avons examiné ensemble pendant deux heures toutes les questions se rattachant à la demande d'extradition qui nous est ou nous sera demandée, car nous ne connaissons pas ici d'une façon précise, les circonstances de fait et nous aurions grand besoin de posséder copies des actes judiciaires ou de police dressés à cette occasion en Hongrie et en Roumanie ainsi que la correspondance diplomatique et des conversations échangées à l'occasion de l'arrestation de Petraculin.

Nous nous abstiendrons dans nos principes généraux du droit international et aux traditions qui ferment précédemment dans la matière.

Ce qui donne le sujet c'est la question po-

elle était prononcée.

Telle est, mon cher ami, l'opinion de M. le Marquis Beaumont. Vous savez son opinion pour la Russie et ses idées de nous être toujours agréable. Ses instructions au Ministère des Affaires étrangères lui dictent, cependant, une réserve dont il ne voudrait pas sortir. Mais nous verrons. Il remonterait que j'aurais né pas mis en avant dans les conversations ou dans la correspondance diplomatique quelles données il me furent faites à ce sujet de l'attentat de Dévroussin et la demande d'extradition qui en a été la cause. Je vous apporterai ces opinions extraites, j'espère, de son rapport à M. le Marquis des Affaires étrangères, lorsque je pourrai faire l'ouvrage à l'heureux moment où il me sera donné de l'achever. J'aurai l'honneur de l'envoyer à M. le Marquis des Affaires étrangères, qui pourraient alors être offertes, au rouge, aux personnes avec lesquelles il discutera.

Je confirme cette lettre cette volonté que l'accompagnement à l'ambassadeur N. Kotly qui passe après demain pour la Roumanie.

Bien affectueusement à Vous

Votre dévoué

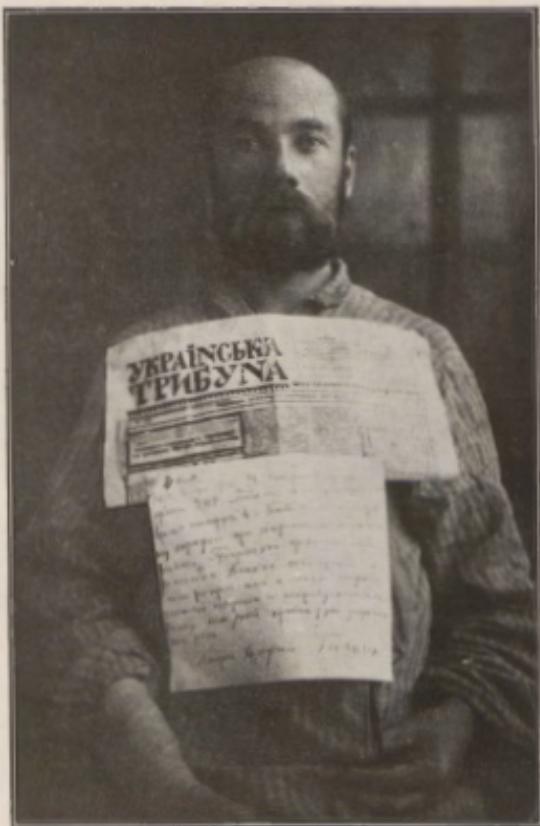
Paul Lahovary

Télégramme de la Légation Roumaine à Sofia.

Télégramme n° 388 à l'ambassade de Sofia.

Le 15 juillet passe agent au statut de major et au
présentant, de donc en l'an accusé Symone, portant
différents motifs. Le général Morosoff, (engagé
de suite de cabinet), a rejeté la accusé officier,
dans certaines circonstances également dans l'ordre.

Ses demandes, jadis, ont été renouvelées par l'état
militaire au service de Symone si ce contact
en agent des Balkans. Sont alors
vista la fin de l'agent au service de l'ordre conformément
aux termes de la convention de paix entre les deux
accord ayant été le plus proche la légation.



XXVI

Отношение мин. ино. дел УНР своему посольству в Берлине.

У.Н.Р. № 3
МІНІСТЕРСТВО
ЗАМОРДОННИХ СПРАВ
28 квітня 1921 р.
м. Тарнів.

До
Посольства
Української Народної Республік
в Берліні
Міністерство Замордонних Справ має честь пере-
дати склад Командуючого 4-ю Київською Стрілецькою
Кобзарською полковницею про положення на Україні.
В межі переходу Армії У.Н.Р. через Зброчу подмінниками Рулою було
дано завдання прорватись в вороже запілля до повстанців з метою да-
ти їм певні вказівки, що торкається до їх дальнішої діяльності і дати
для інформації.

Відомості про кількість повстанческих організацій і про-
цеси на майбутнє штаб подати не може з причин ерозумільних.
Генерал-Хорунжий /Підпис/ Начальник і відділу Соєнків /підпис/

Міністр Замордонних Справ *Поплавський*

Начальник Відділу Преси *Лівановський*

ГОЛОВНИЙ ОТАМАН
ВІЙСЬК УКРАЇН. Нар. Рес

ПІДПОЛКОВНИКЕВІ

24 Травня 1921 року

Ч. 28/44
МОРДАЛЕВИЧУ
Наказую Вам з одержанням цього ветутяного
в командуванні II Повстанською групою
території якої обожежена ліхтарем: в.р. При-
п'ять і Дніпро, засідання Черкаси-Башкирка
і залі до Ямполя включно, Дністров, Пальсь-
кий орден.-



Почесний
Голова
Партизан. Партіан. Градо-

Генерал - Хорунжий:

Передача

Логотип

Rapport de la II Section d'information.

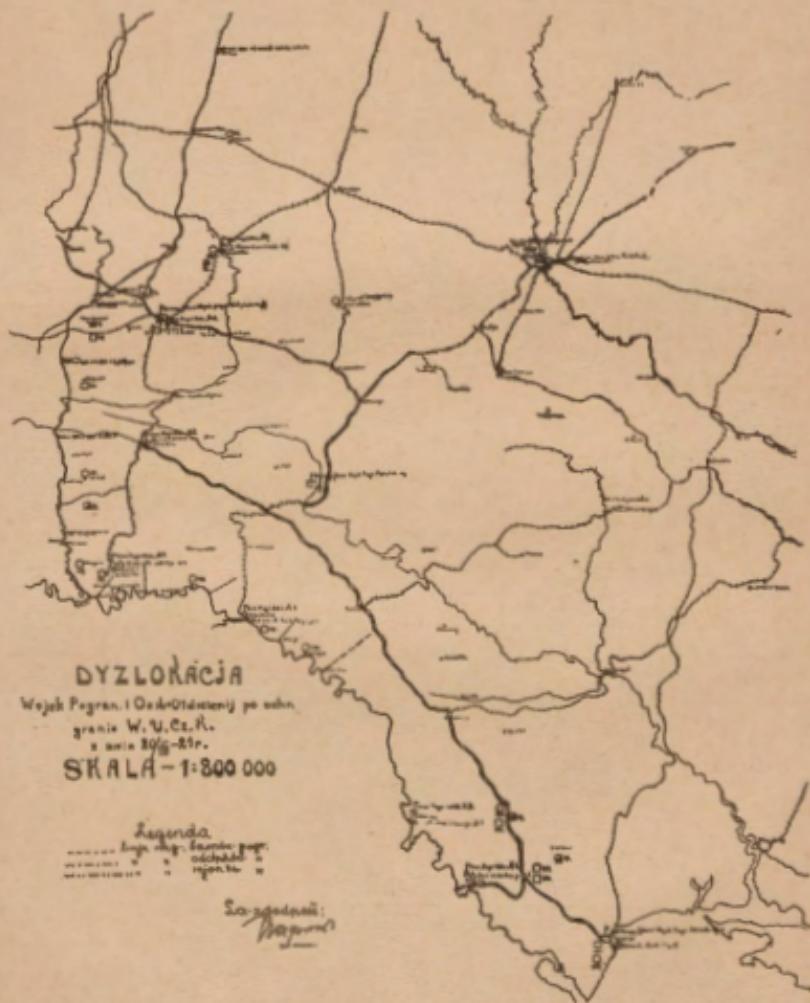
В Рахнах знаходяться 10 автоземів.

РІЖНІ.

По неподтвердженим відомостям з р-р. Гомель-Могилів і Смоленськ розташовані X-а армія в склад якої входять 16 піхот дивізія зі штабом в Клімовичах, 17 піхот.див. зі штабом в Гомелі, 49 піхот.див. зі штабом в Могилів і 48 піхот.див. зі штабом в Смоленську.

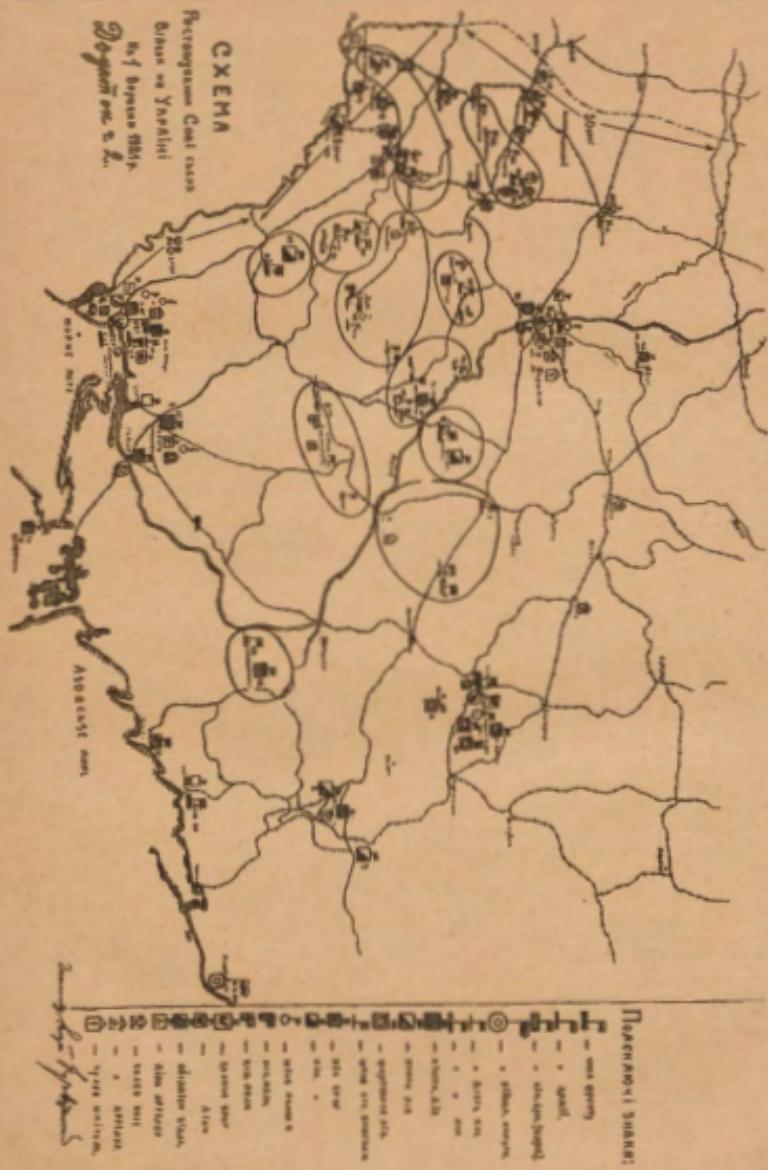
На чальник II відділу *М. Синявський* —
Керовник єщі організації *Логістичний*

A. La disposition des troupes soviétiques à la frontière polonaise.



Cartes trouvées aux archives de l'Etat-Major de Tufunlik.

B. La disposition des troupes soviétiques en Ukraine.



C. Le mouvement des troupes soviétiques vers la frontière roumaine.



Télégrammes.

Telegram M M M V

"WYSZŁOZYTURM ODDZIAŁU" 2		Przesłanie 26
"SZTABA - GENERALA POŁOŻOW 28-285"		
--- WISIECKI Tadeusz ---		
Przyjęto	Urząd	Urząd skarbowy
98952888 74542 50 17 15 40		data mm godz. min.
wszystko w porządku -- Państwa nasze bezatocznego przyjaznego do		
współczesnych rodzinnych elektoralistów 17 hotel "Kronos" 2000 4.0		
dość skrytykowane korespondencje " - " Kowalewski		
H. R. I. C. 1000 (1000 złotych)		

A. De Kowalewski à Polosov.

Telegram 29 13665

ENOW KOWALESKI - DĘBROWICKI 39 DOBROWORSKI 1, 26 - 36		
Przyjęto	Urząd	Urząd skarbowy
98952888 81 892 10 17 - 00		data mm godz. min.
Szwedzkie lotnictwo wyjeździ 150x Krosno 15		
H. R. I. C. 1000 (1000 złotych)		

B. De Kraśkowski à Dobroworski.

Télégrammes.

C. De Oczereiko à Dobrotworski.

Telegrafie dla Przedsiębiorstwa
mobilne w stanie, wózka, a przede wszystkim
firmowej telegrafii

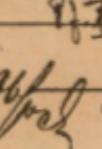
N. N. T. 1010 (V. 100) L. 2000.

Telegraf		Przed	Przed
42	do = 1900 hotel europejski'	36-10	
dobrotworskie .			
Przed	Uwaga	Uwagi skarbowe:	
godz.			
steksaadkowa kuj 26T 14 17 11-23 mów _____ dn. ... godz. ... min			
wyjechało sto pięćdziesiąt wtorek środe wyjazd czterysto			
= " C. Oczereiko "			

Dyrekcja kolej państwowych w ŁWĘDZIE Seria A.

Kredytowy bilet wojskowy № 654397
do p. Rybaltensku ul. 1.

na jednorazowy przejazd Tarnow - Lwów klasa pociąg 1. klasy
od stacji Tarnow do stacji Lwów
 ważny na czas do dwudziesta piątego sierpnia
lata 1924.



UWADAJ! Bilet jest obowiązkowo w kasie biletowej przed rozpoczęciem podróży.

Nr. 8888 10000000 00-145 (Data) Kraków N. S. W. 1924.

Ordre de l'Usturk du 23/X 1921.

І. А. К. А.
Повстанчій Армії
Ч. І.
/організаційний/
Львів 13 жовтня, 1921 року.

Г. І.

По наказу Головного Отамана, цього числа я вступив в командування повстанчою армією на Україні.

§ 2.

Начальником Штабу Повстанчої Армії призначено полковнику ОТМАРІНІІ, якому наказую приступити до виконання своїх обов'язків і не ганоко оформувати штаб.

§ 3.

Партизано-повстанчий Штаб при Головній Команді військ У.Н.Р. розформувати і залишити відіграти м'ягке Українське Пресово-інформаційне бюро при експозитурі II-го відділу польського Генерального Штабу у Львові.

§ 4.

Старшина, урядовців і козаків, які вільматимуться поза Штабом Повстанчої Армії і не увійдуть в склад Пресово-інформаційного бюро, негайно відокремлювати до попереднього місяця іх служби.

§ 5.

Всім командувучим групами на Україні, а через них і командувучим районами, передати # підзвітості Головному Отаманові через У.Н.Р.Штаб, в підлеглості мені, через Штаб Повстанчої Армії.

Підстепен: наказ ГОЛ.КОМ. В. У.Н.Р. від....

§ 6.

Для надбуття постачання Повстанчої Армії і доставки її звого масовідходу за кордону, призначаю фінансового-закупочну комісію під головуванням Зигмона АРКІНСЬКИХ, в складі членів: Генштабу підков. ЧЕРЕБАЛІ і поручника НЕСТЕРОНСЬКОГО.

Комісії приступити до праці, керуючись мною інструкцією, яка буде видана окремо.

§ 7.

Командувучим II-ї Повстанчої групи призначається бійполковник СТУПІНІЦЬКИЙ, якому негайно оформувати штаб і донести про вступ до виконання своїх обов'язків.

§ 8.

Всі частини, які прибули в таборі в район Рівно - Костопіль - Мир і Копичинці, переходять в склад Повстанчої Армії.

З частин, які знаходяться в районі Рівно - Костопіль - Ніжк. гем. хор. ЛІЧЕНКОВІ наказую оформувати Київську дивізію по інструкціям, які додаються окремо з тим, щоб люді ходили дивізії не розгорнувшись по різним частинам.

Начальником Штабу Київської дивізії призначаю Генштабу підковою ЛУЖНИКА.

З людей, які окуплені в районі Копичинці, підлікови. ПАЛІЗІВ наказую оформувати спеціальній відділ по моим вказівкам.

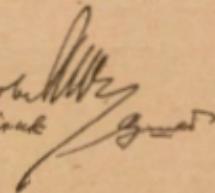
§ 9.

З людей гарматного полку IV-ї дивізії ^{Софіївській} ЧОХЛЮБКОВУ оформувати штабом отамана, який передати в розпорядження Начальника Штабу Повстанчої Армії.

Командувачем Повстанчої Армії
Генерал-хорунжий

Г.І.

Уточнену про це подану з дублем Повстанчою Армією
загальну підзвітності Копичинецькому Генштабу
19/10/21 Генерал-хорунжий Г.І. Тарасюк

goujant 22 appr. hauban
--- 23 --- Fouleau 

Accusé de réception de l'ordre de Tutunik par Paly.

Prison salut. Accusé de réception au tableau. Gravé ? 1.6.20.26.
Signature Tutunik

КОНАДУКЦІИ І. ІІ.ІІІ.ІІІ і У ПОВСТАНЧ. ГРУПАМ.

З оголошенням цього наказу оголосити в домуванній Вам групі загальне повстання, згідно моїх попередніх інструкцій, висловив Вам, а днія 15/УІІІ 1921 року.

Прикладаю при цьому відповідні накази як найнижче розповсюдити.

Я зі штабом переїду на Україну.

У квітні 1921 р.
постов.

2.8.

Конадукцій Постаччев Ареїн
Генерал-хочутан

Начальник Штабу, Генштабу Полковник

La disposition des troupes d'insurgés.



Règlement de l'administration civile de l'État-Major des troupes
de la R. P. U.

*Всі Товарищі
зг. керівник
ПРО НАКАЗИ І ПОСЛАНИЦІ
УДІЛЮВАНИХ ПОВСІАНЧИХ В ІМСН. У.Н.Р.*

1. Начальник Цивільного Мордування Штабу Партизанської
Міністерства військ У.Н.Р. є помішником Начальника згра-
даного Штабу для завдіуванням цивільною частиною в рале-
ї діяльності цих військ і на час цієї діяльності.

2. Виконавчої влади Начальникові Цивільного Керуван-
ня не належить її у всіх своїх розпорядженнях вин діє в
імені Начальника Штабу Партизансько - повстанчих військ
У.Н.Р.

3. Всі накази й розпорядження по цивільним частинам
робляться Начальником Штабу на внесення Начальника Ци-
вільного Керування, яко його помішника по цивільних час-
тим, яким своїм підписом стверджує всі такого роду на-
кази - розпорядження.

4. Начальникові Цивільного Керування безпосередньо
підлягають всі референти штабу в справах цивільних і
діть під його керуванням та згідно з його вказівками.

5. Усім представникам місцевої цивільної влади всіх
відомств зважаючись Начальником Штабу й одержують від його на-
казі та розпорядження лише через Начальника Цивільного
Керування.

6. Начальник Цивільного Керування призначається з
осіо відрадженнях до Штабу в Міністерства Внутрішніх
Справ і є службовому відношенні користується з пра-
урядової особи 4 класу.

*167.
25-X-44*

Пітер



Т а с и в

Н А К А З
П е в с т а н ч і й А р м і ї
ч 2.

27-р квітня 1921 року М. Львів
/ Організаційний /
ф I.

У разитику нальоу Певстанчій Армії ч I ф 3 /єрг./ Начальнико
крайнського Пресово-Інформаційного Бюро бути з безпосередні
відповідності Начальникою Штабу Певстанчій Армії.

ф 2.

Армейским державним контролльєром привезений П. ТУТАН-БАРЯНОВ-
СКИЙ, якому неогане приступити до виконання своїх обов'язків.

Командуючим Певстанчій Армії,

Генерал-Хорунжий

Маршалом України
Чечільську — Паковим

TABLE DES MATIÈRES.

Première Partie.

	Page
Preface	7
Documents officiels.	
1. Déclaration du Gouvernement Provisoire des Ouvriers et des Paysans de l'Ukraine du 28/I. 1919	9
2. Note du Gouv. Soviét. de l'Ukraine sur l'évacuation des troupes étrangères du 6/II. 1919	10
3. Note du Gouv. Soviét. de l'Ukraine sur les actes de violence des troupes françaises du 25/II. 1919	12
4. Note au Gouv. Grec sur les procédés brutaux des troupes grecques du 26/III. 1919	14
5. Note au Gouv. Français sur les négociations avec Pétlura du 26/III. 1919	15
6. Note de M. Pichon à M. Tchitchérine sur l'échange de sujets ukrainiens du 24/III. 1919	16
7. Note de M. Rakovsky au Ministère Français des Aff. Etrangères du 4/III. 1919	17
8. Radio du Gouv. Ukr. au général d'Anselme du 9/III. 1919	21
9. Radio de M. Rakovsky sur le III. Congrès Ukr. des Soviets du 14/III. 1919	22
10. Négociations avec le commandement de l'Entente:	
a) Ultimatum du Chef de la Division Transdnépienne Ukrainienne Soviétique, du 30/III. 1919	23
b) Réponse du Commandement Suprême Français de Marioupol, du 30/III. 1919	24
c) Réponse du Commandement Allié acceptant l'ultimatum du 30/III. 1919	24
11. Protestation de M. Rakovsky contre les massacres des Chinois par les Péturiens du 2/IV. 1919	24
12. Note de M. Rakovsky à M. Pichon sur les voies de fait des troupes françaises et grecques à Kherson du 2/IV. 1919	25
13. Note de M. Rakovsky au Ministère français des Aff. Etrang. du 5/IV. 1919	27
14. Lettre du Conseil des Consuls Etrangers à M. Rakovsky du 9/IV. 1919	28
15. Communiqué du Comité Révolutionnaire de la Crimée à M. Rakovsky du 25/IV. 1919	28

	Page
16. Correspondance avec le Commandement Allié à Marioupol:	
a) Lettre de M. Rakovsky à l'Amiral Caubet du 21/IV. 1919	29
b) Réponse de M. Caubet du 24/IV. 1919	29
c) Lettre de M. Rakovsky du 30/IV. 1919	30
17. Note de M. Rakovsky au Gouv. Républicain de la Galicie Orientale du 7/V. 1919	30
18. Note de protestation contre le Traité de Versailles du 19/V. 1919	31
19. Lettre de M. Rakovsky au Consul Gén. d'Italie sur l'interdiction de séjour aux consuls étrangers en Ukraine du 19/V. 1919	31
20. Déclaration du Conseil des Commissaires du Peuple de l'Ukraine à la République Socialiste Soviétique Hongroise du 18/V. 1919	32
21. Note de protestation contre le blocus et le bombardement des côtes de la Mer Noire du 29/V. 1919	32
22. Appel du Comité Central de la Croix Rouge de Russie au Com. Centr. de la Croix Rouge à Genève du 6/VI. 1919	33
23. Radio de M. Rakovsky à M. Iakouch, Commissaire du Peuple de la République Socialiste Slovaque du 28/VI. 1919	34
24. Radio de M. Rakovsky à M. Pichon du 22/VII. 1919	35

Deuxième Partie.

Preface	39
-------------------	----

Documents officiels:

1. Acte sur la confiscation du fonds d'or roumain du 13/I. 1918	49
2. Radio sur les premiers pourparlers russe-roumains, du 15/II. 1918	49
3. Télégramme de M. Fassiotto au Consul Gén. d'Italie à Odessa du 29/I. 1918	50
4. Télégramme de M. Fassiotto au Consul Gén. d'Italie du 21/II. 1918	51
5. Procès-verbal de la Session du Collège Suprême Russo-Roumain du 23/II. 1918	51
6. Accord russe-roumain	52
7. Déclaration du Ministre Roumain des Aff. Etr. M. Arlon	55
8. Radio du Commissariat du Peuple pour les Aff. Etr. de la R.S.F.S.R. au Gouvernement d'Autriche-Hongrie du 29/III. 1919	56
9. Radio de M. Tchitchérine au Président du Conseil des Ministres Rou- mains du 29/III. 1918	57
10. Déclaration des délégués de la Bessarabie	57
11. Mémorandum des députés de la Bessarabie	58
12. Acte de Protestation des députés de la «Sfatoul-Tsérie»	59
13. Radio de M. Tchitchérine et M. Rakovsky au Min. Roum. des Aff. Etr. du 1/V. 1919	62
14. Note de M. Rakovsky au Min. Roum. des Aff. Etr. du 1/V. 1919	64
15. Radio de M. Tchitchérine et M. Rakovsky au Min. Roum. des Aff. Etr. du 25/V. 1919	64
16. Radio de M. Tchitchérine au Min. Roum. des Aff. Etr. du 24/II. 1920	65
17. Radio de M. Voyda-Voievoda à M. Tchitchérine du 3/III. 1920	66
18. Radio de M. Voyda-Voievoda à M. Tchitchérine du 15/III. 1920	66
19. Note de M. Tchitchérine et M. Rakovsky à M. Take-Ionesco du 8/VII. 1920	67

	Page
20. Radio de M. Take-Ionesco à M. Tchitchérine	68
21. Radio de M. Tchitchérine à M. Take-Ionesco du 30/IX. 1920	69
22. Note de M. Tchitchérine à M. Averesco du 18/X. 1920	69
23. Radio du Gén. Averesco à M. Tchitchérine du 22/X. 1920	70
24. Radio de M. Tchitchérine à M. Averesco du 28/X. 1920	71
25. Note de M. Tchitchérine et M. Rakovsky aux Gouvernements de l'Entente du 1/XI. 1920	71
26. Radio du Gouv. Roumain à M. Tchitchérine du 10/XI. 1920	72
27. Radio de M. Take-Ionesco à M. Tchitchérine du 12/XII. 1920	73
28. Radio de M. Tchitchérine à M. Take-Ionesco du 14/XII. 1920	73
29. Radio de M. Take-Ionesco à M. Tchitchérine du 16/XII. 1920	74
30. Radio de M. Tchitchérine à M. Take-Ionesco du 24/XII. 1920	74
31. Radio de M. Tchitchérine à M. Take-Ionesco du 15/I. 1921	75
32. Radio de M. Take-Ionesco à M. Tchitchérine du 31/I. 1921	76
33. Radio de M. Tchitchérine à M. Take-Ionesco du 23/III. 1921	76
34. Radio de M. Tchitchérine et M. Rakovsky à M. Take-Ionesco du 9/IV. 1921	76
35. Note de M. Take-Ionesco à M. Tchitchérine du 13/IV. 1921	77
36. Note de M. Tchitchérine et M. Rakovsky à M. Take-Ionesco du 19/IV. 1921	78
37. Radio de M. Titulesco à M. Tchitchérine du 29/IV. 1921	79
38. Note de M. Tchitchérine et M. Rakovsky à M. Take-Ionesco du 29/IV. 1921	79
39. Note de M. Tchitchérine et M. Rakovsky à M. Take-Ionesco du 23/V. 1921	80
40. Radio de M. Tchitchérine et M. Rakovsky à M. Take-Ionesco du 1/VI. 1921	80
41. Note de M. Take-Ionesco à M. Tchitchérine du 16/VI. 1921	81
42. Radio de M. Tchitchérine à M. Take-Ionesco du 19/VI. 1921	81
43. Radio de M. Tchitchérine et M. Rakovsky à M. Take-Ionesco du 7/VII. 1921	82
44. Radio de M. Take-Ionesco à M. Tchitchérine du 13/VII. 1921	82
45. Radio de M. Take-Ionesco à M. Tchitchérine du 17/VII. 1921	83
46. Radio de M. Tchitchérine et M. Rakovsky à M. Take-Ionesco du 24/VII. 1921	83
47. Note de M. Tchitchérine et M. Rakovsky à M. Take-Ionesco du 8/VIII. 1921	83
48. Note de M. Tchitchérine et M. Rakovsky à M. Take-Ionesco du 13/VIII. 1921	84
49. Note de M. Take-Ionesco à M. Tchitchérine du 20/VIII. 1921	88
50. Radio de M. Take-Ionesco à M. Tchitchérine du 26/VIII. 1921	90
51. Note de M. Tchitchérine et M. Rakovsky à M. Averesco du 17/IX. 1921	91
52. Note du Gén. Averesco à M. Tchitchérine du 27. IX. 1921	92
53. Note de M. Tchitchérine et M. Rakovsky à M. Averesco du 3/X. 1921	92
54. Note de M. Tchitchérine et M. Rakovsky à M. Take-Ionesco du 22/X. 1921	96
55. Note de M. Take-Ionesco à M. Tchitchérine du 29/X. 1921	98
56. Radio de M. Tchitchérine et M. Rakovsky à M. Take-Ionesco du 11/XI. 1921	99
57. Note de M. Take-Ionesco à M. Tchitchérine du 18/XI. 1921	102

	Page
58. Note de M. Tchitchérine et M. Rakovsky à M. Take-Ionesco du 29/XI. 1921	103
59. Note de M. Take-Ionesco à M. Tchitchérine du 2/XII. 1921	106
Annexe:	
I. La police secrète roumaine et la réunion de la Transylvanie et de la Bessarabie à la Roumanie:	
a) Notice dans la «Kjevskala Mysl»	107
b) Lettre de Tsyganko	108
c) Programme du Parti Populaire-Révolutionnaire Roumain	109
d) Rapport du colonel Arguivesco au Ministre Roumain de la Guerre	110
e) Document Czernin-Bratiano	110
f) Extraits de la lettre de Lahovari	110
g) Télégramme de la Légation Roumaine à Sofia	111
h) Mémorandum de Diamondy à Poincarré	112
i) Instruction du Major Iliesco aux agents opérant à la frontière	116
II. Comment les généraux roumains expliquaient l'arrivée des troupes roumaines:	
a) Extraits de l'appel du Général Presanne	116
b) Extraits de l'appel du Général Skine	117
III. La vilene des Roumains:	
a) Extrait du rapport du commandement du 460-me régiment	117
b) Le sort des détenus	118
c) La chambre des tortures	118
d) La tragédie de la Bessarabie	118
e) Acte sur les violences commises par les Roumains à Khotine	119
IV. Les proclamations roumaines:	
a) Aux habitants paisibles de Mohilev	120
b) Aux habitants de l'Ukraine	120
c) Du Commandement de la VIII. Division	121
V. L'état d'esprit en Bessarabie	122
VI. Les Péturiers sur le territoire roumain:	
a) Pourparlers du commandement péturien avec Makhno	123
b) Extraits de l'Interrogation d'Ovsianikov	125

Troisième Partie.

Preface	129
Documents officiels.	
1. Télégramme de M. Rakovsky à M. Tchitchérine, du 13/IV. 1919	145
2. Lettre de M. Tchitchérine à M. Wentzkowsky, du 15/IV. 1919	145
3. Radio de M. Rakovsky à M. Paderewsky, du 22/VII. 1919	146
4. Télégramme de M. Tchitchérine à M. Rakovsky, du 9/VIII. 1919	147
5. Radio de M. Rakovsky à M. Patek, du 26/IV. 1920	147
6. Note de M. Rakovsky au prince Sapieha, du 16/IV. 1921	148
7. Note de M. Dombsky à M. Rakovsky, du 26/IV. 1921	150

	Page
8. Note de M. Rakovsky au pr. Sapieha, du 26/V. 1921	151
9. Note de M. Rakovsky au Ministre Polonais des Aff. Etr. du 5/VI 1921	154
10. Note de M. Rakovsky à M. Skirmunt, du 12/VIII. 1921	154
11. Note de M. Tchitchérine et M. Rakovsky à M. Skirmunt, du 14/VIII. 1921	155
12. Protestation du Président de la Délégation Russo-Ukrainienne	156
13. Note de M. Skirmunt à M. Rakovsky, du 25/VIII. 1921	159
14. Note de M. Rakovsky à M. Skirmunt, du 28/IX. 1921	160
15. Note de M. Rakovsky à M. Skirmunt, du 30/X. 1921	165
16. Note de M. Skirmunt à M. Choumsky, du 31/X. 1921	168
17. Note de M. Skirmunt à M. Choumsky, du 3/XI. 1921	171
18. Note de M. Skirmunt à M. Choumsky, du 3/XI. 1921	172
19. Note verbale du Commissariat Ukr. des Aff. Etr. à M. Berensohn, du 5/XI. 1921	174
20. Note de M. Choumsky à M. Skirmunt, du 13/XI. 1921	175
21. Note de M. Skirmunt à M. Choumsky, du 25/XI. 1921	183
22. Note de M. Rakovsky à M. Skirmunt, du 30/XI. 1921	186
23. Mémoire du Commissariat des Aff. Etr. de la R.S.S.U.	191
24. Note verbale du Commissariat des Aff. Etr. de la R.S.S.U. à la Légation Polonaise à Kharkov, du 30/XI. 1921	196
25. Note de M. Choumsky au Gouv. Polonais, du 16/II. 1922	196

Annexe:

I. Proclamation de Pilsudski	203
II. Extraits des dépositions des membres du Comités Central des Insurgés:	
a) Déposition de Nakonetchny	203
b) Déposition de Komar	204
c) Déposition de Miron	205
d) Déposition de N. Kovaltchouk	206
e) Déposition de L. Kovaltchouk	206
III. Extraits des dépositions de N-sky	206
IV. Extraits des dépositions de N.N.	207
V. Extraits des dépositions de Borowsky	208
VI. Dépositions de Téréchtchenko	209
VII. Extraits des dépositions de NN	210
VIII. Extraits des dépositions de Redko F.	210
IX. Extraits des dépositions du général V. J. Galkine	211
X. Extraits des dépositions de Mamontov	212
XI. Rapport du gén. Pavlenko au Président de la Mission en Roumanie	212
XII. Rapport de l'attaché militaire auprès de l'Ambassade Polonaise à Vienne	212
XIII. Rapport du Général Besroutchko	213
XIV. Exposé du gén. Zelinsky à Pétlura	213
XV. Rapport du Chef de la Chancellerie Militaire de la R.P.U. du 27/VIII. 21	216
XVI. Rapport du Ministre de la Guerre de la R.P.U. au représentant diplomatique de la R.P.U. en Bulgarie	217
XVII. Rapport du Ministre de la guerre de la R.P.U. au Chef de la Commission de Liquidation Militaire en Pologne	217
XVIII. Rapport de Jablonsky, Chef de ravitaillement de la 5me division d'infanterie	218

	Page
XIX. Ordre de Tutunik au lieutenant-colonel Paly	219
XX. Correspondance de colonel R. Souchko	220
XXI. Ordres de Tutunik au Commandant des groupes II. III. et IV. des Insurgés	222
XXII. Rapport de Tutunik à l'Ataman Général	225
XXIII. Extraits des dépositions des prisonniers faits lors de la liquidation des bandes de Tutunik:	
a) Déposition de Ivan Stovbour	227
b) Déposition de Basile Didenko	228
c) Déposition de Pierre Dovgoie	228
XXIV. Extraits des dépositions des transfuges:	
a) Choutiak et Fouguei	229
b) Borsay	230
XXV. Extraits des dépositions des soldats de l'armée rouge, qui ont été prisonniers chez les polonais	232
XXVI. Extrait des dépositions de Matvelenko, soldat péturien fait prisonnier	234
XXVII. Extrait des dépositions de Vassilenko	234
XXVIII. Extrait d'une lettre de Nikovsky, du 28/X. 1921	235
XXIX. Extrait d'une lettre de M. Choulguin du 3/X. 1921	236
XXX. Rapport de Slavinsky, du 15/X. 1921	237
XXXI. Lettre de l'Etat-Major de la R.P.U. à la mission de Paris	238

Photographies de Documents.

I. a) Lettre des consuls étrangers à la Section Internat. du Rumtcherod	241
b) Copie du télégr. du Ministre d'Italie au Doyen des Consuls Alliés à Odessa	240
II. Mémorandum des députés de la «Sfatoul-Tsérie»	242
III. Acte de protestation des députés de la «Sfatoul-Tsérie»	245
IV. Instructions du Major Illesco aux agents opérant à la frontière	247
V. Compte rendu des travaux de la 2-me Section du 1 ou 15. sept. 1921	248
VI. Rapport du col. Arghivesco au Ministère Roumain de la Guerre	250
VII. Document Czernin-Bratianno	251
VIII. Extraits de la lettre de Lahovari	252
IX. Télégramme de la Légation Roumaine à Sofia	254
X. Portrait du Général Galkine	255
XI. Rapport du Ministère des Affaires Etr. de la R.R.U. à sa Légation à Berlin	256
XII. Ordre de Pétura à Mordalévitch	257
XIII. Rapport de la II. Section	258
XIV. Cartes trouvées aux archives de l'Etat-Major de Tutunik:	
a) La disposition des troupes soviétiques à la frontière polonaise	259
b) La disposition des troupes soviétiques en Ukraine	260
c) Le mouvement des troupes soviétiques vers la frontière roumaine	261

	Page
XV. Télégrammes:	
a) De Kowalewski à Polosow	262
b) De Krasowski à Dobrotworski	262
c) De Oczeretko à Dobrotworski	263
XVI. Billet de parcours libre délivré à Rybaltchouk	264
XVII. Ordre de Tutunik de 23/X. 1921	265
XVIII. Accusé de réception de l'ordre de Tutunik par Paly	267
XIX. Ordre de Tutunik du 24/X. 1921	268
XX. La disposition des troupes d'insurgés	269
XXI. Règlement de l'administration civile de l'Etat-Major des troupes de la R.P.U.	270
XXII. Ordre de Tutunik du 27/X. 1921	271

GUTENBERG
DRUCKEREI
G. M. B. H.
BERLIN S 42
271
f